QUARANTIÈME ANNÉE – N° 12047 — VENDREDI 21 OCTOBRE 1983

L'ouverture de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

La crainte de la récession au centre du débat

LIRE PAGES 8 ET 44



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 [illegible] ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,[illegible] DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, [illegible] ; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 [illegible] ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., [illegible] p. ; Grèce, [illegible] dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 l. ; Liban, 350 [illegible] ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, [illegible] kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, [illegible] esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Les élections à la Sécurité sociale donnent la majorité des suffrages à F.O., à la C.G.C. et à la C.F.T.C.

La centrale de M. Bergeron distance la C.F.D.T. et talonne la C.G.T. Les syndicats qui sont les plus proches du gouvernement sont les grands perdants de la consultation

Les élections à la Sécurité sociale ont donné, le 19 octobre, les résultats suivants : la C.G.T. a obtenu, dans les caisses d'assurance-maladie, 28,19 % des suffrages et, dans les caisses d'allocations familiales, 28,29 % ; Force ouvrière, respectivement 25,17 % et 24,89 % ; la C.F.D.T., 18,38 % et 18,41 % ; la C.G.C., 15,93 % et 15,92 % ; la C.F.T.C., 12,30 % et 12,46 %.

Ironie de l'histoire, le gouvernement socialiste, qui, conformément à ses promesses électorales, a renoué avec la procédure de l'élection des représentants des assurés aux conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale, apparaît au lendemain du scrutin du 19 octobre *comme le premier sanctionné par ses résultats.* La C.G.T. et la C.F.D.T., qui se sont le plus battu pour le recours aux urnes, font figure de grandes perdantes. Une consultation de dupes ?

Indéniablement les élections à la Sécurité sociale ont été riches en surprises et en bouleversements, déjouant les pronostics les plus optimistes – *des uns – ou les plus pessi*mistes des – autres. La première surprise est venue du bon niveau de participation. Pour les caisses primaires d'assurance maladie, le taux d'abstention a été de 47,33 %. Certes, par rapport à des scrutins politiques, *comme par rapport* aux élections prud'homales (41,39 % d'abstentions en 1982, 36,8 % en 1979) ou professionnelles (30,4 %) aux élections des comités d'entreprises en 1981, un tel taux est élevé. Ont joué à la fois la défiance, très répandue, vis à vis des organisations syndicales – les votes blancs et nuls ont représenté 2,92 % des votants aux caisses maladie, – et le senti*ment, renforcé par une* accumulation d'erreurs, d'une organisation électorale fort « cafouilleuse ». Mais plus d'un électeur sur deux s'est déplacé, et la participation a franchi la barre des 50 %, ce qui est satisfaisant.

La politisation du scrutin a constitué une incitation efficace à l'accomplissement du devoir électoral, bien plus que l'« enjeu » de la sécurité sociale qui n'a guère sensibilisé. Nombre d'électeurs sont sans doute allés voter, malgré le peu de crédit qu'ils accordent aux syndicats, pour *apporter leurs suffrages à des orga*nisations qui, du fait du soutien actif que leur ont accordé les dirigeants du R.P.R. et de l'U.D.F. plus que *par leur propre action ou stratégie,* apparaissaient comme des relais de l'opposition. Le résultat, à cet égard, est clair : les élections du 19 octobre constituent une nette victoire des syndicats dits « réformistes », F.O., C.G.C. et C.F.T.C., qui obtiennent 53,27 % des suffrages dans les caisses d'allocations familiales et 53,4 % dans les caisses maladie. *A contrario,* l'échec est sévère pour les syndicats qui ont appelé de leurs vœux l'élection de M. Mitterrand, la C.G.T. et la C.F.D.T. ayant totalisé 46,7 % dans la famille et 46,57 % dans la maladie.

La première tentation, face à une telle sanction, est, évidemment, d'établir une comparaison avec les résultats de la précédente consultation sociale, les prud'hommales de 1982. La C.G.T. avait obtenu alors 36,8 %, la C.F.D.T. 23,5 %, F.O. 17,78 %, la C.G.C. 9,64 % et la C.F.T.C. 8,46 %. Ensemble les confédérations de MM. Maire et Krasucki avaient rassemblé 60,31 % des suffrages.

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 33.)

PAGES 33 A 38

Les résultats obtenus par les cinq grandes centrales dans chacune des 133 caisses primaires d'assurance-maladie et des 119 caisses d'allocations familiales.

Rendez-vous manqué à Beyrouth

L'ajournement du congrès de réconciliation nationale qui devait réunir ce jeudi à l'aéroport de Beyrouth les principales parties concernées par le conflit libanais n'a que fort peu surpris. Il était déjà clair, au lendemain même de l'accord de cessez-le-feu conclu le 25 septembre dernier, que le second volet du compromis qui avait pour objectif de mettre sur pied un « dialogue national » se heurterait à de graves obstacles, tant sont profondes les divergences séparant les deux camps en conflit.

En fait, il n'est un secret pour personne que le président Amine Gemayel était, dès le départ, opposé au principe même du congrès de réconciliation nationale, qu'il n'avait accepté que sous *la pression de Washington.* Pour le chef de l'Etat libanais, en effet, le conflit actuel n'est pas une « guerre civile », mais le résultat de plusieurs interventions de l'étranger. M. Gemayel ne semble pas avoir changé d'avis sur ce point essentiel, puisqu'il vient d'affirmer il y a quelques jours dans une interview accordée au « New York Times » que le congrès envisagé n'était qu'un « camouflage » et *une « manœuvre de diversion »,* le problème essentiel étant le départ des « cinq forces étrangères du pays », celles de la Syrie, d'Israël, de l'O.L.P., de la Libye et de l'Iran.

Cette déclaration, qui a plongé dans l'embarras les responsables libanais et suscité des mises au point gênées, était d'autant plus inopportune que les obstacles politiques n'avaient encore pu être surmontés et qu'elle intervenait au moment où se réunissait enfin à Beyrouth, après un peu moins de trois semaines de tractations difficiles, une première réunion préparatoire chargée de décider du lieu et de l'ordre du jour du congrès de réconciliation nationale. Dans ces conditions, la décision du président Gemayel de fixer le lieu de réunion à l'aéroport de la capitale – n'avait aucune chance d'être acceptée.

Ainsi, tout est à recommencer. Un mois environ après la conclusion de l'accord de cessez-le-feu, rien n'a été fait pour régler les problèmes de fond qui sont à l'origine du conflit actuel. Les perspectives d'une solution paraissent d'autant moins encourageantes que les Etats-Unis, qui, avec l'Arabie Saoudite et la Syrie, avaient grandement contribué au compromis politique qui a permis la *conclusion du cessez-le-feu, ont* apparemment changé d'avis. M. Reagan semble partager le point de vue du président Gemayel en accusant la Syrie d'être à l'origine de l'impasse au Liban et d'entretenir l'ambition, « encouragée » par Moscou, de créer une « grande Syrie ».

On est loin des déclarations de M. MacFarlane, l'envoyé spécial du président Reagan, qui avait affirmé, trois jours après *la conclusion de l'accord* de cessez-le-feu, que Damas demeurait « attaché au bien être de la population musulmane du Liban et à un partage équitable du pouvoir entre les différentes communautés du pays ».

Les propos durs tenus par le président Reagan au lendemain de l'ajournement « sine die » du congrès de réconciliation nationale confirment en tout cas que les difficultés qui s'opposent à sa convocation vont *bien au-delà* de la question du lieu de la réunion, qui apparaît n'être qu'un prétexte révélant que les parties libanaises ne sont pas prêtes à discuter du « rééquilibrage interne » au Liban, sans lequel aucun règlement du problème libanais n'est concevable, et que ce dernier dépend en grande partie de l'évolution des relations entre Washington et Damas.

(Lire nos informations page 4.)

Un constat alarmant sur la santé des jeunes

Les exemptions du service national pour raisons médicales en forte hausse

Les armées françaises, qui accordent chaque année environ 70 000 exemptions du service militaire pour des raisons médicales, doivent s'attendre, à devoir en éliminer 40 000 de plus dans leurs futurs contingents d'appelés, tant devient préoccupante, de l'avis des médecins du service de santé, « *la faiblesse psychique et physique* » des jeunes Français.

Cette crainte a été exprimée, mercredi soir 19 octobre, devant le comité national de liaison défense-armée-nation à Paris, par le général Pierre Morisot, directeur central du service national.

Les exemptions s'ajoutent aux dispenses pour raisons sociales et administratives qui, elles, sont en diminution. En 1982, on en a compté environ 23 000, soit environ 6 % de la ressource (400 000 appelés du contingent). On en comptait 40 000 en 1976.

(Lire la suite page 12.)

La « révolution » en Haute-Volta

I. – *Dans la « nuit du 4 août »...*

De notre envoyé spécial LAURENT ZECCHINI

Ouagadougou. – « *Ici, les têtes tombent sans effusion de sang.* » La boutade d'un diplomate occidental résume bien la réalité du « processus révolutionnaire » engagé en Haute-Volta depuis le coup d'État militaire du 4 août dernier. La révolution voltaïque, c'est, en effet, d'abord cela : ce présentateur du journal télévisé de 20 heures qui, ce jeudi 22 septembre, égrène d'une voix monocorde la liste des hauts fonctionnaires que le conseil des ministres, réuni la veille, a mis à la retraite d'office : « *Ouedraogo Paul, magistrat, matricule n° X..., est dégagé de la fonction publique voltaïque.* »

En un sens, la Haute-Volta est passée maître dans l'art des coups d'Etat. Elle les réussit fort bien : le sang ne coule pas, ou peu. Le dernier en date dans l'histoire d'un pays qui, depuis son indépendance, démontre une instabilité chronique est pourtant atypique.

Il y a, dans cette « révolution des capitaines » une dimension idéologique, presque scientifique, en tout cas méthodique, inconnue jusqu'alors. M. Maurice Yameogo, président depuis 1960, est renversé en janvier 1966 par un coup d'Etat. Le lieutenant-colonel Sangoulé Lamizana, son successeur, devenu général, est renversé en novembre 1980 par un coup d'Etat militaire. Le colonel Saye Zerbo prend le pouvoir. Il le garde jusqu'en novembre 1982, date à laquelle le médecin-commandant Jean-Baptiste Ouedraogo le remplace à la faveur d'un... coup d'Etat. *Le 17 mai 1983,* le capitaine Thomas Sankara, alors premier ministre, est arrêté. C'était un « *coup d'Etat* », dit-on, aujourd'hui, à Ouagadougou. Le 4 août enfin, le capitaine Sankara prend le pouvoir, qui, compte tenu *de la personnalité* falote *du prési*dent Ouedraogo, était à prendre. C'est une rupture, parce que ce ne sont pas, contrairement aux apparences, deux cents para-commandos de la garnison de Po qui ont pris le pouvoir, mais le « *peuple voltaïque* »... Par substitution, en quelque sorte.

Pour l'instant, les rues de la capitale entretiennent l'illusion : le pouvoir semble davantage aux mains des nombreux « bérets rouges » qui déambulent en arborant de rutilantes Kalachnikov, que remis entre celles du « petit peuple », qui, en cette fin de saison des pluies, déambule lui aussi dans Ouagadougou déjà écrasée de chaleur.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

Politisation

Les partis politiques de droite appelaient à la défaite des syndicats qu'ils appellent – avec dégoût – les « politisés ». Il n'est donc pas surprenant qu'ils se réjouissent de voir leur vœu exaucé au-delà de toute espérance.

Mais en récupérant politiquement la déroute des syndicats qui soutiennent le pouvoir, la droite s'annexe les vainqueurs.

En faisant de ce succès une victoire très politique, elle transforme en « politisés », ceux qu'elle félicitait de ne pas l'être.

BRUNO FRAPPAT.

Vives accusations de M. Reagan contre la Syrie

PAGE 6

M. Mitterrand à Londres pour le sommet franco-britannique

PAGE 3

L'ancien premier ministre de Grenade M. Bishop assassiné par l'armée

PAGE 6

La rentrée des universités

Interrogations sur les missions de l'enseignement supérieur

Traditionnellement, les derniers jours d'octobre voient les étudiants rejoindre les salles de cours et les amphithéâtres. Traditionnellement, car cette année la rentrée universitaire risque d'être retardée de quelques jours dans certains établissements. A l'origine de cette décision prise par des conseils d'université, la difficile application d'un décret publié le 16 septembre modifiant les obligations de service des enseignants (*le Monde* du 2 septembre). Ce texte a provoqué le mécontentement d'universitaires de gauche comme de droite, syndiqués ou non. Le décret, qui ne concerne que l'année scolaire 1983-1984, prévoit une augmenta*tion des horaires des enseignants* en les fixant à cent vingt-huit heures de cours magistraux par an ou cent quatre-vingt-douze heures de travaux dirigés ou deux cent quarante-huit heures de travaux pratiques.

A l'université de Bordeaux-I, *comme à Lyon-II* ou à *Paris-Sud,* des professeurs de droit ne critiquent pas seulement l'alourdissement des charges, mais « *la non-reconnaissance de leurs fonctions et de leurs responsabilités spécifiques* ». L'appel aux universitaires du ministre *de l'éducation nationale,* publié dans *le Monde* du 15 octobre, n'a pas convaincu tous les enseignants. Des professeurs bordelais ont expliqué à notre correspondant qu'ils refusaient un nivellement des catégories d'enseignants. « *Nos fonctions,* disent-ils, *nos responsabilités, reposent sur des critères scientifiques des compétences reconnues par nos pairs. Nous n'avons pas à en rougir et à laisser dire que nous avons démérité. Il ne faut nier ni la progression ni un certain élitisme.* »

A quelques jours de l'ouverture, au Sénat, le 26 octobre, du débat sur le projet de loi de l'enseignement supérieur, nombreux sont les enseignants qui critiquent la politique menée depuis deux ans par M. Alain Savary. Le livre publié par M. Laurent Schwartz : *Pour sauver l'Université* (*le Monde* du 7 octobre), devient une référence pour les enseignants déçus qui reprochent au ministre de ne pas accorder une place plus importante à la recherche, d'oublier la sélection des étudiants et de préconiser un « *égalitarisme primaire* ».

Entre l'opposition résolue des professeurs de droit, les reproches des syndicats de gauche insatisfaits de mesures partielles, la grogne des scientifiques, M. Savary se trouve dans une position difficile. Les enseignants attendent les réponses que le ministre donnera aux sénateurs, ils guettent les modifications que le gouvernement peut apporter au texte de loi. Le débat commence dans l'enseignement supérieur.

SERGE BOLLOCH.

(Lire pages 13 à 15 notre supplément sur la rentrée universitaire.)

Le Monde

idées

Le choix anglais

par RENÉ DABERNAT

LE vaste mouvement, qui se développe en Europe et ailleurs pour adapter les sociétés aux impératifs modernes de l'économie et de la technologie, provoque en *Angleterre un électrochoc dont* l'ampleur dépasse largement le royaume d'Elisabeth II. Sans que le continent en ait toujours conscience, la Grande-Bretagne redevient, une fois de plus, un laboratoire des idées nouvelles, qu'il s'agisse des tentatives mouvementées en vue de créer une démocratie sociale, ou bien de *certaines expériences pour* aller vers l'industrie du XXIᵉ siècle.

Quelques résultats, déjà acquis, jettent une vive lumière sur les changements en cours outre-Manche par rapport à une époque, encore bien proche, où, selon beaucoup d'observateurs, le peuple britannique semblait sorti de l'histoire. Les plus importants sont d'ordre psychologique, politique et syndical. Ils traduisent de nouveaux comportements face aux réalités nationales et internationales. *Mais leur poids serait moindre* s'ils ne s'accompagnaient pas de *plusieurs signes d'amélioration* économique ou financière, qu'on doit d'emblée rappeler.

Pour la première fois depuis deux décennies, l'Angleterre détient, en 1983, le ruban bleu de la croissance européenne avec un peu plus de 2 %, contre 0,7 % en Allemagne, 0,2 % en Italie et 0 % en France. Certes, on connaît le dramatique envers du tableau : environ 3,3 millions de chômeurs, presque 14 % de la population active, soit le record du Marché commun.

Cependant, la croissance obtenue est *saine, non* artificielle. D'une part, l'inflation marque une chute spectaculaire et avoisinera cette année 5 %, après un point culminant de 21 % en 1980. D'autre part, on compte moins de journées de travail perdues pour faits de grève : 29 millions en 1979, date à laquelle Mme Thatcher arrivera au pouvoir, *12 millions en* 1980, 4 millions en 1981, 5 millions en 1982 et 2 millions au premier semestre de 1983. Enfin, la balance des paiements dégage un surplus (1), alors que, en 1976, les travaillistes devaient solliciter un prêt du F.M.I.

Une double évolution

Ces progrès restent, c'est vrai, tantôt partiels, tantôt fragiles. Mais ils vont de pair avec une double évolution qui éclaire les problèmes de *notre temps* et peut, si elle s'accomplit jusqu'au bout, faire passer l'*Angleterre de la convalescence au redressement*. Donc à un rôle accru en Europe.

La première concerne, en profondeur, la place, les droits, les devoirs des travailleurs et des trade-unions face au patronat, au capitalisme et, plus encore, au Parlement et au gouvernement. Depuis la fin de la guerre, la social-démocratie, l'Etat-providence et le pouvoir syndical ont réparé bien des injustices, redistribué une partie des richesses, façonné une société très différente de celle des marchands et des ducs. Mais l'Etat-Léviathan ainsi créé, conformément au vieux rêve de *Hobbes, allait-il cohabiter* avec l'économie de marché et l'initiative *privée ou bien le conflit était-il inévitable?* Ce dilemme a dominé, en particulier, la dernière période du règne travailliste (1974-1979) comme les premières années du système Thatcher.

Or, aujourd'hui, une chance *apparaît de substituer* la collaboration à la lutte des grandes forces économiques et sociales. *Assurément*, de puissants courants hostiles subsistent, animés ici par l'aile gauche travailliste ou syndicale, là par la droite du parti conservateur. *Mais les* couches profondes du pays, prenant de court les états-majors, expriment leur volonté de dialogue. Cette tendance expliquait déjà le raz de marée conservateur de 1979 : des millions d'ouvriers et d'employés, désertant le camp travailliste, votaient alors pour les candidats de Mᵐᵉ Thatcher, fille d'épicier dressée contre les «marxistes» en même temps que fort critique envers l'amateurisme des aristocrates et le dédain des milliardaires. Toutefois, il aurait pu s'agir d'un simple coup de semonce. Maintenant, au contraire, des faits précis permettent de parler d'un choix délibéré.

D'abord, les législatives du 9 juin dernier confirment la déroute du Labour party, qui *enregistre son plus* mauvais score depuis 1918. Ensuite, aux récents congrès des trade-unions, puis des travaillistes, le centre gauche vient de l'emporter sur la fraction dure. Dans l'un et l'autre cas, une réalité a pesé : l'hémorragie des effectifs syndiqués, tombés de 12,2 millions à 10,5 millions en quatre *ans. Certes, ce déclin reflète en* partie la poussée du nombre des chômeurs car beaucoup de travailleurs licenciés n'ont plus les moyens de renouveler leur carte. Cependant, il se révèle plus rapide que la hausse du chômage et traduit donc, aussi, une désaffection. D'où la tentative de dialogue avec le pouvoir actuel.

Margaret *Thatcher saura-t-elle* corriger les excès de l'État-*providence sans le démanteler*, supprimer certains abus corporatistes *des syndicats*, non *leurs droits* fondamentaux, bref, persuader le monde *du travail de faire* carrière *dans* un système économique libéralisé, plutôt qu'en dehors ? Certains de ses conseillers souhaitent une revanche écrasante des entrepreneurs et des possédants sur la société issue de la révolution pacifique travailliste de 1945-1951. Pour d'autres, ce serait sous-estimer l'attachement populaire aux grands acquis d'après-guerre et, notamment, la nécessité d'une bonne protection sociale au moment où le pays s'engage dans l'industrie du XXIᵉ siècle. La «dame de fer», qui a cinq ans de pouvoir devant elle, devra trancher. Mais, dès maintenant, sa ligne directrice se dégage : passer d'une économie rigide, employant des effectifs en surnombre et accumulant les déficits, à une économie mobile, avec une main-d'œuvre réorientée vers les activités de l'avenir.

L'image grossie des problèmes de notre époque

On connaît les aspects les plus douloureux de cette mutation, imposée autant par le choc japonais que par le vieillissement de l'outil britannique de production ou l'impératif des techniques ultra-modernes. Un exemple les illustre tragiquement : en moins de dix-huit mois, la firme automobile British Leyland et la sidérurgie ont, chacune, supprimé *près de 100 000 emplois*. Aujourd'hui, leurs finances tout comme leur *compétitivité internationale* se redressent. Cependant, le prix humain à payer, *particulièrement* élevé, n'aurait pu être accepté sans le système de protection sociale hérité des travaillistes.

La mutation en cours comporte aussi des aspects plus stimulants. En particulier, l'essor considérable de l'informatique appliquée fait surgir, notamment autour de Londres et en Ecosse, d'innombrables *entreprises* dites de haute technologie. Les banquiers de *la City s'y intéressent* beaucoup, après avoir longtemps investi *de préférence hors* du royaume.

Ces entreprises sont du type P.M.E. Elles ont bénéficié, en quelques années, de cent mesures incitatives (fiscalité, crédits privilégiés, etc.) dans le cadre d'un effort sans précédent que patronne Mme Thatcher en faveur des firmes à taille humaine. Objectif : rendre les rapports sociaux moins lointains et moins conflictuels que ceux qui prévalent, souvent, au sein des groupes géants.

Entre un équilibre ancien déjà rompu et un équilibre nouveau qui reste à établir, l'Angleterre nous renvoie, une fois de plus, l'image grossie des problèmes de notre époque.

(1) Le surplus de la balance des paiements, très influencé par les ventes de pétrole de la mer du Nord, a atteint 2,9 milliards de livres en 1980, puis 6 milliards en 1981 et 4 milliards en 1982. Il est de 406 millions au premier semestre 1983.

LU

« LE TRIOMPHE DES CORPORATIONS », D'ALAIN COTTA

La geste du travail

LE glissement progressif d'Alain Cotta vers l'analyse des phénomènes de société a commencé, il y a trois ans, avec son livre sur le jeu (1). L'économiste élargit encore sa palette avec *le Triomphe des corporations*. *Curieusement*, ce titre n'est justifié que dans la dernière partie de l'ouvrage, où le scalpel, manié avec dextérité, explore un phénomène que la crise a rendu bien visible : la montée d'un néo-corporatisme. Ses racines ? Les *exigences de stabilité, de rémunération* et de liberté du travail. Ses finalités ? Tourner le dos au libéralisme et au collectivisme qui *« ont sacrifié à une hypostasie du progrès scientifique contraire à la condition précaire de l'homme »*.

Selon notre auteur, les caractéristiques les plus originales de cette tendance sont la prééminence de *la* distribution des revenus sur la production et l'impératif national. Juste sera la distribution qui préviendra les troubles et les tensions, qui maintiendra la cohésion de l'organisation.

Que la croissance vienne à *manquer, et la solidarité nationale* s'accroît de la peur de perdre les avantages acquis. Du coup, la responsabilité du néo-corporatisme dans la propagation de l'inflation n'est pas mince. *« Toute organisation a, aujourd'hui, la même prétention : faire supporter aux autres les difficultés. »*

L'essentiel du livre d'Alain Cotta n'est pas là, à nos yeux, mais dans ses deux cents premières pages où il déroule devant nous une sorte de geste du travail et de ses rapports subtils avec le savoir *scientifique. Impressionnant* balayage historico-sociologique où les aperçus originaux ne manquent pas à travers les trois « fenêtres » qu'il nous *propose* : le travail au contact de la matière, dans le monde des *êtres et au cœur des idées.*

Pour le premier, notre auteur met l'accent par l'exemple sur un danger auquel on ne pense pas souvent : à mesure que s'accumulent les objets, les travaux manuels d'intendance se multiplient (rangement, déplacement, entre*tien). De l'énergie de création ou* de transformation, gratifiante, est ainsi gaspillée dans des tâches sans grand intérêt. De même, avec le seuil de la machine-outil, puis du robot, la soumission à la logique de la rationalité scientifique *dépossède le travailleur de sa* volonté et de son temps. *« Que peut signifier la productivité dans une usine sans hommes ?*, interroge Alain Cotta... *La productivité du capital, apparue avec la machine, aura totalement absorbé celle du travail, devenue infinie dans son expression, nulle en son sens. »*

Le travail *« dans le monde des êtres »*, celui qui est nécessaire à la communication, obéit à des *principes* tout à fait différents. De l'énergie, on passe à l'information. *L'investigation de notre auteur* porte ici sur le travail dans la famille, celui des secrétaires, des employés et des cadres, et l'on insiste là aussi sur l'envahisse*ment des choses.*

Poursuivant son exploration, Alain Cotta s'interroge sur le travail de l'artiste, du chercheur, de l'idéologue, puis sur l'ordre social.

Il constate les *« déliquescences de la bourgeoisie »*, les *« flottements du prolétariat »* et l'*« affirmation d'un nouveau tiers état »* qui se compose de *« tous les individus dont l'activité se consacre à l'intendance des êtres, à la circulation sociale des informations qui est, aujourd'hui, nécessaire à la vie sociale »*. Ce n'est qu'en partie, on le voit, ce qu'on appelle le « secteur tertiaire », fourre-tout *selon notre auteur*.

Le travail — et l'on rejoint alors le néo-corporatisme — est poussé *maintenant* dans de *multiples* retraites : celui de l'économie souterraine, *celui qui s'exerce au sein* de la famille, celui qui s'efface du fait des difficultés d'une population à s'adapter au progrès technique rapide, le néo-corporatisme fortifiant au reste le chômage ou la naissance d'emplois de plus en *plus vides, parce qu'il croit que* l'homme n'a qu'un seul désir fondamental : *la sécurité*.

Au bout du rouleau — et du volume — l'interrogation fondamentale porte sur la maîtrise sociale du savoir scientifique, et l'on se rend compte alors des exigences du parcours accompli. Souci de rompre avec un discours trop fluide ? Les analyses sont présentées souvent sous un angle très *inattendu*. Cette volonté *n'a* pas que des effets positifs. Le style est très serré, dense, compact, l'ellipse règne souvent, et les développements sont un peu trop insouciants des passerelles, des détentes, des oasis. Sans doute, serait-il mal venu de céder à la facilité dans le genre choisi, mais il *est dommage que, paradoxalement*, la structure très corsetée de l'expression aboutisse, *ici* et là, à un certain flou dans la transmission de la pensée.

PIERRE DROUIN.

★ *le Triomphe des corporations*, d'Alain Cotta. Bernard Grasset, 1983, 324 pages, 75 F.

(1) *La Société ludique*, Grasset, 1980.

LETTRES AU Monde

Le sort des « eurocrates »

J'ai pris connaissance de l'article de votre correspondant Marcel Scotto sur « *Les eurocrates*, des privilégiés mécontents » publié dans *le Monde* du 8 octobre 1983.

M. Scotto indique que *« le traitement mensuel net de base des directeurs généraux de la Commission (impôts et contributions sociales déduits) s'élève à 50 000 F par mois »*. Ceci est inexact : un directeur général de la Commission en fin *de carrière, c'est d'ailleurs ma situation* personnelle, touche un salaire net de 29 370 F.

Ces données sont aisément vérifiables, car les salaires des fonction*naires* de la Commission sont publiés régulièrement au *Journal officiel des communautés européennes*.

M. Scotto met en cause, par ailleurs, le « gonflement des effectifs au sommet de la hiérarchie administrative de la Commission », dont témoignerait le nombre excessif de directeurs généraux et de directeurs par rapport aux unités administratives qu'ils sont supposés diriger.

Or les statistiques présentées par votre correspondant assimilent de manière erronée les données relatives aux effectifs des hauts fonctionnaires de la Commission responsables d'unités opérationnelles (directeurs généraux et directeurs) et leurs adjoints (*directeurs généraux* adjoints et conseillers principaux) *qui* ont un rôle d'*assistance* et de conseil.

En fait, la Commission emploie à l'heure actuelle sur ses crédits de fonctionnement vingt-six directeurs généraux et chefs de service, et dix-neuf directeurs généraux adjoints ; *quatre-vingt-six directeurs et quarante* et un conseillers principaux.

La dernière mise au point concerne l'informatisation de la Commission. Avec un taux de croissance annuel de 30 %, l'équipement informatique de notre administra*tion se situe à un niveau d'efficacité* et de performances très honorable, si on le compare à la situation de la plupart des administrations nationales ou internationales.

JEAN-CLAUDE MOREL,
Directeur général
Direction générale du personnel et de l'administration
(Commission des Communautés européennes).

La prison et la récidive

Comment faire, donc, pour éviter que le public devienne moins craintif, moins rancunier et méchant ? Ne pas parler de la prison ? En parler différemment ? Ce qu'il faudrait, à mon sens, c'est un débat sur l'enfermement, la fonction sociale *de la prison. Bref, un débat sur le* fond. Mon «rêve», c'est un débat télévisé entre Michel Foucault (*Surveiller er punir*) et René Girard (*le Bouc émissaire*) d'un côté et, de l'autre, Peyrefitte (*Les Chevaux du lac Ladoga*) et Badinter (ministre de la Justice).

Original non ? Certes, certes ! Ce débat ne se fera jamais ! Signe flagrant que l'on ne veut pas aller au fond des «choses».

Oh... ma lettre peut-être tombe-t-elle encore «mal». Car je songe à ce récidiviste qui a tué cette gamine. Il avait purgé sa peine... Mais puisqu'il a été en prison et accompli une peine, c'est que les deux sont INUTILES !

Des «comme ça», des comme «Avignon», il va y en avoir et encore en avoir. Parce que tous ces hommes je les vois là, devant mes yeux, et moi avec, errer de-çi de-là, ils vont de rien à... rien ! Et ça dure... 5, 10, 15 ou 20 ans et ils sont remis dans la «nature». Après, oh ! jamais bien longtemps après, les médias hurlent à la récidive.

Oui, la prison est un échec monstrueux. Un tel milieu, une telle structure malsaine, *ne peuvent pas* «produire» des êtres *sains. Et, puisque* l'on se complaît dans une telle structure, il faut admettre la récidive. Ç'en est la conséquence !

CHARLES MAESTRACCI.
Maison centrale
(Saint-Maur).

« Parce qu'il est noir »

France-Inter a rendu hommage, récemment, dans son journal de 13 heures, au palmarès de Marius *Trésor*. Ce *faisant*, quelques individus furent interviewés pour donner leur sentiment *sur les soixante*-quatre sélections de Marius Trésor en équipe de France.

Toutes les opinions furent exprimées ; de l'indifférence des uns, aux félicitations des autres.

Fait marquant de ces interviews, la question posée à ce jeune qui aurait — d'après la voix — entre neuf et treize ans : *« Aimerais-tu rencontrer Marius Trésor ? »* Après une brève hésitation, ce jeune répondit par la négative. Poursuivant, le journaliste lui demanda pourquoi. Celui-ci fit la *réponse suivante : « Parce qu'il est noir. » (sic) !*

Sur une radio d'Etat, on aurait pu attendre un commentaire sur l'esprit de ce jeune. Eh bien non ! Il n'en a rien été. Au-delà de ce sentiment juvénile, se posent deux questions :

1) *L'éducation* à la tolérance, qui est l'affaire des autorités officielles ;

2) La place des originaires des DOM dans la société française, qui concerne les intéressés au premier chef.

ALAIN BELINA,
originaire de la Guyane française
(Marseille).

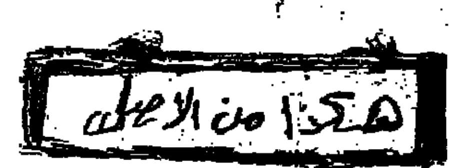
Mers-El-Kébir

J'ai lu avec intérêt le compte rendu que M. Jean Planchais a donné du livre de M. Jules Roy *Une affaire d'honneur : Mers-El-Kébir.* Je crois avoir lu à peu près tout ce qui est paru sur ce sujet passionnant (et passionné !) tant en France qu'en Angleterre — et je vois que tous les auteurs posent la question de l'attitude de l'amiral Gensoul de la même manière : non-transmission intégrale de l'ultimatum anglais, perplexité, impréparation de la riposte, etc.

Or, à mes yeux, il y a un problème *fondamental* : le général de Gaulle est allé en Angleterre pour continuer le combat — et il a bien fait, — mais il n'avait *plus, alors*, de commandement effectif. Gensoul, lui, était un chef d'armée qui assumait le commandement de la flotte basée à Mers-El-Kébir. Je pose ici la question : peut-on me citer dans l'histoire du monde un chef d'armée qui se soit soumis aux clauses d'un ultimatum d'une *puissance étrangère* (fût-elle amie) et soit passé avec son armée aux côtés de cette dernière ? Si un pareil exemple existe, je serais très heureux de le connaître et aussi de savoir de quel nom ou qualificatif on désigne un tel acte !

FRANCIS LEY,
historien
(Asnières s/Seine).

● RECTIFICATIF. — Dans la lettre du docteur Elié Arié — qui est cardiologue et non radiologue comme nous l'avons écrit, dans la page « Idées » du *Monde* du 19 octobre, — il fallait lire au début du dernier paragraphe non pas : *« La situation »* mais *« La solution est relativement simple »*.



Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

LE SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE

Londres souhaite améliorer sa coopération politique avec Paris

M. François Mitterrand était attendu, ce jeudi 20 octobre, à Londres, dans l'après-midi, pour y prendre part aux travaux du sommet franco-britannique. Après avoir été reçu en audience par la reine, le chef de l'Etat devait avoir un premier entretien en tête à tête avec Mme Thatcher, puis participer au dîner offert par le premier ministre britannique. Le sommet s'achèvera vendredi en fin de matinée par une conférence de presse commune, puis M. Mitterrand donnera audience au leader du parti travailliste, M. Neil Kinnock, avant de regagner Paris.

Outre un certain nombre de ses collaborateurs de l'Elysée, le président de la République est accompagné de sept ministres : MM. Cheysson (relations extérieures), Delors (économie et finances), Hernu (défense), Rocard (agriculture), Mme Cresson (commerce extérieur), MM. Chandernagor (affaires européennes) et Mexandeau (postes et télécommunications).

Bien que ce genre de rencontres annuelles soit en principe l'occasion de faire le point sur les relations bilatérales, *d'une façon plus systématique* que conjoncturelle, les entretiens de Londres ne peuvent guère échapper aux deux préoccupations majeures qui sont actuellement celles de l'Europe occidentale : l'avenir de la Communauté et la controverse *sur les euromissiles.*

La proximité du conseil européen d'Athènes, *qui aura lieu du 4 au* 6 décembre, devait, en particulier, conduire les deux délégations à examiner dans quelle mesure les positions de Paris et de Londres sur le financement du budget de la C.E.E. apparaissent aujourd'hui plus conciliables *qu'elles ne l'étaient avant* (et même encore après) le précédent sommet européen, à Stuttgart, en juin.

Vues concordantes sur les euromissiles

On se montre optimiste à cet égard, du côté britannique : les neuf partenaires de la Grande-Bretagne, *sans acquiescer à ses thèses budgé*taires, semblent admettre plus facilement qu'un certain déséquilibre existe dans le système de fixation des contributions des Etats au détriment des Anglais. Ceux-ci, de leur côté, sont plus prêts qu'auparavant à *soutenir certaines initiatives, notam*ment françaises, comme la proposition de créer un *« espace industriel européen »*, avancée en septembre dernier par Paris, et qui rencontre un bon accueil en Grande-Bretagne.

Mme Thatcher ne s'attend cependant pas plus à un *ralliement de la* France aux revendications de Londres que M. Mitterrand ne peut espérer fléchir sa détermination. Mais il y a du côté britannique un changement de ton très perceptible, qui répond à celui que l'on a cru déceler chez les autres membres de la C.E.E., malgré le caractère pour *l'instant décevant* des entretiens préparatoires des ministres des affaires étrangères des Dix à Athènes.

Quant à l'affaire des euromissiles, Français et Britanniques ne devraient guère avoir à constater que la grande concordance de leurs analyses. Paris et Londres se sont trouvés rapprochés dans cette controverse, par le fait que les deux pays *refusaient que leur propre* armement nucléaire soit prit en compte lors des négociations américano-soviétiques de Genève. Même si le cas de la Grande-Bretagne, qui fait toujours partie de l'organisation militaire de l'alliance atlantique et doit recevoir des missiles de l'OTAN en cas d'échec des *pourparlers eurostratégiques, diffère* de celui de la France.

Les relations plus directement bilatérales doivent également faire l'objet d'un certain nombre d'entretiens. L'état actuel du commerce en*tre les deux pays est jugé assez satis*faisant de part et d'autre : si la balance enregistre un déficit français en la matière, cette situation est essentiellement due aux achats de pétrole de la mer du Nord par Paris. Sans ce lourd poste d'importation, le solde des échanges serait au contraire positif pour la France : on *aurait enregistré un excédent de* près de 7 milliards de francs au premier semestre de 1983.

La Grande-Bretagne souhaiterait *développer, au-delà de ces relations* commerciales dont elle ne sous-*estime pas* l'impact *politique*, ses contacts diplomatiques avec Paris. Le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, devait s'en ouvrir à son collègue français, M. Cheysson : la coopération politique franco-britannique pourrait être *sensiblement améliorée, au moins de* façon pragmatique, par le renforcement de la concertation au jour le jour sur les grands sujets de l'actualité internationale. D'autant plus que, si l'on fait abstraction des affaires communautaires – il est vrai fort importantes dans les relations franco-anglaises, – l'entente reste, sur *bien des dossiers essentiels, plus* cordiale que ne le laisserait croire une certaine tiédeur des rapports.

BERNARD BRIGOULEIX.

AU TERME DE SON VOYAGE EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

M. Chirac préconise une « totale solidarité » entre la France et la R.F.A.

Le président du R.P.R. nuance son propos sur une participation allemande à une défense nucléaire européenne

De notre correspondant

Lors de la conférence de presse qu'il a tenue en conclusion de son voyage en République fédérale et à Berlin-Ouest, M. Chirac a confirmé son soutien à la « double décision » de l'OTAN, mais a nuancé son propos sur la *participation éventuelle de la* R.F.A. à une future défense nucléaire européenne.

Bonn. – *« Je n'ai jamais dit ça ! »* Au bord de l'éclat, M. Jacques Chirac l'a répété deux fois, lors de sa conférence de presse dans la capitale fédérale. On l'interrogeait sur la petite phrase qu'il aurait formulée en réponse à une question d'un député C.D.U. après son allocution de lundi à la Fondation Adenauer, et selon laquelle l'Allemagne fédérale pourrait être conviée à partager les responsabilités d'une future force de dissua*sion européenne.*

Pour M. Chirac, Bonn s'est engagé par traité à renoncer à l'armement atomique, et il n'y a pas à revenir là-dessus. Mais tout le reste demeure ouvert, et il est grand temps qu'entre partenaires européens *« on parle de tout »*. M. Chirac a ses idées sur le sujet, mais il estime qu'il serait intempestif de les développer publiquement pour l'instant, responsabilité qui incombe aux hommes au pouvoir.

Sa visite avait un caractère privé, si bien que ce qui a fait du bruit à Paris est passé totalement inaperçu ici. M. Chirac n'a peut-être pas été plus explicite avec ses interlocuteurs allemands, mais il s'est cependant exprimé assez clairement devant les journalistes pour que l'on discerne le fond de sa pensée. Comme il l'a affirmé dès son arrivée à Bonn, l'ancien premier ministre est un partisan convaincu de l'implantation des Pershing-2 et des missiles de croisière en Allemagne. Il l'a dit et redit tout au long *de son séjour.*

Pour lui, le rôle des Etats-Unis est « essentiel », et il n'envisage pas un seul instant que la défense *européenne puisse se dispenser de* leur concours et de leur arsenal. *« Tout ce qui « découple »*, a-t-il dit lors de sa conférence de presse en parlant des relations transatlantiques, *va dans le mauvais sens. »* Néanmoins, a-t-il ajouté, *« aucun peuple ne peut indéfiniment se décharger sur un autre de sa sécurité »*.

C'est le cas de l'Allemagne d'au*jourd'hui, dépendante des Etats*-Unis. Il n'est pas question de l'en détacher, mais, au sein de l'alliance atlantique, *« tout le monde est d'accord pour que se constitue sur notre vieux continent un ensemble homogène, cohérent et capable, à terme, de parler d'une seule voix face aux très grandes puissances de ce monde. Sans morgue, certes, mais sans allégeance à l'égard de qui que ce soit »*. C'est bien l'Europe européenne *« que nous voulons progressivement constituer avec l'ambition qu'elle devienne entre l'Est et l'Ouest un pôle de puissance, de prospérité et de rayonnement »*, comme il l'a dit à Krefeld avant de regagner Paris.

Est-ce là le langage d'un héritier orthodoxe du gaullisme ? M. Chirac reste dans la tradition quand il soutient que personne, en France, ne réclame le retour à l'organisation militaire de l'OTAN. Se référant à un discours du général lors de sa *visite* triomphale en Allemagne de l'Ouest en 1962, il estime, cependant, que l'Europe à venir doit avoir la *« certitude »* d'être défendue à ses frontières.

La démonstration de ce principe lui a été rendue facile par une in*terview du général Gallois à un* journal espagnol, qui a été répercutée largement par de nombreux journaux allemands, et selon laquelle, si l'Allemagne était envahie par l'armée rouge, la France ne devrait *« pas lever le petit doigt »* pour se porter à son secours. C'est tout le contraire qu'envisage M. Chirac, qui préconise une *« totale solidarité »* entre la France et l'Allemagne et approuve le discours prononcé par M. Mitterrand en janvier dernier devant le Bundestag.

Une visite discrète

Mais, dans l'esprit de M. Chirac, il s'agit d'aller plus loin encore dans l'interdépendance européenne. Pour discuter fructueusement avec les Soviétiques, a dit le maire de Paris, il faut être fort. Ce n'est pas le cas actuellement, mais cela peut le devenir si l'on consent les efforts nécessaires. A partir de là, on peut espérer que la division *« contre nature »* de l'Europe trouvera enfin son terme. Les modalités de cette évolution sont laissées à l'appréciation des gouvernements en place, à Paris et ailleurs, mais il est évident pour M. Chirac qu'il n'y a pas de temps à perdre pour parfaire l'unité européenne, appelée à transformer le *statu quo* actuel.

Le voyage de M. Chirac en Allemagne, qui s'est rendu successivement à Bonn, à Berlin, à Munich et à Krefeld, a été entouré d'une grande discrétion. M. Chirac a soigneusement évité de s'y conduire en chef de l'opposition ; il n'a, de toute façon, pas grand-chose à redire à la politique étrangère de Paris. Il n'a pas non plus cherché la sensation. *La presse allemande a* peu parlé de sa visite. Mais il est certain qu'il a été reçu, partout où il s'est arrêté, avec des égards particuliers, et qu'il a noué ou renoué des relations avec des personnalités allemandes de premier plan – toutes C.D.U. *il est vrai*, puisqu'il était l'invité de cette formation, – qui entrent avec plus de relief qu'auparavant dans son horizon international.

ALAIN CLEMENT.

● *L'agence Tass* a accusé mercredi 19 octobre M. Chirac d'avoir *« demandé en fait que l'on ouvre à la R.F.A. l'accès à l'arme nucléaire »*. L'agence soviétique ajoute que ces propos ont suscité *« une vive polémique »* en France et cite les réactions hostiles de MM. Chevènement, Huntzinger et Hernu. – *(A.F.P.)*

● *M. Pierre Mauroy* fera une visite officielle en Norvège les 3 et 4 novembre prochain, annonce-t-on à Matignon.

● *Une délégation du P.C.F.* conduite par M. Georges Marchais, secrétaire général, et comprenant MM. *Gremetz, secrétaire du comité* central, Cabanes et Gau, a quitté Paris, ce jeudi 20 octobre, pour une tournée de dix jours en Angola, au Congo et au Bénin.

● *M. Koivisto*, président de la République de Finlande, fera une visite d'Etat en France du 15 au 17 novembre, en compagnie de son épouse, a-t-on annoncé à l'Elysée mercredi 19 octobre.

ASIE

Afghanistan

UN JOURNALISTE AUSTRALIEN A ÉTÉ TUÉ AU COURS D'UN BOMBARDEMENT

Islamabad *(A.F.P., A.P.)*. – Un journaliste australien, d'origine ita*lienne*, M. Rafaele Favero, âgé de trente-huit ans, a été tué, le 10 octobre, lors d'un bombardement de l'aviation gouvernementale, alors qu'il filmait un groupe de résistants s'apprêtant à attaquer *la ville* d'Urgun, à l'est du pays. Il a succombé à ses blessures après avoir été atteint par des éclats de bombes larguées par des Mig. Marié et père de trois enfants, il avait embrassé la religion islamique il y a une quinzaine d'an*nées – il se faisait prénommer* Rafiullah – et s'était pris de sympathie pour le peuple afghan. Il avait déjà fait plusieurs voyages à l'intérieur de l'Afghanistan. Un journaliste norvégien, Staale Gundhust, a déjà été tué en Afghanistan au mois de *juin 1982, dans* des conditions mal connues.

D'autre part, cent vingt-six paysans, dont des femmes et des enfants, auraient été exécutés, lors d'une récente opération militaire, près de Kandahar, ont déclaré en arrivant au Pakistan *des survivants du* massacre. Celui-ci aurait eu lieu *dans les villages* de Moshkizai et de Kolchabad en représailles contre l'attaque d'un convoi par des maquisards. Les survivants ont déclaré que les soldats avaient rassemblé la population et que les hommes avaient été fusillés tandis que les femmes et les enfants étaient passées à la baïonnette et que les maisons étaient rasées.

Pakistan

NOUVELLES VIOLENCES DANS LE SIND

Islamabad *(Reuter, A.F.P.)*. – Cinq personnes ont trouvé la mort et *plus d'une soixantaine ont été* blessées, mercredi 19 octobre, lors d'un affrontement armé entre les forces de sécurité et les habitants d'un village de la province du Sind, selon une source proche de l'opposition au régime militaire. En revanche, le gouvernement fait état d'un seul mort et de huit blessés.

D'autre part, les avocats pakistanais ont relancé, le même jour, la campagne d'agitation antigouvernementale en manifestant dans les principales villes du pays, en dépit *d'une répression parfois brutale*. A Karachi, le président du barreau local, Me Abdul Hafez Lakho et dix autres avocats ont été arrêtés après avoir tenté d'organiser une manifestation.

Des manifestations d'avocats ont également eu lieu dans différentes villes du Sind et du Pendjab ainsi qu'à *Quetta, capitale du* Baloutchistan, la plupart du temps dans l'enceinte des tribunaux étant donné l'importance du dispositif de répression mis en place.

Mercredi également, le président en exercice du Mouvement pour la restauration de la démocratie, à l'origine de la campagne d'agitation, a appelé l'organisation des Nations unies à envoyer des observateurs dans la province du Sind pour *« constater les exactions »* commises par l'armée contre les *« honorables citoyens privés de leurs droits fondamentaux »*.

A TRAVERS LE MONDE

Birmanie

● DEUX FRANÇAIS ENLEVÉS. – Un ingénieur français et son épouse travaillant sur un *chantier en Birmanie ont été en*levés le mardi 18 novembre par un groupe d'insurgés d'ethnie karen, a-t-on appris jeudi de source diplomatique bien informée à Bangkok. *Le* couple, dont l'identité exacte n'a pas été révélée, *travaillait sur le chantier* d'une cimenterie construite par la firme française Fives-Cail-Babcock, à Myaing-Galay, à environ 150 kilomètres à l'est de la capitale, Rangoun. *La* plus grande discrétion est observée par les autorités birmanes pour ne pas nuire aux tractations qui seraient entreprises avec les insurgés karens. – *(A.F.P.)*

Gabon

● SIGNATURE DU TRAITÉ INSTITUANT LA C.E.E.A.C. – Dix des onze pays africains (1) réunis depuis lundi 17 octobre à Libreville ont signé, mardi, le traité instituant officiel*lement la Communauté économi*que des Etats de l'Afrique centrale (*le Monde* du 18 octobre). L'Angola, qui a participé à tous les travaux préparatoires, n'a pas signé ce traité, s'estimant *« pour le moment »* dans l'incapacité de remplir ses *« obligations »* à l'égard de la C.E.E.A.C., en raison de ses *« efforts de guerre »*. – *(A.F.P.)*

(1) Angola, Gabon, Cameroun, Tchad, Centrafrique, Congo, Guinée-Equatoriale, Sao-Tomé-et-Principe, Burundi, Rwanda et Zaïre.

Namibie

● USAGE DE DÉFOLIANTS. – *L'armée sud-africaine a annoncé*, mercredi 19 octobre, qu'elle allait utiliser de puissants défoliants pour détruire toute végétation en bordure d'une route qui mène à la frontière angolaise, afin de protéger ses hommes contre les raids de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain). *D'autre part*, le Conseil de sécurité des Nations *unies reprend, ce jeudi, l'examen* du conflit namibien. – *(A.F.P., Reuter.)*

UNE ANALYSE FRANÇAISE DE LA MENACE NUCLÉAIRE SOVIÉTIQUE

● Les missiles SS-20 visent 62 % de la population mondiale
● 9 800 ogives sont en mesure d'atteindre le sol national

Selon des estimations des services d'analyses stratégiques au ministère français de la défense, les missiles soviétiques SS-20 à moyenne portée menacent 62 % de la population mondiale compte tenu *de leur implantation* – 243 dans la partie occidentale du territoire de l'U.R.S.S. et 108 face à la frontière avec la Chine – et de la distance (environ 5 000 kilomètres) qu'ils sont supposés parcourir depuis leur site de tir.

*Les évaluations de source fran*çaise font état de la possibilité, pour ces SS-20, de viser 56 Etats de la planète, représentant un total de 2 770 millions d'habitants, ainsi pris en otages par cette dissuasion.

Dans leurs notes de synthèse à *destination des autorités gouverne*mentales, les services spécialisés du ministère de la défense considèrent que les SS-20 soviétiques sont les missiles d'un éventuel « découplage » entre la défense des Etats-Unis et celle de leurs alliés en Europe ou en Asie. *Il s'agit*, en quelque sorte, d'enfoncer un coin dans une défense commune et globale. Les SS-20 peuvent atteindre toute l'Europe, l'Afrique au nord du Sahara, le Proche-Orient et *tous les Etats* d'Asie, épargnant le seul continent américain et l'Océanie.

Systèmes d'armes multicharges, mobiles, à tir rapide, et rechargeables, les SS-20 sont décrits comme des missiles de première frappe ou, *encore, comme des « missiles du surarmement »* soviétique, menaçant plus spécifiquement les Etats européens qui dependent, en réalité, de la protection nucléaire américaine pour *leur survie dans un conflit Est-Ouest.*

En revanche, la force nucléaire *française est indépendante*. Dans cette perspective, les analystes du ministère de la défense ont tenté de comptabiliser les forces soviétiques susceptibles de frapper le sol natio*nal depuis leur lieu* de stationnement repéré en temps de paix.

*Au terme de ces calculs, qui tien*nent compte de toutes les catégories de « vecteurs » existants, l'Union soviétique peut braquer sur la France tout ou partie de 9 800 ogives (ou têtes) nucléaires, y compris les SS-20. Le stock soviétique d'ogives nu*cléaires est estimé, de source améri*caine, à un total de 20 000 à 22 000. *En cas de démantèlement* partiel de cet armement, notamment de tous les missiles à moyenne portée des modèles SS-20, SS-5 ou SS-4, le nombre des ogives nucléaires susceptibles de frapper la France resterait de l'ordre de 9 050.

Les analystes du ministère de la *défense considèrent* que le *seul* rapprochement de ces évaluations de l'arsenal soviétique avec l'état de la force française de dissuasion – 98 missiles et 34 Mirage-IV en ligne – *démontre la « supériorité »* ou le *« surarmement »* de l'U.R.S.S., *même si le nombre* des SS-20 devait être réduit à 162 – soit 486 ogives, – comme le propose M. Andropov pour obtenir l'inclusion des 290 ogives des missiles français et *britanniques dans les négociations* de Genève.

A cette réflexion, on ajoute une autre observation sur l'*« absurdité » du raisonnement soviétique suivant* lequel Moscou aurait le droit de déployer, depuis 1977, le système d'armes multicharges SS-20 tout en demandant une prise en compte ultérieure des projets français de missiles M-4 à plusieurs têtes explosives, lesquels ne seront réalisés qu'après 1985 *sur le nouveau sous-marin l'Inflexible.*

Insistant pour que soit comparé, dans les rapports de forces entre l'Est et l'Ouest, ce qui est *« techniquement comparable »*, les auteurs de cet argumentaire à l'intention des responsables politiques doutent, en conclusion, que puisse être vérifiée sur place la destruction des SS-20 retirés par l'U.R.S.S. Destruction des missiles ? Des bases de lancement ? *Même une surveillance par satellites* ne serait pas totalement efficace et, *a fortiori*, convaincante.

JACQUES ISNARD.

EUROPE

Espagne

L'assassinat du capitaine Martin apparaît comme le défi le plus grave lancé par les indépendantistes basques au gouvernement socialiste

Madrid. – L'assassinat, le 18 octobre, du capitaine Alberto Martin Barrios apparaît comme le défi le plus grave lancé par les indépendantistes basques au gouvernement de M. Felipe Gonzalez et au système démocratique espagnol tout entier depuis l'arrivée au pouvoir des socialistes en décembre 1982. L'exécution de cet officier a provoqué une émotion d'autant plus intense dans le pays qu'il s'agit du premier militaire tué par l'organisation séparatiste basque ETA depuis cette date.

Responsable des services de pharmacie au gouvernorat militaire de Bilbao (capitale de la province de Biscaye), le capitaine Martin, trente-neuf ans, marié et père de trois enfants, a été retrouvé mort dans une cabane en rase campagne, à quelques kilomètres de la ville. Exécuté d'une balle dans la tempe, il avait été séquestré le mercredi 5 octobre à Bilbao par la fraction majoritaire de l'organisation indépendantiste basque ETA politico-militaire connue sous le nom de « ETA-P.M. 8e Assemblée ».

Issu de l'une des nombreuses scissions intervenues depuis le début de 1982 au sein de l'ETA-P.M. (mouvement jugé moins radical et moins bien structuré que l'autre grande or-

De notre correspondant

ganisation séparatiste basque, l'ETA militaire), la 8e Assemblée est considérée dans les milieux basques bien informés comme un groupuscule aux abois qui ne comprendrait actuellement guère plus de vingt à trente militants.

Pour cette organisation, il s'agissait *de braquer les projecteurs* de l'actualité sur le sort de neuf indépendantistes (huit membres de l'ETA-P.M. 8e Assemblée *et un militant* catalan), dont le procès s'ouvrira le 25 octobre prochain devant *un conseil* de guerre à Lerida, en Catalogne. Ces neuf personnes répondront de l'assaut manqué réalisé en novembre 1980 contre la caserne de Berga, au nord de Barcelone.

Dans un premier temps, la 8e Assemblée avait exigé la libération pure et simple des neuf accusés en échange de la vie de son otage. Devant le caractère irréaliste de cette demande, elle opta ensuite pour une autre exigence : la diffusion par la télévision nationale d'un communiqué dans lequel l'organisation récusait notamment la juridiction militaire et dénonçait le caractère *« exorbitant »* des peines requises par le procureur militaire contre les accusés (de cent quarante-deux à cent quarante-cinq années de prison pour chacun d'entre eux !).

Confronté à un chantage dramatique, le conseil d'administration de la radio-télévision – contrôlé par les socialistes – avait, pour la première fois de son histoire, partiellement cédé à l'ultimatum des ravisseurs en acceptant d'offrir aux téléspectateurs, le 14 octobre, un résumé de leur communiqué et en s'engageant à le diffuser intégralement après la libération du capitaine Martin. Cette solution de compromis proposée à l'ETA-P.M. par la radio-télévision traduisait le profond embarras du gouvernement socialiste, pris entre le refus de créer un grave précédent et la nécessité de tout faire pour sauver une vie – qui plus est la vie d'un militaire, ce qui compliquait singulièrement la situation.

Dans un communiqué reçu seulement *le mercredi 19 octobre, mais* daté du samedi précédent, l'ETA-P.M. 8e Assemblée affirme que l'assassinat *de son otage est dû au « non-accomplissement des conditions exigées dans le délai déterminé »* – allusion au fait que l'ultimatum lancé à la radio-télévision venait à échéance le vendredi 14, à minuit – et rejette la responsabilité du crime sur le gouvernement et l'armée. Le communiqué précise, en outre, que l'enlèvement du capitaine Martin s'inscrit dans le cadre de la lutte *« contre l'ingérence de l'armée espagnole dans la dynamique politique basque et dans le reste de l'Etat »*.

Le mécontentement dans les casernes

Cette phrase, lourde de sous-entendus, semble confirmer les craintes des milieux politiques, qui voient dans cet assassinat une nouvelle provocation des indépendantistes basques à l'égard de l'armée et un nouveau coup de boutoir contre la stabilité du régime démocratique. Le drame est, en effet, survenu alors que le gouvernement socialiste est confronté à un mécontentement général dans les casernes, à l'origine duquel se trouve la « guerre des drapeaux » au Pays basque *(le Monde* du 22 septembre). Il ne peut qu'apporter des arguments aux secteurs « ultras » de l'armée qui relèvent dangereusement la tête depuis quelques mois.

L'assassinat, en outre, est survenu alors que l'activité de l'ETA militaire connaît une singulière recrudescence : la plus puissante des organisations indépendantistes basques vient, en effet, de revendiquer le meurtre de quatre personnes entre le 8 et le 15 octobre. Fait éminemment inquiétant, l'ETA militaire a élargi son champ d'action, puisque l'une de ces victimes était l'un des médecins de la prison de Puerto de Santa-Maria, en Andalousie, donc aux antipodes du Pays basque.

Preuve de l'émotion et des craintes suscitées dans tout le pays – et notamment dans la classe politique : tous les partis représentés au Parlement, ainsi que les deux grandes centrales syndicales (socialiste et communiste) et le patronat ont tenu une réunion d'urgence mercredi soir au siège du parti socialiste, et ont décidé d'organiser à Madrid, le vendredi 21 octobre, une manifestation « contre le terrorisme, contre l'ETA, pour la démocratie, l'Espagne et sa Constitution ».

(Intérim.)

Irlande du Nord

● ARRESTATION D'UN « SUPER-MOUCHARD » DE L'IRA. – M. Robert Lean, l'un des « super-mouchards » de l'IRA, a été capturé par la police mercredi 19 octobre à Belfast, *quelques minutes après avoir* annoncé à la presse qu'il retirait ses dépositions contre une vingtaine de *suspects républicains emprisonnés*. La réapparition de M. Lean, âgé de trente-sept ans, qui a déclaré *s'être échappé* mardi soir de la caserne où il avait été *« placé sous la protection de la police »*, a infligé un sérieux revers à la police d'Irlande du Nord. Grâce à l'utilisation des « super-mouchards », *délateurs* dans les rangs des organisations para-militaires qui acceptent de témoigner contre *leurs* anciens camarades en échange de la liberté, d'une nouvelle identité et parfois d'avantages *financiers*, la police avait connu des succès croissants depuis dix-huit mois. – *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

A L'INITIATIVE DE PARIS

Un projet de résolution demandant à l'Irak et à l'Iran de décréter un cessez-le-feu dans le Golfe va être examiné à l'ONU

Alors qu'un calme relatif régnait depuis la fin de l'été sur le front irano-irakien, une nouvelle offensive iranienne, attendue depuis plusieurs jours à Bagdad, paraît, selon les informations en provenance de cette capitale, avoir été déclenchée dans la *nuit du mercredi 19 au jeudi 20 octobre*.

Selon le communiqué militaire irakien, c'est le front septentrional, particulièrement actif lors de la précédente offensive iranienne, en juillet, qui s'est de nouveau embrasé. Commencés à minuit, les combats se poursuivaient ce jeudi matin autour de la localité frontalière de *Banjouine, au nord-est de la* province kurde d'Irak à 500 kilomètres environ de la capitale. Bagdad a affirmé que ses troupes ont « arrêté » la poussée iranienne. Jusqu'à présent, aucune confirmation de ces événements n'a encore été fournie par Téhéran. – *(A.F.P.)*

New-York (Nations unies). – Les grandes *manœuvres diplomatiques* destinées, en principe, à tenter de mettre un terme au conflit irano-irakien se précisent. *Le mardi* 18 octobre, l'ambassadeur des Pays-Bas auprès des Nations unies a *remis au président* en *exercice* du Conseil de sécurité, M. Abdullah Sallah (Jordanie), un projet de résolution *demandant* à *Bagdad et* à Téhéran de décréter un cessez-le-feu dans le Golfe et de s'engager solennellement *à y respecter* la *liberté de* navigation.

L'idée d'une telle démarche revient à la France, qui cherche à se dégager ainsi de la situation délicate dans laquelle elle s'est mise en « prêtant » cinq Super-Etendard à l'Irak. Une acceptation du cessez-le-feu rendrait inutile toute utilisation des avions. Un refus du cessez-le-feu par Téhéran permettrait, en revanche, à la diplomatie française d'affirmer que tous les efforts imaginables ont été déployés pour favoriser la paix, mais qu'ils se sont heurtés à l'intransigeance des ayatollahs.

Nous n'en sommes pas encore là. Le texte dont a été saisi M. Sallah – et qu'il a communiqué mercredi matin à M. Perez de Cuellar – va maintenant faire l'objet de consultations destinées à lui donner sa forme définitive. Ce n'est qu'à la fin de ce processus qu'un projet officiel de résolution sera déposé devant le Conseil de sécurité.

Le « brouillon » actuel a le soutien d'au moins trois autres pays occidentaux, qui ont activement participé à sa rédaction : les Etats-Unis, dont il se confirme, en dépit des dénégations de la Maison Blanche, qu'ils sont en train de rééquilibrer leur politique dans la région, la Grande-Bretagne, longtemps réticente pour ne pas favoriser une « percée » française dans une de ses zones historiques, et bien sûr la France.

Le texte évite de se prononcer sur les responsabilités du conflit, mais propose qu'une enquête soit ouverte pour faire la lumière sur ce point.

De notre envoyé spécial

L'Irak, en effet, n'aurait sans doute pas accepté d'être désigné clairement *comme l'initiateur* des *hostilités*. Le projet des « quatre » demande aussi à M. Perez de Cuellar de prendre les mesures nécessaires pour vérifier en temps utile le respect par les deux parties de la liberté de navigation.

Pour autant que l'on sache, la démarche en cours a l'appui des Irakiens. M. Tarek Aziz, le vice-premier ministre irakien, était d'ailleurs toujours à New-York à la fin de la semaine dernière. On ne s'attend pas, d'autre part, que les Soviétiques mettent leur veto à une telle résolution, ne serait-ce que parce qu'elle réaffirme un principe – celui de la liberté de navigation dans les détroits – dont dépend en grande partie la mobilité de toute leur marine.

Mais reste le problème essentiel : quelle va être la réaction de l'Iran ? Très certainement négative, pensent la plupart des diplomates qui suivent le dossier et qui sont ici les témoins des violentes « sorties » de l'ambassadeur de Téhéran. Le fait, d'autre part, que *le Conseil de sécurité* soit présidé jusqu'à la fin du *mois d'octobre* par la Jordanie ne devrait pas faciliter les choses au moins pour les deux semaines à venir. *Téhéran considère en effet* Amman comme l'allié de l'Irak. La présidence reviendra en revanche *pour le mois de novembre à Malte*, un interlocuteur plus acceptable pour Téhéran.

D'ici là, des contacts discrets devraient être pris avec l'Iran. Mais les Algériens, échaudés par leurs expériences précédentes, ne paraissent pas disponibles, et M. Perez de Cuellar hésite à ce stade de la procédure à renvoyer M. Palme – qui reste son représentant dans cette affaire – à Téhéran. On préférerait au secrétariat général des Nations unies que les Iraniens fassent connaître auparavant leur position pour voir ensuite s'il existe une possibilité de compromis avec le texte dont sera saisi le Conseil de sécurité.

La France est moins préoccupée par le problème puisque, pour elle, il s'agit avant tout d'obtenir l'adoption d'une résolution – la quatrième du genre depuis le début des hostilités...

JACQUES AMALRIC.

Liban

SANS SE RALLIER A M. JOUMBLATT

Le chef d'état-major (druze) de l'armée annonce sa décision de « rester dans la montagne »

Le chef d'état-major (de confession druze) de l'armée libanaise, le général Nadim Hakim, à propos duquel avaient circulé des rumeurs de défection, a annoncé, mercredi 19 octobre *(le Monde* du 14 octobre), son intention de *« demeurer dans la montagne libanaise »*, au terme d'une rencontre avec le dirigeant druze et chef du parti socialiste progressiste (P.S.P.), M. Walid Joumblatt.

Dans une déclaration lue à la presse mercredi dans le village de Moukhtara, « fief » de M. Joumblatt, le général Hakim a précisé que sa décision de *« demeurer dans la montagne »* était guidée par son *« sentiment de devoir national »* et visait à *« superviser l'évolution de la situation et conseiller dans le sens de l'intérêt de la nation les militaires de l'armée se trouvant dans la montagne »*. *« Notre ambition est que l'armée soit l'instrument véritable de l'indépendance et de la dignité nationale »*, a-t-il souligné. *« Epargnez-moi les questions, j'ai trente et un ans de carrière militaire »*, s'est-il contenté de dire en conclusion.

Bien que le chef de l'opposition au régime de M. Gemayel, M. Walid Joumblatt, ait été assis à ses côtés lors de la lecture de sa déclaration, le général Hakim n'a tenu aucun propos qui laisse croire qu'il fait acte d'allégeance au dirigeant druze. De plus, le fait que le chef de l'état-major ne portait pas l'uniforme militaire peut également être interprété comme le signe d'une volonté de ne pas s'afficher en sa qualité d'officier dans le fief du chef de l'opposition au pouvoir libanais.

Le général Hakim a également confirmé avoir rencontré les soldats et officiers de la caserne de Hamana. Cette caserne de l'armée située dans la montagne du Haut-Metn, sous contrôle syrien, est coupée du commandement de l'armée libanaise.

Tout en soulignant que l'attitude de ces militaires (au nombre de six cents environ) *« n'est pas sécessionniste »*, le général a fait état des griefs de ces militaires sur ce qu'ils considèrent comme étant un *« comportement erroné »* (des autorités militaires) dans les récents combats qui se sont déroulés dans la montagne, à Beyrouth et dans sa banlieue.

Le blocus de Nabatyeh

Le vice-président du Conseil supérieur chiite (la plus haute autorité religieuse chiite), Cheikh Mehdi Chamseddine, a exhorté mercredi les imams des mosquées à insister dans leurs prônes du vendredi sur le *« terrorisme »* des Israéliens, qui *« assiègent sans aucune raison la ville de Nabatyeh »*.

Le blocus israélien de cette ville du Sud-Liban, imposé dimanche dernier après les heurts sanglants *qui avaient opposé* les *fidèles* chiites aux soldats israéliens, a été partiellement levé mercredi. Une seule voie de passage a *été ouverte*, les autres issues de la ville restant bloquées par des murs de sable. Des patrouilles *israéliennes sillonnent la* ville, et plus de 200 soldats israéliens ont pris position sur les points de contrôle *et* aux accès de Nabatyeh, aidés par des éléments de la « garde nationale » (créée par Israël).

Après la vague de perquisitions et d'arrestations déclenchée depuis dimanche, 80 personnes, dont un soldat de l'armée libanaise, seraient détenues par les troupes israéliennes.

La « révolution » en Haute-Volta

(Suite de la première page.)

Le pouvoir est encore confiné au palais du Conseil de l'entente, que gardent des « paras » autour d'une mitrailleuse en batterie et un blindé Cascavel (de fabrication brésilienne mais d'origine libyenne), même si le concept de « *révolution du peuple par le peuple et pour le peuple* » commence peu à peu, au-delà de la théorie, à entrer dans les faits. Forts de leur expérience historique, c'est-à-dire conscients de la précarité de leur victoire, les éléments « progressistes » de l'armée entendent enraciner leur révolution. Sans perdre de temps, parce que, disait Saint-Just, « *ceux qui font des révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau* ».

La référence historique n'est pas hors de propos : avec romantisme et exaltation, les révolutionnaires voltaïques voient des analogies entre leur « expérience » et la Révolution française dont ils se sentent un peu, quant à l'inspiration, les lointains héritiers ; tiers monde, « progressisme » et lutte anti-impérialiste en plus. D'ailleurs, c'est dans la « nuit du 4 août » que les éléments « réactionnaires », les défenseurs des « privilèges », de la « bourgeoisie politico-bureaucratique » et de la « bourgeoisie compradore » ont été destitués, au cours d'une « épopée révolutionnaire » — qui a duré moins d'une heure — et que le très officiel hebdomadaire *Carrefour africain* s'est efforcé de retracer, minute par minute.

Populaire, le capitaine Sankara l'était depuis 1974, au moment du conflit frontalier entre le Mali et la Haute-Volta, et de la création du Centre national d'entraînement commando (CNEC) de Po. A l'époque, les capitaines Sankara, Blaise Compaoré, Henri Zongo, le commandant Jean-Baptiste Lingani, avaient su se faire aimer de leurs soldats parce qu'ils étaient proches d'eux, et parce que les officiers supérieurs avaient un peu trop tendance à aller à la bataille en voiture climatisée. Dès lors, la révolution étant intervenue, il ne faut pas s'étonner s'ils sont devenus des héros, au moins dans l'armée et dans la jeunesse voltaïque.

Enraciner la révolution : c'est la mission confiée aux C.D.R. (Comités de défense de la révolution). Dans la nuit du 4 au 5 août, le capitaine Sankara, intervenant à la radio nationale, avait invité le peuple à constituer « *partout* » des C.D.R. pour, notamment « *empêcher les ennemis intérieurs et extérieurs de nuire à notre peuple* ».

Ce quadrillage systématique de la population a l'avantage d'empêcher toute tentative de regroupement clandestin des personnalités de l'ancien régime et des responsables des partis politiques « *bourgeois* », qui demeurent interdits (depuis novembre 1980). Ces personnalités qui, pour la plupart, sont assignées à résidence ne préfèrent pas s'exprimer, craignant un durcissement.

Le mot d'ordre va être suivi d'effets. A Ouagadougou, mais aussi à Po (d'où la révolution s'est ébranlée pour marcher sur la capitale), Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Koudougou, de multiples C.D.R. vont se constituer — y compris, aujourd'hui dans les classes de chaque établissement scolaire — dans la fièvre révolutionnaire, une bonne dose d'empirisme et une certaine anarchie.

« Conscientiser » les masses

Les C.D.R., comme l'expliquera rapidement leur secrétaire général national, le lieutenant Pierre Ouedraogo, ont une triple mission : 1) politique : « conscientisation » des masses, mobilisation, encadrement et formation révolutionnaire ; 2) sociale, culturelle et économique : travaux — bénévoles — d'intérêt général dans les quartiers ; 3) militaire : « *défendre par tous les moyens les acquis de la révolution* » en donnant une formation militaire aux militants. Pour le moment, c'est la seconde qui apparaît davantage : les C.D.R. ont entrepris de vastes travaux collectifs de défrichage, d'assainissement des places et des caniveaux, de voirie.

Ouagadougou ressemble depuis plusieurs semaines à un vaste chantier. A terme, chaque C.D.R. doit devenir la structure unique de décision et de gestion au niveau du quartier, bref, « *le gouvernement du peuple par le peuple* », selon « *les normes du centralisme démocratique* ». Force est alors de constater qu'il s'agit d'abord de faire entrer ce slogan dans les esprits, de convaincre près de sept millions de Voltaïques que leur révolution est, fondamentalement, « *de gauche* », qu'ils sont, individuellement et collectivement, des révolutionnaires « *progressistes* » et « *anti-impérialistes* », même si, jusque-là, ils n'avaient jamais osé se l'avouer...

Peu importe, il faut faire vite, « *débusquer les contre-révolutionnaires* », abattre, dans les quartiers, les « *féodaux* », et, comme le demande le capitaine Sankara dans un message radiotélévisé, dimanche 2 octobre, « *écraser complètement les résistances des nostalgiques du passé* », et puis, surtout, « *conscientiser* » un peuple... analphabète à 95 %. La mise en place des C.D.R. reste difficile ; pour cause d'opportunisme. L'élection des responsables locaux va se faire dans une sorte de *happening* incontrôlable : la parole est souvent à celui qui criera le plus fort le leitmotiv de la révolution : « *La patrie ou la mort, nous vaincrons.* » Les petits délinquants, les chômeurs, les désœuvrés et tous ceux qui ne se sentaient pas la conscience très tranquille pour avoir profité de l'ancien régime, voient dans les C.D.R. un moyen de se constituer ou de se refaire une virginité civique. Il faudra dissoudre certains bureaux, procéder à de nouvelles élections, élargir la base militante aujourd'hui essentiellement composée de jeunes, de dix-huit à vingt-cinq ans, et, pour cela, rassurer toute une partie de la population pour qui les « *avant-gardes de la révolution* » apparaissent surtout comme des tribunaux populaires où l'on pratique une chasse aux sorcières aveugle. Le lieutenant Pierre Ouedraogo et son adjoint, le sous-lieutenant Hien Kilmité, s'y emploient actuellement.

Ce n'est pas le seul problème : peu habitués à cette forme de démocratie directe, les habitants des quartiers ont eu tendance à élire non pas les plus révolutionnaires d'entre eux, mais les plus connus, c'est-à-dire les notables. Résultat : les responsabilités échoient souvent aux « *féodaux* » alors qu'il s'agit de faire passer le pouvoir des mains de la bourgeoisie voltaïque à celles de la classe populaire.

L'influence de la LIPAD

Cette tâche de « moralisation » effectuée, qui restera-t-il au sein des comités de défense de la révolution ? Poser cette question revient à se demander qui est à même de donner une formation politique et idéologique à la population. Qui, sinon les militants de la LIPAD (Ligue patriotique pour le développement) déjà nourris de dialectique révolutionnaire ? Tout naturellement, la LIPAD prend et prendra de plus en plus le contrôle des C.D.R.

« *Organisation de masse* » et non « *parti* » politique, la LIPAD, qui, comme le PAI voltaïque (Parti africain pour l'indépendance) clandestin, dont elle est issue, est de tendance marxiste-léniniste, peut s'exprimer et agir ouvertement. Son influence s'exerce dans trois directions : au sein des C.D.R., par entrisme cette tactique bien connue des révolutionnaires ; au sein du gouvernement, où l'on estime que, sur les vingt ministres (dont cinq militaires), elle a de cinq à huit représentants non officiels (les militants de la LIPAD ne tiennent pas tous à faire connaître leur appartenance à cette organisation) ; dans le mouvement syndical enfin, où elle contrôle en partie la puissante C.S.V. (Confédération syndicale voltaïque), l'une des quatre centrales syndicales du pays. Les liens entre la LIPAD et la C.S.V. peuvent être comparés à ceux qui existent, en France, entre le P.C.F. et la C.G.T., et le secrétaire général de la centrale, M. Soumane Touré, est le président de la section de la LIPAD d'Ouagadougou. Enfin, lorsque l'on sait que le ministre qui a sans doute le plus d'influence sur le capitaine Sankara — il a été son professeur d'histoire ainsi que celui de Blaise Compaoré — est M. Adama Touré, ministre de l'information, qui est aussi le « théoricien » de la LIPAD, on mesure à quel point cette minorité agissante, sinon activiste, peut, à terme, constituer un « Etat dans l'Etat », voire récupérer la « révolution ».

Ce n'est pas là le seul risque de « dérapage ». L'option qui consiste à armer les C.D.R. pour que, à terme, « *trois à quatre millions de Voltaïques sachent manier un fusil* », comme l'explique le lieutenant Pierre Ouedraogo, n'est pas exempte de dangers en l'absence d'une maturité politique et civique minimale de la population. La presse officielle s'efforce de lui inculquer quelques notions politiques élémentaires — mais « révolutionnaires » — par l'exégèse de concepts comme la « bourgeoisie » et la différence entre la « droite » et la « gauche », ainsi que par la description de la vie quotidienne dans les pays socialistes. Les responsables des C.D.R. sont conscients de l'impérieuse nécessité de contrôler le recrutement et la distribution des tâches à l'intérieur des comités, afin d'éviter les débordements et les surenchères de la base.

Pourtant, le 23 septembre, au cours d'un meeting à Dori, alors qu'il effectue une visite au Niger, le capitaine Sankara ne prêche pas la modération. Parlant de la caste des militaires privilégiés qui opprimaient la troupe, il lance : « *Ce n'est pas un crime que de pointer votre fusil et d'abattre ces militaires véreux ; ce n'est pas un crime contre le peuple que d'abattre les ennemis du peuple !* »

Une épuration

De façon à la fois saccadée et méthodique, la révolution voltaïque franchit néanmoins des étapes. Après l'épuration de l'armée des éléments « réactionnaires » ou de ceux qui ont été jugés incapables de « *suivre le rythme de la révolution* » (une soixantaine d'officiers supérieurs ont été relevés de leur commandement et mis à la retraite d'office), les militaires « progressistes » s'efforcent de tuer dans l'œuf toute velléité « contre-révolutionnaire » : des magistrats, des hauts fonctionnaires, des commissaires de police, les secrétaires généraux des ministères, des dirigeants de société, des élus, bientôt les préfets, sont tour à tour destitués et remplacés par des hommes réputés acquis aux idéaux de la révolution. Les C.D.R., qui se créent à tous les niveaux de la société voltaïque, s'emploient à dénoncer tout comportement « petit-bourgeois ». Les « bavures » qu'une telle entreprise de dénonciation collective implique sont réparées, dans la mesure du possible, après coup.

Apparemment, la majeure partie de la population a répondu favorablement à la révolution. Pourtant, elle a posé ses conditions : oui à la révolution, ont indiqué les commerçants, *si on respecte la libre entreprise* ; oui, ont souligné les hiérarchies catholique et musulmane, si le pouvoir spirituel des Églises est maintenu et si la révolution veut instaurer une égalité effective entre les individus ; oui, a rappelé la chefferie coutumière, si on respecte les traditions ; oui, ont prévenu les syndicats, si on ne mélange pas pouvoir des syndicats et pouvoir des C.D.R. Le capitaine Sankara a apporté presque tous les apaisements nécessaires.

Reste la question de savoir si le Conseil national de la révolution veut créer des C.D.R. au sein des entreprises, ce que les forces syndicales considéreraient comme un *casus belli*. M. Soumane Touré le dit sans ambages : « *Si on décide d'abattre le régime de Thomas Sankara, il ne tiendra pas trois mois. Il le sait très bien. Le moteur de cette révolution se trouve dans les centrales syndicales.* » Cette dernière affirmation, compte tenu de la longue tradition de luttes syndicales en Haute-Volta, n'apparaît pas fausse. Récemment, le Syndicat national des enseignants africains de Haute-Volta (S.N.E.A.H.V.) a vivement critiqué le nouveau régime, l'accusant d'être « *le refuge d'un parti politique* », la LIPAD, et de prendre des mesures « antisyndicales ».

La révolution voltaïque est peut-être populaire, syndicale sûrement et probablement nationaliste. Mais si l'on se réfère à l'environnement international de la Haute-Volta, à son degré de dépendance politique avec ses voisins et économique avec la France, le capitaine Sankara a-t-il les moyens d'une révolution authentiquement « nationale » ?

LAURENT ZECCHINI.

Prochain article :

QUELLE INDÉPENDANCE ?

AMÉRIQUES

Etats-Unis

DURCISSANT LE TON SUR LE PROCHE-ORIENT ET L'AMÉRIQUE CENTRALE

M. Reagan accuse la Syrie d'avoir des ambitions territoriales au Liban

Washington. — M. Reagan a accusé, mercredi 19 octobre, les Syriens de *« traîner les pieds »* au Liban parce qu'ils considèrent qu'une *« grande part »* de ce pays ainsi que de la Jordanie *« leur appartient »* et devrait leur revenir au sein d'une *« grande Syrie »*. Cette accusation, lancée au cours d'une conférence de presse (la première que tenait le président depuis le début de l'été), marque un net durcissement américain vis-à-vis de Damas dans la mesure où cela revient à dire que les Syriens ne sont au fond absolument pas intéressés par *une stabilisation politique* du Liban.

Tout au long des négociations qui ont conduit à l'actuel cessez-le-feu et il y a peu encore, Washington considérait, au contraire, qu'il y avait des chances raisonnables de voir la Syrie se contenter d'un renforcement de *son influence* à Beyrouth *par* l'instauration d'un nouvel équilibre politique négocié entre les différentes forces libanaises. Cette perspective autorisait, à terme, un retrait de la force multinationale, et donc du contingent américain, auquel les Etats-Unis souhaiteraient pouvoir procéder dans des conditions ne s'apparentant pas à une retraite. Bien qu'il ait été finalement autorisé *par un* Congrès *plus que* réticent, le maintien des « marines » au Liban demeure, en effet — ce qui compte dans la perspective de l'élection de 1984, — d'autant plus impopulaire que s'alourdit le bilan des pertes et que s'accroît, par ailleurs, l'engagement militaire américain aux frontières du Nicaragua.

De notre correspondant

C'est précisément la poursuite, malgré le cessez-le-feu, du harcèlement des « marines », puis les obstacles mis à l'ouverture du congrèsde réconciliation nationale » libanais qui ont conduit les Etats-Unis à réévaluer leurs perspectives dans la région. Entrepris le 14 octobre, ce « réexamen » avait culminé mardi avec une *réunion* du *Conseil national* de sécurité. Cette réunion avait cependant pris fin sans qu'aucune décision nouvelle ait été prise, car les Etats-Unis se trouvent maintenant dans une impasse dont seul un assouplissement de la position de Damas pourrait les faire sortir.

Cette situation ne laisse, en fait, pas d'autre choix à Washington que d'afficher sa détermination à ne pas se retirer tant que la négociation n'aura pas ramené la paix au Liban. C'est ce qu'a fait M. Reagan mercredi, à la fois en haussant le ton contre la Syrie et en insistant sur le fait que la mission des « marines » et des autres contingents de la force multinationale est de permettre au Liban de *« recouvrer son territoire par le retrait de toutes les forces »* étrangères.

Le président a ainsi déclaré que la Syrie, *« aidée et poussée »* dans ses ambitions territoriales par l'U.R.S.S. qui lui fournit *« quelque sept mille conseillers »* et un armement « sophistiqué », faisait *« obstacle »* sur la route de la paix et qu'il *n'était pas question de « la laisser détruire ce que tant de gens veulent »* — la fin des combats. *« S'ils font cela dans l'idée de m'intimider,* a ajouté le président sans qu'on sache s'il parlait des Syriens, des Russes ou des deux, *ils vont être déçus. »*

Aussitôt pressé de dire ce que cela signifierait concrètement en cas d'escalade contre les « marines », M. Reagan a répondu que *« les « marines » se défendront »* et que *Washington va poursuivre*, avec l'appui de *« nombreux »* pays arabes, le processus diplomatique qui a mené au cessez-le-feu.

Seule véritable menace, et peut-être lourde de conséquences, avancée par le président : l'indication implicite *(« Nous examinons toutes les options »)* que les « marines » pourraient être autorisés, comme le Pentagone l'avait officieusement fait dire dans la journée, à poursuivre les tireurs qui les prennent pour cible. Ces hommes, a ajouté le président, ne sont pas des miliciens, mais *« seulement des individus qui assassinent »*.

Abordant deux autres sujets chauds de politique étrangère, la situation dans le golfe Persique et en Amérique centrale, M. Reagan s'est, en revanche, montré d'une fermeté catégorique. *« Le monde libre ne pourrait pas permettre à quiconque de fermer le détroit d'Ormuz et la route du pétrole »*, a-t-il dit en réponse à une question sur les menaces iraniennes, avant d'ajouter que c'était à Téhéran de se demander ce que feraient les Etats-Unis en pareil cas.

Le « droit à l'action secrète »

Sur l'Amérique centrale, le ton est encore plus sec. *Comme on lui* demande s'il est normal que la C.I.A. ait directement soutenu un raid aérien organisé (le 11 octobre) par les forces antisandinistes contre un port pétrolier du Nicaragua, M. Reagan rétorque sans dénier les faits : *« Les actions secrètes ont été une part de l'action des gouvernements depuis aussi longtemps qu'il y a des gouvernements. (...) Je crois au droit d'un pays de pratiquer l'action secrète quand il considère que cela sert mieux ses intérêts. »*

Le même jour, M. Shultz avait appelé la Chambre des représentants à ne pas refuser à la C.I.A. les moyens financiers qu'elle devrait utiliser contre Managua, car cela freinerait, selon lui, les sandinistes dans les concessions que la pression militaire les aurait conduits à envisager. Citant des sources proches du gouvernement nicaraguayen, le *Washington Post* indiquait, à ce propos ce jeudi matin, que Managua s'apprêtait à soumettre à Washington un projet de règlement d'ensemble de la crise centre-américaine. Cette démarche suivrait, selon les sources citées par le quotidien, une légère ouverture faite la semaine dernière lors d'une visite au Nicaragua par le sous-secrétaire d'Etat pour l'Amérique latine, M. Motley.

M. Reagan a tenu, d'autre part, à faire acte de foi en affirmant, à propos du contrôle des *armements*, que Moscou allait *« négocier sérieusement »* et en n'excluant pas la signature d'un accord avant la fin de son actuel mandat. Il est possible, a-t-il dit, que les Soviétiques se retirent de la table des négociations ou *« essaient des choses de ce genre »*. Dans ce cas, *« nous resterons seuls autour de la table, et je pense,* a-t-il poursuivi, *qu'ils reviendront »*, car le déploiement des euromissiles aura lieu et les Etats-Unis sont *« déterminés à développer* [leurs] *forces et non pas à désarmer unilatéralement »* comme ils l'ont *« si follement fait dans les récentes années »*.

BERNARD GUETTA.



UN JOUR FÉRIÉ POUR MARTIN LUTHER KING

Washington (A.F.P.). — Le Sénat a approuvé, mercredi 19 octobre, à une large majorité, l'instauration d'un jour férié national à la mémoire du pasteur noir Martin Luther King, un honneur réservé jusqu'à présent seulement à George Washington, premier président des Etats-Unis. Le président Reagan, qui s'était à l'origine opposé à cette mesure en raison de son coût pour l'économie, a promis de signer ce projet, lui donnant ainsi force de loi.

Selon le texte approuvé par le Sénat par 78 voix contre 22, malgré la violente opposition de quelques conservateurs, le troisième lundi du mois de janvier, anniversaire de la naissance de l'ancien prix Nobel de la paix, sera, à partir de 1986, la dixième journée fériée et chômée que connaissent les Etat-Unis.

Grenade

M. Bishop et quatre ministres ont été tués par l'armée

Un conseil militaire révolutionnaire a pris le pouvoir

La lutte pour le pouvoir à Grenade entre les factions du gouvernement marxiste New Jewel a connu un sanglant épilogue, le mercredi 19 octobre à Saint-George's. L'ancien premier ministre, M. Maurice Bishop, et quatre de ses ministres ont été tués par l'armée.

Un conseil militaire révolutionnaire *assume désormais* tous les pouvoirs, a annoncé, dans la soirée, le général Hudson Austin, commandant en chef des forces de sécurité de l'île Caraïbe anglophone, qui a lui-même confirmé la mort de M. Bishop.

Un couvre-feu de quatre jours a été décrété. Ecoles et entreprises demeurent fermées, et l'armée a ordre de tirer à vue sur quiconque sort de son domicile.

Au total, neuf personnes au moins ont été tuées, et une quarantaine blessées à l'issue d'une journée confuse. Outre M. Bishop, figurent parmi les *victimes* : le ministre des affaires étrangères, M. Unison Whitaman, le ministre de l'éducation, Mme Jacqueline Creft, le ministre du logement, M. Norris Bain, et peut-être M. George Louison, ministre de l'agriculture. Tous quatre avaient démissionné la veille du gouvernement pour manifester leur soutien à M. Bishop, destitué le vendredi 14 octobre par les éléments les plus radicaux du parti officiel, sous l'impulsion du vice-premier ministre et ministre des finances, M. Bernard Coard.

La journée du mercredi 19 *octobre* avait commencé à prendre un tour agité lorsque une foule évaluée à trois mille ou quatre mille personnes s'était dirigée vers la résidence *du Mont-Royal*, où M. Bishop était assigné à résidence depuis six jours. Bousculant les gardes, elle avait délivré l'ancien premier ministre. Prenant la tête du cortège, M. Bishop avait alors défilé dans les rues de Saint-George's.

Vers la fin de l'après-midi, le fondateur du New Jewel devait s'adresser à ses partisans massés sur la place du Marché, devant le port. M. Bishop, cependant, s'était rendu à Fort-Rupert, le quartier général des forces armées, qui domine la petite capitale. On ne sait s'il s'y est rendu en toute liberté, avec l'inten*tion de négocier*, ou dans l'espoir de « retourner » à son profit les officiers et les soldats de Fort-Rupert.

Toujours est-il que la foule massée sur la place du Marché a entendu deux fortes explosions en provenance du Q.G., puis des tirs nourris d'armes automatiques.

Des blessés ont ensuite expliqué que des soldats venus de l'extérieur du fort avait ouvert le feu sur les sympathisants de M. Bishop qui l'avaient accompagné.

Dans un premier temps, la radio officielle a annoncé que M. Bishop et plusieurs ministres avaient été blessés *et hospitalisés*.

Puis, dans la soirée, le général Austin a déclaré que M. Bishop, trois ministres au moins et deux leaders syndicaux, MM. Fitz Bain et Vincent Noël, avaient été tués alors qu'ils tentaient de distribuer des armes à la foule, après avoir, en *compagnie de leurs partisans*, commencé à désarmer les officiers et les soldats de Fort-Rupert. Dans la fusillade, deux soldats auraient également été tués par des sympathisants de M. Bishop.

S'agissant de l'évolution de la situation politique, on note que la composition du nouveau conseil militaire révolutionnaire n'a pas été précisée par le général Austin. Celui-ci n'a pas non plus mentionné dans son allocution le nom de M. Bernard Coard.

La situation à Grenade préoccupe vivement les voisins de la petite île. M. Tom Adams, premier ministre de La Barbade, a indiqué qu'il ne reconnaîtrait pas n'importe quel gouvernement. *« Je ne puis discuter avec des meurtriers »*, a-t-il déclaré. La conférence des Eglises caraïbes (C.C.C.), branche régionale du conseil œcuménique des Eglises s'est déclarée très inquiète de l'éventualité d'un *« bain de sang »*. La C.C.C. avait, d'abord, offert sa médiation pour tenter de dénouer la situation.

A Washington, le secrétaire d'Etat adjoint M. Burt s'est déclaré *« très préoccupé »*. Selon lui, M. Coard est désormais à la tête du nouveau gouvernement. Or, a-t-il ajouté, *« M. Coard semble avoir des liens étroits avec Cuba et très étroits avec l'Union soviétique »*.

[M. Maurice Bishop était âgé de trente-neuf ans. Avocat, il était rentré de Londres, où il avait mené des études supérieures, en 1970. Il s'était alors associé avec M. Bernard Coard. En 1973, il avait fondé le New Jewel. Cette année-là, son père, M. Rupert Bishop, avait été tué par la police à l'occasion d'une manifestation d'hostilité contre le régime de M. Eric Gairy. (Le nom de Fort-Rupert avait été, plus tard, donné au Q.G. des forces armées grenadiennes en mémoire de cet événement). En 1974, Grenade était devenue indépendante de la Grande-Bretagne. En 1976, M. Bishop avait été élu député, et était devenu le leader de l'opposition à Sir Eric Gairy. Le 13 mars 1979, un coup d'Etat sans effusion de sang portait le New Jewel au pouvoir, et M. Bishop à la tête du gouvernement. M. Coard était nommé vice-premier ministre.

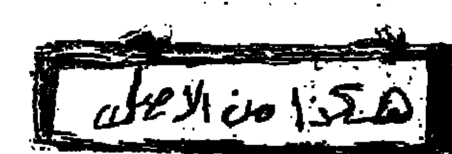
Depuis lors, la popularité de M. Bishop avait cru dans l'île, mais ses méthodes autocratiques de gouvernement avaient irrité certains de ses collègues, dont M. Coard. Celui-ci reprochait, depuis environ un an, à M. Bishop d'avoir imprimé un cours *« social démocrate »* à la révolution grenadienne.]

Brésil

ÉTAT D'URGENCE DANS LA CAPITALE

Le gouvernement du général Joao Figueiredo a, le mercredi 19 octobre, décidé l'état d'urgence dans le district fédéral de *Brasilia pour une* période de soixante jours. Cette mesure précédait le vote, le même jour, à la Chambre des députés, d'un texte capital pour la politique économique du régime : un décret-loi (D.L. 2 045) organisant la réduction du pouvoir d'achat des salaires, dont l'approbation conditionnait, en principe, le décollage de nouvelles facilités financières internationales, sous l'égide du F.M.I. Les députés n'ont cependant pas été sensibles à *ce qui est apparu à beaucoup* comme une mesure d'intimidation : ils ont rejeté le texte. Les dirigeants des cinq partis représentés au Parlement, quatre d'opposition et le parti démocratique et social, officiel, s'étaient tous prononcés contre le décret-loi 2 045.

Le 21 septembre, déjà, un précédent décret-loi présidentiel sur la politique salariale avait été rejeté par le Congrès. Le D.L. 2 045, pour sa part, visait à limiter à 80 % de la *hausse* de l'indice du coût de la vie les réajustements salariaux. Le pays est aujourd'hui dans l'attente de la réaction du Fonds monétaire international : Brasilia avait, en effet, fait mention du décret-loi *sur* les salaires dans sa *« lettre d'intention »* adressée au F.M.I. en vue d'obtenir le déblocage de crédit gelés depuis mai. Les milieux officiels ont déjà indiqué que le rejet du texte 2 045 mettrait le gouvernement dans l'obligation de limiter le crédit et de *prendre* d'autres *mesures* d'austérité. Les parlementaires, pour leur part, ont annoncé leur intention de rédiger une proposition de loi. — *(A.F.P.)*



LA PRÉPARATION DU CONGRÈS SOCIALISTE DE BOURG-EN-BRESSE

Les trois motions en présence

Trois orientations sont proposées aux socialistes pour le congrès qui les réunira du 28 au 30 octobre à Bourg-en-Bresse. Les votes des fédérations ont assuré à la motion 1, présentée par les mitterrandistes, les amis de *M. Pierre Mauroy et M. Michel Rocard, la large majorité* (75 %) escomptée. La motion 2, présentée par M. Jean-Pierre Chevènement et ses amis du CERES, a obtenu, avec environ 19 % des mandats, un meilleur score que celui de ce même courant, il y a quatre ans, au congrès de Metz (14,4 %). Enfin, les rocardiens « dissidents », qui présentent la motion 3, ont obtenu les 5 % nécessaires pour être *représenté dans les instances dirigeantes du P.S. (le Monde* des 18 et 19 octobre).

Nous présentons ci-dessous une comparaison des textes de ces trois motions sur les principaux sujets du débat politique actuel.

La crise, la rigueur et la politique du gouvernement

Motion 1

La réalité peut *nous conduire* à ne pas développer notre action de façon linéaire et uniforme pendant tout le septennat. L'aggravation de la crise dans le monde, les politiques déflationnistes de nos voisins, nous contraignent à reconstituer nos marges de manœuvre. Pour mener une politique autonome, il nous faut reconstituer nos forces. Cela impose des phases de consolidation qui font suite à des phases de progrès considérables. D'autres phases de progrès *viendront, mais pour cela* le redressement de notre appareil productif est indispensable et il passe par le rétablissement de l'équilibre extérieur. Notre obligation de réussir, notre priorité à l'emploi, nous forcent à retrouver le chemin de la croissance.

Certains dans le parti se sont faits les théoriciens du « bon usage de la crise ». Nous sommes en désaccord avec cette conception. La crise frappe avant tout les travailleurs et *leurs familles; les* mutations, même bonnes, qui l'accompagnent ne sauraient faire oublier les maux qu'elle inflige et l'urgence de les combattre plutôt que de s'en accommoder.

Motion 2

On n'échappera pas à la rigueur. Nous faisons nôtres les impératifs de l'assainissement. La France ne peut continuer avec un « différentiel d'inflation » défavorable par rapport à ses partenaires commerciaux. Ni avec un déficit de ses échanges extérieurs qui l'engage dans le nœud coulant de l'endettement. Mais les mesures prises en mars, comme il a été dit, ne constituent pas en soi une politique. Il faut aller au-delà. Le choix n'est pas entre le laxisme et la rigueur. Il est entre une conception de la « rigueur » qui sacrifie l'avenir à moyen terme aux contraintes du court terme et une logique de l'effort qui apporte des solutions aux problèmes immédiats tout en préparant simultanément le redressement à moyen terme. L'efficacité réside donc dans le choix de moyens qui *permettent de réduire la contrainte* extérieure – problème prioritaire – sans compromettre le ressaisissement industriel – enjeu primordial.

Motion 3

Nous soutenons sans ambiguïté l'action [du gouvernement], et nous souhaitons la prolonger. Nous pouvons critiquer telle ou telle modalité de la politique de rigueur, mais nous affirmons sa nécessité et son bien-fondé. (...) Face à la motion du CERES, qui expose clairement une politique et ses prolongements, la motion 1, rassemblant les autres courants traditionnels, exprime un « soutien » à l'action de rigueur du gouvernement qui reste brouillé par *trop d'hésitations et de réticences.* Comme si la légitimité « de gauche » était naturellement dans le sens du CERES et que le soutien à l'autre politique gardait un caractère difficilement avouable pour les socialistes.

La rigueur nécessaire à l'affirmation extérieure de la France n'est pas une orientation antisocialiste qui bloquerait toute réforme de fond; elle peut être au contraire en parfaite cohérence avec notre projet de transformation de la société. (...) Sur certains points, la rigueur peut même faciliter l'apparition de solutions nouvelles.

La crise ne doit pas être subie passivement. (...) La rigueur peut et doit être utilisée comme un levier du changement.

Motion 3

Les camarades du CERES appellent à une relance visant à un taux de croissance supérieur de 3-4 % à ceux de nos partenaires économiques. Ce but serait atteint par des mesures d'assistance au développement des entreprises : dévaluation accentuée du franc, refus des obligations du système monétaire européen, protection contre la concurrence extérieure. C'est une démarche volontariste, misant sur le rôle de l'État. Elle s'appuie sur un engagement nationaliste qui lui donne une *inspiration idéologique.* Nous reconnaissons la cohérence de cette politique ; mais nous la jugeons inefficace et dangereuse, tant pour les chances économiques que pour l'influence internationale de la *France.*

De l'autre côté, le gouvernement a choisi de donner à l'économie ses chances concurrentielles en éliminant le handicap de l'inflation et de rétablir l'équilibre des échanges extérieurs sans risquer l'isolement. Cela passe par une maîtrise ferme des circuits financiers publics et par un plan industriel armant les entreprises dans la compétition technologique et commerciale. Elle a aussi sa cohérence et suit d'autres valeurs politiques, qu'il nous faut mieux affirmer. Nous soutenons sans ambiguïté cette action.

Croissance

Motion 1

Puisque aujourd'hui il est illusoire pour un pays de la taille de la France d'espérer pouvoir tirer seul la croissance mondiale, c'est dans la relance concertée que nous devons *fonder notre espoir et notre action* politique. (...) La relance est bien davantage une question de politique internationale et l'enjeu de rapports de force qu'un choix technique.

A terme, il n'y a pas de réponse globale au problème de l'emploi qui ne passe par un redémarrage de la croissance. Ainsi, l'environnement international comme la faiblesse des marges de manœuvre dont nous disposons laissent penser qu'à court terme d'autres mesures devront être prises en faveur de l'emploi.

Motion 2

Il n'y a pas de solution durable au problème de l'emploi, et d'abord à celui des jeunes si l'activité économique ne progresse pas à un rythme *suffisant.* Faire le choix de la croissance économique, c'est faire le choix de la jeunesse, de la créativité dans la société, de notre capacité à *tracer l'avenir. Une nouvelle* croissance n'est pas la seule réponse, mais, à nos yeux, la principale. Ce n'est pas idolâtrer un « taux » que de rappeler cette idée fondamentale.

Il n'est pas vrai que la France vive « au-dessus de ses moyens ». La vérité est qu'elle « travaille en dessous de ses moyens ». (...) Il faut produire plus et mieux. C'est ainsi que seront desserrées progressivement les contraintes des déficits : budgets publics, protection sociale, déficit extérieur, pertes des entreprises.

Motion 3

La croissance, hélas, ne se décrète pas.

Qui ne souhaite la croissance économique ? Si des chances d'en saisir des bribes existent, elles doivent être exploitées. Mais tout orienter sur une hypothèse de croissance qui n'a que peu de chances de se produire sur le modèle 1960-1971 est une erreur profonde, grosse de désillusions. Ce dont il s'agit, c'est du passage à une autre société, qu'il faut connaître et maîtriser.

Contrainte extérieure

Motion 1

Le débat entre le libre-échangisme et le protectionnisme ne saurait être un débat de doctrine. Le protectionnisme est un poison lent et mortel s'il entraîne repli sur soi, malthusianisme et confort factice. Le libre-échange est nocif lorsqu'il permet aux plus riches de s'imposer aux autres, lorsqu'il est utilisé pour assurer la domination de certains pays, lorsqu'il *facilite la transmission* de fluctuations aberrantes. Les échanges doivent donc être organisés. Aussi devons-nous mener une politique d'importations qui contribue à rééquilibrer les relations commerciales avec nos partenaires. (...) Nous n'avons pas de raison de subir les limitations que nous imposent nos partenaires commerciaux sans réagir, mais nous ne devons pas aller au-delà.

C'est dans la confrontation avec les autres pays que notre industrie trouvera les stimulants lui permettant de retrouver la compétitivité perdue au cours des dix dernières années. La musculation en chambre ne suffit pas à faire des athlètes.

Motion 2

Autre nom pour désigner la dépendance de notre croissance (la production étrangère remplace sur nos marchés l'offre nationale défaillante).

Il serait illusoire de prétendre muscler l'offre intérieure sans assurer un certain tonus à la demande intérieure. Un marché en déflation interdirait toute politique dynamique de l'offre. L'option doit être prise en faveur d'un soutien effectif et modulé du pouvoir d'achat.

Jeter l'anathème du protectionnisme contre les choix de mobilisation de l'offre intérieure, de soutien à la demande intérieure, de *limitation* provisoire de l'offre extérieure, montre, au mieux, un certain manque de sérieux, au pis une véritable gangrène de l'esprit par les dogmes « libéraux » dominants. Personne ne veut *enfermer la France derrière* une muraille de Chine. (...) Il n'est pas de pire protectionnisme que la déflation, qui, pour limiter les importations, diminue la consommation et pèse sur la production.

Place et rôle du parti

Motion 1

Le parti socialiste est un « parti de pouvoir », c'est-à-dire une formation *politique qui concourt avec* d'autres et plus que d'autres aux choix que fait chaque jour le gouvernement. (...) Ne tenant pas du 10 mai son acte de naissance, il ne voit pas son horizon borné au septennat. Sa mission est d'articuler un va-et-vient correct entre le quotidien et le moyen terme.

Certains ont cru voir dans le parti socialiste un « appareil vertical » éloigné des aspirations de la société et fonctionnant en vase clos. Ce n'est pas l'opinion des signataires de ces lignes.

Il faut faire de notre parti le grand parti de masse nécessaire à la transformation en profondeur de notre société.

A quoi servirait-il de rechercher une relation plus étroite avec le gouvernement si notre souci de cohérence et d'explication de notre politique était dans l'avenir ruiné par les déclarations parfois intempestives de tel ou tel d'entre nous ?

Motion 2

Le parti ne fait pas le gouvernement et n'a pas à lui dicter sa *conduite. (...) Les partis de la majo*rité – à commencer par le principal d'entre eux – définissent une perspective dans laquelle le gouvernement inscrit son action. Le parti socialiste a moins pour tâche de suivre le gouvernement que de le devancer pour éclairer sa route.

Seul un progrès de la conscience politique et de la qualité de notre organisation peut permettre l'intégration de nouvelles générations militantes. Sans lui, la rhétorique du « grand parti de masse » restera purement incantatoire. Cela suppose une direction nationale resserrée, une priorité accordée au secteur entreprise et à la formation.

Motion 3

Depuis deux ans, le parti a eu des difficultés à soutenir le gouvernement, à mobiliser sa base sociale. L'action autonome, en dehors des tâches de propagande, est restée timide.

Nous approuvons nos dirigeants d'appeler à la construction d'un parti de masse. (...) Le développement d'un grand parti populaire est incompatible avec le renforcement d'appareils hiérarchisés et professionnalisés, au détriment de l'affirmation de l'initiative des militants.

L'affirmation d'une complète solidarité avec la politique gouvernementale actuelle dans ses axes essentiels, et en premier lieu dans son *effort d'assainissement économique*, constitue un engagement politique primordial. (...) Il revient à un grand parti démocratique comme le nôtre de s'adresser au pays en exprimant clairement les réalités. Le sérieux avec lequel on traite l'opinion est un test de la démocratie qui règne actuellement. Sachant qu'une partie de nos soutiens est prisonnière du mythe suivant lequel la croissance peut être décidée librement par l'État, nous devons réagir de front.

Union de la gauche

Motion 1

La droite fait de la présence des ministres communistes au gouvernement un enjeu politique. Le parti socialiste croit plus que jamais souhaitable l'union de la gauche. Mais ceci requiert l'effort de tous. Le P.C.F. doit montrer concrètement qu'il fait partie de la majorité présidentielle et qu'il soutient activement *les choix opérés sous l'autorité du* président de la République. Pour cela, il ne suffit pas que le P.C.F. répète sa volonté de rester au gouvernement. Encore faut-il que, par ses votes au Parlement, par les déclarations de ses dirigeants sur *des sujets cruciaux de politique intérieure* ou extérieure, par son action au sein des organisations qui lui sont liées et sur les terrains de lutte sociale, il vise à rassembler et à renforcer l'union populaire qui a permis à la gauche d'exercer le pouvoir. Devant la dimension des problèmes à résoudre, devant l'ampleur des réformes qui restent à accomplir, les travailleurs pourraient être désorientés si le P.C.F. devait accentuer la tendance à tenir un langage différent *selon qu'il s'agit des fruits de la* politique gouvernementale ou de ses contraintes.

Motion 2

Le nécessaire élargissement [de la majorité] ne doit pas s'opérer par la remise en cause mais par la consolidation des acquis. L'union de la gauche est le noyau historique du rassemblement populaire. La droite ne s'y trompe pas, qui tente de la remettre en cause par tous les moyens. La gauche ne doit pas s'y laisser prendre. Nous devons sans cesse affermir l'union. En particulier l'introduction de la proportionnelle dans le mode de scrutin législatif devra être opérée sans rompre la solidarité électorale des partis de la majorité.

Motion 3

Cette union, au-delà de l'alliance entre les différents partis, est représentative de l'ensemble du monde du travail. Elle ne doit pas être conçue comme un accord figé, mais la bataille des idées pour le socialisme démocratique et l'autogestion doit y demeurer *vivace* afin d'associer sans cesse davantage les Français à notre engagement.

Relations Est-Ouest

Motion 1

Sommes-nous à équidistance, idéologique, politique, stratégique des États-Unis et de l'Union soviétique ? Non. Nous sommes les amis et les alliés de l'Amérique et des pays de l'Europe occidentale, de longue date et pour des raisons essentielles. Nous sommes membres de l'alliance atlantique et entendons le rester parce que cette alliance permet un équilibre de forces au cœur de l'Europe et que la France ne saurait rester neutre ou indifférente au sort des peuples occidentaux en cas de crise ou de conflit.

Motion 2

Si [l'Union soviétique] nous pose un problème de sécurité en Europe et représente un modèle de société que nous avons toujours rejeté, il ne s'ensuit pas que nous devions traiter tous les problèmes à travers le prisme déformant de l'antisoviétisme. La proximité de *l'U.R.S.S. ne doit pas nous faire* tomber dans la dépendance des États-Unis qui tendent à transformer l'alliance atlantique, dont le champ d'application et les obligations sont pourtant strictement délimités par les traités, en une pure et simple hégémonie. (...) La France doit parler à la fois avec Washington (parce que l'Europe et les États-Unis sont solidairement responsables de l'héritage de la démocratie politique) et avec Mos*cou (parce que les relations traditionnelles* de la France et de l'U.R.S.S. ont toujours été la base de la sécurité européenne).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

LE DÉBUT DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le gouvernement est interpellé sur l'insuffisance des perspectives de croissance qu'ouvre sa politique

L'Assemblée nationale a engagé mercredi 19 octobre le débat sur le projet de loi de finances pour 1984. La discussion de la première partie du projet (recettes et équilibre général) devrait s'achever à la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine, puis, jusqu'au 19 novembre, les députés examineront les crédits de chaque ministère.

Montant le premier à la tribune, M. Christian Pierret (P.S. Vosges), rapporteur général de la commission des finances, assure que *« la majorité n'a pas plus honte des impôts exceptionnels qu'elle a été contrainte de mettre en place depuis 1981 que Cyrano de Bergerac n'avait honte de son nez »*. Il reproche à l'ancienne majorité d'avoir tenté de camoufler l'accroissement de la pression fiscale dont elle fut responsable en n'indexant pas sur l'inflation les tranches du barème de l'impôt sur le revenu.

M. Pierret se demande si *« la lente mais sûre montée des prélèvements obligatoires limite les libertés individuelles »*. Il explique : *« Il faut savoir évaluer, au regard de la limitation des libertés, ce que représente une cotisation de 1 000 francs ou de 1 500 francs au titre du prélèvement de 1 % pour la Sécurité sociale et ce que représenterait, en diminution de liberté, le coût d'une maladie grave, dès lors que celle-ci ne serait plus prise en charge par la Sécurité sociale »*. Puis constatant *« l'extrême progressivité de l'impôt sur le revenu français »*, il affime que l'imposition des cadres *« a atteint ses limites supérieures »*.

Abordant le problème de l'épargne, le député des Vosges déclare, à propos de l'« emprunt Giscard », qu'il s'agit de l'*« erreur financière la plus grave jamais commise en France »* et que, dans ce domaine, *« le poids de la continuité de l'Etat est bien lourd à porter »*.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget, constate : *« Dans aucun pays on n'est arrivé à concilier l'assainissement avec la sauvegarde du pouvoir d'achat, la stabilisation du chômage et le maintien d'un investissement dynamique, et je ne vois pas pourquoi les petits Français échapperaient aux contraintes qui s'imposent aux autres pays ! »*

Le ministre de l'économie, comparant la France avec le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne fédérale, l'Italie et les Pays-Bas, explique : *« Pour l'inflation, nous sommes en queue du peloton, au cinquième rang ; pour le déficit de la balance des paiements, au dernier ; pour la proportion entre le déficit budgétaire et le produit national, nous sommes au second rang, tout comme pour la croissance économique cumulée sur deux ans ; et pour la lutte contre le chômage — pour contenir la croissance du chômage serait plus justement dit, — nous sommes au premier rang. Telles sont les forces et les faiblesses de l'économie française. »*

Déclarant : *« Je ne serai pas le Don Quichotte de l'indice »*, M. Delors rappelle que, *« en 1981, les prix ont progressé en moyenne de 3,5 % par trimestre. Cette année,* dit-il, *la hausse a été de 2,6 % pour le premier et le deuxième trimestre, et de 2,2 % pour le troisième. » « C'est encore trop,* reconnaît-il. *Au quatrième trimestre, il faudrait revenir à un taux de 1,4 % à 1,6 %, correspondant à une progression annuelle de 6 %. Ceci constituerait une bonne base pour réaliser notre objectif pour 1984 : limiter la hausse à 5 %. Réussir sur ce front est essentiel pour sortir du cycle infernal inflation - manque de compétitivité - dévaluation. »*

M. DELORS : les criailleries des organisations sociales et professionnelles

A propos des échanges extérieurs, le ministre de l'économie explique : *« Le problème actuel est que la France a atteint les limites de l'endettement extérieur, sauf à compromettre son niveau de vie, sa marge de manœuvre et son indépendance vis-à-vis de l'extérieur. L'année dernière,* dit-il, *notre déficit commercial s'est élevé à 24 milliards de francs par trimestre. Il est tombé, cette année, à 20 milliards de francs par trimestre, au premier semestre, et il n'est plus que de 3 milliards de francs au troisième trimestre (...). Quant à la balance des paiements — et c'est le plus important, car c'est sa situation qui fait qu'on s'endette ou non, — son déficit atteignait 20 milliards de francs par trimestre en 1982, et même 30 milliards de francs, au premier trimestre de 1983. C'était intenable. Mais, dès le deuxième trimestre, il n'atteignait plus que 3,9 milliards de francs et je puis vous annoncer que, grâce aux résultats du commerce extérieur et à une excellente saison touristique, notre balance des paiements a été équilibrée au troisième trimestre. (...) Ces résultats montrent que les Français n'ont pas travaillé pour rien et que, au-delà des criailleries des organisations sociales et professionnelles, nos entreprises ont une grande capacité à se battre et à innover. En témoigne le fait que le redressement est davantage dû à l'augmentation de nos exportations qu'à la baisse de nos importations. »*

Après s'être félicité que, *« pour la première fois »*, les dépenses de l'Etat croissent moins vite que la production nationale, le ministre de l'économie explique : *« Il peut exister une société dont les membres acceptent que les prélèvements obligatoires dépassent 50 %. Mais si les Français ne l'acceptent pas, il faut qu'ils sachent que moins d'impôts suppose plus d'épargne et une plus grande maîtrise des revenus (...). Le choix de société ne peut être évité : même avec une croissance de 3 %, la hausse des dépenses sociales surpassera celle des cotisations. On ne peut faire l'économie du débat sur le niveau de la protection sociale et la maîtrise des dépenses, et cela dans aucun pays industriel. »* Puis il prévient : *« Ou bien nous poursuivrons dans la voie de l'assainissement, et nous pourrons bénéficier d'une reprise de la croissance internationale (...), ou bien nous nous enfoncerons dans la crise, et il nous faudra alors trouver en nous-mêmes de nouvelles ressources, c'est-à-dire demander aux Français de nouveaux sacrifices. »*

« On retrouve le goût du risque »

M. Delors se félicite que, *« sur les marchés des capitaux, on ait placé quatre fois plus de capitaux à risque que l'an dernier. C'est donc sous un gouvernement de gauche,* déclare-t-il, *qu'on retrouve le goût du risque et des investissements. Qui l'eût dit ? »* Enfin, il affirme que *« des gisements de productivité existent dans les secteurs protégés et dans l'administration »* et que, *« depuis trente ans, l'économie française n'est pas une véritable économie de concurrence. (...) La France dont nous avons hérité, à force de protéger les uns et les autres, allait bientôt,* dit-il, *se transformer en un pays de rentiers »*.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'État au budget, commence par affirmer que le déficit prévu (3 % du produit intérieur brut) n'est pas sous-évalué, puisque, en 1981, le déficit d'exécution du budget a été *« très proche »* de celui prévu par les lois de finances initiales et que, en 1982, *« les premières statistiques montrent que le solde d'exécution est celui qui avait été prévu »*. Il remarque que, *« pour la première fois dans l'histoire budgétaire de la Ve République, nous sommes parvenus à stabiliser les effectifs de la fonction publique »*.

M. Emmanuelli affirme que *« ce budget assure à la grande majorité des contribuables une stabilité de leur imposition en valeur réelle et allège l'impôt des personnes ayant les situations les plus modestes »*, puisque 15 millions des 22 millions de foyers fiscaux paieront l'impôt sur le revenu et seulement 1,9 million la surtaxe. Il annonce, à ce propos, que le gouvernement acceptera les amendements adoptés par la commission des finances. Il explique que le taux maximum sur les successions (40 % au-delà de 11,2 millions de francs) n'en concernera que deux cents ou trois cents par an et que *« seule la volonté de défendre, coûte que coûte, les privilèges de la naissance peut expliquer l'état de la fiscalité que nous avons trouvé »*.

Le secrétaire d'Etat annonce, enfin, que *« les dispositions nécessaires à la limitation, en 1984, de la charge que fait peser »* la taxe professionnelle sur les entreprises *« seront inscrites, si nécessaire, dans un collectif budgétaire au printemps »*.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé du Plan, insiste sur *« l'importance de l'étroite coordination entre le Plan et le budget »*. Il explique que, sans la première loi du Plan, votée au printemps dernier, *« il n'y aurait pas eu cet effort de sélectivité, tant dans la rédaction et le chiffrage des programmes prioritaires d'exécution du IXe Plan* [que le gouvernement a adoptés, le mercredi 19 octobre, en conseil des ministres] *que dans la préparation du projet de budget de 1984 »*. Il rappelle que les sommes consacrées à l'exécution du Plan augmenteront, en 1984, de 16 %, alors que les dépenses totales de l'Etat ne croîtront que de 6,3 %, et que, si elles représentent 6,4 % du budget global, elles équivalent à près de 40 % *« des dépenses auxquelles une inflexion peut être apportée »*.

Jeudi matin 20 octobre, M. Christian Goux (P.S., Var), président de la commission des finances, insiste sur la nécessité pour le gouvernement de tenir *« les objectifs de prix »*. Expliquant que *« la politique des prix est une politique des revenus non salariaux »*, il déclare à M. Delors : *« N'hésitez pas à prendre les mesures qui s'imposent, en matière de prix, pour que vos prévisions deviennent réalité »*. Il rappelle aussi : *« Nous sommes de ceux qui croient à l'efficacité des dépenses publiques »*, et ajoute : *« L'existence d'un déficit budgétaire se justifie par la volonté de préserver le volume des dépenses publiques. »*

M. Goux, ne cachant pas que *« l'Etat devra trouver des recettes complémentaires »*, demande avec insistance une réforme fiscale, dont le problème clé est, d'après lui, *« le partage entre prélèvements obligatoires directs et indirects »*. Enfin, il demande un *« effort soutenu et prolongé »* dans l'articulation entre le Plan et le budget.

M. LAJOINIE (P.C.F.) : prendre appui sur le marché intérieur

M. André Lajoinie (Allier), président du groupe communiste, estime que *« les mesures envisagées par le gouvernement pour la création d'emplois productifs durables sont importants »*, mais qu'elles *« ne pourront pas être suffisantes quand des secteurs industriels connaissent des situations difficiles : l'automobile, la sidérurgie, la machine-outil, le papier-carton, la chimie, le bâtiment »*. Il souligne : *« Pour marquer des points dans la lutte contre le chômage, il faut prendre appui sur le marché intérieur. »* Il ajoute : *« Il faut lutter contre les excès d'importation de marchandises, qui pourraient être produites en France, et contre les excès d'exportations de capitaux. »*

M. Lajoinie rappelle que, *« lors du blocage des prix de juin 1982, le gouvernement avait exprimé sa volonté de s'attaquer aux causes structurelles de l'inflation. (...) » « Il s'agissait notamment,* dit-il, *de l'amélioration des circuits de distribution et de la remise en cause du mode de rémunération de professions bénéficiant de véritables monopoles. Nous aimerions connaître où en est aujourd'hui la mise en œuvre de cette réforme. »*

Les députés communistes, indique M. Lajoinie, approuvent les priorités inscrites dans les dépenses. Il observe néanmoins, que la progression des dépenses d'équipement civiles est faible et que *« certains équipements publics sociaux sont directement touchés »* : santé, jeunesse et sports, tourisme social, investissement agricole. Il ajoute : *« L'hypothèse selon laquelle aucun emploi public ne devrait être créé pendant cinq ans nous paraît difficilement acceptable »*.

Selon le président du groupe communiste, *« depuis le blocage des revenus et des prix de juillet 1982, des sacrifices ont été demandés aux travailleurs. »* Il critique la reconduction du prélèvement de 1 % sur le revenu imposable, destiné aux allocations familiales, et du 1 % vieillesse. Quant à la surtaxe prévue sur l'impôt sur le revenu, *« elle concerne,* dit-il, *des foyers d'ouvriers qualifiés, de techniciens, qu'il est difficile de classer comme des privilégiés »*.

M. Lajoinie exprime, d'autre part, des réserves pour ce qui concerne la réduction de l'exonération de la taxe foncière pour les logements aidés. Il estime *« normal »* en revanche qu'il y ait un *« prélèvement conjoncturel »* sur les grandes fortunes et que l'on réévalu le prélèvement libératoire. Il souhaite, la création d'un taux à 2 % pour l'impôt sur les grandes fortunes qui s'appliquerait aux patrimoines supérieurs à 15 millions de francs. Il demande qu'une *« mesure fiscale »* soit prise, *« afin de récupérer une part des profits exorbitants qu'a permis de réaliser »* l'emprunt 1973 de 7 % indexé sur l'or.

M. Lajoinie souligne que le Parlement *« devrait marquer plus le contenu du budget »*. Il indique que le groupe communiste votera le projet de loi de finances pour 1984 sans *« marchander sa confiance »*.

M. CHIRAC (R.P.R.) : il n'y a aucune fatalité de la crise

M. Chirac note que certaines données *« semblent indiquer que le patient va mieux »*, d'autres *« enregistrent une certaine stabilité »*, mais *« les clignotants restent au rouge dans bien des domaines »*, comme les effectifs au travail, la fragilité des entreprises, la dette publique, l'inflation. Cela est dû selon lui aux *« erreurs de la politique économique commises depuis deux ans »* et aussi au *« décalage grandissant entre les discours et la réalité »*. Le budget 1984 est *« significatif de cette distance entre le verbe et l'action »*. M. Chirac expose ensuite *« la politique économique qui semble possible »*, c'est-à-dire *« un projet nouveau, ambitieux, imaginatif mais sans démagogie »*, ajoutant : *« Pour moi, la finalité de toute politique économique est claire : c'est la croissance (...). Il n'y a aucune fatalité de la crise. »* Il déclare : *« Le plan de redressement que nous appliquerons le moment venu s'ordonnera autour de quatre actions stratégiques principales qui devront se poursuivre sur plusieurs années et exigeront des efforts soutenus de la collectivité nationale. En premier lieu, il nous faut une stratégie de reflux des prélèvements obligatoires. Notre objectif sera de diminuer le taux des prélèvements obligatoires d'un point par an — soit 40 milliards environ — pendant la durée d'une législature, de manière à mettre la France au niveau de ses principaux concurrents industriels. »*

M. Chirac préconise des économies sur le budget de l'Etat et sur ceux des collectivités locales, ainsi que dans la gestion des entreprises publiques, *« où l'équilibre du compte d'exploitation doit être une exigence aussi forte que dans le secteur privé et dont les tarifs ne doivent pas être artificiellement minorés pour tenir l'indice des prix »*.

Il continue : *« Il faut inverser la démarche globale des pouvoirs publics face au problème de la Sécurité sociale. Jusqu'ici, on a toujours commencé par fixer le niveau des dépenses... La bonne méthode doit consister, demain, à fixer d'abord, dans la clarté, c'est-à-dire au terme d'un débat public, l'enveloppe des prélèvements sociaux que la collectivité nationale est prête à financer pour une année donnée. Les dépenses devront naturellement être ajustées en conséquence. Le vote du budget social de la nation par le Parlement permettra de maîtriser les charges de la politique familiale, des retraites et du chômage. Il ne saurait être question de remettre en cause un acquis qui met le système de soins français au premier rang mondial. Mais il est, sans aucun doute, possible de mieux utiliser l'argent public. Des économies de gestion peuvent être obtenues dans le fonctionnement des caisses d'assurance-maladie, à condition que les syndicats politisés n'y fassent pas la pluie et le beau temps, mais que tous les « payeurs » puissent exercer leurs responsabilités. La composition des organes de direction des caisses devra être revue en ce sens. »*

M. Chirac souhaite « *un retour à la concurrence loyale entre secteur public et secteur privé hospitaliers* ». « *Enfin,* dit-il, *pour certains risques qui mettent davantage en jeu la responsabilité personnelle, une plus grande liberté de choix doit être offerte entre les modes de couverture sociale : soit par les organismes publics, soit pas les mutuelles, soit par les compagnies d'assurances.* »

Le deuxième « axe » développé par M. Chirac serait *« une stratégie d'allégement des charges qui pèsent sur la production ! »*. Il préconise *« la suppression pure et simple de la taxe professionnelle »*, le financement des allocations familiales par l'impôt. Il ajoute : *« Il faudra bien se garder de chambarder tout le système fiscal français : seules quelques mesures-chocs, d'impact puissant, devront être prises rapidement. »* Le troisième objectif de M. Chirac est *« la stratégie de désétatisation de l'économie et de la société françaises »*, et le quatrième concerne *« le renouvellement des relations sociales dans l'entreprise pour faire de chaque travailleur un partenaire à part entière »*.

M. PLANCHOU (P.S.) : gagner la bataille des prix

Au nom du groupe socialiste, M. Jean-Paul Planchou (Paris) souligne que *« l'environnement international ne peut guère nous aider »*. Evoquant la *« faiblesse »* de l'impôt sur le revenu il déclare : *« Il n'est pas sérieux (...) d'invoquer le matraquage fiscal quand il s'agit, en fait, de la neccessité de maintenir le système de protection sociale (...) dont le financement, il est vrai, doit être profondément revu pour devenir plus progressif et plus juste »*. Il demande *« une programmation »* des réformes fiscales, notamment pour une meilleure connaissance des revenus non salariaux ou du capital.

Le député de Paris qui est membre du CERES, souhaite *« au printemps prochain »* une *« rallonge financière »* pour le secteur public industriel. Puis, parlant de la *« norme »*, fixée à 3 % du PIB pour le déficit budgétaire, il estime qu'elle oblige à *« des coupes aveugles »*. Pour l'avenir, il souhaite donc le maintien d'une telle norme mais *« moins mécanique et plus souple »*, car, pour lui, le déficit budgétaire a *« un caractère volontaire et actif »*.

Insistant sur la nécessité de *« gagner la bataille des prix »*, il explique : *« Ce qui est en jeu, c'est la confiance du monde du travail dans la désinflation, dans la nécessité de la politique engagée »*. Il explique : *« Il me paraît difficile (...) de faire l'économie d'une discussion approfondie sur les composants des prix »*. Souhaitant *« une programmation à moyen terme »* pour *« aménager une répartition des revenus selon les catégories socio-professionnelles »*, il souhaite que soient prises *« des décisions strictes sur la formation des prix »*.

M. ALPHANDERY (U.D.F.) : vous sacrifiez l'emploi aux grands équilibres

M. Edmond Alphandery (U.D.F., Maine-et-Loire) résume le « piège » dans lequel est tombé, selon lui, la gauche : *« Vous avez sacrifié les grands équilibres à l'emploi. Eh bien ! maintenant, vous voilà obligés de sacrifier l'emploi aux grands équilibres (...). Ce chômage qui va se développer en France l'an prochain n'est pas dû à la crise, au pétrole. Ce sera votre chômage, le chômage socialiste. »* M. Alphandery prédit que, avant les élections législatives de 1986, *« 1985 sera le budget « Ouf ! ça va mieux, merci la gauche »*. Il estime que le budget 1984 fait déjà payer aux Français *« une avance sur la facture de la campagne électorale socialiste de 1986 »*.

Le porte-parole de l'U.D.F. reproche au gouvernement de pratiquer une politique des indices. Il affirme : *« Votre politique de rigueur repose sur deux béquilles, deux béquilles providentielles : la première, c'est le niveau encore relativement faible de la dette publique par rapport à nos voisins étrangers (...), la deuxième béquille, c'est l'essor actuel du marché financier. Cette béquille vous permet de lancer ou de faire lancer par les entreprises publiques emprunt sur emprunt. »*

Présentant des contre-propositions, M. Alphandery part du constat que *« la vérité budgétaire conduit à un découvert de 160 milliards de francs »*. *« Si l'on ajoute 10 milliards de francs de crédits de paiement,* dit-il, *le déficit, au départ, s'établirait à 170 milliards de francs. Il n'est, évidemment, pas question de s'en accommoder. (...) Il faudrait ramener le découvert de 170 milliards à 85 milliards de francs. »*

M. Alphandery expose *« les cinq axes du « plan ORSEC » de l'opposition : liberté des prix, vérité des tarifs publics, résorption des déficits, vérité du budget, rétrocession des activités du nouveau secteur public »*. Puis il indique les grandes lignes de *« réformes en profondeur »* : remise en ordre de la fiscalité et des circuits financiers, refonte des textes régissant le marché du travail, *« de façon à rétablir les mécanismes assurant une saine résorption du chômage »*, fonctionnement plus décentralisé de la Sécurité sociale par l'extension de sa mutualisation, possibilité pour chaque Français de se constituer, par sa propre épargne, une retraite complémentaire.

Propos et débats

M. Quilliot : le prochain remaniement

M. Roger Quilliot, ancien ministre de l'urbanisme et du logement, sénateur (P.S.) du Puy-de-Dôme a indiqué, mercredi 19 octobre, que le président de la République lui avait confié que *« d'ici à un an au maximum il serait amené à procéder à un remaniement ministériel, mais qu'évidemment il lui était impossible à l'heure actuelle de dire qui resterait et qui ne resterait pas. »*

Interrogé au micro de « *Radio-Puy-de-Dôme* » sur les raisons de sa démission du gouvernement, le maire de Clermont-Ferrand a expliqué : *« La première des choses, pour moi, c'était de me faire réélire au Sénat, la seconde, c'était de juger mon état de santé, la troisième était de savoir si je pouvais rester au gouvernement pour une période durable. »*

M. Giscard d'Estaing : l'Europe, avenir de la France

M. Valéry Giscard d'Estaing qui était mercredi soir l'invité du club Perspectives et Réalités du Puy-de-Dôme a jugé qu'il *« est évident que dans l'état des esprits au printemps prochain, dans l'état d'inquiétude, de rejet, de protestations qui sera celui de nombreux Français, les élections européennes auront un sens politique qu'il faudra clairement manifester. Je considère,* a ajouté l'ancien président de la République, *que la moitié de l'avenir de la France passe par l'Europe, que l'Europe est le point de passage obligatoire pour atteindre la dimension mondiale et qu'elle est pour notre pays le seul moyen d'échapper au protectorat des superpuissances. »* Selon lui, *« le choix qui sera fait au mois de juin 84 est un choix qui ira au-delà même du changement de majorité en France. C'est un choix qui aura des conséquences durables. »* Il a estimé que l'Europe devrait, en cinq ans, pouvoir *« se donner une monnaie, développer son pouvoir politique et se donner une personnalité de défense. »*

M. Chevènement : être plus offensif

M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de la recherche et de l'industrie, qui était mercredi l'invité de l'association de la presse anglo-américaine à Paris, a affirmé : *« Les élections législatives de 1986 se jouent dès aujourd'hui sur la politique économique du gouvernement. »* Le chef de file du CERES a invité la gauche à adopter *« un profil plus offensif »* et souhaité que le congrès du parti socialiste à Bourg-en-Bresse adopte un texte de synthèse : *« Il faut sortir de Bourg-en-Bresse,* a-t-il souligné, *avec un mandat clair et mobilisateur car notre thèse est que le parti socialiste survivra aux gouvernements successifs. Notre rôle est avant tout moteur : tirer vers l'avant, vers des perspectives d'avenir. »* Il a ajouté : *« En France, nous voulons que s'opère une alternance raisonnable entre une gauche sérieuse et une droite qui aurait recouvré une capacité imaginative, ce qui est aujourd'hui loin d'être le cas. Dans le cadre de cette alternance raisonnable, l'aile gauche du P.S. a sa place pour peser de manière déterminante (...) Nous ne concevons d'Union de la gauche que comme une première étape d'un rassemblement beaucoup plus large. »*

LE DÉBAT SUR LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN LÉGISLATIF

POINT DE VUE

Simple justice

par JEAN WLOS (*)

Alors que chacun s'accorde pour considérer que la prochaine échéance décisive, celle des élections législatives, aura lieu à la date normale, c'est-à-dire en 1986, le débat s'est engagé sur une éventuelle réforme du mode de scrutin. Nous publions, chaque jour de cette semaine, le point de vue des principales formations politiques (voir celui de l'U.D.F. dans le Monde du 18 octobre, celui du P.S. dans le Monde du 19 octobre, et celui du R.P.R. dans le Monde du 20 octobre).

LE débat sur le mode de scrutin *pour les élections législatives* est relancé dans la perspective des élections de 1986 : pour ou *contre la représentation proportionnelle.*

Bien qu'aucun projet gouverne*mental ne soit, encore, connu, on* peut effectivement penser que cette question importante devra trouver *une solution dans un délai raisonna*ble avant le prochain scrutin.

Sans attendre, certains dirigeants *de droite, de M. Barre à M. Debré,* montent en première ligne contre la proportionnelle. Ils feignent de *s'étonner et de découvrir cette* réforme dans les engagements pris par la gauche devant les électeurs. Ils ne comprennent pas – *laissons leur,* dans ce domaine, le bénéfice de la sincérité et leur propre expérience – que des hommes politiques mettent leurs actes en conformité avec leurs promesses.

Je rappellerai, en effet, la déclaration commune, signée le 4 juin 1981 entre le parti socialiste et le parti communiste français, et mentionnant la représentation proportionnelle comme une des convergences entre les deux partis. Cette réforme figurait, également, parmi les cent dix propositions de la campagne électorale de François Mitterrand.

Pour sa part, le parti communiste français a toujours considéré la proportionnelle comme une position de principe, en dehors de toute opportunité politique subalterne et de tout avantage partisan. Il s'agit de permettre la libre expression du suffrage universel et la souveraineté de ses décisions.

Son principe est simple :

1) *Tout suffrage exprimé* sert à égalité, avec tous les autres, à désigner un élu ;

2) Chaque *élu* représente le même nombre de voix que n'importe lequel des autres élus.

Dans la mesure où chaque voix compte pour une, la représentation proportionnelle est bien partie intégrante et constitutive d'une conception démocratique de la citoyenneté, basée sur le droit égal de chaque électeur.

Elle permet la libre expression pluraliste des divers courants de pensée par leur présence équitable et juste dans les assemblées. Elle garantit les droits des minorités et la participation aux affaires publiques de toutes les forces politiques représentatives. Elle n'écarte aucune sensibilité politique et donne au citoyen la possibilité d'exprimer son choix en toute clarté.

Devant l'évidence d'une telle exigence démocratique, on peut s'interroger sur les clameurs de la droite contre la proportionnelle. Il est vrai que celles-ci interviennent alors que se développe sa campagne scandaleuse contre le suffrage universel. Après avoir multiplié les demandes d'invalidation (plus de trois mille) contre les résultats des élections municipales, engagé vingt recours aux sénatoriales (contre trois en 1970), elle en arrive, par la voix du député R.P.R Jean Foyer, à contester l'élection du président de la République, soupçonné, tout simplement, d'avoir bénéficié de la fraude er 1981.

Oui, la droite n'accepte ni l'alternance démocratique, ni le verdict des urnes, ni un système électoral honnête et juste.

Certes, il n'est pas douteux que pour beaucoup la vertu la plus éclatante du mode de scrutin que nous subissons depuis vingt-cinq ans réside dans son injustice flagrante, notamment contre le parti communiste français. *La représentation proportionnelle aurait, en effet, permis* l'élection de soixante-dix-neuf *députés communistes* en 1981, contre quarante-quatre avec l'actuel système électoral : bel exemple de *démocratie tronquée* et de ce que la gauche se doit de corriger par un mode de scrutin de simple justice.

Naturellement, les adversaires de la proportionnelle masquent leur hostilité envers un scrutin égal pour tous par des arguments qui relèvent plus des combinaisons politiciennes que de l'existence normale de la démocratie. Ils invoquent la nécessité de la stabilité gouvernementale et la nocivité des marchandages entre les partis politiques pour former des majorités de circonstance. *Outre le* fait que de telles pratiques furent l'apanage de la droite sous la *IVe République pour poursuivre* sa politique par n'importe quels moyens, il est totalement faux de *faire porter* sur la *proportionnelle* de tels défauts : de nombreux exemples étrangers prouvent que, proportionnelle ou scrutin majoritaire, la garantie de la stabilité est ailleurs. Elle réside, notamment, dans le respect des engagements pris devant le corps électoral. La représentation proportionnelle renforcera la vie démocratique, le rôle des élus et du Parlement et donnera au citoyen le libre choix face aux diverses candidatures et orientations politiques.

Certes, depuis 1958, avec le scrutin uninominal majoritaire les électeurs sont habitués au vote dans le cadre de leur circonscription électorale. Ils ont ainsi le sentiment d'un rapprochement avec leur député. Aussi, pour tenir compte des usages, *rien n'interdit d'étudier la mise* en place de la proportionnelle en tenant compte de cette réalité. A condition, *toutefois, de corriger les inégalités* flagrantes actuelles entre les circonscriptions. Il y a 186 319 électeurs dans la troisième circonscription de l'Essonne et 33 167 dans la deuxième des Hautes-Alpes, 189 468 électeurs dans la circonscription de René Rieubon, député communiste des Bouches-du-Rhône, et 27 388 dans celle du R.P.R. Couve de Murville, dans le 8e arrondissement de Paris. Ce sont là des anomalies auxquelles il faut remédier. L'augmentation du nombre des députés à six cents peut, également, permettre de réduire ces disparités démographiques et faciliter le mode de scrutin proportionnel.

Ainsi, à partir de ces principes généraux qui tendent tous à améliorer la représentation populaire dans l'esprit des engagements pris par la gauche, il est possible d'envisager les formes concrètes d'un mode de scrutin fondé sur la proportionnelle. Le parti communiste français a élaboré des propositions et son groupe parlementaire a déposé un projet de loi, en décembre 1981, tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés. Aujourd'hui, alors que le problème posé à la gauche est de réaliser ses objectifs en répondant aux espoirs de la majorité, *les* communistes sont ouverts à toute proposition qui permettra, sur ce terrain de la démocratie électorale comme sur les autres, d'avancer dans la voie du progrès.

(*) Responsable du secteur « élections » du parti communiste.

● *M. Baylet chez M. Mitterrand.* – M. Jean-Michel Baylet, président du Mouvement des radicaux de gauche, a été reçu mercredi 19 octobre par le président de la République. « *Nous avons parlé notamment de la volonté d'ouverture du M.R.G. et de notre désir de restructurer le centre gauche ; le président de la République ne m'a pas semblé hostile à ce projet* », a souligné M. Baylet, en quittant l'Élysée.

M. Pierre Sergent assure n'avoir pas participé à la Journée d'amitié française

M. Pierre Sergent, membre du comité directeur du Centre national des indépendants et paysans (CNIP), nous écrit à propos de notre article relatant la Journée d'amitié française organisée à Paris le 16 octobre (le Monde *du 19 octobre*). *L'ancien responsable de l'O.A.S.-métropole assure que, contrairement à ce que nous avons écrit, il n'assistait pas à ce rassemblement, dont, au nom du CNIP, il se désolidarise.*

« Je ne suis pas allé à la Mutualité le 16 octobre 1983, et je n'ai pas participé à la Journée d'amitié française. Vous avez publié une contre-vérité. En conséquence, je ne cautionne, ni de près ni de loin, les propos tenus à la tribune ce jour-là.

» Sur le fond, je désavoue totalement, à titre personnel, des prises de position antisémites ou racistes qui n'ont *jamais* été les miennes pour des raisons philosophiques. De plus, je ne peux pas davantage oublier les *camarades juifs qui se sont* battus à mes côtés contre les nazis que nos soldats vietnamiens et algériens tombés pour la France. Ce serait trahir leur mémoire que de tolérer dans mon environnement des argumentations aussi absurdes que primaires.

» Par ailleurs, au nom du comité directeur du Centre national des indépendants et paysans, et en celui de son président, Philippe Malaud, je suis en mesure de vous faire savoir que les faits relatés par votre rédacteur feront l'objet d'une étude au cours de sa prochaine réunion. Si certains propos s'avèrent exacts, des mesures seront prises pour que le CNIP soit dorénavant à l'abri de telles confusions. Ce parti critique assez le sectarisme de la gauche pour ne pas accepter dans ses rangs des hommes ou des femmes faisant preuve de pareille intolérance. »

[Répondant à une de nos questions sur les personnalités présentes dans la salle au rassemblement qu'il organisait, M. Romain Marie, alias Bernard *Antony, président du Centre national* des indépendant et paysans (CNIP) de Haute-Garonne et fondateur des comités Chrétienté-Solidarité, a mentionné M. Pierre Sergent. Nous nous sommes d'autant plus facilement laissé abuser que le nom de M. Pierre Sergent figurait dans le carton de présentation de la Journée d'amitié française au titre des *« écrivains et artistes d'ores et déjà annoncés dédiçant livres et disques ».* De ce fait, parmi les stands de signature de livres par leur auteur, signalés par des pancartes indiquant leur nom, figurait celui de M. Pierre Sergent, au-dessus de plusieurs piles de ses ouvrages. M. Sergent affirme qu'il ne *s'est jamais rendu à la Mutualité* le 16 octobre et qu'il se désolidarise des propos qui y ont été tenus. Nous le croyons volontiers et le prions de bien vouloir excuser cette méprise. – E. P.]







POLITIQUE

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 19 octobre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été publié :

• PLAN

Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre a présenté au conseil des ministres le projet de deuxième loi du IXe Plan, qui prévoit les mesures juridiques, financières et administratives à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis *dans la première loi de Plan*, promulguée le 13 juillet dernier.

Le projet présenté au conseil des ministres tient compte de l'avis émis par le Conseil économique et social : il a été complété par un chapitre relatif aux services, et les dispositions concernant l'artisanat ont été renforcées. Conformément à l'engagement pris devant le Parlement lors du débat sur la stratégie industrielle de la France, le projet prévoit une commission de l'industrie à composition tripartite (chefs d'entreprise, syndicalistes, fonctionnaires) placée auprès du commissariat général du Plan ; cette commission assurera le suivi de l'exécution des actions industrielles. La deuxième loi de Plan, qui sera soumise au Parlement dans les prochains jours, permettra la mobilisation des moyens nécessaires pour atteindre l'objectif fondamental des cinq ans à venir : moderniser la France dans la justice sociale et le respect des équilibres économiques.

• NÉGOCIATIONS COMMUNAUTAIRES

Le ministre délégué chargé des affaires européennes a fait le point de l'activité de la Communauté :

I. — Il a rendu compte de l'état d'avancement de la procédure de préparation du conseil européen d'Athènes, qui se réunira au début du mois de décembre. La France est, pour sa part, résolue à faire aboutir à ce moment-là la négociation entamée en juin dernier, qui commande l'avenir de la construction européenne. Moderniser la politique agricole commune, donner à la Communauté les ressources nécessaires à son développement et maîtriser sa gestion financière, mieux utiliser les fonds structurels, définir des priorités pour les actions nouvelles, *affirmer l'identité de la Communauté* vis-à-vis de l'extérieur, telles sont les grandes orientations que les pays membres peuvent définir ensemble s'ils font preuve de la volonté politique nécessaire.

II. — Il a d'autre part informé le conseil de l'accord intervenu entre les dix ministres de l'agriculture, réunis à Luxembourg les 17 et 18 octobre, sur la réforme des règlements relatifs à l'organisation du marché des fruits et légumes. Les nouvelles dispositions, adoptées au terme de deux années de négociations, portent sur l'encouragement à la création de groupements de producteurs, sur l'extension des règles de discipline aux producteurs non membres des groupements et sur la mise en place d'un mécanisme de constatation automatique des situations de crise grave qui est de nature à en éviter la diffusion sur les marchés des autres Etats membres de la Communauté pour un nombre important de produits. La préférence communautaire se trouve *affirmée*, grâce à l'extension de la liste des produits soumis à prix de référence et à une modification du mode de calcul de ces prix.

Cette réforme décisive, qui se combine avec la mise en place de l'Office national interprofessionnel des fruits et légumes (ONIFLHOR), assurera, avec le règlement viti-vinicole adopté en 1982, une meilleure protection du revenu des agriculteurs du Sud-Ouest et du Midi méditerranéen et un rééquilibrage de la politique agricole commune en faveur des productions méditerranéennes.

• PROJET CULTUREL EXTÉRIEUR

Le ministre des relations extérieures a présenté une communication sur le projet culturel extérieur de la France. Notre politique culturelle *extérieure doit contribuer* à servir les valeurs que représentent dans le monde la langue et la culture françaises. Elle doit, aussi, respecter la diversité des cultures et la réciprocité des échanges culturels. Fondé sur ces principes, le projet culturel extérieur s'articule autour de trois grandes orientations. :

1) *Promouvoir la diffusion* de la langue française et de la francophonie. La France s'attachera à resserrer les liens unissant les différentes communautés francophones dans le monde. Elle appuiera, avec les moyens les plus modernes, et grâce à l'action de notre réseau culturel à l'étranger, l'effort des nombreux pays qui souhaitent développer l'enseignement de notre langue;

2) Affirmer la place de la France sur les réseaux mondiaux de la communication. L'action actuellement menée en France pour renforcer nos industries culturelles permettra au gouvernement de favoriser prioritairement l'exportation et la diffusion de l'audiovisuel et de l'écrit français. Parallèlement, la France aidera ses partenaires du tiers-monde à développer leurs propres entreprises culturelles ;

3) Développer la coopération scientifique et technologique. La France, pour accroître son potentiel scientifique, conjuguera son effort de recherche avec celui de ses partenaires, notamment européens. La coopération scientifique avec les pays du tiers-monde sera amplifiée dans le cadre de notre effort d'aide au développement.

Le comité interministériel pour les relations culturelles extérieures assurera la coordination de l'action gouvernementale dans ces domaines. Une publication développant les orientations du projet culturel extérieur sera largement diffusée, notamment auprès de l'ensemble des personnels d'enseignement et de coopération en poste à l'étranger.

• RECHERCHE AGRONOMIQUE

Le ministre de l'industrie et de la recherche a présenté une communication sur la création prochaine du Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement (CIRAD). La recherche en agronomie tropicale est l'un des domaines où la France peut contribuer le plus efficacement au développement des pays du tiers-monde. Le nouveau centre, qui aura le statut d'un établissement public, regroupera, à partir de janvier 1984, *les activités des huit instituts* de recherche spécialisés, actuellement coordonnées dans le cadre du Groupement d'étude et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale (GERDAT).

Disposant de chercheurs expérimentés, le CIRAD mettra en application les recherches et les réalisations expérimentales pour le développement rural des régions chaudes. Il contribuera, à la demande des Etats concernés, à la création d'institutions nationales de recherche. Il apportera son concours à la formation de chercheurs français *et étrangers*. La création du CIRAD permettra de renforcer les liens qui existent entre les institutions des Etats partenaires, la communauté scientifique française et les professions concernées.

• SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Le secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM a rendu compte de son voyage à Saint-Pierre-et-Miquelon et des principaux problèmes qui se posent à l'archipel. Le statut actuel entraîne l'application à Saint-Pierre-et-Miquelon de textes, notamment certaines règles communautaires et les lois de décentralisation, qui ne sont pas adaptés à la situation particulière de l'archipel. Un nouveau statut conforme aux vœux de la population et permettant de prendre en compte la spécificité de cette situation sera examiné par le Parlement lors de la session de printemps 1984. Le secrétaire d'Etat a évoqué les problèmes de la desserte maritime et fait le point sur la situation des fonctionnaires de l'Etat. Il a enfin présenté, en accord avec le ministre de l'éducation nationale, les mesures prises pour faciliter l'accès à l'enseignement technique des jeunes Saint-Pierrais-et-Miquelonais.

LES MESURES INDIVIDUELLES

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

MM. Christian Magnaschi et Bernard Villers, conseillers maîtres à la Cour des comptes, sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à la retraite.

∴

MM. Daniel Doustin et Jean Vaudeville, *préfets hors cadre*, sont admis, sur leur demande, au bénéfice du congé spécial.

∴

MM. Raymond Février, ingénieur agronome, Jacques Durand, inspecteur général de l'équipement, et Jacques Ribs, avocat, sont nommés conseillers d'Etat.

∴

MM. Louis Dauge, Stéphane Hessel et Paul Henry, ambassadeurs de France, sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à la retraite.

∴

M. Jacques Poly, directeur de recherche, est nommé président du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique.

∴

M. Jean-Pierre Weiss, ingénieur des ponts et chaussées, est nommé directeur du patrimoine.

La crise de l'ENA

M. LE PORS RAPPELLE LE « DEVOIR DE RÉSERVE » DES FONCTIONNAIRES

La crise de l'ENA et les remous que traverse l'Association des anciens élèves de cette école, dont le bureau et le conseil d'administration sont démissionnaires *(le Monde* du 14 octobre), ont été évoqués à l'Assemblée nationale mercredi 19 octobre. M. Serge Charles (R.P.R. Nord), évoquant la création de la troisième voie d'accès, a déclaré : *« Si l'on en juge par la récente fournée des nouveaux énarques, force est de constater que la politisation sévit au plus haut niveau. »*

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat à la fonction publique, après avoir rappelé les principes qui ont guidé le gouvernement dans cette réforme, a ajouté : *« J'appelle donc l'attention de tous, et notamment des hauts fonctionnaires, qui, au-delà de l'obligation de réserve, oublieraient le respect qu'ils doivent à une loi votée par le Parlement et à des textes réglementaires régulièrement pris par le gouvernement. L'Etat saura les rappeler à leur devoir et il le fera, s'il le faut, avec la dernière fermeté. »*

[Il serait normal que M. Anicet Le Pors invoque son pouvoir hiérarchique pour menacer de sanctions les hauts fonctionnaires qui transgresseraient leur obligation de réserve. Mais il ne semble pas que cet avertissement soit ici justifié. Les anciens élèves de l'ENA qui s'inquiètent des conséquences de la réforme de leur école ne le font pas dans le cadre de leurs fonctions administratives, mais dans celui d'une association dont la vocation est précisément de défendre les intérêts moraux et matériels d'une catégorie professionnelle. *L'avertissement de M. Le Pors* s'explique par le fait que l'Association des anciens élèves de l'ENA s'apprête à consulter ses adhérents sur la création de la troisième voie, réforme votée par le Parlement. Mais le secrétaire d'Etat n'a-t-il pas toujours affirmé qu'il souhaite développer la démocratie, les droits sociaux et syndicaux, la concertation et aussi la liberté d'expression dans la fonction publique ? — A. P.]

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS. PAR VOIE NORMALE			
661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

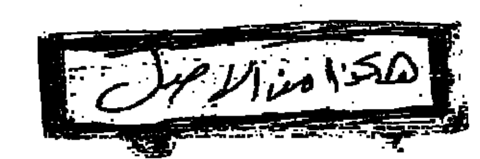
Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Le Monde

société

La disparition de Mme Aline Aran

Mme Aline Aran, l'épouse du chirurgien découvert mort, mardi 11 octobre, dans sa maison de Pessac (Gironde), n'a toujours pas été retrouvée (*le Monde* du 18 octobre). Les enquêteurs du S.R.P.J. de Bordeaux ont pu trouver, mardi 18 octobre, la trace d'un chèque d'un montant de 150 francs signé par Mme Aran le lendemain du drame, dans une station-service de Guéret (Creuse).

L'hypothèse d'un enlèvement qui aurait mal tourné semble pour l'instant la plus vraisemblable, mais les enquêteurs sont plus réservés sur les mobiles du crime. Les importantes sommes d'argent laissées dans la maison de Pessac par les ravisseurs de Mme Aran incitent à écarter l'hypothèse d'un enlèvement purement crapuleux pour une demande de rançon. La piste « guyanaise » paraît aux enquêteurs plus sérieuse.

Le couple de Pessac devait s'installer le 1er janvier 1984 à Saint-Laurent-du-Maroni, où François-Xavier Aran devait diriger le service de chirurgie de l'hôpital François-Bouron.

M. Armand Winninger, qui occupa ce même poste de février à septembre 1982 et qui avait alors reçu pendant quelques jours les époux Aran, a longuement été entendu, samedi 15 et dimanche 16 octobre, par la police judiciaire. Mis entièrement hors de cause, il raconte ici son curieux séjour à Saint-Laurent-du-Maroni.

L'homme humilié

De notre envoyé spécial

Châlons-sur-Marne. — « *Ici le Christ est illuminé tous les matins.* » Et c'est vrai. Le soleil passe à travers une vitre cathédrale. Il touche une crucifixion sur un chevalet. A côté, une bible est ouverte sur l'Ecclésiaste. On lit : « *Effort et talent ne garantissent pas le succès.* » La demeure est richement meublée mais on y claque des dents. Le docteur Armand Winninger, quarante-huit ans, n'exerce plus. Surdoué et brisé. Dès 1965, à Marseille, il avait travaillé sur le cœur artificiel. Il avait fait partie de l'équipe du professeur Henry, qui réussit les premières transplantations cardiaques. Il avait assisté à l'opération d'Emmanuel Vitria. Il obtint trois médailles d'or de l'Académie nationale de médecine (1969, 1974, 1982). Il publia près de deux cents communications et donna tant de conférences à l'étranger qu'il finit, sans y prendre garde, par porter ombrage. Déjà, dans sa chambre d'étudiant, il disséquait des nerfs. On l'appelait « *l'anatomiste distingué* ».

C'est le premier en France à avoir pris le risque d'opérer un Hopkins. « *Mieux vaut,* dit-il, *une tache sur sa réputation qu'un mort sur la conscience. C'est la morale de mes maîtres.* » A l'époque, il coupe des rates énormes, qui à d'autres font peur. Il parie qu'il enlèvera le foie d'un chien sans interrompre la circulation du sang. Il y parvient. Si bien qu'en 1972 les aides-infirmières de Marseille donnent le nom du chef de clinique Winninger à leur promotion.

Mais, un an plus tard, le « mandarinat » lui promet qu'il ne sera jamais, au grand jamais, agrégé. M. Winninger quitte alors Marseille et, pendant neuf ans, il se bat pour retrouver un poste hospitalier. En 1982 il devient enfin chef du service de chirurgie de l'hôpital François-Bouron à Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane. « *Un ticket pour l'arrière-pays.* » Vite, là-bas, on le fait passer pour fou, et même par voie d'affiches. Il rentre alors en France, à Châlons-sur-Marne, dans la maison de sa compagne, Danièle, d'où il attend un nouveau poste qu'il ne peut plus obtenir.

« *Je ne sais rien d'autre que la chirurgie* », dit-il. Une assistante lui écrit : « *Ses ailes de géant l'empêchent de marcher.* » Il se fâche, il ne connaît pas l'auteur. Contre les portes qui se ferment, il se défend comme il peut. Il accuse les « mandarins » de le poursuivre de leur courroux, ce qu'évidemment personne ne veut croire. Sa compagne souffre dans sa maison bourgeoise sans argent. Et lui vit sa vie de savant lunaire. Elle s'efforce de lui expliquer que le monde est cruel. Hausser les épaules n'est pas dans sa manière. Mais sans Dieu et sans dignité les malveillants auraient eu raison de lui. Aurélia, la fille de Danièle, compose un poème : « *Mon chat, je le caresse. Je joue avec lui, et lui aussi il est naïf.* » Le chirurgien cherche et trouve : cet esprit « curieux », typique, le rend vulnérable. Il regarde les étoiles et tombe au fond de chaque puits.

Les bijoux de Danièle

Mais, samedi 15 octobre, quand ils sont venus les chercher, Danièle et lui, pour les emmener dans les locaux du S.R.P.J. de Reims, il s'en est fallu de peu qu'il trouve le monde méchant. Ils ont été gardés à vue pendant quarante-huit heures. On les a séparés pour dormir dans des cellules. Ils ont retiré un à un tous les bijoux de Danièle. Il lui ont pris sa ceinture et sa cravate, au cas où lui, le bon catholique, se suiciderait. Ils lui ont parlé comme ils lui auraient craché au visage. Elle a médité : « *Souviens-toi de Gandhi.* » Lui a marché de long en large dans la nuit, « *parce qu'un homme humilié doit rester debout* ». On le soupçonnait d'avoir participé au meurtre du docteur Aran et à l'enlèvement de sa femme. « *C'était fou* », dit-il simplement.

Puis, comme ils avaient un solide alibi pour la nuit du crime, ils ont été relâchés, avec des excuses. M. Winninger ne se souvenait même plus du nom de ce chirurgien chasseur de papillons qui était passé chez lui avec sa femme, à Saint-Laurent-du-Maroni. Ils ont donc retrouvé leur maison, leur vieux père qui appelait partout, leurs enfants qu'une amie avait hébergés, et, frileusement, ils se sont remis à chercher du travail.

Le mal est fait. Danièle est humiliée. « *Je suis allée frapper chez les voisins. Ils ne m'ont pas ouvert.* » Elle pleure, elle craque. Elle admire son « *anatomiste distingué* », même si elle lui reproche de n'avoir rien compris à la cruauté du monde et surtout de se faire prendre, par négligence, pour un paranoïaque. Lui, pour elle, fait des efforts : « *J'ai quitté,* dit-il, *Saint-Laurent-du-Maroni parce que j'étais menacé de mort.* » Elle confirme. « *Ils ont fabriqué contre moi de faux témoignages.* » Elle confirme encore. « *Le S.R.P.J. est venu m'entendre parce qu'on leur avait dit que j'étais violent et détraqué. Là-bas ils ont tout fait pour que je parte. Je ne regrette pas d'avoir abandonné ce poste. J'ai appris que le docteur Aran devait reprendre, le 1er janvier, ce maudit service de chirurgie.* »

CHRISTIAN COLOMBANI.

Un constat alarmant sur la santé des jeunes

(Suite de la première page.)

Cette évaluation de 23 000 dispenses ne devrait pas augmenter durant les prochaines années, même si de nouvelles lois, permettaient désormais à des créateurs d'emplois (jeunes chefs d'entreprise par exemple) de ne pas faire leur service militaire, intéressent moins de 2 000 jeunes.

« *Les exemptions pour motifs physiques et psychiques devraient, en revanche, sérieusement augmenter* », a expliqué le général Morisot. Sur une classe de 400 000 recrues, on éliminait jusqu'à présent, avec 70 000 exemptés et 23 000 dispenses environ 23 % des recrues. Cette estimation doit donc être révisée en hausse. Avec 40 000 exemptés supplémentaires, le taux des éliminés (non compris les réformes intervenues durant le premier mois de service et les libérations anticipées en fin de service) devrait passer de 23 % à 30 %, voire 35 % du contingent susceptible d'être sous l'uniforme.

Une telle augmentation, prévisible, est liée à la nécessité d'accorder désormais des dispenses pour déficiences psychiques, pour troubles de l'audition et pour des traumatismes des membres inférieurs. Autant de nouveaux motifs de dispenses médicales qui tiennent, selon de nombreux officiers, au stress de la vie urbaine et aux accidents de la circulation.

Le général Morisot a, d'autre part, attiré l'attention sur le risque d'un vieillissement et d'un manque d'homogénéité des contingents appelés sous les drapeaux. « *Ce risque est susceptible,* a expliqué le directeur du service national, *de créer à terme une crise entre une population mûre, venant accomplir tardivement ses obligations militaires, et des cadres d'active de plus en plus jeunes, notamment les sous-officiers.* » De plus en plus de recrues utilisent les ressources de la loi, qui leur permet de choisir leur âge d'appel sous les drapeaux : seulement un Français sur cinq attend désormais qu'on l'appelle vers dix-neuf ans et six mois (on en comptait un sur trois en 1979). Chacun veut, aujourd'hui, achever sa scolarité, et le résultat est que le contingent rassemble des jeunes de dix-huit ans à vingt-sept ans, avec, de surcroît, un afflux — six « sursitaires » sur dix — de demandes d'incorporation en octobre et décembre. « *Les moins jeunes ont de plus en plus de mal à supporter les contraintes militaires,* a observé le général Morisot, *et les contingents sont de plus en plus déséquilibrés démographiquement, ce qui pose des problèmes à l'armée de terre.* »

A propos de l'institution d'un service long (jusqu'à vingt-quatre mois) pour des appelés volontaires, le général Morisot a noté le « *bon démarrage* » de l'expérience puisque, à quelques unités près, les armées atteindront en 1983 leur objectif de 3 % des effectifs (environ sept mille volontaires). Mais il s'agit de recrues très jeunes, tentées par l'aventure outre-mer et qui ne sont pas aussi qualifiées que l'état-major l'aurait souhaité.

L'AGENT LIBYEN ARRÊTÉ A PARIS DEMANDE SA LIBÉRATION POUR RAISONS MÉDICALES

Saïd Mohamed Rashed, trente-quatre ans, l'ingénieur libyen arrêté le 6 octobre dans un hôtel parisien en exécution d'un mandat d'arrêt international délivré le 13 août 1982 par un juge d'instruction de Milan pour meurtre et détention illégale d'armes, a chargé son avocate, Me Marigrine Auffray-Milesy, de demander sa mise en liberté pour raisons de santé (il souffrirait d'asthme chronique). Saïd Rashed a comparu mercredi 19 octobre devant la chambre d'accusation de Paris.

La cour a chargé les docteurs Robert Riveline et Maurice Galand d'examiner si l'état du ressortissant libyen paraît ou non compatible avec une détention. Ces derniers devront déposer leur rapport au plus tard le 25 octobre. La demande d'extradition formulée par les autorités italiennes doit, en effet, être débattue en audience publique le 26 octobre.

● *Un troisième appelé incarcéré en Allemagne fédérale.* — Après l'incarcération de deux appelés, MM. Laurent Fritz et Olivier Lacour-Granmaison, à la prison de Landau, en Allemagne fédérale, un troisième sapeur du contingent, M. Etienne Padoore, appartenant à un régiment du génie basé à Trèves, a été emprisonné à Landau pour manquement à la discipline (*le Monde* du 19 octobre). M. Padoore est accusé d'avoir distribué des tracts appelant à la suppression des crédits nucléaires

UNE DÉMARCHE AUPRÈS DE M. MITTERRAND POUR LA LIBÉRATION DE RUDOLF HESS

Par l'intermédiaire de Me Raymond de Geouffre de la Pradelle, avocat au barreau de Paris, la section française de l'association allemande « Liberté pour Rudolf Hess » a écrit, le 3 octobre, au président de la République, pour demander que la France ne participe plus au maintien en détention du dernier des hauts responsables du régime nazi détenu par les Alliés. Me de la Pradelle écrit notamment :

« *Depuis plus de quarante-deux ans, cet homme, en tout état de cause depuis si longtemps inoffensif, est détenu dans des conditions barbares, seul pensionnaire de la forteresse de Spandau et gardé sous les armes par un détachement militaire fourni par chacun des Alliés.*

» *Aujourd'hui, Rudolf Hess, presque aveugle, a quatre-vingt-dix ans. Veut-on, dans un monde ensanglanté par tant de conflits qui ont suivi la seconde guerre mondiale, faire de lui le martyre d'une cause à jamais perdue ?*

» *Je pense qu'il conviendrait, par un geste qui n'engagerait qu'elle, que la France se retire de toute participation dans la garde et l'entretien de la prison de Spandau.* »

[Cette lettre est la première initiative de la Section française, créée en 1979. Outre Me de Geouffre de la Pradelle, son comité d'honneur comprend, notamment, Me Bourillon, Mgr Ducaud-Bourget et MM. Georges Poisat, ancien maire (R.P.R.), de Saint-Germain-en-Laye, et Pierre Morel, président de la Section.]

La rentrée universitaire sur fond de mécontentements

APRÈS une rentrée scolaire assez calme, le *ministre de l'éducation nationale affronte* le deuxième obstacle de sa course de *haies annuelle* : la rentrée *universitaire*. Là, les difficultés s'annoncent importantes. Sensibilisés par un *décret publié le 16 septembre qui* modifie leurs horaires d'enseignement et surtout remet en cause la responsabilité de leur *fonction*, les professeurs sont mécontents. Par le biais d'associations nouvellement *créées*, ils *ont* affirmé leur volonté de voir « suspendre l'application d'un décret qu'ils condamnent massivement ». Les syndicats de gauche, qui regroupent essentiellement des maîtres-assistants et des assistants, condamnent aussi un texte qui « alourdit » les services pour l'année 1983-1984. Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) appelle même ses adhérents à une action nationale de grève du 17 au 21 octobre.

Autre souci pour M. Savary, la suite du débat parlementaire sur le projet de loi de l'enseignement supérieur. Après dix-sept jours de débats agités à l'Assemblée nationale au mois de juin, c'est au tour du Sénat d'examiner le texte ministériel. Les discussions doivent commencer le 26 octobre, et des sénateurs espèrent modifier un texte qu'ils jugent dangereux. Du côté des étudiants, plus nombreux cette année dans des salles de travaux dirigés toujours aussi petites, la rentrée est placée sous le signe de l'augmentation des frais d'inscription. Après la fièvre du *printemps dernier*, les organisations proches de l'opposition n'envisagent cependant pas de mobilisation. *L'échelonnement de la* reprise des cours, accentué *cette fois par la difficile* application dans les établissements des nouveaux *horaires des enseignants*, ne favorise pas les grands rassemblements.

L'année universitaire, qui sera consacrée à la *préparation de la réforme, commence dans un* climat peu serein. A moins que le débat qui *s'instaure depuis un mois ne soit le prélude à* une *modification*, une modernisation, souhaitée par beaucoup, de l'Université française.

Des horaires des enseignants au corps unique

UN pari. Est-ce cela que le directeur général des enseignements supérieurs a voulu tenter au cours de l'été ? Soucieux de mobiliser les universitaires et favorable à un large débat des enseignants à propos de leurs conditions de travail, M. Jean-Jacques Payan est homme à provoquer. En annonçant un nouveau mode de calcul des horaires, il a obligé la communauté universitaire à réagir devant l'opinion publique. A la communauté universitaire d'expliquer que le travail de recherche est important, que les charges d'enseignement ne se limitent pas au seul cours, que la gestion et l'animation des laboratoires et des établissements occupent passablement. Mais, en fixant les horaires en fonction des cours dispensés et non plus en fonction du grade des enseignants, M. Payan est allé plus loin. Il a semblé indiquer aux universitaires ce que pourrait être un système de corps unique des enseignants du supérieur.

Et, sur ce point, il a réussi à faire sortir de leur silence nombre de professeurs qui, il y a un an, ne s'exprimaient pas. Après l'émoi de l'été, des associations disciplinaires se sont créées, essentiellement dans les disciplines juridiques, pour exiger qu'il soit *« fait référence au grade uiversitaire dans la définition et la nature des obligations de service »*. Des professeurs de droit, d'économie, de gestion, voire de mathématiques, se réunissaient et adoptaient des motions pour demander la reconnaisance *« claire des fonctions et des responsabilités qui incombent normalement aux professeurs, notamment en matière de cours, de direction de recherches et de thèses, de présidence de jurys et de responsabilité des équipes pédagogiques »*.

En formulant de telles revendications, ces enseignants paraissent mettre en cause le directeur général des enseignements supérieurs, auteur du décret de l'été. En réalité, ils le rejoignent dans le combat que ce dernier mène depuis son arrivée au ministère de l'éducation nationale pour éviter la mise en place d'un corps unique des enseignants du supérieur.

Tout au long de l'année, M. Payan s'est trouvé un peu seul à *résister à la pression des syndicats* de gauche, qui réclamaient des formules *proches du corps unique*. Il a fait face aux grèves et aux manifestations. Il a continué des discussions difficiles avec des organisations syndicales exigeantes. A cette époque, l'association de M. Laurent Schwartz, Qualité de la science française, faisait ses premiers pas et les associations disciplinaires n'avaient pas encore vu le jour. Seul, mais appuyé par le gouvernement qui avait adopté le principe des deux corps, M. Payan devait faire front aux manifestants, souvent maîtres-assistants et assistants, qui clamaient leur souhait de voir disparaître certains privilèges.

Eviter les cassures

Aujourd'hui, M. Payan a retourné les cartes. Ce sont les professeurs qui réclament haut et fort que soit maintenue la spécificité de leur corps, *« grand corps de l'Etat, dont le recrutement normal doit continuer à être assuré par un concours national, seule voie réellement démocratique et garantissant la qualité scientifique »*. Mais ce faisant ils n'apportent pas leur soutien au directeur général. Au contraire, ils *donnent l'impression de le critiquer.* Difficile coup de poker pour M. Payan : *alors qu'il recherche des* défenseurs, il est mis en accusation.

En ouvrant largement le débat à l'intérieur de la communauté universitaire, *il a fait jaillir inquiétudes et* craintes. Les enseignants avaient *suivi les discussions à propos de la* nouvelle loi relative aux enseigne*ments supérieurs. Mais le marathon* de l'Assemblée nationale et les ma*nifestations du printemps n'avaient* pas mobilisé la communauté. Trop *politique, trop abstrait, le débat n'in*téressait pas vraiment les enseignants. Aujourd'hui, alors qu'il est question des services, de la répartition des responsabilités au sein des établissements et des équipes, l'enjeu devient soudainement plus important. Les responsables des associations des professeurs de droit, d'économie et de gestion reprochent au projet de loi d'instaurer une multiplication de conseils qui *« risquent de diluer les responsabilités »*. Ils critiquent la confusion, dans un même collège d'électeurs, de tous les enseignants-chercheurs quel que soit leur grade *« pour un scrutin de liste avec représentation proportionnelle privilégiant les majorités politiques ou syndicales au détriment du choix des personnes fondées sur leurs seules qualités humaines et scientifiques »*.

M. Alain Savary semble avoir entendu ces critiques. Dans son message à la communauté universitaire (*le Monde* du 15 octobre), il indique que le conseil scientifique sera composé de telle façon que professeurs et maîtres de conférences habilités à diriger des thèses puissent *« y promouvoir une politique scientifique de qualité »*. Le ministre a l'intention de déposer un amendement au Sénat pour supprimer le collège unique *des enseignants lors de l'élection* au conseil scientifique. Cet amendement vise à accorder aux professeurs une représentation spécifique dans une instance détenant des pouvoirs étendus en matière de *recherche, d'intitulés* de postes, de contrats d'habilitation et de diplômes.

Cet amendement va sans doue satisfaire les professeurs, minoritaires, parmi les enseignants du supérieur *(voir le tableau page 15)*. Il risque en revanche de mécontenter des maîtres-assistants et des assistants qui se considèrent à juste titre comme les plus nombreux de la communauté universitaire, mais aussi comme ceux qui *« ont le moins de responsabilités, malgré leur travail et leur compétence »*. Au-delà de cet amendement, c'est la notion *même de communauté universitaire* qui est remise en cause. Les divisions qui existent entre professeurs d'un côté et maîtres-assistants de l'autre vont de nouveau être vives. A la suite du blocage des carrières qui a marqué les nombreuses années passées, beaucoup de maîtres-assistants attendent une promotion. Disposant des diplômes et des travaux requis, ayant fait la preuve de leur compétence dans le domaine de la recherche et celui de l'enseignement, ils désespèrent, faute de postes créés, d'accéder un jour au rang magistral. Pour eux des créations ou des transformations d'emplois s'imposent rapidement.

Une étude du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) illustre à quel point le corps des *maîtres-assistants* connaît peu de promotions. La dégradation des carrières universitaires, explique le SNE-Sup, se traduit par une perte du pouvoir d'achat.

Pour rénover l'enseignement supérieur et faire de l'Université française un lieu de formation et de recherche performant, M. Savary a besoin de tous les enseignants. Il ne peut se contenter de satisfaire ou de contrarier une catégorie ou l'autre. Il lui faut éviter de provoquer des cassures dans la communauté universitaire. Même si, selon M. Laurent Schwartz, *« les tâches accrues, les efforts supplémentaires qu'il faudra fournir rendront nécessaire la différenciation entre les qualifications et casseront la convivialité en ce qu'elle a d'artificiel et de contraint »*.

SERGE BOLLOCH.



(Dessin de PLANTU.)

POINT DE VUE

Le malentendu

par CHRISTIAN GOUX (*)

DEPUIS près d'un an, un climat de méfiance s'est instauré entre le gouvernement et certains professeurs d'université. Situation paradoxale quand on sait la priorité accordée à l'enseignement, à la formation et à la recherche.

Député de la majorité et professeur d'université, *je me dois d'intervenir* aujourd'hui après l'initiative *prise par mes collègues économistes.*

J'écarterai, en premier lieu, tous les procès d'intention qui, d'un côté comme de l'autre, ont pu cristalliser *le malentendu. Il n'y a pas, de la part* du gouvernement, de volonté ma*chiavélique de mettre au pas l'Uni*versité, ni, de la part des universi*taires, le désir d'un retour frileux au* corporatisme mandarinal. Mais c'est *en allant au fond des choses que l'on* pourra éviter les fausses oppositions.

En quelques années, l'Université française *s'est profondément* modifiée. *Elle a connu une croissance dé*mographique qui a remis en cause *beaucoup de ses traditions* et la cohérence qui faisait à la fois sa force — *sur le plan scientifique* — et sa faiblesse — sur le plan du recrutement.

Dans leur comportement à l'égard de l'institution, dans leur niveau de connaissances, dans leur curiosité, les étudiants d'aujourd'hui sont d'une très grande hétérogénéité, en particulier dans des disciplines comme les sciences économiques auxquelles ont accès tous les bache*liers sans distinction. Cela a posé* et pose de difficiles problèmes pédago*giques et a conduit à une inévitable* sélection qui n'osait dire son nom *mais aboutissait à faire perdre une ou* plusieurs années à des jeunes gens *mal orientés.*

Quant aux enseignants, leur dilemme est toujours *le même : ou bien* ils s'adaptent aux étudiants les moins bons, et *les voilà accusés de* brader l'Université ; ou bien ils s'oc*cupent des meilleurs, et les voilà ac*cusés de faire de l'élitisme et de pra*tiquer la sélection.*

N'en déplaise à certains, je pense *que le gouvernement s'est courageu*sement attaqué à cette question dif*ficile. La loi sur l'enseignement supé*rieur résout bien des problèmes *laissés en suspens par les gouverne*ments précédents tout en mainte*nant des possibilités réelles d'adap*tation. La refonte du premier cycle, la *professionnalisation, l'ouverture à* l'extérieur, l'adaptation permanente aux *nouvelles disciplines, vont dans* le sens d'une véritable orientation *des étudiants*, compatible avec l'obtention des diplômes successifs don*nant accès à la vie professionnelle et* aux concours administratifs. Je ne pense pas que cela contribue à abaisser le niveau de l'Université car la sélection « classique », thème favori des batailles de l'UNEF des années 60 a un corollaire obligatoire, la concurrence entre universités, comme en témoigne le système des grandes écoles. Dès lors, sur le principe, on peut toujours défendre la sélection sur critères scientifiques, mais dans la pratique, et compte tenu des fondements de notre enseignement public, cela revient à proposer une sélection sur critères sociaux. Car si la sélection et la concurrence ne sont pas accompagnées de mesures de financement des études par des bourses ou des prêts qui rééquilibrent les inégalités d'accès, elles seraient par nature des moyens de sélection sociale par hiérarchisation et classement des *universités. L'étudiant* habitant une grande ville à vieille tradi*tion universitaire, dotée de* bibliothèques, avec un environne*ment intellectuel, sera privilégié par* rapport à celui qui habite une ville *dont l'université est de création ré*cente et qui n'a pas la possibilité financière d'aller ailleurs. La *réforme* de l'enseignement supérieur établit un nouvel équilibre qui ouvre des perspectives nouvelles en particulier celle de ne pas réserver l'accès aux grandes écoles aux seuls étudiants issus des classes préparatoires.

Une réforme aussi importante bouleverse les carrières universitaires, et c'est cela qui suscite le mécontentement. En effet, avant la forte croissance du nombre des étudiants, il y avait un classement hiérarchique des enseignements (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques), qui se traduisait par une hiérarchisation parallèle des enseignants (professeurs, chargés de cours, maîtres assistants et assistants). La nature du service était fonction du grade et vice versa, et il était donc normal que *la* durée du service varie avec le grade, mais le *boom démographique universitaire* a tout remis en question. Comme il *était devenu impossible aux profes*seurs d'assurer la totalité des cours *magistraux, on en* confia de plus en plus aux maîtres assistants, voire aux assistants. Les professeurs se réservèrent les cours plus spécialisés et les directions de séminaires et de troisièmes cycles.

(Lire la suite page 14.)

(*) Professeur à l'université Paris-I, président (P.S.) de la commission des finances à l'Assemblée nationale.

La journée d'un professeur

UNE carte du monde sur un coin de mur annotée de lignes noires, des séries d'échantillons de roches vieilles de plusieurs millions d'années mais ramassées il y a à peine quelques semaines jonchent le plancher, quelques fossiles avoisinant les listings informatiques épars et un téléphone émergeant de documents, constituent l'univers du bureau de M. Yves Champetier. Il n'y a rien du solennel suranné que l'on pourrait s'attendre à trouver dans le bureau d'un professeur d'université tel que les descriptions du début du siècle ou les bandes dessinées rétro en ont popularisé l'image dans le grand public, surtout dans un laboratoire qui traite de la genèse du monde minéral. En effet, M. Champetier est professeur responsable du « *laboratoire de sédimentologie, des substances utiles et énergétiques* » de l'Ecole nationale supérieure de géologie et de prospection minière (ENESG) de Nancy.

Pétrographie et minéralogie de la matière sont les sujets d'étude de celui qui s'intéresse au développement des gisements miniers potentiels et à leur valorisation. Un univers complexe et méconnu des profanes, tout comme l'est, estime M. Champetier, la tâche quotidienne des enseignants : « *On s'imagine toujours que notre rôle se résume à quelques heures d'enseignement dispensé à des étudiants, et que le reste passe dans une méditation silencieuse* », souligne-t-il à regret.

Assistant en 1963 après des études scientifiques, cet universitaire de quarante-sept ans fait tourner son « labo », où travaillent en permanence un maître-assistant, deux assistants et une douzaine de chercheurs et de stagiaires. Les quelques heures de cours qu'il dispense en pétrographie sédimentaire et en géologie appliquée sont les seules heures comptabilisées. Qu'en est-il des suivis de thèses ou de doctorats d'Etat notamment avec des étudiants stagiaires étrangers ? « *Il faut souvent, dans ces derniers cas, reprendre la thèse en commun, sur le plan de la simple syntaxe française, ce qui ne met pas en cause la valeur de la recherche mais augmente certainement le travail global.* » Mais l'enseignement ne semble guère être la partie la plus délicate de la mission, c'est plutôt la fonction de « chef », comme l'appellent ses étudiants du labo, qui se révèle aussi multiple que complexe dans ses formes et dans sa finalité : « *J'ai pris le parti de consacrer mes matinées à toutes les tâches administratives, car je crois que la meilleure définition de notre rôle de professeur se résume souvent à une simple constatation : être continuellement en situation de jugement.* »

Il y a tout d'abord ces fameux rapports d'activité, « *un par organisme financeur* », précise M. Champetier en montrant des pages de chiffres, de diagrammes, de comptes rendus de recherches. Et pas question, selon lui, d'être un « *lamentable pagailleux budgétaire* », même si on est un bon pédagogue, sous peine de sombrer.

« *On ne comptabilise nulle part nos heures de présence dans les conseils scientifiques ni celles passées au bout du fil pour tenter d'améliorer nos contacts avec l'industrie* », ajoute-t-il. Car, outre la négociation de contrats de recherche, le responsable du laboratoire de sédimentologie se charge aussi du placement de tous ses élèves. « *Jusqu'à présent, j'ai toujours réussi,* reconnaît-il avec fierté, *d'où l'importance des contacts avec l'industrie.* » Ceux-ci lui sont parfois utiles pour trouver des stages, voire des financements, concernant les déplacements de thésards sur un site géologique. « *Jeune assistant, je n'avais qu'une idée, passer ma thèse, et j'ai toujours eu des patrons qui ont cherché par tous les moyens à m'aider. Il n'y a aucune raison que je ne fasse pas la même chose.* » Pour gagner du temps, M. Champetier possède ainsi un micro-ordinateur à son domicile : « *Plus facile pour gérer certaines choses, mais aussi pour peaufiner certains logiciels. Indispensable, le bureau à domicile. Comment voulez-vous que je trouve ici le temps et le calme nécessaires à mes recherches ?* ». Il évoque la compétition, où toute la volonté des enseignants d'un même laboratoire entre en jeu pour rester aux premières places dans leur discipline. Inquantifiable en heures de présence dans un amphithéâtre, l'autocontrôle inter-laboratoires prend des formes diverses, qu'une loi ou un décret ne peut modifier. « *On sait très vite, dans notre profession, qui arrive à prendre régulièrement un mois et demi de vacances* », note M. Champetier, en estimant que son cas d'universitaire est loin d'être unique : « *On nous demande de faire beaucoup de choses qui ne sont pas reconnues dans nos statuts. Alors, quand j'entends dire que les enseignants sont rémunérés uniquement pour quelques heures de cours et pour* « leur temps libre universitaire », *je suis furieux. Le temps libre universitaire... Cela me fait rêver. Tenez, même quand je me balade, cela ne m'empêche pas de continuer à penser. Nous n'avons jamais de réelle démobilisation. Le temps libre universitaire, demandez donc à ma femme ce qu'elle en pense !* »

JEAN-LOUIS BEMER.

Le malentendu

(Suite de la page 13.)

Au niveau de la nature des services d'enseignement, il n'y a plus aujourd'hui de différence entre les corps : les assistants font des cours magistraux et animent des séminaires tandis que des professeurs font des travaux dirigés. Mais cette mutation s'est traduite par une situation injuste pour les assistants et maîtres assistants, contraints de faire le même travail que leurs collègues professeurs mais sur une durée deux fois plus longue et pour un salaire très inférieur. Je me réjouis que le ministre ait remis en question ce privilège d'autant plus injuste que de nombreux conseils d'U.E.R. ont demandé à des assistants d'assurer des services d'enseignement au moment même où, par la voie des commissions scientifiques, ils leur refusaient et le grade et le salaire correspondant au travail accompli. Il faut avoir le courage d'affirmer que, au niveau des enseignements fondamentaux et jusqu'au troisième cycle, il s'est constitué de fait un « corps unique d'enseignants ». On peut le regretter, mais c'est ainsi. A ce titre, il est tout à fait légitime qu'un horaire unique, fonction des services accomplis et de leur nature, ait été établi.

Seulement — et c'est là qu'on peut faire évoluer les choses — les professeurs d'université n'ont pas pour seule mission l'enseignement. La recherche, l'animation d'équipes, les contacts avec des milieux extérieurs assurant la survie des équipes, le suivi des thèses, la participation aux jurys, les multiples tâches administratives, la représentation à l'étranger, constituent une tâche dans la plupart des cas spécifique qui leur confère une notoriété justifiée par la qualité de leurs travaux. Il convient donc de tenir compte, dans le calcul des services, de ces tâches sous forme de déductions possibles qui pourraient être établies par chaque université, étant bien entendu qu'elles ne sauraient en aucun cas être automatiques et pourraient varier d'année en année en fonction des travaux accomplis. Si l'on reconnaît un rôle spécifique aux professeurs, ce qui est légitime, dans les domaines que l'on vient d'évoquer, il est évident que ceux-ci ne sauraient être jugés que par leurs pairs et non par un conseil où on trouverait indistinctement les personnels les plus divers de l'enseignement supérieur. Ce point de vue a d'ailleurs reçu l'assentiment du ministre qui proposera d'amender la loi dans ce sens lors du débat au Sénat.

Ainsi, à partir d'une grille commune fondée sur les services d'enseignement, pourrait s'établir, sous la responsabilité des conseils d'université et d'U.E.R., une grille des services tenant compte de la réalité des missions. Il est évident que le principe du corps unique qui conduit à la promotion et à la définition des missions selon le principe de l'ancienneté est inadmissible si l'on tient à la qualité de l'enseignement supérieur français. Mais il faut souligner qu'à aucun moment le ministre n'a fait sienne cette solution puisqu'il a retenu le principe de deux corps. Reste le problème de l'accès au corps des professeurs. Il est évident que seul le principe du concours donne toutes les garanties. Encore faut-il que ce concours présente des qualités qu'à mon sens l'agrégation des sciences économiques — pour parler de ma discipline — a en partie perdues. Il appartient au ministère de mettre en chantier une réforme de l'accès au professorat.

On comprendra alors que la discussion engagée sur la durée des services apparaisse comme secondaire si la distinction entre des missions qui dépassent le seul enseignement était sauvegardée. En effet, nos collègues savent bien que cela fait plus de dix ans que les services en I.U.T. — y compris pour les professeurs — sont largement supérieurs à ceux des U.E.R. Ils n'ignorent pas que la plupart d'entre nous faisions un service supérieur à celui que définissent les textes et sensiblement égal, en moyenne, à celui qui est aujourd'hui proposé.

Je ne peux croire, connaissant leur conscience et la haute considération qu'ils ont de leur mission, que leur contestation n'aurait pour but que quelques maigres avantages financiers. Face à l'enjeu que représentent le maintien et le développement d'une Université de qualité, qu'aujourd'hui ils défendent, un tel argument serait dérisoire. C'est pourquoi je suis convaincu qu'il y a derrière tout cela un malentendu qu'il est nécessaire de dissiper. J'espère, pour ma part, y avoir contribué.

CHRISTIAN GOUX.

De plus en plus d'étudiants

L'ANNÉE universitaire 1982-1983 est importante pour ce qui est des effectifs universitaires : le nombre d'étudiants inscrits a dépassé les neuf cent mille. C'est en 1976 que le chiffre de huit cent mille inscrits avait été atteint. Depuis cette date, le nombre de bacheliers se dirigeant vers l'Université pour y faire des études longues n'a cessé de progresser. Combien d'étudiants prendront-ils cette année la direction des établissements d'enseignement supérieur ? Une réponse précise est difficile à fournir alors que les inscriptions et, surtout, les réinscriptions dans les universités sont à peine achevées. L'analyse des effectifs antérieurs permet cependant de prévoir les évolutions, même si ces dernières doivent être appréciées avec réserve.

Les chiffres communiqués par le service d'information, de gestion et des statistiques (SIGES) du ministère de l'éducation nationale permettent de constater les changements qui se produisent chaque année. Depuis deux ans, ces services prennent en compte les effectifs des écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI) et des instituts nationaux polytechniques (INP) rattachés aux universités, ce qui rend difficiles les comparaisons par rapport aux années antérieures.

Si en décembre 1981 il y avait 889 520 étudiants inscrits dans les universités et les instituts universitaires de technologie (I.U.T.), en décembre 1982, les effectifs sont de 913 973. La barre des 900 000 est donc allégrement franchie. L'ensemble des effectifs augmente de plus de 24 000 unités, soit une progression de 2,7 %. L'an dernier, la progression était légèrement plus forte, puisqu'elle atteignait 3 % (*le Monde* du 22 octobre 1982).

D'après les prévisions fournies par le ministère, les effectifs pourraient encore augmenter cette année de 15 557 unités, ce qui porterait le total des étudiants inscrits à près de 930 000 (voir tableau).

En examinant les données réellement connues, les chiffres des années 1981-1982, on constate une progression des premières inscriptions en premier cycle et en première année d'I.U.T. Elle est de 5,5 % (5,3 % en 1981). Cette évolution est liée à l'augmentation du nombre de reçus au baccalauréat (malgré une légère diminution du taux de réussite).

Progression

Le taux apparent d'inscription des bacheliers à l'Université se situait, ces dernières années, autour de 0,820. Appliqué aux résultats du baccalauréat 1983, ce chiffre signifierait l'inscription de 200 997 nouveaux étudiants, ou davantage même, si l'Université attire plus de jeunes bacheliers que les autres années.

Cette progression des premières inscriptions est assez générale, sauf dans les disciplines juridiques et économiques, où apparaît une chute sensible. Ainsi, en droit, il y a eu 1 370 étudiants en moins dans les premières inscriptions alors que, les années précédentes, la tendance était plutôt inverse.

Si la population universitaire progresse au niveau national de 2,7 % par rapport à la rentrée 1981, des variations apparaissent entre les universités de province et celles de la région parisienne. Les premières continuent de croître (4,1 % en 1982 au lieu de 3,3 % en 1981). Ce phénomène se vérifie dans les petites universités (Le Mans, Toulon, Chambéry), dans les moyennes (près de 600 étudiants supplémentaires à Dijon et à Nice), et même dans les grandes, comme Toulouse III, Montpellier I ou Bordeaux I.

Région parisienne : la stabilité

En revanche, les effectifs des établissements de la région parisienne restent globalement stables (296 535 étudiants en 1982 au lieu de 296 661 en 1981). Certes, des différences existent entre les universités, et si Paris VIII (Vincennes) perd près de 3 000 étudiants, Paris I augmente ses effectifs de 2 000. La diminution de la part de la région parisienne dans le nombre total d'étudiants s'accélère. Elle est de 32,4 % en 1982, au lieu de 33,3 % en 1981 et 33,5 % en 1980.

Explication des services du ministère : « *La décroissance des effectifs plus rapide qu'on ne pouvait s'y attendre dans certaines disciplines et certaines universités de la région parisienne pourrait s'expliquer par la baisse des heures complémentaires. Elle pourrait également n'être que conjoncturelle.* »

En ce qui concerne les disciplines, le rapprochement entre les deux années de référence permet de constater de grandes variations. Le nombre des étudiants en droit diminue, surtout en province. En sciences économiques, la progression amorcée depuis quelques années continue, même si pour la première fois depuis longtemps les nouvelles inscriptions diminuent. Parmi les filières dites nouvelles, celles de mathématiques appliquées aux sciences sociales (MASS) et l'administration économique et sociale (A.E.S.) continuent d'accueillir plus d'étudiants. Cela est surtout vrai pour la filière A.E.S., qui compte près de 20 000 inscrits.

Les premières inscriptions en premier cycle de lettres progressent fortement (+ 7,2 %), ce qui surprend lorsqu'on constate que les débouchés offerts à la fin de ces cursus ne sont pas nombreux. Le diplôme d'enseignement universitaire général (DEUG), mention enseignement du premier degré, qui regroupe les futurs instituteurs, connaît un accroissement élevé de ses effectifs. Ce phénomène s'explique par la prise en compte par les universités des élèves des centres privés de formation des enseignants (près de 4 000 étudiants en plus).

En sciences, avec les études d'ingénieur, la tendance est à l'augmentation, alors que dans les disciplines médicales, au contraire, la baisse, résultat de la mise en place du numerus clausus, continue. Dans les I.U.T., la progression des effectifs est faible (+ 0,1 %). La demande de la part des bacheliers est pourtant grande, mais dans ce secteur existe une sélection à l'entrée, liée aux places disponibles dans les établissements. Beaucoup de candidats malchanceux à une inscription dans un I.U.T. ont donc, comme les années précédentes, opté pour l'université... « faute de mieux » ou en attendant de pouvoir postuler l'an prochain à un autre I.U.T.

Accroissement des scientifiques

La répartition globale par cycle fait apparaître une baisse du nombre d'étudiants inscrits en second cycle (32 %). Cette diminution profite au premier cycle (51,7 %) et surtout au troisième cycle (16,1 %). Le nombre d'étudiants en troisième cycle dans les filières traditionnelles progresse de 3,5 %, ils sont maintenant 133 500 à préparer un diplôme. L'accroissement le plus important se situe en sciences, où le nombre d'étudiants de troisième cycle augmente de plus de 6 %. Cette longueur des études universitaires est sans doute liée aux difficultés qu'éprouvent les jeunes à trouver un emploi.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, leur nombre augmente assez nettement. En décembre 1982, ils étaient près de 120 000 inscrits dans les universités, soit 10 % de plus que l'année précédente. La proportion des étudiants étrangers était en 1982-1983 de 13,1 % de l'ensemble de la population universitaire : plus de la moitié de ces étudiants viennent du continent africain, et les Maghrébins sont les plus nombreux (18 000 Marocains, 10 000 Algériens et 8 000 Tunisiens composent 60 % de l'ensemble des étudiants africains).

La répartition de ces étudiants par cycle d'études a évolué au cours des six dernières années. Alors qu'en 1976 un taux important d'étrangers étudiaient en premier cycle, la tendance actuelle est à une répartition assez égale entre les années. La part des étudiants étrangers inscrits dans les universités de la région parisienne, bien que très élevée, continue de décroître (43,4 % du total au lieu de 47,1 % en 1980). En province, l'académie de Lyon reçoit le plus d'étudiants étrangers, devant Montpellier et Toulouse.

Enfin, le nombre des étudiantes va augmenter. Depuis l'année scolaire 1981-1982, les filles sont plus nombreuses que les garçons (50,5 %). Cette tendance s'est renforcée en 1982-1983 (51,1 %). Un petit bouleversement lorsqu'on sait que les étudiantes ne représentaient que 47,6 % de la population universitaire il y a six ans.

LES ETUDIANTS INSCRITS...

DISCIPLINES	1981-1982	1982-1983	Estimation 1983-1984
Droit	138 628	138 058	139 000
Sciences économiques	59 275	61 731	63 300
Filières nouvelles : MASS, AES	22 621	25 838	29 300
Lettres (av. DEUG ENS.1er deg.)	273 220	286 637	292 600
Sciences (av. ENSI, INP)	144 715	150 920	157 750
Médecine + éduc. phys. et sport	146 210	146 400	143 680
Odontologie	11 361	11 571	11 200
Pharmacie	38 251	37 504	36 600
I.U.T.	55 239	55 314	56 100
Total	889 520	913 973	929 530

(Sources : SEIS.)

...ET LES ENSEIGNANTS EN FONCTIONS

Fonction / Discipline	Professeurs (1)	Maîtres-assistants (2)	Assistants	Autres (3)	TOTAL
Droit	1 158	1 260	1 703	320	4 441
Lettres	2 122	4 626	1 797	1 458	10 003
Sciences	3 799	7 895	3 876	1 836	17 406
Pharmacie	505	653	480	–	1 638
Médecine	3 299	1 245	4 327	–	8 871
Odontologie	42	362	400	–	804
Total	10 925	16 041	12 583	3 614	43 163

(1) Et maîtres de conférences (médecine), chargés de cours (droit), chargés d'enseignement (lettres).
(2) Et chefs de travaux (médecine).
(3) Fonctions type second degré, fonctions spécifiques des grands établissements et des établissements français à l'étranger, lecteurs étrangers en lettres.

Le rapprochement de ces deux tableaux permet de comprendre les différences d'encadrement entre les disciplines. En droit et sciences économiques 4 441 enseignants, dont seulement 1 158 professeurs (soit 42 de plus que l'an dernier), sont responsables de près de 200 000 étudiants. En sciences, les enseignants sont au nombre de 17 406, dont 3 799 professeurs, alors qu'il n'y a que 150 000 étudiants inscrits. Le déséquilibre entre les disciplines explique que l'application des nouvelles normes de service des enseignants soit beaucoup plus rigoureuse dans les établissements à dominante juridique.

Le tableau des enseignants en fonctions souligne les disparités entre les disciplines et l'étroitesse du corps des professeurs. Représentant moins du quart des enseignants en fonctions, le nombre de professeurs a même diminué depuis l'an dernier de 35. Inversement l'effectif des maîtres-assistants et des assistants a augmenté de quelques unités depuis mars 1982.

C'est dans le corps des assistants que la progression est la plus sensible. En droit leur nombre a progressé de 134, en lettres de 351 et en sciences de 343. Ces données devraient être prises en compte lors de la discussion des carrières des enseignants qui doit bientôt reprendre.

L'avis de professeurs

Réformes des carrières universitaires, augmentation des horaires des enseignants, définition des services, « *petits ou grands décrets* », les lecteurs sont nombreux à exprimer leurs points de vue. Universitaires ou non, nos correspondants manifestent un intérêt certain pour l'enseignement supérieur et son éventuelle transformation.

M. Franck Tinland, professeur de philosophie à l'université de Strasbourg-II, s'étonne de la précipitation qui a présidé à la redéfinition des services. Il estime « *tout à fait légitime une égalisation des services imposés à toutes les catégories actuelles, sur la base des horaires actuellement accomplis par les maîtres-assistants. Il ne s'agit nullement de défendre des privilèges catégoriels. Encore que l'alignement de tous sur les moins favorisés, sans amélioration du sort de ceux-ci, ne relève pas d'une logique habituelle au socialisme...* ».

La recherche semble oubliée dans les nouveaux horaires prévus par le décret du 16 septembre. Des lecteurs s'en inquiètent. M. Bernard Beauzamy, professeur à l'université de Lyon-I, écrit que « *la recherche fondamentale en France jouit d'une mauvaise image de marque et qu'on la confond trop souvent avec rêvasserie. Nous avons renoncé à l'espoir d'avoir un jour un ministre qui en comprenne les problèmes : il faudrait pour cela un talent qu'ils n'ont pas, et il semble qu'à ce poste la fonction détruit l'organe* ».

Et puis il y a l'aspect financier de cette modification des horaires d'enseignement. Nos correspondants hésitent à en parler, mais même si cet « *aspect matériel* » est mineur, selon l'expression de certains professeurs, il existe. M. Michel Albouy, professeur à l'université de Grenoble-II, considère que « *l'impact financier du « petit décret » sur les horaires des professeurs d'université – notamment de deuxième classe – n'est pas suffisamment mis en évidence. En effet, dans mon institut, je vais devoir faire cent quarante-deux heures d'enseignement statutaire dans l'année, compte tenu de la pondération retenue entre les cours et les T.D. Je ne suis pas contre le fait de faire ces heures, puisque j'en fais généralement plus de cent quatre-vingts dans l'année. Mais là où je ne suis plus du tout d'accord, c'est quand on me supprime soixante-sept heures supplémentaires (142 – 75), c'est-à-dire plus de 11 000 francs, ou encore presque* un mois de salaire. *Je serais curieux de savoir quel corps de la fonction publique accepterait de perdre ainsi un mois de salaire* ».

ÉDUCATION

RÉACTIONS MITIGÉES AUX PROPOSITIONS DE M. SAVARY SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Les propositions publiées le 19 octobre par M. Alain Savary sur l'avenir des relations entre enseignement privé et public peuvent-elles être acceptées comme base de discussions ? La question apparaît en filigrane dans les premières réactions syndicales et politiques.

Le secrétaire général de l'enseignement catholique et le secrétaire général du comité national d'action laïque ont déjà fait part, non sans réserves, de leur volonté de discuter au moins sur certains points (*le Monde* du 20 octobre). Mais l'un comme l'autre s'en remettent à la décision de leurs instances statutaires.

Les évêques français qui participent actuellement au synode à Rome ont déclaré : « Il appartient légitimement à l'Etat de promouvoir le renouveau de l'ensemble du système éducatif. Tout aménagement de l'organisation scolaire suppose que soient pleinement garantis et respectés des droits fondamentaux : liberté d'enseignement, reconnaissance du projet éducatif propre aux établissements catholiques, choix légitime des parents et des enseignants. »

Mgr Jean Honoré, archevêque de Tours et président de la commission épiscopale du monde scolaire et universitaire, relève, pour sa part, *« l'ouverture dont témoignent les propositions ministérielles en dépit de nombreuses ambiguïtés »*. Selon lui, elles *« peuvent offrir une base de discussions pour aménager le statut des établissements privés dans le cadre de la décentralisation »*.

Comme lui, des syndicats d'enseignants du public et du privé relèvent des progrès dans la copie de M. Savary. *« Le texte du gouvernement a évolué dans notre sens par rapport à la première épure, qui n'avait pas entraîné notre accord,* estime la FEN. *Reste à apprécier s'il a suffisamment évolué pour être considéré comme une base de négociations. »* Pour la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (SPELC), qui n'entend pas renier ses principes sur la liberté d'enseignement, le texte *« laisse, ne serait-ce qu'à cause de la forme de présentation choisie, un cadre plus ouvert pour d'éventuelles négociations »*.

C'est sans doute la position de la C.F.D.T. qui est la plus nette. Les propositions de M. Savary, explique-t-elle, peuvent *« apporter des réponses durables à l'actuelle et préjudiciable situation de dualisme scolaire »* et traiter en même temps *« la rénovation et la décentralisation du système éducatif dans son ensemble »*. La C.F.D.T. appelle à *« mobiliser toutes les énergies »* dans ce débat. *« Cela suppose que les tensions et les pressions d'hier cèdent progressivement le pas au débat ouvert (...) à la recherche de solutions urgentes, novatrices et tournées vers l'avenir »*. Les propositions du gouvernement *« permettent d'avancer dans ce sens »*, et la C.F.D.T. met en garde *« ceux qui prendraient aujourd'hui le risque d'une nouvelle radicalisation »*.

Les enseignants C.F.T.C. : « un piège »

Parmi les réactions politiques, celle du parti socialiste, exprimée pour l'instant par M. Pierre Joxe, président du groupe à l'Assemblée nationale, est, elle aussi, très nette. M. Joxe *« se félicite »* que M. Savary rappelle *« les principes fondamentaux du système éducatif français »*. Principes qu'*« approuve une majorité de Françaises et de Français »*.

La nouvelle copie du ministre de l'éducation nationale ne fait pas désarmer les « durs ». Ainsi, pour la C.G.C. et la C.F.T.C., le gouvernement n'a pas renoncé à son objectif d'*« intégration »*. La C.G.C. *« appelle tous ses militants, adhérents et sympathisants à se mobiliser pour la bataille qui se prépare »*. Le syndicat C.F.T.C. de l'enseignement chrétien, qui considère la méthode comme *« un piège »*, ajoute qu'*« il ne peut accepter d'entrer dans un engrenage suicidaire pour l'école catholique et ses personnels »*.

M. Guy Guermeur, conseiller municipal R.P.R. de Lorient – auteur, lorsqu'il était député, de la dernière loi d'aide à l'enseignement privé, – s'exprime aujourd'hui en tant que président de l'association Combat pour la liberté d'enseignement. Dénonçant *« le piège tendu aux hommes de bonne volonté »*, il appelle à *« résister par tous les moyens offerts dans les démocraties »*, et notamment les *« manifestations massives »*. *« L'opposition,* ajoute-t-il, *doit sortir de son hypnose. Elle doit agir sans aucun complexe. »*

Pour M. Jacques Barrot, député U.D.F. de Haute-Loire et président de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, le texte de M. Savary est *« insaisissable »* (dans sa première partie). *Il ne tranche pas le vrai fond du problème : la reconnaissance du droit à l'initiative privée et l'aide de l'Etat à cette initiative privée »*.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La tactique du salami

Il y a les prudents. M. Alain Peyrefitte : *« Je suspends mon jugement. »* M. Edgar Faure : *« Je rentre de Bruxelles... »* M. Jean Le Garrec : *« J'ai assez à faire avec le Plan. »* M. Georges Sarre : *« Et vous, qu'en pensez-vous ? »* Ceux-là n'avaient pas eu le temps, dans l'après-midi du mercredi 19 octobre, à l'Assemblée nationale, de prendre connaissance des propositions de M. Alain Savary sur l'avenir de l'enseignement privé. Ou bien ils les connaissaient, mais ils préféreraient laisser la parole à d'autres.

Il ne manquait pas de candidats pour la prendre. M. Jean-Claude Gaudin, tout feu, tout flamme, survolait allègrement le texte circonstancié du ministre de l'éducation nationale et accusait le gouvernement de *« mettre en cause vingt ans de paix scolaire pour des motifs idéologiques et pour satisfaire sa clientèle électorale »*. La gauche, précisait le président du groupe U.D.F., en feignant la compassion, *« va s'enliser dans la guerre scolaire comme dans celle du Tchad »*. *« Pourquoi,* disait-il, *aller se coller ce problème à l'heure actuelle ? »* M. Gaudin dénonçait le caractère *« inacceptable »*, à ses yeux, de la fonctionnarisation des maîtres de l'enseignement privé et du statut d'établissement d'intérêt public proposé aux institutions « libres ».

« La stratégie est fixée, depuis mai 1981, par les options de François Mitterrand qui prévoient la disparition de l'enseignement privé », expliquait M. René Haby, ancien ministre de l'éducation. Pour le député (U.D.F.) de la Meurthe-et-Moselle, *« le reste »*, c'est-à-dire les propositions de M. Savary *« n'est que tactique »*. Une tactique que M. François d'Aubert (U.D.F., Mayenne) a tôt fait d'identifier : c'est la fameuse méthode du salami qui permet, disait-il, de *« rabaisser le débat en le découpant en rondelles techniques »*. Ainsi, *« ce qui est une authentique question de principe, de liberté et de société, est ravalé à une négociation ambiguë d'intendance, d'administration et de comptabilité »*.

« On se battra contre », lançait M. Pierre Méhaignerie, président du C.D.S., dont le secrétaire général, M. Jacques Barrot, président de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, dénonçait l'*« épais brouillard »* entourant les propositions de M. Savary. *« Ou bien le ministre de l'éducation nationale,* disait-il, *prétend concilier l'inconciliable, ou bien il dissimule mal, derrière les mots, la volonté persistante d'intégrer l'enseignement privé. »* Pour M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., le texte du ministre programme *« la mort lente de l'enseignement privé. »* M. Savary *« refuse le combat frontal »*, expliquait M. Labbé, car *« il mesure le degré de colère que suscite le comportement de la gauche dans cette affaire »*.

La « guerre scolaire », quelle aubaine pour l'opposition ! Les fusils étaient chargés depuis longtemps, et la première ligne a donné, dès mercredi, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, mais sans essuyer de véritable contre-feu. La majorité se voulait calme et mesurée. M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste, soulignait, dans une déclaration écrite, que, dans les propositions du ministre, *« la définition des problèmes entre enseignement public et privé, la définition d'un processus de résolution graduée et négociée sont conformes à la politique que soutient le groupe socialiste »*. M. André Lajoinie, président du groupe communiste, n'éprouvait pas le besoin de prendre position et renvoyait les journalistes à une déclaration, à venir, du responsable des questions d'éducation au comité central du P.C.F.

A l'Ouest, les députés socialistes se montraient plutôt satisfaits. *« Nous étions demandeurs,* expliquait M. Didier Chouat (Côtes-du-Nord), *car la guerre scolaire profitait à nos adversaires. Les propositions d'Alain Savary, c'est la paix scolaire. Nous aurions voulu qu'elles viennent plus tôt. »* M. Charles Josselin (Côtes-du-Nord) jugeait que *« la méthode est bonne »*. Il soulignait toutefois, la nécessité de *« régler rapidement le problème de la carte scolaire »*. A l'Est, on était, aussi, satisfait. *« Les vieux militants laïcs sont aussi décrépits que les vieux militants catholiques »*, affirmait M. Joseph Pinard (Doubs). *« Ras-le-bol de cette guerre scolaire !* ajoutait-il. *Il faut en finir. Tout cela n'intéresse plus personne. »* A Paris, même chose : *« Il fallait aller lentement. C'est la voie qui a été choisie, fort heureusement »*, déclarait M. Michel Charzat.

Cette sérénité n'était pas unanime. M. Alain Vivien (Seine-et-Marne) regrettait que les propositions de M. Savary n'eussent pas tranché le débat. *« Discuter,* disait-il, *on ne fait que cela depuis deux ans. »* M. Henry Delisle (Calvados) estimait les propositions du ministre *« acceptables si on ne s'arrête pas en chemin »*. Surtout, M. Jean Poperen, « numéro deux » du P.S., mettait les choses au point : *« Nous n'avons jamais été partisans de mettre tout le monde dans la même maison,* disait-il, *mais, pour le parti, les propositions d'Alain Savary sont une base de départ minimum. En aucun cas nous ne lâcherons du terrain. »*

Le député du Rhône concluait : *« Il ne faut pas nous demander de faire le contraire de ce à quoi nous nous sommes engagés. »* L'opposition ne dit pas autre chose...

PATRICK JARREAU.

Le parti communiste : « La gauche n'a pas trop de temps pour agir. »

M. Francis Chouat, responsable des questions de l'école auprès du comité central du parti communiste, rappelle que son parti s'était prononcé dès le mois de juin pour *« l'ouverture rapide des négociations annoncées* [et] *pour des progrès réels, dès cette année, dans la transformation du système éducatif s'appuyant sur l'intervention des enseignants, des parents et des travailleurs »*. *« Il est important d'avancer dans cette voie,* déclare M. Chouat, qui dénonce *« l'offensive de la droitere* [qui] *depuis deux ans utilise tous les moyens pour rallumer la guerre scolaire »*. Pour cette raison, poursuit M. Chouat, *« rien ne paraît plus urgent que de travailler résolument au développement et à la transformation profonde de notre système éducatif. C'est en effet en s'engageant plus avant dans cette perspective qu'on pourra le mieux trouver les solutions neuves et originales pour dépasser par un pluralisme réel le système de concurrence et la ségrégation scolaire que la droite a instaurés depuis vingt-cinq ans (...). La gauche n'a pas trop de temps pour agir (...). Nous partageons la volonté d'Alain Savary de procéder de façon progressive en soumettant un calendrier de négociations, d'expérimentations et de mise en œuvre adapté à la diversité des problèmes. De même, nombre de mesures à « effet immédiat » (...) nous semblent de nature à régler rapidement les difficultés les plus aiguës. (...) Quant aux propositions faites pour le plus long terme, nous exprimons (...) la préoccupation que les modifications profondes qu'elles entraîneraient ne se traduisent au bout du compte par l'institutionnalisation au sein du service public du dualisme scolaire. »*

● *Pierre Charpy,* dans *la Lettre de la Nation,* organe du R.P.R. du 20 octobre, pense qu'il faudrait pour comprendre le texte de M. Savary *« un professeur de grammaire pour préciser le sens des mots et un de psychanalyse pour déceler les intentions cachées derrière les mots. La technique d'Alain Savary est d'employer des formules qui ne peuvent que faire l'unanimité. Mais comment faut-il faire ? Mystère.*

Déjà difficile à comprendre, le projet d'Alain Savary entretient les ambiguïtés, il laisse du temps à la réflexion mais annonce des mesures législatives et administratives à prendre avant que cette réflexion n'arrive à terme. Il ne traite des problèmes de la carte scolaire et de l'intégration des enseignants du secteur privé que par allusions mais ces allusions sont autant de raisons de se faire du souci ».

● *Le parti radical* estime que *« l'ambiguïté de bien des propositions contraste avec la précision de l'objectif : aboutir avant l'échéance des législatives de 1986 à l'intégration définitive de l'enseignement privé (...). Il est dangereux de mettre le doigt dans l'engrenage, qui, malgré certaines séductions, se révélera funeste avec la mort lente de la liberté de l'enseignement et une fausse rénovation de l'enseignement public »*.

● *Le Mouvement des jeunes giscardiens* souligne que le projet a le mérite de reconnaître le principe de liberté de l'enseignement, mais que *« tant au sujet du recrutement des maîtres qu'à celui des modalités du financement de l'enseignement libre, le pouvoir reste tout à fait flou... »*

● *M. Michel Debré,* député (R.P.R.) de la Réunion, auteur de la première grande loi d'aide à l'enseignement privé (1959), réfute les termes de *« mécanismes diviseurs »*, sources de *« problèmes constants »*, contenus dans le texte de M. Savary à propos de la législation actuelle. Il juge que *« le vocabulaire du texte permet de dissimuler l'orientation vers une volonté d'unification. Nous assistons, selon lui, à un extraordinaire exercice où le refus affiché du monopole est destiné à préparer ce monopole »*.

● *La Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.)* considère que *« le projet de M. Savary n'est ni amendable ni négociable. Non seulement il renonce à la nationalisation laïque des écoles privées touchant des fonds publics, mais il se propose d'introduire dans le service public les règles de la concurrence qui prévalent dans le privé (...). Les organisations ouvrières et laïques doivent refuser une négociation dont l'objet essentiel sera d'associer la hiérarchie catholique aux réformes de l'enseignement public »*.

Sérénité à Saint-Dominique

Enfin, ils parlent. A 13 heures tapantes, MM. Alain Savary, Paul Guiberteau et Michel Bouchareissas font irruption, le mercredi 19 octobre, sous les lambris discrets de l'institution *Saint-Dominique,* à Neuilly (Hauts-de-Seine). Sur l'écran du téléviseur installé dans un coin du foyer des internes, Platini s'éclipse pour laisser la place aux hérauts de l'école.

Réunis autour de leurs deux directrices, les cinq enseignants présents font silence. Le ministre de l'éducation nationale a quitté le conseil des ministres pour s'exprimer en direct : *« Il importe que la raison l'emporte sur la passion. »* A Neuilly, les stylos grattent fébrilement. Puis la balle passe dans le camp du chanoine Guiberteau : *« Nous sommes prêts à discuter avec le gouvernement sur des problèmes concrets »*. Les oreilles se dressent ; le « shoot » du secrétaire général de l'enseignement catholique a fait mouche. Mais, M. Bouchareissas, secrétaire général du comité national d'action laïque (C.N.A.L.), passe à l'attaque : *« Les établissements privés pompent dans les caisses publiques. »* On s'esclaffe, on proteste. *« Je m'élève avec force contre cette assertion malhonnête. »* La Sœur Marie-Samuel Lafargue, dominicaine responsable de la gestion de l'institution, s'indigne : *« Ce monsieur Bouchareissas aurait-il oublié que le trésorier-payeur général épluche tous les comptes des écoles privées sous contrat ? »*

L'institution Saint-Dominique, qui accueille quinze cents élèves, de la maternelle à la terminale, fonctionne sous contrat simple dans les classes primaires et sous contrat d'association pour le collège et le lycée. Coquettement installée dans un parc au cœur de Neuilly, elle refuse cependant l'étiquette de *« privilégiée »* qui colle à cette banlieue huppée, appendice du seizième arrondissement parisien. La scolarité coûte environ 2 500 F par an (en 1982-1983). La moitié des élèves n'habitent pas Neuilly.

Saint-Dominique, à en croire son projet d'établissement, est *« un lieu où le pluralisme se vit comme une richesse »*. En mai 1981, le climat y a été *« tendu »*, se souvient Mme Chantal Alavoine-Lithaud, directrice du collège et du lycée, et depuis lors *« certains parents tentent de nous faire déraper sur le terrain politique. Nous le refusons catégoriquement »*. Mais *« chacun n'a-t-il pas ses sectaires ? »*.

De même, la directrice rejette l'assimilation privé-droite et public-gauche puisque *« les socialistes sont en majorité pour un enseignement pluraliste »*. Mme Alavoine-Lithaud reconnaît qu'aujourd'hui *« on ne peut pas faire l'économie de négociations »*. Certes, la C.F.T.C. s'est dressée contre l'*« engrenage suicidaire »* proposé par M. Savary, à peine connues les nouvelles propositions du ministre. Une *« réaction hâtive »*, regrette-t-on à Saint-Dominique, et qui semble créer de l'embarras jusque dans les rangs de la centrale chrétienne.

Un match de longue haleine

L'intervention télévisée du chanoine Guiberteau, en revanche, a été appréciée : *ouverture,* mais prudence. Le vocabulaire du ministre a rassuré et quelques-unes de ses propositions rallient même tous les suffrages. *« La rénovation de l'ensemble du système éducatif français »* ? Mme Anne Froissart, institutrice dans une classe maternelle de l'institution est pour. Elle, *qui a « beaucoup hésité avant de choisir le privé »* ne tarit pas d'éloges sur la souplesse pédagogique et l'esprit d'équipe qui règnent, selon elle, dans l'établissement. Choisir ses méthodes, mais aussi ses collègues, ne doit plus être considéré comme un privilège par l'enseignement public, note M. Gérard Séverin, professeur d'anglais. L'assouplissement de la carte scolaire, pour *« mettre public et privé à égalité »*, n'est pas non plus rejeté.

Cependant, assure l'une des deux directrices de Saint-Dominique, notre projet éducatif est menacé de mort par la fonctionnarisation des professeurs volontaires, qui *« couperait en deux l'équipe pédagogique »* si certains se laissaient tenter. Ce refus posé, des enseignants de Saint-Dominique ne verraient pas d'inconvénient à s'asseoir à la même table que M. Savary.

L'écran de télévision éteint, le ministre disparaît. Il s'était passé à Neuilly que pour donner le coup d'envoi d'un match de longue haleine.

PHILIPPE BERNARD.

SCIENCES

POUR L'ÉTUDE DU TRANSFERT D'ÉLECTRONS

L'Américain Henry Taube prix Nobel de chimie

L'Académie royale des sciences de Suède a décerné, mercredi 19 octobre à Stockholm, le prix Nobel de chimie à l'Américain Henry Taube pour ses travaux sur *« les mécanismes de réactions de transfert d'électrons, en particulier dans les complexes métalliques »* (nos dernières éditions datées 20 octobre). **Le montant du prix est de 1,5 million de francs.**

Le transfert d'électrons – qui n'est autre que le passage d'un site à un autre des particules qui gravitent autour des noyaux des atomes – intervient dans des réactions chimiques variées, dans les processus de conduction électrique et il gouverne diverses fonctions vitales pour les organismes vivants. Ce phénomène apparemment très simple met en jeu des mécanismes forts complexes, qu'Henry Taube a largement contribué à élucider et à rationaliser.

Qui dit transfert dit composé qui donne et composé qui reçoit. Pour centres donneur et récepteur, Henry Taube a choisit des atomes métalliques liés à des molécules simples (eau, ammoniac), ou à des molécules organiques plus compliquées, dans des ensembles que les chimistes nomment *« complexes de coordination »*.

Le chimiste américain s'est d'abord attaché à expliquer comment se faisait le transport d'électrons entre deux centres métalliques situés dans des complexes distincts. Puis, lui est venue l'idée de placer les deux atomes métalliques à l'intérieur d'une même molécule. C'est alors qu'il réalisa la synthèse du premier composé dit *« à valence mixte »* qui renferme deux atomes de ruthénium séparés l'un de l'autre par une molécule organique, cette dernière formant un *« pont »* grâce auquel l'électron peut *« sauter »* d'un ruthénium à l'autre.

Premier chimiste à avoir préparé un composé *« à valence mixte »* et à avoir expliqué par quels mécanismes il réagissait, Henry Taube a fait école, et ses recherches ont eu une très grande influence sur le développement de la chimie inorganique (*que l'on nommait auparavant* minérale), notamment aux Etats-Unis. Ses travaux, qui étaient au départ très fondamentaux et ne visaient qu'à comprendre les lois qui régissent la réactivité des complexes de coordination, connaissent maintenant un grand rayonnement. Ils sont à l'origine de la réalisation de matériaux moléculaires conducteurs et semi-conducteurs, ou encore de l'élaboration de processus visant à décomposer l'eau en oxygène et en hydrogène, à l'aide de l'énergie solaire. Ils ont aussi ouvert la voie à la compréhension des transferts d'électrons en chaîne dans les metallo-protéines, ces molécules naturelles qui sont impliquées dans l'utilisation de l'oxygène et la production d'énergie par les organismes vivants.

ELISABETH GORDON.

[Né le 30 novembre 1915 à Neudorf (Canada), Henry Taube a passé son doctorat ès sciences aux Etats-Unis en 1942. Naturalisé américain en 1942, il devient professeur-assistant puis professeur dans diverses universités américaines. Il entre, en 1955, au département de chimie de l'université de Stanford (Californie), qu'il dirige pendant quatre ans et où il enseigne actuellement. Il est membre de l'Académie des arts et des sciences, de l'Académie nationale et de la Société chimique américaine.]

POUR LEURS TRAVAUX SUR LES ÉTOILES

Deux Américains obtiennent le prix Nobel de physique

L'Académie royale des sciences de Suède a attribué, mercredi 19 octobre, à Stockholm, le prix Nobel de physique 1983 à l'Américain d'origine indienne Subrahmanyan Chandrasekhar, soixante-treize ans, et à l'Américain William A. Fowler, soixante-douze ans. Ce prix, d'un montant de 1,5 million de francs, récompense ces deux astrophysiciens pour leurs travaux sur la structure des étoiles et les processus qui, en leur sein, donnent lieu à la formation des éléments chimiques – nucléosynthèse – qui composent l'univers. Il est rare que le prix Nobel couronne des recherches en astronomie.

M. Chandrasekhar est connu pour avoir montré que les étoiles dont la masse est inférieure à 1,44 fois celle du Soleil se transforment, à la fin de leur vie, en des naines blanches, qui sont des étoiles où la matière est extrêmement comprimée mais reste encore composée d'atomes. Au-dessus de cette limite, l'étoile tend à devenir en général une étoile à neutrons, beaucoup plus dense, où les électrons des atomes se combinent aux protons des noyaux pour former des neutrons. Il a aussi fait des recherches sur le mouvement brownien et étudié comment se comportent des objets lourds dans la théorie de la relativité générale d'Einstein.

M. Fowler, quant à lui, a précisé la dizaine de processus par lesquels les éléments chimiques sont formés dans les étoiles et a ensuite étendu ces résultats à la nucléosynthèse dans le Big Bang. On lui doit aussi la mise au point de méthodes de datation fondées sur la décroissance radioactive de l'uranium et du thorium. Actuellement, il se consacre à l'étude des mécanismes qui entrent en jeu dans la fusion thermonucléaire.

[William Alfred Fowler est né le 9 août 1911 à Pittsburgh (Etats-Unis). Docteur d'Etat, il entre en 1933 au Californian Institute of Technology, où il enseigne la physique à partir de 1939. Membre de nombreuses sociétés savantes, il a présidé l'Académie nationale des sciences américaine. Plusieurs distinctions ont déjà couronné ses travaux : la médaille du Mérite (1948), la médaille Lamme (1952) de l'université de l'Ohio, celle de l'université de Liège (Belgique) en 1955 et la médaille Barnard de l'université des sciences de Columbia (1965).

Physicien nucléaire de formation, il s'est orienté ensuite vers l'astrophysique.]

[Né le 19 octobre 1910 à Lahore (Inde), Subrahmanyan Chandrasekhar a obtenu son doctorat à Cambridge (Grande-Bretagne) en 1933 et travaillé pendant quatre ans au Trinity College de cette ville. En 1936, il se rend aux Etats-Unis où il est chercheur associé à l'observatoire de Yerkes et à l'université de Chicago, puis professeur à partir de 1944. Il obtient la nationalité américaine en 1953. Membre de plusieurs sociétés savantes d'astronomie américaines et britanniques, il reçoit dans ces deux pays plusieurs distinctions, notamment la médaille d'or de la Société royale d'astronomie britannique (1953) et la médaille nationale des sciences américaine (1966). Théoricien de l'astrophysique, il a rédigé plusieurs ouvrages sur ce sujet.]





Canon NP270. Le premier moyen courrier en 3 couleurs.

Toujours à l'avant-garde technologique, Canon est le seul à pouvoir vous offrir, avant l'heure, la copie 3 couleurs.

Canon, c'est la fin de la copie monotone ! Le NP270 copie en noir, en sépia et en bleu.* Une petite révolution ! Facilité de classement, clarification et agrément de la présentation, personnalisation de vos documents..., les copies du NP270 porteront désormais, vos couleurs.

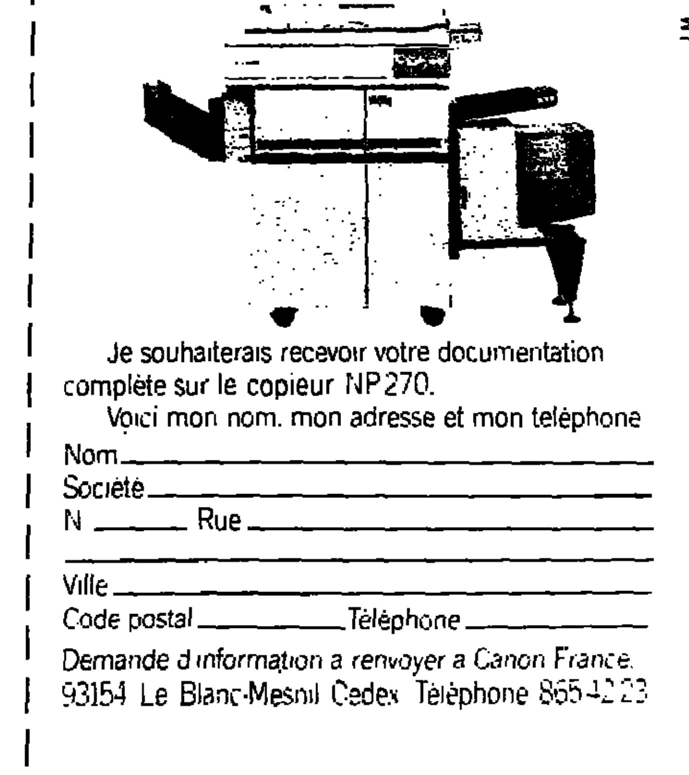
En avance sur son temps, le NP270 est bien sûr un copieur pressé. Comme son obsession c'est de vous faire gagner du temps, ce moyen copieur futé a trouvé la façon de faire tout tout seul. Chargeurs automatiques de documents, trieuse 10 cases ou magasin papier de 2000 feuilles, le NP270 met à votre disposition toute une gamme d'options pour vous éviter les manipulations et vous permettre d'en faire plus.

Perfectionniste aussi le NP270 pour un moyen copieur ! Il est le seul a pouvoir agrandir ou réduire même en 3 couleurs ! En plus, avec son contrôle automatique de l'exposition, il vous rend des copies souvent meilleures que vos originaux.

Et puis sous ses grands airs, le NP270 est plus petit qu'il n'en a l'air. Avec lui, ne vous mettez pas en frais, il se glissera n'importe où.

NP270 de Canon, le premier moyen copieur en 3 couleurs, le moyen de l'avenir accessible à tous.

*Couleur bleue disponible dès janvier 1984



Je souhaiterais recevoir votre documentation complète sur le copieur NP270.

Voici mon nom, mon adresse et mon téléphone

Nom ____________________

Société ____________________

N ______ Rue ____________________

Ville ____________________

Code postal __________ Téléphone __________

Demande d'information à renvoyer à Canon France.
93154 Le Blanc-Mesnil Cedex Téléphone 865-42-23



Haute technicité. Haute simplicité.

SPORTS

LES COUPES EUROPÉENNES DE FOOTBALL

Paris-Saint-Germain et la Juventus font match nul (2-2)

Les occasions manquées

Le deuxième tour des coupes européennes de football a mal débuté, mercredi 19 octobre, pour les *trois clubs français encore* qualifiés. En Coupe de l'U.E.F.A., Laval, dominé à Vienne par l'équipe de l'Austria, a encaissé deux buts de Prohaska (dix-neuvième minute sur penalty) et de Magyar (quarante-cinquième minute). Lens, qui recevait Anvers, a dû attendre le dernier quart d'heure pour remonter son handicap de deux buts marqués par le Belge Cnops (vingt-deuxième et vingt-sixième minutes). Flak (soixante-quatorzième minute) et Peltier (quatre-vingt-troisième minute) ont permis à *Lens d'obtenir un résultat nul qui laisse peu d'espoir* pour le match retour. Comme le Paris-Saint-Germain se retrouve dans la même situation après son match nul (2-2) contre la Juventus de Turin, au Parc des Princes, la qualification d'un club français serait une heureuse surprise, le 2 novembre.

La Juventus de Turin au Parc des Princes pour une tête d'affiche européenne ! Ce n'était qu'un rêve pour Daniel Hechter et ses amis Francis *Borelli, Charles Talar, Jean-Paul* Belmondo, Jacky Bloch et Guy Bossant lorsqu'ils signèrent, le 15 juin 1973, le document faisant d'eux les nouveaux membres majoritaires du comité de gestion du Paris-Saint-Germain-Football-Club.

Dix ans c'est peu pour bâtir un grand club, le doter à la fois de structures et d'une équipe de haut *niveau, l'enraciner dans la population* d'une grande cité. *A fortiori* à Paris, où le football professionnel avait semblé mourir avec le Racing. Dix ans c'est beaucoup si on mesure le chemin parcouru avant cette entrée officielle dans le Gotha du football européen.

En dix ans, le Paris-Saint-Germain a connu deux présidents, sept entraîneurs, une centaine de joueurs. Il a commis quelques péchés de jeunesse avant d'être *reconnu et respecté* à l'échelon national grâce à ses deux victoires consécutives en Coupe de France 1982 et 1983. La saison dernière, le P.S.G. s'était déjà fait les griffes en Coupe d'Europe. Mais on ne compare pas le Lokomotiv de Sofia, Swansea ou Waterschei avec la Juventus de Turin, victorieuse de la coupe de l'U.E.F.A. 1977, finaliste *malheureuse de la dernière Coupe* d'Europe des clubs champions et forte de l'expérience accumulée en cent cinquante matches dans ces compétitions (1).

Pour le premier grand rendez-vous d'une équipe de la capitale avec la Coupe d'Europe, le P.S.G. ne pouvait espérer de visiteur plus prestigieux que cette Juventus qui *compte dans ses rangs cinq champions* du monde.

Impressionnés sans doute par la réputation de leurs adversaires, les Parisiens ont mis une demi-heure avant d'entrer dans le match. Ce sera alors pour un récital orchestré par Safet Susic. Par ses dribbles, ses feintes, ses ouvertures ou ses frappes de balle sur coup franc, le Yougoslave fera peser une menace permanente sur la défense italienne. C'est pourtant Alain Couriol qui ouvrira le score.

La sortie de Bathenay

Opérant avec intelligence, rigueur et efficacité, les Parisiens semblaient bien contrôler le match. Ils rataient même le K.O. deux minutes après la mi-temps quand Luis Fernandez, bien lancé par une superbe talonnade de Susic, voyait son tir dévié in extremis. Mais trois minutes plus tard, la sortie de Dominique Bathenay, victime d'un claquage *au mollet gauche*, allait faire basculer la partie.

Pascal Zaremba, qui s'était mon*tré dangereux sur ses tirs de loin*, devait reculer au poste de défenseur libre. Le milieu de terrain parisien, déjà privé de Jean-Claude Lemoult, suspendu, était dès lors désorganisé. Boniek allait en profiter pour égaliser.

Il ne restait plus aux Parisiens qu'à jouer leur va-tout. Plusieurs fois, Fernandez ou Dalheb auront le deuxième but au bout du pied mais l'expérience, le sang-froid des défenseurs italiens, quelques parades de *Tacconi ou leurs propres maladresses* dans les tirs feront échouer leurs tentatives.

Pour faire bonne mesure, les Italiens n'allaient pas quitter le Parc des Princes sans donner une nouvelle leçon d'efficacité. Sur une de leurs rares contre-attaques, Boniek Penzo venait buter sur Yannick Guillochon. Le Français pensait bénéficier du coup franc. L'arbitre Tchécoslovaque jugeait qu'il avait fait une obstruction. Le temps de discuter *cette décision et le Polonais* avait déjà tiré le coup franc pour Cabrini qui marquait le deuxième but.

L'égalisation de Michel N'Gom à l'ultime minute ne devrait rien changer. La qualification du Paris-Saint-Germain, le 2 novembre, à Turin, reste du domaine du rêve.

GÉRARD ALBOUY.

(1) Seuls Barcelone (179 matches) et le Real Madrid (177 matches) ont plus d'expérience européenne. En France, le record appartient à Saint-Etienne avec 69 matches.

Paris-Platini : c'est fini !

Il y avait le match avec son rituel des coupes d'Europe : marchands de billets au marché noir court-circuités par la retransmission de la rencontre à la télévision ; imposant service d'ordre filtrant les accès au stade ; clameurs des tribunes populaires baignant dans la fumée des feux de Bengale... Et dans le match, il y avait la lourde hostilité du *public parisien à l'égard du* numéro 10 de la Juventus de Turin, Michel Platini.

« Si je suis sifflé, mes coéquipiers vont me chambrer », avait dit le capitaine de l'équipe de *France avant* le coup d'envoi. En fait, à l'exception de deux tirs au but qui coupèrent momentanément le souffle au public, il fut hué chaque fois qu'il toucha le ballon. Cela lui était déjà arrivé au Parc des Princes ; Platini avait alors quitté le terrain. C'était en août 1981 lorsque l'équipe de France avait été battue par Stuttgart : *« Je n'avais pas pu le supporter. Les sifflets et les huées m'avaient fatigué moralement. »*

Mercredi, Platini avait un moral en béton : il a fait son match jusqu'au bout, sans com*plaisance, apportant sa contribu*tion à l'élaboration du score nul (2-2). Une saison de Calcio (championnat italien) l'a endurci. Il se doutait d'ailleurs un peu de ce qui l'attendait : à la sortie du match France-Espagne, il y a quelques semaines, des supporters du Paris S.-G. l'avaient conspué.

« Malgré tout, ça fait quelque chose », dit le joueur qui a été, naguère, l'idole de ce stade. Cela avait commencé par un coup de foudre. En 1976, pour sa première sélection en équipe de France, le jeune prodige nancéien marqua un but sur un coup franc indirect à l'équipe tchécoslovaque.

Cela avait continué par une lune de miel : d'août 1976 à mai 1978, Platini joua neuf fois au Parc des Princes. Puis cela se *détériora une première fois. On* lui pardonna mal d'avoir endossé le maillot vert de Saint-Etienne et *on commença de critiquer ses* prestations.

Cela allait pourtant s'arran*ger : un coup franc expédié des* vingt-deux mètres dans les filets des Pays-Bas ouvrit la porte de la coupe du monde 1982. Mais cela ne devait pas durer : en guise de cadeau de rupture, Platini offrit au Parc des Princes une victoire sur l'Italie en 1982 – la première depuis 1920 – avant de se jeter dans les bras de la Juventus de Turin.

Cette « trahison », Paris n'est pas près de la pardonner à Platini. Pour son trente-quatrième match sur la pelouse du Parc des Princes en un peu moins de dix ans, celui-ci a pu constater que son divorce avec le public de la capitale était consommé. Une fin *bien ordinaire somme toute à une* passion extraordinaire.

ALAIN GIRAUDO.

Chez Renault

ALAIN PROST SERA REMPLACÉ PAR PATRICK TAMBAY

Dans un communiqué publié mercredi 19 octobre, la Régie Renault a *annoncé que le pilote français Alain* Prost a été libéré de ses engagements sur sa demande et qu'il sera *remplacé par* Patrick Tambay, remercié il y a quelques semaines par l'écurie italienne Ferrari.

De son côté, le pilote britannique John Watson a indiqué qu'il serait remplacé, l'an prochain, au sein de l'écurie McLaren par Alain Prost. *« Je pensais que mon contrat allait être renouvelé*, a déclaré ce dernier. *Nous, les pilotes, sommes des marchandises dans un marché. »*

Alain Prost a enfin reproché aux dirigeants de Renault de vouloir lui faire porter la responsabilité de l'échec dans le championnat du monde de formule 1.

TENNIS. – *Patrice Hagelauer, l'entraîneur fédéral spécialement chargé de la préparation de Yannick Noah, a annoncé son intention de cesser ses fonctions à la fin de l'année, pour s'occuper d'un camp de tennis dans la région d'Antibes. Il devrait toutefois demeurer l'entraîneur de Noah à titre privé.*

CARNET

Naissances

– **Monique et André BARBAROUX,** Evangéline et Guillaume ont la joie d'annoncer la naissance de

Violaine,
à Québec, le 30 septembre 1983.

1505, côte de l'*Eglise*,
G1 T2 A1 Québec (Canada).

– **Brigitte CURCHOD,**
Bertrand CHAUCHAT,
sont heureux de faire part de la naissance de

Olivier,
le 3 octobre 1983.

Décès

– Ses amis ont la tristesse de faire part du décès de

Rachel AÉLION,
ancien professeur de khâgne,
assistante de grec
à l'université de Nanterre.

Les obsèques ont eu lieu, le 10 octobre 1983, à Saint-Germain-en Laye.

– Le président du conseil d'administration et les administrateurs,
Le directeur général et les collaborateurs de la Mutuelle centrale de réassurance,

ont la grande tristesse de faire part du décès, survenu à Paris, de

M. Joseph ANOMA,
cofondateur des Assurances mutuelles
des régions tropicales africaines,
président d'honneur
des Assurances mutuelles
de Côte-d'Ivoire,
vice-président honoraire
de la Mutuelle centrale de réassurance.

Une cérémonie religieuse sera célébrée :
Le vendredi 21 octobre, à Paris, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 30, rue de Chaillot, Paris-16e.
Le mercredi 26 octobre, en Abidjan, en l'église Notre-Dame de Treichville.

L'inhumation aura lieu le jeudi 27 *octobre*, à Aboisso (Côte-d'Ivoire).

65, rue de Monceau, Paris-8e.
Boîte postale 1841,
Abidjan 01 (C.I.).

– On nous prie de faire part du décès du

docteur André BELLIN,
radiologiste des hôpitaux,
ex-secrétaire des Entretiens de Bichat,

survenu le 3 octobre 1983, à Jérusalem.

Les obsèques ont eu lieu, le 12 octobre, à Sarnois (Oise).
Une messe sera célébrée à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Paris-5e, sa paroisse, le mardi 25 octobre, à 18 heures.

– M. Moïse Muhlberg,
son époux,
M. et Mme Jacques Epelbaum,
ses enfants,
Le docteur Gérard Epelbaum,
Le docteur Sylvie Epelbaum,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Moïse MUHLBERG,
née Feida Bercovici,

décédée le 19 octobre 1983, à l'âge de quatre-vingt-un ans, en son domicile, 184, rue de Belleville, Paris-20e.
Les obsèques auront lieu le vendredi 21 octobre.
On se réunira à la maison mortuaire à 13 h 45.
Autocar à disposition.
L'inhumation au cimetière de Bagneux-Parisien se fera vers 14 h 30.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Paris le 11 octobre 1983, de

Mme veuve Elie NATAF,
née Marguerite CANACCINI.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale le 14 octobre.
De la part de
Ses enfants,
Petits-enfants
Et arrière-petits-enfants.

– Claude et Monique Massabova,
Jean-Pierre Simonnot,
Brigitte Simonnot,
Marianne Simonnot,
Marie-José, Dominique, Nathalie, Marie-Pierre et Caroline,
ses enfants et petits-enfants,
Julie,
son arrière-petite-fille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Robert SIMONNOT,
née Paulette Mapou,

survenu, à Paris, le 17 octobre 1983.

Ils vous demandent de l'unir dans vos pensées à la mémoire de son mari
Robert SIMONNOT,
rappelé à Dieu le 28 janvier 1968.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

– Mme Jean-Loup Temporal,
M. et Mme Dominique Temporal
et leur fils,
M. Louis-José Temporal,
M. et Mme Ariel Temporal
et leurs enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès, le 18 octobre 1983, à Paris, dans sa soixante-troisième année, de

Jean-Loup TEMPORAL,

marionnettiste,
officier des Arts et Lettres,
officier de l'ordre national du Mérite,

La levée du corps aura lieu à son domicile, 4, square Desnouettes, Paris-15e, le vendredi 21 octobre, à 13 h 30.

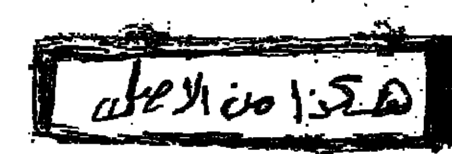
Un hommage lui sera rendu, à Beaugency, 22, quai de l'Abbaye à 15 h 30.
L'inhumation aura lieu à 16 h 30 au cimetière de Beaugency (Loiret).

Anniversaires

– *Pour le premier anniversaire du* décès de

Noël POUDEROUX,
une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et estimé.
Le conseil d'administration,
La direction et le personnel du groupe CEGOS.





Le Monde

LIVRES

Philippe Ariès et Michel Vovelle, deux historiens de la mort

« *LE soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement* », disait La Rochefoucauld. Deux historiens viennent pourtant de consacrer de nombreuses années à fixer cet aveuglant mystère. Chacun à sa manière, ils ont tenté de comprendre comment l'homme occidental a pu affronter l'idée de la mort, comment les Eglises et les philosophes, les peintres et les poètes ont essayé de donner une figure à l'innommable.

***Deux auteurs, deux démarches différentes* et complémentaires. Philippe Ariès s'est imprégné d'images. Son approche est celle d'un poète ou d'un cinéaste. Michel Vovelle, lui, en historien formé au marxisme et aux sciences sociales, a patiemment interrogé les documents – courbes démographiques, traités de médecine, ex-voto, testaments... – dans l'espoir de *donner à ce qu'il appelle « l'histoire de l'imaginaire collectif »* la rigueur d'une approche scientifique.**

Ces deux livres, qui sont l'aboutissement de recherches passionnées, sont aussi les symptômes d'une nouvelle réflexion sur la mort.

De 1300 à nos jours, le dernier rendez-vous

BATAILLES, massacres, assassinats, génocides... le passé des peuples s'est écrit avec du sang. Mais, pour pitoyables qu'ils soient, ceux qui sont tombés dans ces grands drames de l'histoire *ont au moins la consolation* posthume d'avoir laissé des traces. Les morts de Fontenoy, disait Prévert, ne sont pas tombés dans l'oreille d'un sourd...

...On ne peut en dire autant de l'immense troupeau des morts sans importance. De tous ceux qui, durant la nuit des temps, ont bêtement *trépassé* de vieillesse (...ou plus souvent de jeunesse, dès la naissance), de maladie, de faim ou d'accident. Or, depuis quelques années, les historiens se sont mis à s'intéresser à ces pauvres dépouilles. Ce ne sont plus les circonstances, plus ou moins dramatiques, de la mort qui sont sujet d'étude, mais la mort elle-même.

Avec son monumental ouvrage sur *la Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Michel Vovelle a voulu analyser les différentes figures par lesquelles une société donnée organise son rendez-vous avec l'au-delà, l'intuition directrice étant que ces variations fournissent l'une des clefs les plus sûres pour comprendre les ressorts profonds d'une époque. « *La façon de considérer la mort,* nous dit-il, *est un excellent révélateur des angoisses collectives, du bien-être ou du mal de vivre d'une société à un moment donné.* » Chaque époque a eu sa manière de préparer le trépas, de mettre en scène les funérailles, d'imaginer l'au-delà, de s'accoutumer à la peur.

On se doute qu'on ne se lance pas dans une telle entreprise sans quelque impérieuse motivation. La mort *n'est pas une compagne indifférente.* Michel Vovelle l'a rencontrée plus tôt qu'il ne l'aurait souhaité.

En 1970, il publie avec sa femme, Gaby, un cahier des *Annales* intitulé *Vision de la mort et de l'au-delà du quinzième au vingtième siècle, d'après les autels des âmes du purgatoire.* Gaby a trente-cinq ans. Atteinte d'un cancer, elle sait qu'elle va mourir. Michel poursuivra seul cette recherche commencée sous le signe du deuil. Comme il l'explique maintenant, « *pour ces nouveaux sujets de l'histoire des mentalités qui renvoient non pas à la pensée claire, mais aux attitudes les plus profondes devant la vie, la dissociation entre la recherche académique et un investissement vital est impossible* ».

Tout embrasser

Mais sa rencontre avec le sujet a aussi une autre explication. Marxiste et disciple d'Ernest Labrousse, Michel Vovelle a été formé à l'école de l'histoire sociale. Or il a rapidement ressenti les limites d'une démarche qui, axée sur le mesurable, ignore ce qui fait le terreau profond *des attitudes et des mentalités* : le diffus, le sensible, l'irrationnel.

D'où son désir – qui est aussi celui de toute une génération d'historiens positivistes – de réaliser une synthèse entre l'objectif et l'intuitif, de rassembler toutes les approches possibles de la réalité, en particulier celles qui permettent de prendre en *compte* la masse immense des muets de l'histoire (1). Cette volonté œcuménique de concilier les contraires, de tout embrasser, au risque de sombrer dans ce que Vovelle appelle ironiquement « *le compromis bourgeois* », est certainement ce qui fait la passion profonde de cet homme rond et chaleureux, précautionneux, tout en nuances, que semble chagriner plus que tout l'idée de laisser de côté une piste peut-être féconde, ou de s'abandonner à quelque simplification hâtive.

Dans ce projet de faire jouer à plein tous les instruments de la recherche historique, la mort était un thème idéal. Il permet de mettre en relations, pour chaque période, les conditions objectives des décès (De quoi meurt-on ? A quel âge ? Quel est le rôle des guerres, des épidémies, des famines, des conditions de vie ? Quelles catégories sociales sont les plus tôt frappées ?...), les discours des institutions et des clercs (les *églises* et *l'administration*, les philosophes et les hommes de lettres, les médecins et les notaires...), et aussi les réactions instinctives des simples mortels (à travers les images, les gestes, les rites informels, les productions de l'inconscient...).

Ainsi voit-on, au fil des pages, se dessiner des tableaux contrastés de dispositifs macabres, qui expriment à la fois les grands courants sociaux et idéologiques du temps et les tatonnements fébriles des hommes pour affronter l'inéluctable.

1300 : malgré mille ans de christianisme, les vieux rites préchrétiens sont toujours vivaces ; la peur qui domine est moins celle de la mort que celle *des* morts, qui n'en finissent pas de rôder. XIVe – XVe siècles : la peste s'abat sur l'Occident ; le macabre triomphe ; l'Eglise étend son emprise sur les corps et les âmes. Renaissance : la peste recule ; une réaction populaire et humaniste tend à dédramatiser l'image de la mort ; c'est le grand débat sur le purgatoire entre l'Église et les Réformés.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(Lire la suite page 21.)

(1) Voir sur ce sujet les articles réunis dans le livre de Michel Vovelle : *Idéologies et mentalités.* Maspero 1982.



Adolf Hering : *la Jeune fille et la mort.* Vers 1900.
(Extrait du livre de Philippe Ariès.)

Un « duel millénaire »

DEPUIS presque vingt ans, Philippe Ariès s'occupe de la mort. Il a raconté comment il la découvrit, « *vraie et brute* », devant le trou noir d'une « *terre de laideur et d'abandon* », au carré militaire du grand cimetière de Thiais, lorsque y fut descendu le cercueil de son frère (1).

Un volume de conférences et d'articles, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident* (2), et un monument de six cents pages, *l'Homme devant la mort* (3), n'ont pas épuisé sa fascination pour un sujet dont il fut l'un des premiers à explorer, en historien, « *l'immensité tragique* ». Il y revient donc avec *Images de l'homme devant la mort*, un album où, durant ce qu'il appelle un « *film imaginaire* », il scrute et commente plus de quatre cents reproductionsde pierres tombales, gisants, dalles funéraires, tableaux, gravures, photographies...

« *Ce livre est lié aux deux autres,* dit-il, *même s'il est né fortuitement. Le Seuil avait publié* l'Homme devant la mort *sans illustrations, pour ne pas le vendre trop cher. Mais en Italie, en Allemagne, aux Etats-Unis, les traductions furent magnifiquement illustrées. Mon texte, souvent descriptif, réclamait une iconographie. Quand on a décidé de faire un album, j'ai sorti toutes mes notes, mes croquis, et j'ai porté ça à Claude Simion et Agnès Mathieu. Ils sont allés en Espagne et en Italie, là où il y a le plus de choses à photographier. Moi, je me suis rendu en Amérique où j'ai pu obtenir des documents rares, parfois inédits.*

» *Nous avions à traiter un corpus de cinq cents images environ. J'en ai reçu ensuite des photocopies, noires, presque illisibles, qui m'ont servi d'aide-mémoire. C'est l'exemple des bandes dessinées qui m'a donné le principe du livre, de son fonctionnement. J'ai commencé à écrire un commentaire continu, comme dans* les Pieds Nickelés. *On peut le lire sans regarder les images et considérer celles-ci sans avoir forcément besoin du texte.* »

L'« impossible adieu »

Images de l'homme devant la mort est un voyage rapide dans le temps, sur deux millénaires. Les techniques du cinéma et de la B.D. (montage parallèle, fondu enchaîné, ellipse, etc.) nous plongent dans les angoisses, les peurs, les fantasmes et les espoirs dont les représentations iconiques ne cessent de se transformer. Ariès indique des déplacements, des reprises, des métamorphoses. On assiste à la genèse, au triomphe puis à la disparition des attitudes et des figures du théâtre qui accompagnent les agonies et les deuils.

« *J'ai pensé, bien sûr, en considérant mes centaines de photocopies posées les unes à côté des autres en un gigantesque puzzle, aux livres sur l'art de Malraux qui établissent des contrepoints entre des reproductions et un texte. Mais je ne voulais pas m'enfermer dans un musée imaginaire, rempli de chefs-d'œuvre. J'ai retenu une toile de Rubens, un portrait de Hans Baldung Grien, des William Blake.*

» *Ce qui me touche le plus n'a pas la célébrité de ces sommets. Ainsi les tombeaux d'Angelo Altieri et de son épouse, Laura Carpegna, par Mazzuoli, que j'ai découverts à Rome dans l'église Santa Maria in Campitelli, sont inconnus. Ce sont des bustes des défunts, avec des cénotaphes ornés de deux mots géants et dorés, « nihil », pour l'homme, « umbra », pour la femme. Comment affirmer plus sèchement le néant de la vie ? De même, le tableau d'un peintre très obscur, Georges Cochran Lambdin,* l'Epouse décédée, *au musée de la Caroline du Nord, est sans doute la meilleure image de la mort de l'autre et de l'impossible adieu.* »

Les dames voilées de Nice et de Gênes

Du gisant à l'homme en prières, de la foule qui, au Moyen Age, entoure le mourant au petit groupe romantique qui le soutient, l'album fourmille de visions consolatrices. Ces images, il en est de très touchantes, comme les dames voilées des cimetières de Nice ou de Gênes. D'autres sont naïves, burlesques. L'horreur commence avec l'invention de la photographie. Les visages d'enfants morts communiquent un malaise insurmontable. En costume du dimanche, les yeux ouverts ou mi-clos sous leur bonnet bordé de dentelle, ils annoncent les corps maquillés de l'art funéraire américain.

RAPHAËL SORIN.

(Lire la suite page 21.)

(1) *Un historien du dimanche*, Seuil, 1980.
(2) Seuil, 1975.
(3) Seuil, 1977.

billet

Caractérologie

RAYMOND ARON, qui vient de disparaître, a dominé la rentrée littéraire (avec ses Mémoires*), ainsi que Sartre (avec ses* Lettres au Castor*), et Cocteau (avec son* Journal intime*). Ils ont occupé toute la place dans les médias. Pour le psychologue, ils sont complémentaires : Raymond Aron, c'est l'esprit de sérieux – le chameau, dirait Nietzsche, – Sartre, l'esprit de révolte, et Cocteau, l'esprit d'enfance.*

On imagine Aron soumis au principe de réalité, conservateur, peu débordé par ses instincts, volontiers didactique, agnostique, préférant la philosophie à la musique et les discussions entre hommes aux flirts avec des filles. Parcimonieux également. Soit dit en passant : beaucoup de traits communs avec Freud.

Sartre, lui, c'est l'adolescent qui ne sortira jamais de sa révolte, qui conservera une vision manichéenne du monde, athée, certes, et révolutionnaire en politique, avec toutes les faiblesses aussi que cela implique, à commencer par celle d'avoir besoin d'un Surmoi extérieur à lui (Simone de Beauvoir, tel ou tel mouvement idéologique...). Il oscille entre le principe de réalité et le principe de plaisir. On le devine prodigue, aimant le jazz et le cinéma, mais peut-être pas la danse. Il préfère le flirt aux discussions entre hommes, mais sa sexualité reste finalement assez conventionnelle.

Ce qui n'est pas le cas de Cocteau, pervers polymorphe ou panérotique comme on voudra, se laissant guider par le principe de plaisir, n'ayant aucun blocage idéologique, moral ou politique. Ce n'est plus l'adolescent révolté qui veut s'imposer, c'est l'enfant, c'est-à-dire l'artiste absolu qui charme son entourage par son seul être. Il ne peut croire qu'en un dieu qui saurait danser. Il ne donne pas de leçons. Sa loi : charmer ou disparaître.

Avec leurs génies propres, Aron, Sartre et Cocteau ont incarné au vingtième siècle des types psychologiques universels : le savant, l'écrivain et l'artiste.

ROLAND JACCARD.

le feuilleton

« PERMIS DE SÉJOUR », de Claude Roy

Les yeux ouverts

QUAND donc l'homme occidental finira-t-il de se chercher des *fautes pour expliquer ses malheurs ? On dirait qu'il s'aime* mieux coupable qu'ignorant des causes de ce qui l'assaille. A peine l'Eglise perdait-elle de sa rigueur et de son influence, la médecine a réinventé le péché, par le biais de la psychosomatique. Si vous attrapez telle ou telle maladie, infarctus ou entorse, allons donc ! c'est que votre inconscient a aboli vos défenses et préparé le « terrain » ; vous y trouvez votre compte – « quelque part », ajoutent les snobs de l'avant-dernière mode; cela vous « arrange », avouez-le !

Ce qui chagrine le plus dans le *Journal 1977-1982* que Claude Roy publie sous le titre *Permis de séjour*, c'est, bien sûr, d'apprendre qu'une sale maladie l'a frappé, l'an dernier, en pleine force et joie de vivre, mais qu'il n'a pas échappé aux accès de mauvaise conscience que le freudisme ambiant et autres groddeckeries *ajoutent, de nos jours, aux épreuves physiques des sujets les moins* croyants. Tout en étant convaincu et soulagé par le refus que Susan Sontag a opposé, dans les mêmes circonstances, à la culpabilisation par le somatique *(la Maladie comme métaphore,* Seuil, 1979), Claude Roy subit, comme nous tous, l'imprégnation culturelle de l'époque au point de s'interroger sur les tourments moraux qui ont pu ouvrir la porte au mal.

S'IL a été atteint, tente-t-il de raisonner en août 1982, c'est *parce que il a « trop fumé »* (il y aurait déjà à dire sur ce *parce que,* qui substitue une causalité certaine à une simple évaluation statistique des risques) ; et s'il a abusé de tabac, c'est qu'outre le « *lot commun* » de petites névroses (dont, à le lire, on le

par Bertrand Poirot-Delpech

sent plus exempt que la plupart des écrivains) il aurait été « *rongé jusqu'au cancer* » par un écartèlement « *historique* », entre l'évidence *que « le sang des pauvres » coule sans cesse, qu'on leur vole leur vie,* et la révélation tardive que le système social qui prétendait remédier à ce malheur fondamental était une imposture, souvent pire que le mal.

Parce qu'il n'a quitté le parti communiste que dix ans après la guerre, où il l'avait rejoint au combat, Claude Roy ressent le « *remords d'avoir soutenu* », si peu que ce soit, l' « *oppression totalitaire* ». Cette erreur commise par « *bêtise et naïveté* » – il oublie trop *modestement la générosité fraternelle – a fait périr beaucoup de ses* compagnons (pense-t-il à Roger Vailland ?), et l'aurait miné lui-même depuis quarante ans, retardée dans ses effets par l'amour, la poésie, l'amitié, les oiseaux, les chats, la nature et l'art...

Ces « anticorps » ont fait mieux que le protéger. Ils deviennent, tels que les exalte *Permis de séjour,* des leçons pour tous les sursitaires que nous sommes. Telle est la force remarquable de ces lignes, *dont certaines sont arrachées à la souffrance et à l'angoisse :* l'*auteur* y reste du côté de la vie et de l'amour de la vie, plus fanatiquement encore qu'avant l'épreuve.

UNE douleur, au moins, lui est épargnée : celle, qui guette les mauvais vivants, de regretter leur mésusage des jours sans drame. *Permis de séjour* respire la sérénité de qui a rempli à *la fois l'ensemble de sa vie et le moindre de ses instants. Notations* quotidiennes et poèmes témoignent de cet art intact de saisir le présent dans son étincelle d'éternité. Ainsi des journées printanières de 1978, où Roy écrit *la Traversée du pont des Arts* et *Sais-tu si nous sommes encore loin de la mer ?* (republiés ces jours-ci dans « Folio » et dans « Poésie-Gallimard »), tandis que sa femme, *la comédienne* Loleh Bellon, travaille aux *Dames du jeudi,* qui vont la révéler comme auteur dramatique.

L'été suivant sera marqué par un voyage en Grèce, dont le récit fait voisiner les odeurs du canal de Corinthe, les femmes de ménage d'Epidaure et une visite à l'ami Papaioannou sur son île de Skyros. Le genre du *Journal* convient parfaitement à Claude Roy, en ce qu'il justifie et flatte son art du coq-à-l'âne. Aux descriptions amoureuses des êtres, des moments et de la nature, se mêlent des méditations générales, par exemple, sur le classement souhaitable des idéologies en fonction de la douceur de vivre qu'elles assurent, ou des réflexions sur la « *facilité* » que les bougons reprochent à son goût des jeux de mots.

Ces jeux l'auront à tout le moins préservé des bévues ou des déformations volontaires commises en *1979* par certains *maolâtres* de salon. *Permis de séjour* contient les carnets d'où Roy a tiré *Sur la Chine* (coll. « Idées », Gallimard, 1980), et l'amorce de son essai sur l'envie de croire (*les Chercheurs de dieux,* Gallimard, 1981).

Le refus d'être dupe, qui va souvent de pair avec la sécheresse et le manque d'enthousiasme, s'alimente, chez Roy, à un besoin inépuisable de s'étonner et d'aimer. Ce besoin apparaît dans les notes éparses sur Schubert, sur Jacques Lacarrière, ou lors des disparitions, que tant de diaristes saluent généralement d'une rosserie. C'est vrai à la mort de Saint-John Perse, Louis Guilloux, Georges Pérec, Papaioannou, Albert Cohen, Georges Neveux, Victor Garcia.

(Lire la suite page 23.)

la vie littéraire

Bons résultats pour l'édition en 1982

Après avoir subi deux années de récession, l'édition française a connu une légère reprise en 1982. Les statistiques que le Syndicat national de l'édition vient enfin de publier confirment les estimations qui avaient été faites au printemps dernier. Le chiffre d'affaires (7,471 milliards de francs) a progressé de 13,9 %, soit une augmentation de 1,6 % en francs constants. La production a atteint 361 721 287 exemplaires, pour 26 348 titres (dont 11 887 nouveautés) publiés (+ 2,9 %).

L'exportation de livres (1,6 milliard de francs) a augmenté de 14,6 % sur 1981, les ouvrages scolaires représentent à eux seuls le quart des ventes, devant les encyclopédies (14,69 %), la littérature (12,20 %), les livres pratiques (13,61 %), les livres scientifiques (9,49 %) et de sciences humaines (9,27 %).

Dans le chiffre d'affaires total de l'édition, les différentes catégories de livres enregistrent des progressions très inégales. Viennent en tête les livres pratiques (+ 22,9 %), les beaux livres (+ 19 %), suivis des ouvrages pour la jeunesse (+ 17,5 %), les livres scolaires (+ 16,4 %), de littérature (+ 16,4 %), de sciences humaines (+ 15,2 %), les encyclopédies et dictionnaires (+ 5,6 %) et les livres scientifiques et techniques (+ 3,2 %). Le chiffre d'affaires des livres de poche progresse de 16 %.

Les effectifs des maisons recensées par le S.N.E., soit 12 588 personnes employées en 1982, ont été reduits d'environ 3,3 %. Depuis 1980, l'édition a ainsi perdu 1 000 salariés.

Commentant ces résultats, le S.N.E. conclut : *« Le rétrécissement du marché du livre, visible depuis le début de 1983, et lié à l'évolution économique générale, accroît la fragilité du redressement amorcé en 1982. »* Il n'en reste pas moins que bien d'autres secteurs industriels se satisferaient des résultats de l'édition obtenus dans une conjoncture de crise, c'est-à-dire particulièrement défavorable à l'achat de produits culturels, souvent considérés comme un luxe par les ménages. — B.A.

Quand Le Mans se mobilise en faveur du livre

Peut-être les organisateurs de Lire et Vivre ont-ils bénéficié du soutien d'un bulletin municipal attrayant essentiellement axé sur ces Vingt-quatre Heures du livre et distribué dans tous les foyers du Mans. Sans doute ont-ils recueilli les retombées des onze mille brochures distribuées par des militants convaincus de l'intérêt de la lecture dans les communes satellites de l'agglomération mancelle. Mais ce n'est pas la seule explication au succès étonnant de cette sixième édition des Vingt-quatre Heures du livre : vingt mille visiteurs au bas mot venus à la rencontre des Benoîte Groult, Georges Conchon, Ménie Grégoire, Jacques Lanzmann ou Vautrin, entourés de quelque cent quarante confrères écrivains de renommée nationale ou plus modestement régionale. Il y a d'autres raisons à retenir.

D'abord, au même titre que l'épreuve sportive, cette foire aux livres de vingt-quatre heures s'étale désormais sur deux jours pleins : du samedi matin au dimanche soir. Ensuite, tous les partenaires concernés par la lecture se sentent désormais mobilisés, y compris les enseignants des quartiers les plus populaires, les animateurs des centres sociaux des quartiers les plus déshérités qui ont pris l'initiative d'organiser dans les écoles des rencontres avec les écrivains les plus susceptibles de toucher leur public. Aux Sablons, une classe avait même préparé un spectacle de marionnettes pour illustrer son sujet. Résultat : un public de visiteurs plus populaire que lors des précédentes éditions.

Enfin, pour le mouvement associatif, ces Vingt-quatre Heures du livre sont devenues un rendez-vous essentiel de la rentrée pour relancer son activité. Et la présence d'un écrivain au stand des associations (sans parler des différents débats organisés sur le podium ou éclatés dans la ville) suscite la curiosité et attire parfois de futurs adhérents... Cette fois, elles étaient vingt-deux associations à avoir lancé des invitations spécifiques et trente-trois auteurs y avaient répondu. — A. MACHEFER.

La restauration de la demeure d'Alexandre Dumas est achevée

Le château de Monte-Cristo construit par Alexandre Dumas à Port-Marly (Yvelines) et le château d'If, petit édifice gothique également construit dans le parc par l'écrivain qui en avait fait son cabinet de travail, seront inaugurés après treize années de restauration le samedi 22 octobre.

L'extravagante demeure de l'auteur des *Trois Mousquetaires*, bâtie de 1844 à 1847, comprend, au milieu d'un parc anglais, un château Renaissance (baptisé Monte-Cristo) de type romantique un peu baroque avec une façade Henri II et dans lequel émerge un minaret, et un pavillon gothique (château d'If) entouré d'eau et de cascades construit sur pilotis, représentant un donjon miniature où sur chaque pierre est gravé le titre d'une œuvre de Dumas.

Il y a une quinzaine d'années, des projets immobiliers avaient menacé le domaine, qui a été sauvé des démolisseurs par la Société des amis de Dumas. L'association, qui est notamment animée par l'historien Alain Decaux, a persuadé le syndicat intercommunal de Marly-le-Roi, Port-Marly et Le Pecq de racheter le domaine et de le restaurer. Elle présentera dans le château principal et le château d'If une partie des importantes collections qu'elle a rassemblées dans le but d'y ouvrir ultérieurement un musée. L'ensemble du domaine sera ouvert au public les 22 et 23 octobre de 15 heures à 18 heures.

vient de paraître

Contes

GENEVIÈVE MASSIGNON : *De bouche à oreille, le conte populaire français.* — Les soixante-dix contes que l'auteur a recueillis, de 1940 à 1960, dans les campagnes, constituent un panorama d'une littérature orale aujourd'hui disparue. Préface de Jacques Lacroix. Avant-propos de Marie-Louise Tenèze. (Berger-Levrault, 416 p., 88 F.)

Critique littéraire

MICHELINE TISON-BRAUN : *Ce monstre incomparable... Malraux ou l'énigme du moi.* — L'auteur distingue au centre de l'œuvre de Malraux l'énigme de la conscience de soi (Armand Colin, 162 p.).

Philosophie

HANNAH ARENDT : *Condition de l'homme moderne.* — Réédition de la seconde œuvre majeure de l'un des grands penseurs politiques de notre temps. Datant de 1958, traduit en 1961 par Georges Fradier, ce livre d'une grande actualité est précédé d'une préface originale de Paul Ricœur. (Calmann-Lévy, Collection « Liberté de l'esprit », 368 pages, 89 F.)

Esthétique

COLLECTIF : *Figures du baroque.* — Un recueil des communications faites au colloque de Cerisy de 1976 dirigé par Jean-Marie Benoist, où se sont rencontrés les tenants du baroque historique et ceux de l'avant-garde baroque. (PUF, 384 p., 150 F.)

Spiritualité

HENRI DE LUBAC : *L'Eternel féminin précédé du texte de Teilhard de Chardin.* — L'auteur, en commentant *l'Eternel féminin*, poème composé en 1918 par Teilhard de Chardin, éclaire et approfondit l'ensemble de la pensée teilhardienne. Réédition d'un ouvrage paru en 1968. (Aubier, 206 p., 69 F.)

Essai

JULIA KRISTEVA : *Histoires d'amour.* — *« Etre psychanalyste, c'est savoir que toutes les histoires reviennent à parler d'amour. »* — Julia Kristeva publie un nouvel essai. Des histoires, des pistes : littérature, philosophie, et interrogations s'entremêlent pour parler d'amour et de mots. (Denoël, 358 p., 92 F.)

Psychanalyse

CLAUDE LORIN : *le Jeune Ferenczi.* — Les premiers écrits (1899-1906) du disciple préféré de Freud, Sandor Ferenczi, présentés par Claude Lorin. Une remarquable introduction à la vie et à l'œuvre d'un des psychanalystes les plus inventifs et les plus féconds. (Aubier, collection « La psychanalyse prise au mot », 357 pages, 130 F.)

Spectacles

JOHN GAY : *l'Opéra des gueux-The Beggar's Opera.* — Une édition bilingue de la célèbre pièce de John Gay, créée en 1728, présentée, traduite et annotée par Jacques Michon. (Aubier, 300 pages, 92 F.)

Annuaire

COLLECTIF : *L'état du monde 1983.* — Un annuaire, composé sous la direction de François Gèze, Alfredo Valladao et Yves Lacoste, rédigé par quatre-vingt-sept spécialistes de dix-sept nationalités, qui dresse le bilan des mutations culturelles, sociales et économiques et des cent soixante-six états de la planète et le point sur les questions stratégiques. (La Découverte-Maspero, 640 pages, 85 F.).

Document

ERIC LAURENT : *La Puce et les Géants.* — Avec la révolution informatique naissent à chaque instant des inventions nouvelles qui bouleversent les sociétés industrielles et la stratégie militaire et provoquent des floraisons d'espions. L'enjeu : le pays qui s'assurera la suprématie technologique dominera l'économie mondiale. (Fayard, 298 p., 85 F.)

Arts

JOHN RUSKIN : *Sur Turner.* — Entrepris pour défendre Turner contre ses détracteurs, le texte de Ruskin donne du peintre une image riche et complexe. Traduit et présenté par Philippe Blanchard. (Jean-Cyrille Godefroy, 268 p., 79 F.)

ADELIN GUYOT, PATRICK RESTELLINI : *l'Art Nazi.* — De l'affiche à la manifestation de masse en passant par la sculpture, la peinture et le cinéma, l'art devint l'outil suprême de la propagande du régime nazi. Préface de Léon Poliakov. Illustrations. (Éditions Complexe, coll. « La mémoire du siècle », 224 pages.)

CARLO GINZBURG : *Enquête sur Piero Della Francesca.* — Analysant quelques œuvres majeures de Piero Della Francesca, et enquêtant sur les commanditaires de l'artiste, C. Ginzburg fait revivre les hommes et les lieux à l'aube de la Renaissance italienne. Par l'auteur du *Fromage et les vers.* Traduit de l'italien par Monique Aymard. (Flammarion, 160 p., 110 F.)

Histoire

NORBERT HUGEDÉ : *Les Derniers Princes de Florence.* — L'histoire, du treizième au dix-septième siècle, d'une famille qui contribua à la grandeur de Florence et ne put s'opposer à l'ascension des Médicis, cause du déclin de la cité. (France-Empire, 238 p., 68 F.)

en poche

Les deux Cyranos

LE *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand a trois quarts de siècle. Et pas une ride ? C'est à la génération des « vingt ans » de nous le dire. Reprendre en 1983 une tragédie héroï-comique en cinq actes ! Et en alexandrins ! Et ces fanfaronnades ! Cette fin mélodramatique ! Tout cela est tellement daté !

Et daté dès sa naissance : en 1897, la mode était déjà au théâtre intellectuel, aux pièces à thèse d'Henry Becque et de François de Curel, dont Antoine crée, cette année-là, *le Repas du lion*. Elle est aussi, à l'autre bord, aux étourdissantes bouffonneries de Feydeau...

Les chances ne sont donc pas du côté de Rostand. Personne ne croit au succès, pas même lui. Cinq minutes avant le lever de rideau de la « première », le 28 décembre 1897, au Théâtre de la Porte-Saint-Martin, il se désole d'avoir entraîné Coquelin dans cette désastreuse aventure. On connaît la suite : le triomphe immédiat, délirant, pour l'auteur et pour Coquelin, créateur du rôle de Cyrano.

Aujourd'hui, on peut parier sans risque sur le succès renouvelé de la pièce, non seulement comme spectacle (1) mais, peut-être plus encore, comme lecture.

Ce texte mérite d'être lu ou relu. D'abord parce qu'il donne d'une époque (1640-1650) et d'un personnage, très « baroques » tous deux, une image évidemment forcée pour les besoins de la scène, mais plus vraie qu'on ne le croit généralement. Dans l'ensemble, la pièce respecte ce qui fut : le pâtissier Ragueneau, la représentation de *la Clorise*, Christian de Neuvillette et Roxane la belle précieuse (Madeleine Robain), le siège d'Arras, les cadets de Gascogne et la mort du héros, tout cela est historique. En outre, comme *le Cid* et comme *Hernani*, auxquels elle fait souvent penser, la pièce de Rostand est le triomphe de la jeunesse contre les prudences et les compromissions.

Mais, contrairement à ce que Rostand laisse supposer, le Cyrano véritable n'était nullement « de Gascogne » : petit-fils d'un marchand enrichi et vaguement anobli, dont le fils se ruina, notre Savinien-Hercule prit pour nom de plume et de fausse noblesse celui d'un lopin de terre, à Bergerac en effet, mais dans la vallée de Chevreuse. Parisien depuis trois ou quatre générations, il n'eut de gascon que les gasconnades forgées bien plus tard par Rostand (2).

Reste l'affaire du nez. Le vrai Cyrano l'avait en effet remarquablement important, mais noble : en bec d'aigle. La tradition théâtrale, depuis Coquelin, le fait plutôt en trompette (3). Mais, busqué ou allongé, ce genre de promontoire plaide plutôt favorablement auprès des femmes la cause de son propriétaire. Il est, pensent-elles à raison ou à tort, d'un bon augure amoureux.

Et ce n'est pas, en tout cas, d'une laideur plus imaginaire que réelle qu'est victime le Cyrano de Rostand ; et encore moins, brave et spirituel comme l'a voulu l'auteur, d'une incapacité de séduire, mais fort probablement d'une homosexualité à peine refoulée dans la scène du balcon, et réelle en ce qui était du vrai Cyrano.

Comme quoi rien n'est simple. Et comme quoi on peut enthousiasmer un grand public « bon enfant » et intriguer en même temps les intellectuels qui font la fine bouche devant cet enthousiasme.

JACQUES CELLARD.

★ **CYRANO DE BERGERAC, comédie héroïque en cinq actes et en vers d'Edmond Rostand (1897), préface et notes de Patrick Besnier. Gallimard, « Folio ».**

(1) Au théâtre Mogador, dans la mise en scène de Jérôme Savary, voir *le Monde* du 15 octobre.

(2) Les *Œuvres complètes* de Cyrano de Bergerac ont été éditées par la librairie Belin, ainsi qu'une étude de Jacques Prévot sur *Cyrano de Bergerac romancier*, et une autre, du même auteur, sur *Cyrano de Bergerac, poète et dramaturge* (1977 et 1978 pour ces trois ouvrages).

(3) Dans la collection « Lettres françaises », l'Imprimerie nationale vient de publier un très beau *Cyrano de Bergerac*, d'E. Rostand, notes et appareil critique de J. Truchet, onze gouaches pleine page et double-pages de J.-D. Malclès, 420 p., relié plein cuir rouge. Tirage limité, 435 F.

en bref

● **LE JURY FEMINA a retenu seize romanciers dans sa première sélection : Alain Absire (*l'Homme à la tête d'oiseau*, Calmann-Lévy) ; Nicolas Brehal (*la Pâleur et le Sang*, Mercure de France) ; Evire de Brissac (*Ma chère République*, Grasset) ; Pierre Bourgeade (*les Serpents*, Gallimard) ; Catherine David (*l'Océan miniature*, Seuil) ; Claude Delarue (*le Dragon dans la glace*, Balland) ; Jean-Pierre Dufreigne (*Supplique au roi de Norvège*, Flammarion) ; Brigitte Favresse (*Paris-Plage*, Gallimard) ; Anias Francos (*Sauve-toi, Lola*, Bernard Barrault) ; Geneviève Gennari (*les Portes du Palais*, Julliard) ; Yann Queffelec (*le Charme noir*, Gallimard) ; Catherine Rihoit (*Triomphe de l'amour*, Gallimard) ; Michel Rio (*le Perchoir du perroquet*, Balland) ; Jean-Marie Rouart (*Avant-guerre*, Grasset) ; François Weyergans (*le Radeau de la Méduse*, Gallimard) ; et Elie Wiesel (*le Cinquième Fils*, Grasset). Le prix Femina sera décerné le 28 novembre au Cercle interallié.**

● ***LE JURY RENAUDOT* a retenu onze romans dans la première liste de sélection pour son prix qui sera décerné, chez Drouant, en même temps que le Goncourt, le lundi 21 novembre. Voici la liste des ouvrages par ordre alphabétique d'auteurs : Raymond Abellio, *Voyages immobiles* (Gallimard) ; Alain Absire, *Vasile Evanescu, l'homme à tête d'oiseau* (Calmann-Lévy) ; Christian Combaz, *Oncle Octave* (Le Seuil) ; Paule Constant, *Balta* (Gallimard) ; Anna Gaël, *La guerre est plutôt malsaine chez les enfants* (Robert Laffont) ; Guy Lagorce, *le Train du soir* (Grasset) ; Rezvani, *la Loi humaine* (Le Seuil) ; Jean-Marie Rouart, *Avant-Guerre* (Grasset) ; René Swennen, *Palais Royal* (Julliard) ; Frédérick Tristan, *les Egarés* (Balland) et François Weyergans, *le Radeau de la Méduse* (Gallimard).**

● **UN COLLOQUE PIERRE LOTI aura lieu le 29 décembre à New-York. Organisé par la Modern Language Association, il comportera des participations françaises, japonaises et britanniques. (Renseignements : Mme R.-L. Léguillon, 2024 Dunlavy Street Houston, Texas 77006, États-Unis.)**

De son côté, le musée Bonnat de Bayonne présentera, en novembre-décembre, une exposition Loti. Notons encore que la *Revue Pierre Loti* devient trimestrielle. (Abonnement annuel : 60 F, 16, avenue Camille-Pelletan, 17300 Rochefort. C.C.P. 3616 83 C. Bordeaux.)

● **LE 5e FESTIVAL DU ROMAN ET DU FILM POLICIERS de Reims sera organisé les 29 et 30 octobre à la Maison de la culture A.-Malraux (Chaussée-Bocquaine, 51100 Reims. Tél. : (26) 40-23-26). Outre la Foire au polar, les remises de prix, des animations et des rencontres avec des auteurs, etc., aura lieu un colloque consacré au « Phénomène Série noire ». Les invités d'honneur, cette année, seront Bill Pronzini, Ruth Rendell et G.-J. Arnaud.**

● **LA LIBRAIRIE PAGES D'HISTOIRE (8, rue de Bréa, 75006 Paris. Tél. : 354-43-61) a créé un catalogue qui recense quelque cinq mille titres disponibles dans le fonds des éditeurs. Mis sur informatique pour en faciliter l'actualisation, ce catalogue donne un bon aperçu de la production historique d'aujourd'hui et constitue un instrument de travail utile pour les universitaires et les bibliothécaires.**

● **LES EDITIONS ACTES SUD ne résident pas à La Tour-d'Aigues (Vaucluse), comme nous l'avons indiqué par erreur dans « le Monde des livres » du 30 septembre. Voici leur adresse exacte : B.P. 2, 13520 Le Paradou. Tél. : (90) 97-31-16.**

histoire

Richelieu dans sa complexité

● *Michel Carmona a donné au cardinal la grande biographie qu'il méritait.*

S'ATTAQUER à Richelieu, sur qui on a tant écrit depuis trois siècles, et pas toujours avec bonheur, cela tenait de la gageure. Pour Fayard, qui avait récemment sorti l'excellent Henri IV de Babelon, le solide Louis XIII de Chevallier et la Marie de Médicis de Michel Carmona, cela semblait comporter des risques, notamment de répétition, même si le succès de la collection et le culte des Français pour le grand cardinal constituaient de solides arguments. Mais que l'historien qui s'était déjà attaqué à la médiocre reine mère osât se mesurer, deux ans après seulement, à celui qui l'avait servie, cela passait l'imagination. Il paraissait presque impossible de dominer tant de travaux anciens et nouveaux, tant de sources publiées... Et voici que la gageure est tenue. Quelques taches inévitables mises à part, il semble bien que nous tenons là, en dépit de son habillage quelquefois un peu trop « grand public », le meilleur ouvrage qui ait jamais été écrit sur Richelieu, et d'assez loin.

En plus de sept cents pages de texte – quel souffle ! – nous suivons *Armand du Plessis de Richelieu* quasiment au jour le jour depuis son baptême jusqu'à son agonie douloureuse, terminée le 4 décembre 1642 entre sa chère nièce d'Aiguillon et le supérieur de ses chers carmes.

Deux grandes parties : l'ambition, le pouvoir. La plus passionnante est peut-être la première, où l'on voit monter le personnage avec ses astuces, ses outrances, ses traits de génie, sa précipitation, ses erreurs momentanées, sa réussite à la fois si difficile et si éclatante. Plus classique, la seconde, d'une extrême minutie, suit de très près le ministre, son maître et leur entourage. Le souci de précision est très grand, et la couleur, qui s'offrait d'elle-même, ne manque jamais. Rien de plus vivant, de mieux pesé et sans doute de plus exact (comment tout vérifier ?). La complexité du personnage, ses faiblesses même physiques, ses luttes et ses hésitations *apparaissent autant que la limpidité* de ses analyses majeures et la puissance habituelle de sa volonté.

Mais le Louis XIII de Carmona n'est plus le « roi cornélien », un peu forcé il est vrai, de Pierre Chevallier : *il apparaît plus instable, plus* misérable, et parfois ridicule, ce qui peut choquer. Où est le vrai Louis XIII ? *Un peu dans les deux* livres sans doute, et aussi dans l'étude plus sommaire, mais fine et nuancée, *qu'avait donnée* Victor-Lucien Tapié voici une vingtaine d'années. Aux spécialistes d'en disserter.

Si à l'aise et si vivant dans la présentation des hommes, des événements et de l'atmosphère extraordinaire du temps, Michel Carmona ne l'est pas toujours autant quand il quitte ses héros et leur contexte proche. Il n'est pas vrai, comme il l'écrit, que la taille ait été un signe de roture dans tout le royaume. C'est s'illusionner que de croire que l'Église d'alors assurait gratuitement l'enseignement élémentaire aux enfants du peuple. Il ne semble pas que la fortune immobilière, comme il est affirmé vers la fin, domine de plus en plus : la terre constitua longtemps encore l'essentiel, et de loin. On ne peut absolument pas parler du « *prestige désuet conféré par les privilèges du statut nobiliaire* » à pareille époque. Je n'oserai jamais soutenir que la France était « *infiniment plus forte* » en 1643 qu'en 1610 ou 1624, *puisque enfin la réussite finale est* due à Mazarin, sans qui Richelieu et Louis XIII auraient peut-être échoué.

De quoi faire grogner Alceste ?

Et puis, terminer un ouvrage de cette ampleur en qualifiant le cardinal de « *plus parfaite expression du Français moyen avec toutes ses qualités et tous ses défauts poussés au paroxysme* », voilà qui laisse *rêveur : canular ? paradoxe ? chute* à faire grogner Alceste ? Plutôt réaction contre ceux qui ont métamorphosé Richelieu en être hors du commun ou en génie monolithique ; monolithique, sûrement pas ; hors du commun, peut-être que oui.

Le succès populaire de la série dont ce livre doit constituer le trentième épisode peut en expliquer certains aspects un peu triviaux. La « sarabande du cardinal » en costume de bouffon qui enveloppe l'ouvrage ne me paraît pas essentielle, et franchement hasardeuse la supposition qu'il « *convoita* » la reine de France et lui proposa de « *lui faire un enfant* ». Enfin, ces titres un peu racoleurs : *A nous deux Paris*, *Madame Mère*, *En réserve de la République* (!), *les Cinq Dernières Minutes*... étaient-ils nécessaires ?

Broutilles sans doute que tout cela. Fayard a démontré que la biographie historique détaillée, intelligente, bien cadrée et nettement « événementielle » captivait un public que la prétendue « nouvelle » histoire et son savant langage n'ont jamais trouvé, sauf éclatantes exceptions. Pourquoi faire la fine bouche ? Richelieu a désormais le livre qu'il méritait, ou à peu près.

Un dernier vœu : que Michel Carmona et la collection qu'il illustre pour la seconde fois prennent un jour le temps de faire court. Tacite aussi fut un grand historien.

PIERRE GOUBERT.

★ RICHELIEU, de Michel Carmona. Fayard, 783 p., 140 F.

De 1300 à nos jours, le dernier rendez-vous

(Suite de la page 19.)

Age baroque (1580-1730) : retour des guerres et de la peste ; l'enseignement de l'Eglise place la vie tout entière sous le signe de la préparation du trépas et du salut ; les funérailles deviennent une dramaturgie. XVIIIe : les grandes épidémies s'éloignent ; les Lumières adoucissent *la* mort ; *les pratiques se laïcisent.* XIXe : les conditions de vie s'améliorent et l'on meurt moins jeune ; *la mort s'embourgeoise* ; le curé s'efface devant le médecin ; le deuil familial se met en scène dans *les cimetières.* XXe : *la population* vieillit ; la mort est exilée dans les hôpitaux et les cimetières de banlieue ; *elle devient un sujet tabou.*

« Extorquer des confessions »

Ces descriptions, où se mêlent la métaphysique et le cérémonial, l'état civil et l'inconscient, sont établies à partir d'une grande variété de documents : courbes démographiques, traités médicaux, textes religieux et littéraires, retables et monuments, œuvres d'art, ex-voto et testaments... « *L'histoire des mentalités doit ruser constamment avec les sources,* explique Michel Vovelle. *Il faut extorquer des confessions de documents qui ne sont pas faits pour ça. On doit assumer le risque et la nécessité de biaiser, d'interpréter, pour exhumer l'imaginaire collectif d'une époque.* »

Mais Michel Vovelle sait aussi combien ce matériel hétéroclite est fragile. Ruser avec les sources ne signifie pas qu'on leur fasse dire n'importe quoi. La tentation serait grande de tirer de cette pâte innocente de trop ingénieuses extrapolations. Ne comptez pas sur Vovelle pour cela. Vous ne trouverez pas chez lui d'envolées aventureuses, d'hypothèses chatoyantes, mais hasardeuses. Uniquement des faits, du sûr, du vérifié ! Il ne s'est pas même laissé aller à ponctuer ces 789 pages savantes d'une de ces conclusions un peu hardies par lesquelles les auteurs aiment à prendre congé de leurs lecteurs, en les entraînant dans une perspective plus cavalière de leur sujet.

Si l'on s'étonne de voir un marxiste aussi circonspect lorsqu'il s'agit d'esquisser une interprétation sociale du rôle des funérailles, il vous répond que les historiens marxistes n'ont eu que trop tendance dans le passé à vouloir tout expliquer par la lutte des classes, alors que *la réalité est bien plus compliquée* que cela. Le passage par l'histoire des mentalités aura, espère-t-il, appris aux *chercheurs* à *modérer* leurs ambitions et à prendre la mesure de la complexité des affaires humaines.

Cette complexité, Vovelle ne cesse de la mettre en évidence lorsqu'il dessine les vastes plages temporelles qui ont engendré les représentations collectives de la mort, soulignant sans cesse que la lecture des phénomènes n'est pas univoque, que les discours dominants ne sont pas nécessairement les mieux perçus, et que c'est au moment où une interprétation semble s'imposer qu'elle est déjà contestée et sur la voie du déclin. Ce qui l'intéresse, c'est cette alternance entre de longues phases immobiles, où l'histoire semble se stabiliser autour d'une structure dominante, et des périodes de rupture, où les certitudes vacillent, où l'on passe (à quel rythme, selon quelles étapes ?) d'un système à un autre. Par quels faisceaux d'influences, de relâchements, d'idées nouvelles, de circonstances objectives, ce qui paraissait évident à une génération ne l'est plus pour la suivante ? Comment percevoir à travers les certitudes d'une époque les failles qui la minent, les germes de l'ordre nouveau à venir ?

Un nouvel abandon aux idées noires

Comment se fait-il, par exemple, qu'au terme d'une longue période de dédramatisation de la mort au siècle des Lumières réapparaissent soudain dans les années 1770 – bien avant les secousses révolutionnaires – une sensibilité pathétique, un nouvel abandon aux idées noires, une fascination pour la violence et le suicide, un mysticisme morbide ? Réaction inattendue qu'on retrouve *à la fin du XIXe siècle, à travers le* mal de vivre des décadents et des symbolistes, qui tranche avec le *positivisme bourgeois de la génération* précédente et semble annoncer les angoisses et les hécatombes de la *première moitié du XXe* siècle. De même, à notre époque, on assiste, à travers la réflexion sociologique et médicale, la littérature fantastique, les résurgences du mysticisme, à une soudaine redécouverte de la mort après une longue période de rejet. « *Il vient toujours un moment où la mort réinvestit la société, alors qu'un compromis assez durable semblait avoir été élaboré* », constate Michel Vovelle.

Ce sont ces oscillations de l'histoire, où les perturbations soudaines sont souvent le résultat de très lents et très anciens glissements, qui fascinent le spécialiste de la longue durée qu'est Michel Vovelle. « *La mort est le test idéal pour mesurer le jeu du temps long et du temps court. C'est tout le problème du changement dans l'histoire qui se trouve posé à partir de cet « invariant idéal.* »

Entraîné par le vertige de la longue durée et de l'analyse en termes de civilisation, le lecteur se prend à regretter, une fois le livre fermé, de ne pas pouvoir élargir encore la perspective, en comparant cette analyse de la mort occidentale, dominée par l'emprise des Églises chrétiennes, avec d'autres époques (l'Antiquité par exemple) ou d'autres civilisations (orientales ou islamiques), régies par d'autres systèmes de pensée. Mais Michel Vovelle n'entend pas devenir le spécialiste universel du trépas. Pour lui, cette longue parenthèse est maintenant fermée. Il retourne à son autre sujet de prédilection : la Révolution.

Nommé ce mois-ci professeur à la Sorbonne (il enseignait jusqu'à présent à Aix-en-Provence), il va occuper la chaire d'histoire de la Révolution française, où il succédera à Albert Mathiez, Georges Lefebvre et Albert Soboul. Comme le disait son « *vieil ami François de Sales* » : « *La mort est une pensée avec laquelle il ne faut pas cohabiter constamment.* »

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ LA MORT ET L'OCCIDENT DE 1300 A NOS JOURS, de Michel Vovelle. Gallimard, « Bibliothèque *illustrée des histoires* », *789 p., 300 F.* En librairie à partir du 25 octobre.

Un « duel millénaire »

(Suite de la page 19.)

« *Le macabre du Moyen Age, avec ses squelettes et ses danses macabres, n'est jamais horrible. Entre la jouissance et l'agonie, certaines images, comme l'a écrit Georges Bataille, peuvent prêter à confusion. La photographie, en effet, propose des images difficiles à soutenir. La mort est là, au travail, sans rémission.*

« *Pour moi, le modèle du néant moderne aboutit à la disparition de l'imaginaire. C'est pourquoi j'ai tenu à citer deux épigraphes, l'une d'un historien américain, Paul Robinson, l'autre d'un philosophe français, Bernard Roussel. Ils conseillent de négliger la mort pour la réduire à l'insignifiance d'un événement banal. Leur attitude, encore minoritaire, est conquérante. La grande coupure culturelle passe par là, entre ce refus d'un sens supérieur et les métaphysiques précédentes.*

« *Le cinéma donne une grande place à ce « rien de la mort ». Malheureusement on ne peut pas, dans un livre, reproduire le dynamisme de son imagerie.* Les Choses de la vie *de Claude Sautet ou* Cris et chuchotements *d'Ingmar Bergman, dont j'ai pris une image pour boucler mon « film », sont des œuvres qui traitent du duel millénaire entre la vie et la mort. L'une débouche sur l'inconnu, peut-être le désespoir, l'autre renoue avec ce qu'il y a de plus commun et de plus profond dans les attitudes de l'homme devant la mort : l'intercession possible de la tendresse et de l'amour au milieu de ce combat éternel.* »

RAPHAEL SORIN.

★ IMAGES DE L'HOMME DEVANT LA MORT, de Philippe Ariès. Seuil, illustrations couleur et noir et blanc, 276 p., 340 F.

VOYAGE A TRAVERS LES ROMANS

Georges Haldas, « laboureur » de sa mémoire



Georges Haldas vu par BÉRÉNICE CLEEVE.

● *Un conteur prolifique et un jeune homme tourmenté.*

QUI oserait interroger Georges Haldas, parasiter de questions le récit d'un tel conteur ? Il vaut mieux l'écouter comme on le lit, avec envie, jaloux devant l'aisance des phrases qui se déroulent, rêvant d'avoir soi-même cette voix puissante qui sait ponctuer le discours, montant et retombant, conduisant son interlocuteur où elle veut, aiguisant son attention par de soudains silences.

Il porte avec négligence ses soixante-cinq ans, l'œil rond derrière de grosses lunettes de myope, un visage accueillant sur lequel l'âge semble arrêté. Il se raconte avec humour : « *Quand j'étais jeune, je n'aurais pas dit : « Je veux être Dante », cela allait de soi.* » Il parle avec la même chaleur des livres qu'il aime, des cafés genevois où il écrit, de la Grèce de son père, du vin et du football sur lequel il a écrit *la Légende du football* (L'âge d'homme, 1981) : « *Les types qui vont au football ont rendez-vous avec leur enfance. Pour moi, le football, c'est l'émergence de la relation paternelle. Il a été au cœur de cette relation et de la grande interrogation métaphysique.* »

Georges Haldas est le contraire d'un cuistre ou d'un donneur de leçons. On n'en est que plus impressionné devant ce qu'on soupçonne de sa culture, ce qu'on entrevoit au travers de quelques allusions. Il est aussi familier des auteurs anciens, Grecs et Latins, que des Russes modernes, des romantiques allemands, des Espagnols, des Italiens et des Français. Il a traduit des poèmes d'Anacréon, de Catulle et d'Umberto Saba (éditions Rencontre, *1950, 1954* et *1962*).

Grec par son père, il évoque cependant cette langue comme « *un archipel englouti* » : « *Je l'ai soudain oubliée, il y a des années. Quand deux Grecs discutent ensemble, je ne comprends pas, je suis incapable de prendre part à une conversation.* » Suisse par sa mère, il a passé à Genève une partie de son enfance et de son adolescence. Il y réside de nouveau après une période parisienne. « *Même à Paris, j'ai toujours été en dehors du milieu littéraire qui m'ennuyait*, tient-il à préciser, *et plus on avance dans le temps, moins je m'occupe de l'* « *effet* » *de ce que j'écris.* »

Inconnu du grand public, n'ayant publié chez aucun grand éditeur parisien, si l'on excepte deux livres chez Denoël en 1972 et 1973, Georges Haldas suit son chemin « *de paysan* » – « *je m'appelle Georges, en grec, laboureur* », – écrit cinq heures par jour, tous les matins, et fait paraître aujourd'hui son trente-quatrième livre, précédé par onze recueils de poèmes, quatre traductions, quinze livres de chroniques et trois essais.

Après ses chroniques, « *fragments de vie* », ou « *remontées* » dans le souvenir, du côté du père (*Boulevard des philosophes*, Rencontre 1966 et l'âge d'homme 1978), du côté de la mère (*Chronique de la rue Saint-Ours*, Denoël 1973), les trois volumes de *la Confession d'une graine*, dont il donne aujourd'hui le premier, *l'Emergence* – enfance et adolescence, les années d'apprentissage, – sont-ils le dernier mot de sa mémoire, de ses mémoires ? « *Je n'aime pas ce mot*, dit-il, *il n'est pas question ici de faire du tourisme de la mémoire, il s'agit d'un souci d'identité.* »

C'est l' « *émergence* » du besoin d'écrire qui intéresse Georges Haldas, l'organisation d'une vie autour de ce projet fondamental. Il essaie d'en saisir la naissance et non pas de mener à bien ses « Mémoires d'un jeune homme rangé », une chronique de la vie genevoise entre les deux guerres...

De cette réflexion sur le sens de sa vie, de toute vie vouée à un unique objet, il n'a cependant pas fait un texte théorique ardu. Sa mémoire, même « non touristique » a gardé intactes les images du collège, qu'elle livre à son écriture féroce. Aux portraits respectueux et tendres du père – le penseur, un peu écrasant – et de la mère, – qui possédait le don subtil du récit, – succèdent les portraits-charges des condisciples, « *petits messieurs* » ou « *arrivistes* » et des professeurs, parmi lesquels seul se distingue le « *nouveau maître* », l'éveilleur. Il fera écrire au jeune Georges son premier texte non scolaire, un portrait d'Hélène à Troie, « *une femme grecque vivant chez les Troyens, les ennemis de son peuple* ». « *Le résultat ? Au lieu des cinq ou dix pages envisagées, pas moins de cent à cent vingt pages, presque un livre, je n'en revenais pas moi-même.* »

A partir de là, tout est joué, même s'il faut quelques années encore pour vraiment décider de se consacrer à la littérature, et de renoncer à tout autre métier : « *Puisque j'ai besoin de cinq heures par jour pour écrire, quelle carrière aurais-je pu entreprendre !* » Le livre s'arrête au moment du choix, à l'aube de cette nouvelle existence où « *je ne savais pas ce qui m'attendait* », note Georges Haldas pour clore ce premier volume. « *L'aube... Je me lève chaque jour à 6 h 15,* commente-t-il... *L'aube, l'enfance, la graine, c'est la même chose. J'ai le complexe de l'aube, j'ai tout le temps le sentiment que tout va commencer.* »

Les fragilités d'Hubert Haddad

On voit d'abord une crinière noire, une moustache noire, puis un regard tendu : les trente-six ans d'Hubert Haddad ont un air de fragilité. La fragilité, celle qui naît des « *états-limites* », comme il dit, c'est tout ce qu'il aime, tout ce que disent et vivent toujours ses personnages, y compris le dernier, Gilles, dans *les Effrois*, « *enfant à la limite de l'humanité et de l'animalité* », enfant repoussant et éblouissant, enfant-question, enfant-mystère pour qui, *contrairement* aux *enfants* « normaux » de sa campagne vosgienne – qui seront fermiers, bûcherons ou domestiques, – tout est encore possible, la vie aventureuse, la mort précoce, la folie.

Bien que ses livres n'aient pas encore trouvé beaucoup de lecteurs, Hubert Haddad promène déjà une réputation d'auteur difficile et un peu sinistre, voire morbide. On ne sait jamais bien comment naissent les rumeurs et par quelle contagion elles se propagent, car la narration méticuleuse, linéaire, de la vie de Gilles ne saurait être qualifiée de « difficile ». Quant à savoir ce qui du tragique ou du comique est le plus sinistre, il y faudrait une thèse. Il est urgent de se décider, avant, à connaître Hubert Haddad par ses livres.

Comme ses personnages, ses amis et lui ont voulu « *faire l'expérience des états-limites* », au seuil de la brisure, au bord du précipice. « *Certains n'en sont pas revenus* ». Ce fut le cas de son frère, Michel, peintre déjà reconnu en Israël – il partageait son temps entre Jérusalem et Paris, – qui s'est suicidé il y a trois ans, à l'âge de trente-cinq ans.

« *C'est au bord d'un abîme que tout se fait. Lui ne voyait plus que l'abîme* », dit Hubert Haddad. En 1980, il a consacré un livre à son frère, rassemblant des textes et des reproductions de tableaux. Il l'a édité lui-même comme, quand il en a « *les moyens* », il publie les textes de ses amis (Le point d'être, 5, rue de Capri, 75012 Paris). Il parle plus volontiers de la peinture de son frère que de sa propre écriture, même s'il se montre un peu gêné de ce livre-commémoration : « *Cela a toujours un aspect de stèle... c'était pour tenter de garder quelque chose... comme un prolongement.* »

Il faut essayer d'entendre Hubert Haddad au-delà de sa pudeur, de sa timidité et de son malaise. « *Je vis toujours le monde dans un rapport d'étrangeté*, explique-t-il. *Tous les matins, il y a un moment de silence et d'attente avant que je me retrouve les pieds sur terre.* » Seule l'écriture ne lui est pas étrange. Alors il écrit. Des poèmes, des romans. En ce moment un roman tous les deux ans.

« *Quand je travaille, je ne vois personne. Après, je suis un peu hagard, c'est comme une longue convalescence.* » Quand le livre sort et se vend peu, « *je ne suis pas amer, ce n'est pas cela qui pourrait m'empêcher de continuer. Pourtant,* dit-il comme en s'en excusant, *j'aimerais que mes livres soient un peu plus lus. Et puis il y a toujours la crainte de perdre son éditeur. La seule angoisse, c'est de ne plus trouver quelqu'un qui veuille publier un nouveau livre.* » Il serait grand temps de le rassurer.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **LA CONFESSION D'UNE GRAINE, de Georges Haldas, tome 1 : L'ÉMERGENCE. « L'âge d'homme », 256 p., 90 F.**

★ **LES EFFROIS, d'Hubert Haddad. Albin Michel, 234 p., 65 F.**

Jacques Teboul et les oiseaux

LA contemplation de l'oiseau en vol a toujours suscité désir et nostalgie chez l'homme. Elle a stimulé son intelligence et l'avion en est né. Elle provoque chez Jacques Teboul une réaction inverse, l'envie d'un retour à l'ignorance, à l'innocence, à l'aérienne animalité qui, parfaitement adaptée aux lois de l'*espèce, peut seule jouir* de l'existence à l'état pur. C'est que lui, Jacques Teboul, souffre d'une difficulté d'être, non pas infirmité ou misère personnelle, mais angoisse et peur. Douleur réelle ou forcée ?

Quand les contraintes vous pèsent, ainsi que la monotonie et la grisaille des jours, que la mort vous hante, que les horreurs de l'histoire vous accablent, que les exactions de tous les pouvoirs vous écorchent, que la falsification des mots vous dégoûte, que faire ? Chercher l'oubli dans les pures joies du corps, dans le mouvement qui vous emporte, dans le regard ébloui qui suit l'évolution d'un oiseau en plein ciel, dans la douce présence d'une compagne à vos côtés. Alors partir, voyager, se griser de vitesse (l'homme a, Dieu merci pour Jacques Teboul, inventé l'automobile et les autoroutes !), vagabonder au gré de sa fantaisie jusqu'à ce que l'illusion d'un paradis vous soit donnée, où vous retrouverez la vie primordiale.

Ce paradis, Jacques Teboul l'a découvert dans la Baltique : c'est l'île suédoise de Gotland. Cinq années de suite, il y a passé ses vacances avec sa femme, qui est allemande. Il s'est toujours embarqué du petit port de Travemünde, *en Allemagne*, qu'il a gagné le plus souvent après avoir sillonné l'Europe, comme s'il avait à cœur de se gorger de malaise afin de mieux goûter son éden. Car la vieille Europe porte partout sur elle les traces des folies humaines et les signes des périls qui menacent : dans ses violences actuelles et dans ses ruines d'antan, dans la ligne hérissée de barbelés et de miradors qui la coupe en deux, dans les contorsions de son art baroque où la mort grimace sous l'exubérance des formes, dans les cimetières, dans les ossuaires qu'elle érige en spectacle.

Le Vol des oiseaux n'est pas un roman, bien qu'il se donne pour tel. Aucun drame ne s'y noue ni ne s'y dénoue. Aucune histoire à rebondissements ne s'y déroule, apte à tenir le lecteur en haleine. Deux personnages sont là pourtant, d'une présence très simple et très humaine : un homme, une femme au sein de leur amour, qui, par moments, s'exprime, jouit de lui-même, et parfois se déchire, juste reflet de ce qu'est la vie d'un couple profondément uni.

Le désir éperdu de s'enfuir

Le Vol des oiseaux n'est pas non plus un livre de voyage, bien qu'il décrive cinq périples différents vers Travemünde. Il écarte *bien trop le pittoresque pour cela*. Le premier périple se distingue des autres parce qu'il s'accomplit pendant l'interminable agonie de Franco. Jacques Teboul tient là une image forte de l'Europe et du pouvoir en décomposition. Mêlant *le constat clinique, la farce et le* fantastique, il exploite ce thème jusqu'à l'écœurement, pour mieux l'opposer à la banalité et à l'insignifiance des choses vues ou vécues en chemin.

Ce dur contraste ne marque pas les voyages suivants. Leur rythme, leur point de départ, les paysages traversés, les villes visitées, *Vérone, Hambourg, Stuttgart*, Munich, Rome et surtout Berlin ont beau changer, tout a tendance à se confondre. Le stéréotype supplante la vision originale qui spécifie. Les moments d'intensité naissent de lieux convenus et partout identiques : petite place inondée de soleil, demeure isolée au bord d'un lac, intérieur d'auberge, pré qui dévale dans l'ombre du soir. Ils viennent surtout des oiseaux décrits en de poétiques séquences. De ceux-ci les noms varient, les attitudes en vol, les évolutions. Mais ils sont, toujours et d'abord, flèches, trajectoires, indicible mouvement. Et eux aussi se confondent dans l'ivresse de liberté, d'espace et de vide qu'ils donnent à leur observateur.

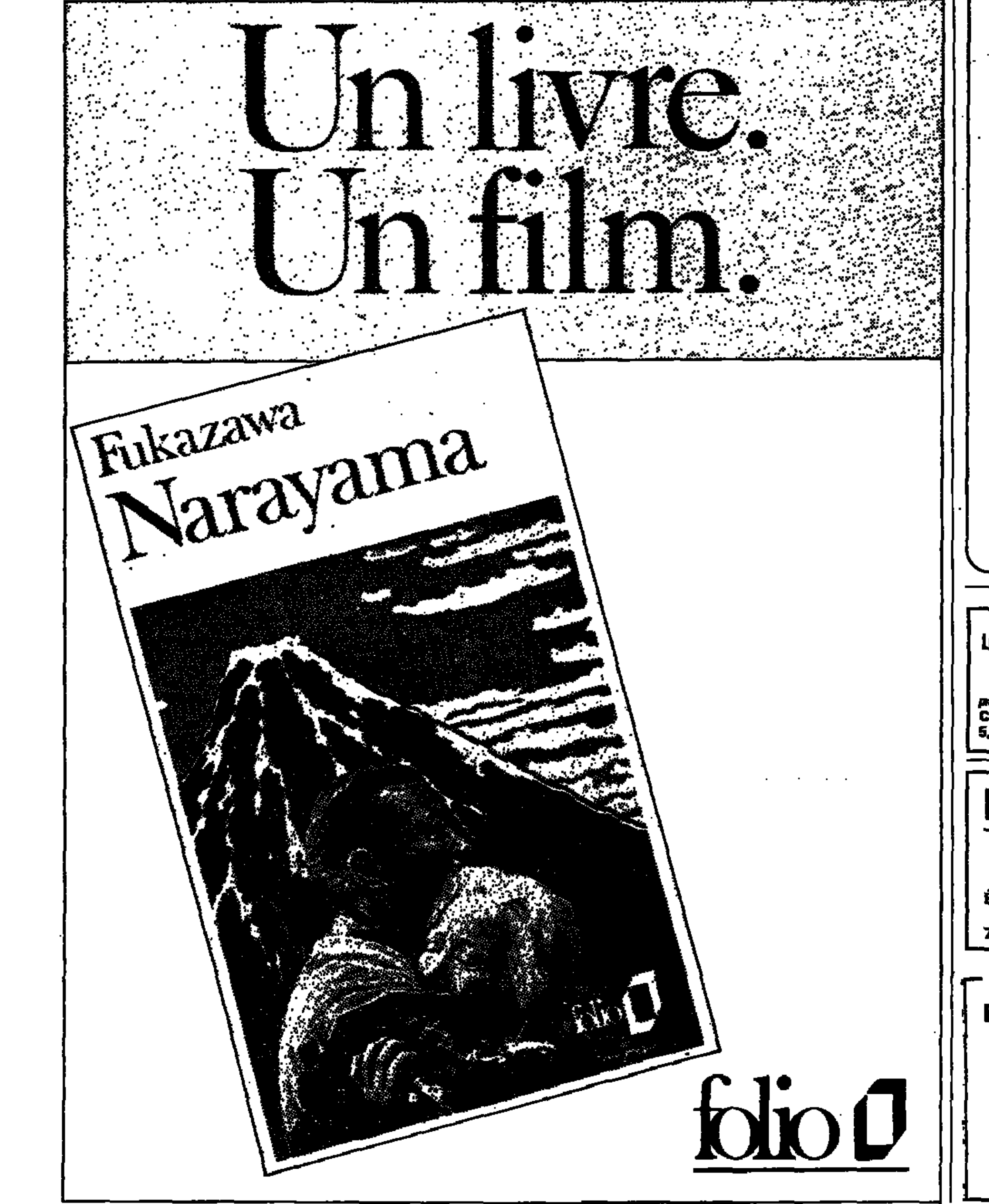
Le livre tourne ainsi volontairement sur lui-même, puis il s'ouvre sur un final qui est beau : la vie sur l'île. Un unique décor : « *La mer Baltique des deux côtés de la lande et des touffes denses de genevriers, au milieu du chemin blanc rectiligne ; au bout du chemin, la mer entre les arbres, un scintillement bleu...* » Les oiseaux sont là, cachés dans les arbres, les roseaux, la forêt, posés sur le sable ou sur les rochers. Pour un rien ils s'envolent, tandis que d'autres passent. Entre la terre, le ciel, la mer et ces battements d'ailes, un couple nu s'étreint dans la lumière et se baigne...

Cette vision m'inclinait, dans mon ignorance, à faire de Gotland une petite île déserte. J'en connais, et dans des mers nordiques aussi, où peuvent se jouer de telles apothéoses. Je me suis reportée à un guide de la Suède. Gotland n'est pas du tout déserte, elle n'est pas petite, elle compte des églises de la plus haute antiquité, son sol calcaire retient la chaleur de l'été : c'est une des stations touristiques les plus courues du pays...

Méfions-nous de la littérature et de ses artifices ! Il y en a dans ce texte qui se veut pourtant simple jusqu'à mêler le prosaïsme à son lyrisme. Si Jacques Teboul ne nous dit vraiment ni l'Europe *ni* Gotland, il rend parfaitement en revanche l'emportement de la vitesse sur les noires, luisantes, rectilignes autoroutes, le désir éperdu de la fuite et le mirage du retour à l'innocence.

JACQUELINE PIATIER.

★ **LE VOL DES OISEAUX, de Jacques Teboul. Le Seuil, 280 p., 75 F.**



sciences humaines

Non-assistance à personne en danger !

● *Notre fameux « libre arbitre » ne serait-il qu'une illusion ?*

ON se lasse de tout, même de la psychanalyse. Alors, par désœuvrement autant que par curiosité, on extrait de sa bibliothèque un ouvrage de psychologie sociale expérimentale. Quoi de neuf, se demande-t-on, depuis les célèbres expériences de Stanley Milgram sur la soumission à l'autorité (1), de Robert Rosenthal sur l'effet Pygmalion (2) et de D.-L. Rosenhan sur sur la valeur plus que douteuse des diagnostics psychiatriques (3) ?

La réponse se trouve dans le livre de Jacques-Philippe Leyens au titre bêtement racoleur : *Sommes-nous tous des psychologues ?* L'auteur, professeur de psychologie sociale à l'université de Louvain et rédacteur en chef de *l'European Journal of Social Psychology*, a rassemblé tous les travaux, toutes les recherches tendant à prouver que les situations auxquelles nous avons à faire face déterminent notre comportement, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à ce qu'il nomme, dans son jargon, des *« explications dispositionelles »*.

Avec un zèle jamais en défaut, il pourfend les *théories* de la personnalité et dénonce l'*« erreur fondamentale »* des malheureux psychologues qui, aveuglés par leur croyance en d'hypothétiques structures de la personnalité, négligent les *« variables situationnelles »*. Voilà pour la thèse de Jacques-Philippe Leyens. Elle séduira les behavioristes et se heurtera à l'indifférence méprisante des « psychodynamiciens », tant il est vrai que, comme l'écrivait Proust, *« les faits n'entrent pas dans le monde des croyances. Ils ne les ont pas fait naître, ils ne les détruiront pas »*.

Même si l'on peut à bon droit souvenir que l'homme n'est pas un animal de laboratoire, certaines expériences présentées par Jacques-Philippe Leyens impressionnent néanmoins. Prenons, par exemple, un *sujet d'actualité* : le comportement de non-assistance en cas de danger.

Le meurtre de Kitty Genovese

On a pu lire, en mars 1964, dans la presse américaine qu'une jeune femme, Kitty Genovese, après avoir laissé sa voiture dans le parking à 3 heures du matin, avait été attaquée dans la cour de son immeuble par un homme qui avait tenté de la poignarder. Elle s'était défendue et avait hurlé. A deux reprises, son agresseur était revenu à la charge. Elle avait finalement succombé à ses coups après s'être débattue pendant près d'une demi-heure. L'enquête établira que trente-huit personnes avaient vu le meurtre depuis les fenêtres de leur appartement. Pourtant, aucun de ces témoins n'était intervenu directement, ou indirectement, en téléphonant à la police.

Sociologues et moralistes reprirent à cette occasion les refrains connus sur l'aliénation de l'homme de la modernité, son sadisme inconscient, son apathie, sa lâcheté. Or deux chercheurs, Latané et Darley, menèrent de leur côté une série d'expériences pour comprendre le phénomène. Voici l'une d'elles.

Dans le cadre d'une pseudo-recherche sur l'Université, un sujet est invité à parler avec d'autres de ses problèmes personnels d'étudiant. Pour éviter la gêne du face-à-face que peut susciter le thème de cette discussion, les participants sont placés dans des pièces individuelles et ils communiquent au moyen d'un interphone. Chacun à tour de rôle, ils doivent d'abord exposer leurs difficultés et ensuite réagir à celles des autres – l'expérimentateur n'écoutant pas les conversations. Dans une première expérience, il n'y a que deux participants : le sujet et celui que nous appellerons la « victime » : dans une deuxième, il y en trois : le sujet, la « victime » et un comparse ; enfin, il y en a six : le sujet, la « victime » et quatre comparses.

Lors du premier tour de parole, la « victime » se présente et, non sans hésitation, elle avoue qu'elle est sujette à des crises d'épilepsie, surtout lorsqu'elle étudie et passe des examens. Au deuxième tour, le débit de parole de la victime, d'abord normal, devient de plus en plus saccadé : balbutiant, bégayant, haletant, la « victime » signale qu'elle a une crise et appelle à l'aide. Ensuite, c'est le silence.

Comment le sujet, qui a entendu ces cris de détresse, réagira-t-il ? Lorsqu'il sait qu'il est le seul interlocuteur de la « victime », il lui porte secours dans tous les cas et prend en moyenne cinquante-deux secondes pour décider. Lorsqu'il sait qu'il y a un autre participant susceptible de venir en aide, mais dont il ne connaît pas la réaction, il intervient dans 85 % des cas, avec une rapidité moyenne de quatre-vingt-treize secondes. Enfin, quand il y a quatre autres personnes, il ne réagit plus que soixante-deux fois sur cent et après cent soixante-six secondes seulement.

Ces résultats signifient très crûment que plus il y a de personnes susceptibles de secourir une victime, moins celle-ci aura de chances d'être secourue. Y aurait-il eu un témoin plutôt que trente-huit, Kitty Genovese ne serait peut-être pas morte ! Commentaire de Jacques-Philippe Leyens : *« Ce n'est donc plus la personnalité des gens qui est en cause, mais la situation dans laquelle ils se sont trouvés. »*

Cet ouvrage constitue une mine d'informations concernant les expériences de psychologie sociale menées depuis une vingtaine d'années dans les pays anglo-saxons. A chaque fois, nous nous découvrons encore plus conditionnés que nous ne l'imaginions : face à tant d'humiliations répétées, Jacques-Philippe Leyens devrait excuser les psychologues qui s'accrochent encore au concept de « personnalité » : nous préférons en avoir une, même tordue, que de nous voir ainsi privés de notre libre arbitre et réduits à l'état de fourmis dans une fourmilière. Il est vrai que nous ne méritons peut-être pas mieux...

R. J.

(1) S. Milgram : *Soumission à l'autorité*. Calmann-Lévy.

(2) R. Rosenthal et L. Jacobsen : *Pygmalion à l'école*. Casterman.

(3) D.L. Rosenhan : *On Being Sane In Insane Place*. In : Revue *Science*, n° 179, 1973.

★ SOMMES-NOUS TOUS DES PSYCHOLOGUES ? de Jacques-Philippe Leyens. Editions Pierre Mardaga, 2, galerie des Princes, Bruxelles, 288 p., 132 F.

le feuilleton

Les yeux ouverts

(Suite de la page 19.)

Quand éclate le coup de tonnerre d'une bronchoscopie à Cochin, le 8 juin 1982, Claude Roy songe évidemment à ceux de ses amis qui eurent à se battre avec le même mal, et avec une de ses caractéristiques que nous avons tous connue de plus ou moins loin : *le cache-cache avec une vérité* au demeurant incertaine. C'est Gérard Philipe, que sa femme Anne et Claude Roy choisissent de bercer d'illusions, Vailland qui croit à la chance d'un virus bénin, *Papaioannou, qui prend avec le mal des distances de sage, Pérec*, qui se jette à corps perdu dans une course contre la montre.

Habile à se dédoubler, à danser devant toutes choses comme devant les mots, l'auteur, lui aussi, biaise avec ce qu'il apprend, ce qu'il ne veut pas savoir. Mais il garde les yeux ouverts. Même ce spectacle-là, il ne le manquera pas. Sa souplesse d'esprit et sa jeunesse de cœur font des miracles. Tantôt il s'interroge sur le pouvoir d'arranger les faits tel que l'homme l'applique aux événements collectifs (la Pologne) comme à son destin particulier. Tantôt, il se prend à croire que des lois inconnues régissent nos hasards, ou à prier un Dieu absent, avec Yves Bonnefoy : *« Toi qui n'es pas, pose ta main sur notre épaule... »* Tantôt, il tient tête en dressant l'inventaire des bonheurs que lui a réservés la vie : une chouette aperçue à Olympie, pareille à celle des traductions Budé, un concert de Louis Armstrong, les chemins creux de Belle-Ile, *« la jeunesse du monde »*, telle qu'il la regardait, avec Vilar, monter joyeusement au palais d'Avignon...

JAMAIS l'humour ne perd ses droits. Le même qui l'a prémuni contre les vendeurs de solutions totales et gagné aux mérites de l'illogisme l'aide à accueillir les coups du sort comme des brimades de collège ou de régiment, comme des occasions de se connaître mieux. Tenant de Hugo que *« la mélancolie est le bonheur d'être triste » (Choses vues)*, Claude Roy a le talent somptueux de parler du soleil d'été, le matin de son opération, et de comparer son poumon... *à un quartier de Beyrouth bombardé*.

On savait que la souffrance n'enseigne rien. On sait, après *Permis de séjour*, qu'elle laisse survivre le meilleur de soi. Avec son sens connu de la formule, Claude Roy se dit *« en surplomb enjoué de soi-même »*, dans un état d'*« accord sans abandon »*. Grâce à l'amour resplendissant de Loleh, et à des amis de toujours comme Roger Grenier, on le voit opposer au temps compté – pour qui ne l'est-il pas ! – l'art têtu de le perdre, de voler autour des mots comme les étourneaux de Marrakech ou les grives litornes de sa chère Ile-de-France. Jamais il n'avait été montré si lumineusement que le talent tient à la qualité de tout l'être et maintient en vie.

UN autre exemple de salut par l'écriture est donné cet automne avec le récit de la désintoxication alcoolique, il y a un an, *d'une certaine M. D. – c'est le titre du livre*, – initiales derrière lesquelles ne se cache aucunement une romancière et dramaturge célèbre.

L'intime qui tient la plume ne prétend pas faire œuvre d'artiste – du moins on veut le croire – mais de témoin minutieux. A moins de juger superflus ou choquants de tels témoignages, on doit convenir que le document, dans sa crudité clinique, présente un intérêt qui dépasse l'indiscrétion forcée. Durant une période critique, M. D. a le choix entre la pulsion de mort qui l'a conduite au delirium, aux portes de l'irréversible, au risque de mort, ou pire : de silence, et l'instinct de vie, ressenti par elle comme la chance *d'écrire encore. Chez cet être pétri* d'images et de verbe – certains délires ressemblent étonnamment à ses textes, – le besoin de s'exprimer l'a emporté sur tous les manques.

Tant il est vrai que, pour elle, *pour Claude Roy et tout écrivain*, l'écriture, comme pour l'oiseau peuplant d'instinct le silence, est d'abord façon de tenir en échec le néant.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ PERMIS DE SÉJOUR 1977-1982, de Claude Roy. Gallimard, 360 p., 85 F.

★ M. D., de Yannick Andrea. Editions de Minuit, 144 p., 39 F.

lettres étrangères

Quand Chester Himes assassine ses héros

● *Requiem pour Ed Cercueil et pour Fossoyeur.*

CHESTER HIMES a fini par régler leur compte aux deux flics pas communs qui lui avaient apporté la gloire. Certes, Himes les avait déjà maltraités : dans *la Reine des pommes* (Gallimard), Ed Cercueil se faisait défigurer par une giclée de vitriol. Du coup, Fossoyeur devait continuer seul son enquête jusqu'à la page 249. On avait heureusement appris entre-temps qu'Ed ne serait pas aveugle et qu'il se remettait lentement de ses blessures sur un lit d'hôpital.

Avec *Plan B, son dernier roman* (écrit en 1969), Himes nous donne l'impression de vouloir tenter une opération de la même nature puisque au cinquième chapitre Fossoyeur est suspendu de ses fonctions pour avoir tué un petit malfrat. *Il* faut dire que, dans ce récit, Chester Himes ne fait pas de détail. Vraisemblablement inspiré par les émeutes noires qui secouèrent les ghettos des villes américaines dans les années 60, il se livre ici à un véritable exercice « *feu et sang* » en technicolor.

On ne finasse plus sur les péripéties d'une enquête ou sur les aventures des petits frères musulmans qui élèvent des pigeons sur le toit de leur immeuble. Cette fois, des Noirs tirent délibérément sur des flics blancs, lesquels répliquent en tirant sur tout ce qui est noir et qui bouge. C'est la boucherie, la guerre. Plus personne n'y comprend rien, et surtout pas les policiers, qui se demandent d'où proviennent ces armes. On devine un cerveau derrière tout cela. Mais que veut-il ? Pourquoi les tireurs fous s'acharnent-ils à accomplir leur « œuvre » en sachant pertinemment que, pour un policier assassiné, ce sont dix ou vingt de leurs frères qui rejoindront Malcom X dans sa tombe?

Une vision moins policière

Il n'y avait qu'Ed Cercueil et Fossoyeur pour être capables de démêler cet écheveau. Malheureusement, *c'est au moment précis où ils entrent* en scène que Chester Himes, miné par la maladie, a dû interrompre la *rédaction de son roman.* L'éditeur français, à partir des éléments du scénario projeté par Himes et avec son accord, a mis en forme les vingt ou trente pages qui manquaient.

De toute évidence, l'auteur de *Plan B* n'a pas voulu laisser derrière lui ses deux personnages. La façon presque grotesque dont il les fait périr montre qu'au fond Himes fait de leur disparition une question de principe. Il prend simplement sur eux une revanche. De plus, l'auteur laisse entendre à demi-mot qu'il avait avec ce roman d'autres ambitions. Ses références à l'esclavage, à Richard Wright (sur un ton plutôt ironique), aux rapports de force qui séparent les Blancs des Noirs laissent percer une vision moins policière et finalement plus réaliste.

On aurait bien aimé connaître un peu mieux ce Chester Himes-là. Tant pis. Le lecteur devra se contenter des cadavres brûlants d'Ed et de Fossoyeur. On les admirait, on avait de l'affection pour eux, et puis un beau jour plus rien... Que des souvenirs.

BERNARD GÉNIÈS.

★ PLAN B, de Chester Himes, traduit de l'américain par Hélène Devaux-Minié. Éditions Lieu commun, 218 p., 65 F.

Robert Van Gulik et son détective chinois

TRÈS étrange et étonnant personnage que Robert Van Gulik, qui est né aux Pays-Bas le 9 août 1910, et qui est retourné dans son pays pour y mourir le 4 septembre 1967. Il *y a en lui du Borges et du Le*zama Lima. On peut penser qu'un des personnages, celui du *diplomate hollandais, que Pierre-*Jean Remy a logé dans son livre *le Sac du palais d'été* (prix Renaudot 1967), est une projection de Van Gulik lui-même. – ce *« héros de roman »*, comme a dit Claude Roy.

Il avait le don des langues et l'amour de l'Orient. Il commence par écrire en néerlandais et en français. A dix-huit ans il se passionne pour l'étude du chinois et de la Chine, tout en perfectionnant sa connaissance du sanscrit. A l'université de Leyde, il se choisira un nom chinois, Gao Lo*pei, auquel il restera fidèle* jusqu'à la fin, et qui sera fort connu en Asie. Dans le même *temps, il s'adonne à la calligra*phie, écrit avec un pinceau, dessine comme on le faisait dans la période Ming.

qu'il venait d'acquérir. Il en établit un tirage à cinquante exemplaires, mais les polémiques qu'il suscita ainsi *le conduisirent* à composer un ouvrage beaucoup plus important, et qui est devenu *un classique : la Vie sexuelle dans la Chine ancienne* (1). Il écrivit ce livre en anglais, mais *rédigea en latin les passages* « lestes » qui auraient pu émouvoir quelque censeur particulièrement vigilant...

Un Sherlock Holmes de l'époque T'ang

Son intérêt pour les formes ésotériques du bouddhisme en Chine et au Japon ne se démen*tait pas. Il en poursuivait l'exa*men tout en étudiant un personnage à la fois historique et *mythique : le juge Ti. Les Chinois* considéraient que le juge Ti était le plus grand détective de l'his*toire, une sorte de Sherlock* Holmes qui aurait eu, sous la dynastie T'ang, une carrière politique exceptionnelle. Or, si cette carrière politique est connue, aucune enquête policière du fameux juge n'est venue jusqu'à nous.

C'est cette lacune que voulut combler Robert Van Gulik qui, dès lors, entreprit de conter en neuf volumes ces fameuses enquêtes.

Elles sont imaginaires. Mais elles sont fondées sur des récits qui appartiennent au folklore chinois, et construites à partir de la *réalité* chinoise de l'époque T'ang. Tout ce qui concerne les mœurs, les coutumes, le rituel, l'état de la société, les références à la politique et à l'histoire, tout, jusqu'au moindre détail, est rigoureusement exact. Dans *les Enquêtes du juge Ti*, Van Gulik fait revivre, en une sorte de fresque colorée, cette période qui va, en gros, de l'année 650 à l'année 900 de notre ère. Les T'ang régnèrent durant trois siècles. Ils marquèrent le moment sans doute le plus glorieux de l'histoire de la Chine. Le juge Ti, c'est Robert Van Gulik se rêvant Chinois à part entière !



★ *Dessin de CAGNAT.*

Poursuivant ses études à Utrecht au début des années 30, Van Gulik s'intéresse au bouddhisme ésotérique. Il suit des cours de japonais et de thibétain. Il rédige des thèses fort érudites, qui, publiées, le rendent célèbre dans le monde savant. Il obtient son doctorat en 1935, entre au ministère néerlandais des Affaires étrangères, et rejoint son premier poste à Tokyo. Il a vingt-cinq ans. Il restera sept années à ce poste et en profitera pour faire de nombreux voyages en Chine. En 1942, lors du départ du personnel diplomatique, Van Gulik est, lui aussi, obligé de quitter le Japon, *mais dans des conditions* telles qu'une partie importante de ses collections de manuscrits *et d'ouvrages rares sera perdue.*

En 1943, il est envoyé en Chine, où il épouse une jeune fille *nommée Shui Shifang, dont il* aura trois garçons et une fille. Il est rappelé par son service en 1946, envoyé à Washington, puis, en 1948, il revient à Tokyo au titre de conseiller politique auprès de la mission militaire néerlandaise. C'est alors qu'il découvre chez un brocanteur un album érotique d'une extrême rareté, datant de la période Ming, et titré *Ordre de bataille chatoyant du camp fleuri.*

Robert Van Gulik ne se voulait pas sexologue, mais, amoureux de la Chine et désireux de la comprendre dans son entier, il souhaitait lever le voile que l'usurpateur mandchou, dès 1644, avait jeté sur la vie sexuelle de la société chinoise. Il décida de donner une édition commentée du fameux album

HUBERT JUIN.

★ MEURTRE A CANTON - *LE PAVILLON ROUGE* - LA PERLE DE L'EMPEREUR, trois enquêtes du juge Ti, de Robert Van Gulik, traduit de l'anglais par Roger Guerbet. 10/18, collection « Grands détectives », 29 F chaque volume.

(1) *La Vie sexuelle dans la Chine ancienne* a été traduit de l'anglais par Louis Évrard, et publié chez Gallimard en 1971 dans la collection « Bibliothèque des Histoires ».

La loufoquerie savante d'Alberto Savinio

● *Un petit chef-d'œuvre d'autodestruction humoristique*

PLUME, pinceaux, musique, décors de théâtre..., ce touche-à-tout de Savinio aura mis d'autant plus de temps à se faire un nom – ou plutôt un pseudonyme – que son frère Giorgio De Chirico s'était arrogé le crédit en génie que l'on consent à une seule famille. Il aura fallu une décennie à ce fils d'Italiens né à Athènes en 1891 et mort à Rome en 1952 pour se voir reconnaître sa place : celle non seulement du surréaliste apprécié par Breton mais aussi du maître de la dérision métaphysique. Il se réclamait avec un clin d'œil de l'*« esthétique de la versatilité »*.

Le voici encore, fort de sa dispersion, grandiose dans le mineur, avec ce *Monsieur Dido*, recueil de nouvelles de *terza pagina* pour le *Corriere della Sera*, dont la dernière fut *expédiée quelques jours avant sa* mort. On peut préférer les « grandes œuvres » comme *Ville, j'écoute ton cœur, Maupassant et l'autre* ou *l'Encyclopédie nouvelle*. Mais, dans ces infimes récits, il a mis son désordre exquis, sa loufoquerie savante, sa façon inimitable de se moquer du monde parce que le monde se moque de nous.

Bien sûr, Monsieur Dido c'est lui, intellectuel à petits problèmes, sorte de Monsieur Teste acidulé. Ses ennuis sont sans trêve renvoyés à une culture tracassière et démesurée qui lui fait visiter Ravenne sans voir les mosaïques ou évoquer Louis XI à propos d'une rage de dents. Il y a le bruit des Vespa sous ses fenêtres, la bonne qui fait danser l'anse du panier, l'épouse, Junon domestique, le fou qui force sa porte, les enfants, ces étrangers et, en arrière-plan, l'œuvre avec sa mystérieuse nécessité, fleur vaine d'un tohu-bohu insignifiant.

« Le voile de l'idéalisme »

Car enfin, qui est-il et que veut-il dire, ce Jouhandeau narquois traînant, comme l'écrivit Nino Frank qui traduisit *l'Encyclopédie nouvelle*, sa « tristesse d'enfant des limbes » ? Allez savoir ? « *En tant que détective de l'humanité et du monde, Monsieur Dido n'est pas idéaliste. On ignore si c'est par habitude ou si c'est chez lui inné, mais il voit les hommes et les choses plus loin qu'à travers le voile de l'idéalisme.* » C'est peut-être le secret de ce fantastique d'une espèce si particulière qui n'a pas pour fondement l'angoisse douce d'un Buzzati mais plutôt l'inadéquation absolue de l'esprit au réel, « *notre esprit qui a tant besoin de stimuli, de réponses à des questions continuelles et insistantes, qui a tant besoin de bonheur* ».

La modernité est un crève-cœur

Dans les saynètes de la vie quotidienne, l'ambiguïté du monde se manifeste à qui sait voir. Un père entre dans la chambre de ses enfants : « *quatre cinq visages se retournent brusquement, petits,, stupides, hostiles, laids* ». Provocation de papa comblé ? Ou vérité inavouée parce que dérangeante, comme la nature du couple « *noyau de la société égoïste, perfide, armée* » ? La fonction de la pédanterie maniaque n'est peut-être précisément que celle-ci : faire voler en éclats les modèles et les évidences grâce à « *l'intelligence tragique, inspirée de Nietzsche mais également de Schopenhauer* » que relève justement un critique italien (1).

Le fait est là, la modernité est un crève-cœur. « *Le poète, depuis Baudelaire, ne peut plus compter sur le rayon réchauffant* » écrit Savinio, coupant soudain d'une confidence révélatrice ses petites phrases titillantes, toujours en quête d'un degré zéro de l'écriture. Et voici qu'il aperçoit « *des allées et des montagnes pleines de gens. Peut-être des Dieux. Sûrement des Dieux* ».

Dans un petit chef-d'œuvre d'autodestruction humoristique, voici que Monsieur Dido « *disparaît* ». En promenade organisée sur les pentes de l'Etna, il lui vient une idée qu'il confie à sa femme : « *Ce qu'Empédocle a fait, au fond, pourquoi ne pourrais-je pas le faire aussi ?* » Et l'épouse de répondre : « *Tu t'es regardé dans une glace ?* »

Savinio ne fait que cela. Accompagnons-le au bord du cratère, ou plutôt tentons, avec Madame Dido, de le rattraper avant qu'il ne rejoigne enfin le feu central. Car on ne peut que marmonner comme l'épouse : « *C'est toujours comme ça. Il dit une chose et c'est pour de bon. Je le sais bien, et les autres croient qu'il plaisante* »

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

★ MONSIEUR DIDO, d'Alberto Savinio, traduit de l'italien par Bertrand et Eric Levergeois, Flammarion, « L'age d'or », 164 p., 60 F.

(1) Stefano Lanuzza dans : *le Magazine littéraire*, numéro spécial « La littérature italienne », octobre 1980.

« Un génie paresseux »

Dans ses souvenirs, Nino Frank, qui fut son ami et son traducteur, évoque Alberto Savinio vers 1930 : « *Savinio est le garçon de génie de la famille : un génie paresseux, rechignant, versatile, sarcastique et bavard. L'inspirateur de son frère, ainsi que de maints autres, mis par Breton dans le panthéon du surréalisme : musicien, puis écrivain, puis peintre, enfin musicien et écrivain, écrivain et peintre, peintre et musicien, et, pour terminer, musicien, peintre et écrivain ; distribuant les produits de son caprice aux amateurs les plus saugrenus, petites revues et grands quotidiens, un garagiste marchand de tableaux, les pianos désaccordés des familles nombreuses.*

» *Tout lenteur dans la démarche et le débit, une noble figure napoléonienne et pâteuse, la prunelle sombre qui vire continuellement à la goguenardise, le geste empreint de solennité mais donnant volontiers dans la véhémence, il se révèle d'emblée le plus grand médisant que la Terre ait porté, devant qui rien ne trouve grâce ; mais sa médisance, jamais familière, atteint sans effort le ton homérique, toujours altière et bien balancée quant au style.*

» *Comment ne point évoquer sa naissance au pied de l'Acropole, où sa mère la baronne, s'il faut en croire Jean Cocteau, se promenait en robe de bal et face-à-main – et autour de quoi, ajoutons-le, son père l'ingénieur construisait des chemins de fer coiffés de longues cheminées : aussi a-t-il la voix aigre et noire, quelque peu zézayante, traversée d'accès d'hilarité fantasque, des marchands de cacahuètes du Pirée, la voix sans doute de Périclès.* »

★ Extrait de *10-7-2 et Autres Portraits*, par Nino Frank. Editions Papyrus - Maurice Nadeau.

Amante, mère et... rivale

● *Edith Wharton analyse un déchirant conflit intime.*

IL y a dans les livres de la romancière américaine Edith Wharton un mécanisme de la cruauté qui repose sur deux axes : son observation impitoyablement lucide de la machinerie sociale – celle du milieu oisif, riche et frivole de la haute société américaine du début du siècle – et son analyse intimiste d'une âme sensible, prisonnière de ses scrupules, de ses rêves ou de ses fautes, qui finit par en être la victime. *Chez les heureux du monde* (1) nous offrait ainsi la parfaite illustration d'une mise à mort par l'*establishment* : celle d'une femme trop pauvre dans un milieu trop riche et que sa beauté même ne parvenait pas à sauver. *La Récompense d'une mère* nous entraîne, semblablement, dans la terrible épreuve d'une mère contrainte de s'effacer pour ne pas détruire le bonheur de sa fille.

Kate Clephane a pris des risques. Toute jeune, elle a fui un milieu d'argent détestable et hostile et « *l'asphyxiante atmosphère d'égoïsme et d'indifférence qui émanait de John Clephane comme l'acide carbonique sort des fentes d'une cheminée* ». Elle a non seulement quitté un mari qu'elle n'aimait pas mais aussi son propre enfant âgé de trois ans – une fuite qui s'est faite « *avec horreur, avec arrachement et en même temps un soulagement ineffable* ». Elle a suivi son « *libérateur* », un certain Hylton Davies, « *bête comme un don Juan de chromo* ».

Revenue de cette foucade, elle s'est réfugiée sur la Riviera française : elle a connu la solitude, l'amertude, la futilité, et puis l'amour aussi avec un homme plus jeune qu'elle, tempérament artiste épris de mondanités et de gloriole. A cette école de la vie, en marge des convenances, elle a peu à peu découvert qui elle était vraiment.

La mort de la grand-mère d'Anne permet à Kate de retrouver sa fille à New-York, quinze ans après l'avoir délaissée. Kate a alors quarante-quatre ans : *toujours belle*, elle envisage avec sérénité la vieillesse, l'isolement sentimental – elle est enfin *en paix avec elle-même*. Et c'est avec délice qu'elle s'abandonne à son rôle de mère auprès d'une fille qui l'aime et la découvre avec ravissement. Tout irait pour le mieux dans le monde des vrais attachements rétablis si Anne ne s'éprenait d'un homme qui n'est autre que l'ancien amant de sa mère.

Les atermoiements du cœur humain

Contre ce jeu cruel du hasard, Kate va se battre et tout faire pour contrarier l'évolution d'un amour qui la torture. Après avoir obligé le prétendant à prendre ses distances, après avoir manœuvré contre les projets d'un mariage qui lui répugne, elle finira par se résigner à cette union pour ne pas perdre l'amour de sa fille et, ainsi que le lui conseille un pasteur, elle se taira. Pour fuir ce secret trop lourd, Kate renoncera à la docile tendresse d'un vieux soupirant avec qui elle pourrait refaire sa vie et regagnera son exil doré de la Riviera, femme digne dans son sacrifice comme elle fut autrefois tourmentée dans son inconduite. Sacrifice mais aussi victoire sur elle-même.

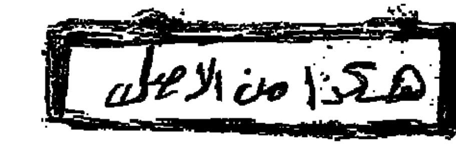
Admirable roman ! Il n'y a pas un temps mort, une rupture de rythme, une surcharge quelconque au fil de la progression dramatique de cette histoire qui va s'épurant en gagnant en intensité. Il y a là toutes les saisons du « monde », en tableaux changeants, rapides, merveilleusement précis et vivants, et tous les atermoiements du cœur humain soumis aux rigueurs de sentiments inavouables et aux exigences d'élans aussi purs que passionnés.

PIERRE KYRIA.

★ LA RÉCOMPENSE D'UNE MÈRE, d'Edith Wharton, traduit de l'anglais par Louis Gillet, préface de Diane de Margerie. Flammarion, Bibliothèque anglaise, 258 p., 75 F.

– Du même auteur, « 10/18 » (Domaine étranger) réédite *les Beaux Mariages*, dans la traduction de Suzanne Mayoux, avec une préface de Marilyn French (420 p.), et publie *Leurs enfants* (traduction de Louis Gillet, 314 p.), ainsi que *les Metteurs en scène*, un recueil de huit nouvelles, dont la première qui donne son titre au volume, a été écrite en français par l'auteur (316 p.).

(1) Voir « le Monde des livres » du 15 mai 1981.



portraits

FLANEURS DES RUES

Robert Giraud, l'arpenteur des bistrots

• Tous l'appellent « Bob ». C'est l'héritier de Carco et de Mac Orlan

ROBERT GIRAUD est accoudé au zinc des Négociants, un bistrot à vin du XVIIIe arrondissement où il déjeune quelquefois. Il fait partie du décor – pas de chichis, des petites tables – avec d'autres habitués, le vigile intégriste, l'employé du fisc, un facteur et un anar. Comme eux, l'œil à l'affût, les cheveux raides sur le crâne, Giraud savoure des verres de blanc. Tous l'appellent « Bob » ; il est chez lui.



★ *Robert Giraud vu par Maximilien Vox.*

Cet écrivain, le continuateur de Carco et de Mac Orlan, on l'a oublié. Ses livres, *la Petite Gamberge*, *le Royaume d'argot* ou *le Royaume secret du milieu*, sont introuvables. Il n'écrit plus depuis longtemps, sauf des chroniques pour *l'Auvergnat de Paris*. Pourtant, dès qu'on ouvre *le Vin des rues* que, trente ans après, Denoël reprend en y glissant des photographies de Robert Doisneau, sa prose se remet à palpiter et vous empoigne : « *Maubert est le refuge, le dernier bastion des pirates ou écumeurs, les torpilleurs de Paris.* »

Giraud allume une Gauloise, qu'il tient entre le pouce et l'index, tournée vers sa paume, comme les taulards. « *Une habitude qui me vient de la prison, sous l'occupation. On m'avait enfermé comme déserteur... toute une histoire.* » Il reprend un verre de blanc. « *J'étais parti, après des études de droit à Limoges, pour être avocat ou notaire. La guerre en a décidé autrement. Je suis entré dans Paris et je n'en suis plus ressorti. Journaliste, à* Franc-Tireur *notamment, j'ai vécu dans les clandés, les claques, les cafés. L'argot, je l'ai appris sur le tas.* »

» *Vous voulez savoir comment je suis devenu écrivain ? Fraysse, le bougnat de la rue de Seine, m'a avancé un jour 300 000 francs... Je compte toujours en anciens francs. Il trouvait que je perdais mon temps à raconter mes aventures à ses clients. J'ai pris l'argent et je suis allé à Bréhat, pour écrire.*

» *Doisneau, avec qui j'avais fait, entre autres, nuit après nuit, les soixante-sept bistrots à cloches de Mouffetard, a donné mon manuscrit à Jacques Prévert. Devant moi, Prévert s'est mis à lire les premières pages tout haut, marchant de long en large. Il a aussitôt trouvé un titre,* le Vin des rues. *Le bouquin est sorti en 1955 chez Denoël.* »

Le Vin des rues est une dérive dans le Paris de l'après-guerre, le Paris de la misère, de l'amour et de l'honneur. Giraud et Doisneau, qui rôdèrent entre les Halles et Maubert, sur les bords de la Seine, ont su voir et fixer la beauté terrible des pauvres bougres. Monsieur Georges dit l'Archiduc, Louis Robespierre, le prestidigitateur du Pont-Neuf, Coco, dix-sept ans de bataillon d'Afrique, l'ancien clown Spinelly, le baron William et Milo, son homme de peine et de confiance, Bébé le tapin, autant de figures, pathétiques, prodigieuses, arrachées à la nuit ou à la brume.

Manchouillards, poivrots, tubards et biffins, Doisneau les a regardés en face, en leur donnant un brin d'humour, pas mal de tendresse. Giraud, lui, les a écoutés, pigés d'instinct, avec leurs salades et leurs trouvailles, le trésor des formules nées dans l'instant, au moment de prendre un mégot ou un coup de rouge : « *Patron, un peu de vapeur pour l'engraineur, comme d'habitude une cheminée...* »

A table, en dégustant des quenelles, Giraud, de sa voix usée par les nuits blanches, définit, sans avoir l'air d'y toucher, son esthétique et sa morale : « *Je suis pessimiste. Tout ce que j'aimais a foutu le camp. Il reste les bagnoles, le tiercé. La vie autrefois, malgré le malheur, pouvait être extraordinaire. Le fantastique social montait du pavé. Il suffisait de se baisser pour faire une moisson d'images. J'ai connu l'époque où le bistrot était la pièce supplémentaire du logement des Parisiens.* »

On descend sans se presser jusqu'au boulevard Sébastopol, avec Giraud, pour vider quelques verres de rouge dans deux ou trois bistrots. On goûte à un gâteau au chocolat maison. L'été indien adoucit l'air. La vie n'est pas si moche que ça. « *J'ai un livre en tête que je n'écrirai sans doute jamais,* les Bancs du Sébasto. *J'y voyais un nommé Dieu qui cherchait sa femme, partie avec un autre, ou morte. Il y avait des types qui semblaient collés à leur banc, des déchets humains, des loques. Je rêvais à leur existence. Ils tuaient le temps, comme moi.* »

Doisneau sait aussi écrire. En quelques lignes, pour son camarade Giraud, qu'il a photographié en 1950 dans un café de la Bastille, il nous donne plusieurs raisons d'aimer ce livre exhumé : « *Restif de la Bretonne si vous voulez, mais il faut le voir plié en deux de rigolade avec ses cheveux en jets d'eau entre le pick-up à sous et le comptoir pour être sûr que ce n'est pas un poète penché vers des phénomènes, mais un complice de ceux qui ne dorment pas dans les rues où coule le vin.* »

Giraud remonte vers son XVIIIe, un îlot dans le Paris bel et bien fichu ou enterré. Arpenteur des bistrots, il repartira demain, salué par les bougnats qui, quand ils en voient un, savent reconnaître un artiste. On souhaite à ceux qui traînent encore, même si les nuits sont plutôt tartes de nos jours, d'en faire autant.

R.S.

★ LE VIN DES RUES, de Robert Giraud, avec des photographies de Robert Doisneau. Denoël, 120 p., 188 F.

Robert Doisneau et le fantôme de Blaise Cendrars

EN 1949, Doisneau et Cendrars ont enfermé dans un livre, *la Banlieue de Paris*, le dresseur de chiens, le prolétariat, les vieillards de l'hospice de Bicêtre, etc. Grâce à eux, on revoit les gosses en cache-nez, les usines et les cafés, on revit les dimanches et les fêtes, les mariages ou les enterrements. La prose de Cendrars bat à l'unisson des photos de Doisneau ; leur rencontre tenait du miracle.

Alors qu'on réédite ce chef-d'œuvre, Doisneau se souvient : « *Cendrars, je l'ai connu à Aix-en-Provence. Il avait un béret sur la tête, un mégot toujours collé. Son visage était assez rouge. Il m'a tout de suite demandé :* « D'où êtes-vous, pour avoir cette tête-là ? – Je suis né dans la banlieue parisienne. – Non, non. Vos *parents, vos grands-parents,* d'où sortaient-ils ? – De la Beauce. – Ah, voilà, vous êtes *un spectacteur de la cathédrale* de Chartres. » *Il m'avait construit une légende, plus belle que la vérité.*

» *Je lui avais montré des photos de banlieue. Surtout des décors entre Gentilly et Villejuif. Il me dit :* « Mais c'est là, exactement, que je me suis promené avec Fernand Léger. On cherchait le roi des gitans. » *Cendrars m'a écrit dans un lettre :* « Nous allons faire un livre ensemble. » *Je lui ai envoyé mes clichés et il m'en a redemandé :* « Il me manque des vues de banlieusards à la gare Saint-Lazare. Des usines. Des H.B.M. Des terrains vagues. » *Alors, en suivant ses indications, je suis parti prendre d'autres photos.*

La banlieue, pour moi, c'était comme des autoportraits. Dans ma jeunesse, ce paysage un peu absurde et agressif m'irritait. Je trouvais détestable son côté idiot, rafistolé. Aujourd'hui, on a coulé du ciment partout. Il n'y a plus, comme disait Le Corbusier, que des machines à habiter. C'est plus moche qu'avant. Les gosses n'ont plus de coin à eux pour jouer. Ils sont forcés de devenir des délinquants.

» *Avant, les gens communiquaient. Les soirs d'été, ils étaient à califourchon sur des chaises, devant leur porte. A présent, ils montent dans leur voiture le matin, et le soir ils se plantent devant la télévision. Je ne regarde jamais les photos anciennes parce qu'on sent que le temps a passé. Ça me donne une nostalgie, une très grande tristesse. Et puis l'image de Cendrars rejoint les fantômes qui m'accompagnent là où je vais. Je ne peux plus parler avec lui, ou alors, en ronchonnant, tout seul, je lui fais des sortes de confidences.* »

Propos recueillis par

R.S.

★ LA BANLIEUE DE PARIS, de Blaise Cendrars, avec 130 photographies de Robert Doisneau, Denoël, 160 p., 288 F.

Nos maîtres, les chiens et les chats

L'HOMME est la plus belle conquête du chien et du chat. Croire l'inverse relève de l'anthropomorphisme le plus naïf. François Caradec, Louis Nucera et le dessinateur Desclozeaux l'affirment dans deux délicieux petits livres. Ils sont même persuadés de la supériorité des clebs et des minets sur le bipède.

François Caradec l'avoue tout de go : s'il n'a pas appris à parler *à son chien, le cabot lui a appris* à aboyer. Tous les maîtres se flattent de l'intelligence de leur chien : « *C'est tout naturel, ils reconnaissent en lui les traits de leur caractère.* » Car le chien sait *s'adapter à l'homme. Qui ne* voit, dans la rue, de ces bêtes qui ont si bien épousé la cause de *leur maître qu'elles en ont* adopté la démarche chaloupée ou hésitante, jusqu'à la disgrâce physique ? Ce mimétisme supérieur, forme canine de la courtoisie, n'entame pas l'esprit d'indépendance du chien, sa conscience de soi. « *Il parle toujours à la première personne du singulier. Il dit : mouah.* »

Ayant une existence brève, le chien vit en permanence dans l'instant : tout doit s'essayer immédiatement. S'il tire sur sa laisse, quand il pleut, pour aller sur le trottoir opposé, c'est qu'en face le bitume pourrait bien être sec, et que cela vaut d'être vérifié.

Le chien marque sa propriété *en l'imprégnant de son odeur.* Il signale ainsi à la gent canine que son maître est en laisse. « *Un chien n'est vraiment plus que lorsque son odeur a disparu de vos vêtements, et que le chien qui passe ne se retourne plus pour vous renifler* », dit François Caradec. Il meurt donc deux fois.

Combien le chat endosse-t-il de vies ? Là-dessus, les spécialistes sont divisés. Ce n'est pas du matou qu'on aura une réponse. C'est le « *maître du silence* », affirme Louis Nucera. Lui écrit en compagnie de Divine et de Caruso, l'un sur son épaule, l'autre devant la page. Le chat se veut complice de l'écrivain. Il a sa manière bien à lui de flairer un livre ou de se répandre sur la feuille. Louis Nucera s'incline devant « *Sa Majesté le chat* » : « *J'imite alors le père de Paul Morand : il écrivait autour de son minet farceur afin de ne point le déranger.* » On ne compte plus les écrivains subjugués par les matous ni les peuples qui leur *prêtèrent des pouvoirs divers ou* maléfiques.

Louis Nucera fut conquis au *berceau par le chat de la maison.* N'était-ce pas l'endroit le plus chaud ? Le plus sûr ? L'écrivain *se souvient encore des jeux de* funambule de Mitsou sur la corde à linge du dernier étage. Le chat, symbole *de l'équilibre* et de la grâce, ne marche pas : il glisse et ondule.

Une Mlle Eulalie s'était faite, dans l'enfance de Nucera, bienfaitrice des chats de quartier, voyous ou fugueurs. A heure fixe – ils ne souffrent pas de retard, – elle nourrissait une assemblée de greffiers. Elle était leur infatigable avocate, dénonçant les infamies que les hommes ont commises à leur égard. Les chats noirs, qui portaient malheur, Dieu, dans son infinie bonté, a voulu les épargner. Il a posé son doigt sur leur pelage de deuil, y laissant un voile blanc.

On ne sait s'il y a un paradis pour chiens et chats. Mais il suffit *de se plonger dans leur regard* pour avoir une idée de l'âme et du mystère.

BERNARD ALLIOT.

★ NOUS DEUX MON CHIEN, de François Caradec. Pierre Horay, 80 p., 28 F.

★ ENTRE CHIEN ET CHAT, de Desclozeaux et Louis Nucera, un album illustré en couleurs. Denoël, 100 p., 160 F.

Au fil des lectures

Romans

A chacun son supplice

Dans le Grand Hôtel de Caux, en pleine montagne, se tient un prestigieux colloque. Des scientifiques de toutes disciplines doivent faire le point sur le plus vaste sujet qui soit : l'être humain. Quatre sessions, quatre saisons, où les personnages sont vus comme au microscope.

« *Les groupes se forment et se dispersent comme se défont les mondes* », dit Claude Delarue. Au milieu des savants, *une figure se détache* : celle de Lajos Kun, le majordome chargé de veiller au bien-être des congressistes. On l'appelle Servus, on ne sait rien de bien certain sur lui, sinon qu'il a quitté la Hongrie en 1956, et qu'il est assez singulier. Lajos Kun, c'est l'Ange exterminateur, celui par qui le scandale et la vérité arrivent. L'auteur l'a installé là comme une machine infernale, source de tous les suspenses.

Dans le Grand Hôtel de Caux, clos comme un coffre-fort, les savants *s'agitent. Le vernis de la civilisation* éclate ; chacun, peu à peu, fait face à son abîme, à son secret, au mensonge sur lequel il a construit son existence. C'est à la fois *Huis clos* et *Dix petits nègres* : le lecteur retient son souffle, et pourtant il sait bien que tout est joué et perdu. Vieux ressorts du policier et de la tragédie. A chacun sa mort, ou plutôt son supplice, son châtiment. *Les damnés* sont ici des damnés de la connaissance, et le paysage prend des airs de désespoir.

Sans craindre un lyrisme qui ne doit rien à l'air du temps, Claude Delarue donne un roman qui frappe par sa puissance. Est-ce son art du détail, son sens de la construction, ou cette manière d'alterner les genres, *de la plongée intimiste* à *la fresque* cosmique, du débat téléologique à la balade en montagne ? Il sait inspirer de l'inquiétude, et traduire « *la quintessence de sa folie personnelle* ».

GENEVIÈVE BRISAC.

★ **LE DRAGON DANS LA GLACE, de Claude Delarue. Balland. 344 p., 79 F.**

Le spleen d'Henri Raczymow

« *On ne part pas* » : impatiente et lasse, la formule de Rimbaud a suscité sous la plume de Henri Raczymow un roman attachant, où les emportements confinent à l'immobilité, où les séjours ailleurs ressemblent à des quêtes d'identité.

Nathan Chapiro vit son adolescence sur le mode de l'étrangeté : le regard incrédule qu'il pose sur ses maîtres, sur ses amis goyim, sur sa famille juive, est empreint de cette tristesse, mêlée d'orgueil et de honte, qu'on éprouve à se sentir autre. Il refait le parcours mille fois vécu de soi vers autrui, vers les filles, qui aident peut-être à devenir ce que l'on est : « *Que voulait-il faire, Nathan, plus tard ? Etre écrivain, écrire des romans.* »

Il y parviendra, car il possède la petite baguette magique du talent, Henri Raczymow : il a une voix qu'on écoute avec plaisir. Les choses douloureuses et sordides, il les dit avec un humour qui va jusqu'au rire. Et l'humanité qu'il peint baigne dans une infinie tendresse, laquelle finit par envelopper et abolir ce spleen dont on croyait ne pas guérir. Pour animer le monde, il suffit d'y déployer son propre, son intense espace mental, et son style : « *Au Nord, les choses étaient séparées les unes des autres ; elles se maintenaient à distance comme des planètes solitaires se défiant mutuellement, s'efforçant surtout de ne pas se rencontrer. Au Sud, en revanche, les choses tendaient à se fondre. Elles n'avaient de cesse qu'elles ne fusionnent. Elles étaient des anneaux liés. Les choses du monde, au Sud, faisaient l'amour.* »

Cela se nomme le bon usage de l'imagination romanesque.

SERGE KOSTER.

★ **ON NE PART PAS, d'Henri Raczymow. *Gallimard*, collection « Le Chemin », 192 p., 65 F.**

Daniel Apruz ou l'expérience de l'absurde

« *Il y avait à M. un type appelé Jérôme. Un arbre lui poussait dans la tête. Cet arbre n'était pas sans lui poser quelques problèmes.* » Jérôme a une autre particularité qui lui est fort préjudiciable : on l'oublie toujours. Sa mère le perdait quand il était petit, et même son amoureuse *s'étonne de le rencontrer*, car d'une fois à l'autre elle oublie totalement son existence. Le nom de Jérôme ne dit rien à personne : les gens affirment qu'ils ne le connaissent pas. Curieuse affaire ! Mais tel est toujours le monde de *Daniel Apruz*, auquel une demi-douzaine de romans nous introduisent par des voies diverses : un dérèglement d'abord infime détraque les apparences, arrête les pendules, et l'absurde s'installe, entraînant chacun à des comportements insolites.

« *Méfiez-vous des arbres* », conseille l'auteur ; car, en effet, celui qui pousse dans la tête de Jérôme n'est qu'un phénomène inquiétant parmi beaucoup d'autres. Les arbres *profitent de la nuit pour se rapprocher* dangereusement des maisons qu'ils finissent pas étouffer et démolir. Pour lutter contre ce fléau, une grand-mère intrépide monte la garde toutes les nuits devant sa porte, un fusil sur les genoux, et tire sur les arbres qui tentent d'avancer subrepticement.

Comme dans les histoires que raconte Raymond Devos, la logique interne de cet univers fantastique crée un malaise bizarre, que seul le rire peut résoudre : il n'est pas étonnant *que Daniel Apruz ait obtenu le grand* prix de l'Humour noir 1982 pour l'un de ses livres, *les Pendules de Malac*. Les personnages qui apparaissent dans ces situations extrêmes sont d'autant *plus dérangeants qu'on se* sent avec eux en connivence et sympathie : leur grain de folie, qu'ils ont laissé germer et fructifier, fait allusion perfidement, peut-être, au grain de folie que nous réprimons au fond de nous-même. Pour l'essentiel, ces êtres étonnants ne sont-ils pas, en fait, plus sages que le commun des hommes ? Daniel Apruz excelle à peindre l'amitié et l'amour en liberté, dans un climat de bonheur et de confiance mutuelle.

Même les obscurités dans ce qu'écrit *ce poète sont fertiles en délices*.

JOSANE DURANTEAU.

★ ***MÉFIEZ-VOUS DES ARBRES*, de Daniel Apruz. Calmann-Lévy, 200 p., 64 F.**

Histoire

Un lieu de débauche sous trois régimes

Autant, d'emblée, annoncer les couleurs. Le héros de ce roman, Julien Théroigne, un jeune Liégeois débarqué à Paris juste avant la Terreur, est totalement inintéressant. Sur le plan humain, d'abord : souteneur, passé de la brocante à la solde de Barras, « indic », assassin à l'occa*sion, il deviendra*, de trafics en agiotages et spéculations diverses, baron d'empire, comte enfin, la tête dans les dorures et les pieds dans la fange. Sur le plan romanesque, il n'est pas davantage attachant : *les choses lui* arrivent sans explications pour les seuls besoins d'un romancier dont l'atout maître est la désinvolture.

Romancier ? Pourquoi diable René Swennen a-t-il tenu à mêler l'histoire de Julien Théroigne avec ce qui est *l'histoire d'un lieu ?* Les quelques succès obtenus par le roman historique font décidément des ravages. Avec la documentation si vaste qu'il avait réunie, quel besoin l'auteur avait-il de la fiction ? Et, avec son don d'animation, ne lui suffisait-il pas de réussir un « portrait » de ce Palais-Royal, l'un des plus beaux endroits de Paris, un de ceux qui, en un quart de siècle, ont été le plus chargés d'événements, et si graves ?

Il faut se résigner à l'intrusion artificielle du romanesque dans un récit qui restitue bien, en marge de l'histoire « lisible », ses dessous abjects, ses dessous tristement humains, « *le fumier sur lequel prospèrent les fortunes* » entre 1793 et les années de la première Restauration. Trois régimes se reflètent dans ces pierres, dans ce fief des Orléans (parfois, il semblerait plus exact d'écrire « repaire »), où se sont faites et dissoutes les gloires. Dans les cafés pleins de filles, on décidait allégrement de la mort des autres, en attendant que d'autres, à leur tour, songent à vous « raccourcir » ou à vous perdre d'une quelconque manière.

Les modes explosent, et les mœurs. La débauche et la corruption fleurissent. On se gave — les puissants provisoires — pendant qu'autour on crève de faim. C'est la France du grand chaos. Les années tragiques sont vues ici sous l'angle le plus ignoble, rien pour racheter ou compenser des monceaux d'ignominie — et c'est tout de même excessif. Mais il est vrai qu'à le regarder de près, ce morceau de notre passé a de drôles de relents.

G. GUITARD-AUVISTE.

★ **PALAIS-ROYAL, de René Swennen. Julliard, 243 p., 70 F.**

Une maîtresse bien falote

Aucune place, dans les dictionnaires, pour cette maîtresse du comte d'Artois, et pas une très grande, non plus, dans cet ouvrage qui lui est consacré. Cela tient au fait que la jeune *femme* a traversé l'histoire sans tapage et la vie de « son prince » sans autre souci que de l'aimer. Née en 1764, morte en 1804, vingt ans avant l'avènement de Charles X, elle a *eu le mérite de* lui procurer, dans sa vie aventureuse d'émigré, des plages de tendresse ; celui, aussi, mais bien involontaire, de faire, après sa mort, d'un homme dissolu un bigot.

Bien falote, en effet, cette « *Lusy* » aux lettres gauches, aux mœurs très bourgeoises, quand, en Ecosse, elle a enfin rejoint son « mari », le mari légal, lui, évanoui, disparu, on ne sait trop comment. Un livre, donc, qui pourrait être ennuyeux, vain, à tout le moins. Il n'en est rien. « *Qui n'a pas connu les années 1780 n'a pas connu la douceur de vivre !* » Le mot de Talleyrand est justifié par la première partie du volume, où s'agite une insouciante jeunesse à qui tous les bonheurs semblent promis, autour d'une trop jeune reine et d'un roi trop indulgent parce qu'amoureux. Toujours entre deux flirts, futile, joueur invétéré, cousu de dettes, Artois est absolument inconscient des périls qui montent.

La seconde partie est une biographie détaillée du futur dernier roi Bourbon, très indulgente — trop ? — sur ses activités brouillonnes, décidée à *réhabiliter* le courage d'un *homme* parfois si « lâcheur », envers la Vendée en particulier. Certes, il a aidé à la libération de la Grèce et ouvert à la France les vastes débouchés de l'Algérie. Mais Louise de Polastron n'était plus là depuis longtemps, et il y a quelque romantisme à vouloir durable, sur un homme si léger, l'influence d'une femme si effacée. Sûrement, ce n'est pas elle qui aurait empêché la bourde des Ordonnances. Une charmante personne, rien de plus.

G. G.-A.

★ **LOUISE DE POLASTRON, de Monique de Huertas. Librairie académique Perrin, 405 p., 110 F.**

L'Amérique utopiste au peigne fin

On savait les Etats-Unis du dix-neuvième siècle constellés de communautés éphémères et baroques, où des disciples de Cabet, d'Owen, de Fourier et de quelques autres tentaient de vivre l'utopie et de changer la vie, au quotidien, sans attendre.

On savait aussi que nos *sixties* et leur progéniture avaient fait éclore par milliers les foyers disparates de la contre-culture. Mais nul, en langue française, n'avait exploré avec le soin et la précision de Ronald Creagh les filiations souterraines reliant les *laboratoires sociaux d'autrefois* à ceux d'aujourd'hui.

Archiviste talentueux, cet auteur d'une *Histoire de l'anarchisme aux Etats-Unis d'Amérique* en cours de publication (Grenoble, La Pensée sauvage) nous fournit ici une masse impressionnante de renseignements et d'indications bibliographiques sur cette face cachée de l' *american way of life* dont les moindres geysers lui sont familiers. A ce titre, l'ouvrage sera vite indispensable à qui s'intéresse à l'utopie autrement qu'en *théoricien ou en esthète.*

En spectateur engagé, Ronald Creagh entend dissiper les préjugés habituels envers ces expériences apparemment sans lendemain. Il montre que parler d'échec (en arguant de leur brièveté, de leur prétendue incohérence, de leur marginalité, etc.), c'est supposer un modèle de « réussite » emprunté à l'ordre social existant. Bref, il suggère, à juste titre, qu'une autre histoire balbutie de siècle en siècle, avec constance et entêtement.

Ce bon livre *risque malgré tout de* laisser le lecteur sur sa faim. Tant de pistes retrouvées, de documents consultés, auraient pu donner matière à un tableau plus vivant et coloré, où *les délires créatifs* de l'utopie vécue eussent été plus charnellement présents. Serait-ce impossible ?

ROGER-POL DROIT.

★ ***LABORATOIRES DE L'UTOPIE, LES COMMUNAUTÉS LIBERTAIRES AUX ÉTATS-UNIS*, de Ronald Creagh. Payot, collection « Critique de la politique », 228 p., 80 F.**

science-fiction

La dimension humaine

● DANS LA FRESQUE GRANDIOSE DE L'EUROPE AU VINGT-ET-UNIÈME SIÈCLE, entreprise par Philippe Curval, *En souvenir du futur* se situe chronologiquement après *Le dormeur s'éveillera-t-il ?* (Denoël) et avant *Cette chère humanité* (Robert-Laffont, Prix Apollo 1977).

Ce roman sur le temps s'inscrit dans la dimension humaine qui est, comme chacun sait, la quatrième du continuum. C'est elle, en réalité, qui intéresse Philippe Curval, le plus « littéraire » des écrivains français de science-fiction. Et d'ailleurs, on se perdrait à coup sûr dans cette œuvre-labyrinthe si l'auteur n'avait prévu de semer des prénoms féminins, comme le Petit Poucet des cailloux, tout au long de son chemin. (*En souvenir du futur*, de Philippe Curval, Robert Laffont, 320 p., 79 F.)

● « *L'ENFANT TOMBÉ DES ÉTOILES...* », *mais pas de la* dernière pluie, c'est peut-être Robert Heinlein lui-même. Ce « juvénile » est d'une finesse, d'une intelligence frisant la perversité. Il est vrai que Heinlein, un des maîtres de l'Age d'or, se laisse plus facilement emporter par sa verve et son inventivité quand il écrit pour un public jeune : ce roman déjà deux fois publié en France en est le meilleur exemple.

Ce sont les personnages qui font la réussite, plus que l'intrigue assez simpliste. Et surtout l'intrépide, le sage, le doux, l'infatigable, l'inénarrable, l'adorable, le génial et impossible M. Kiku. Quant au héros — qui est en fait un antihéros de la plus belle eau, — le jeune John Thomas Stuart, il se fait voler la vedette par une fille, sa maligne petite amie Betty, et par une extraterrestre, la Hroshia Lummox : quelque six tonnes et un cœur *gros comme ça. Outre la grosse Lummox, et pour faire bon poids,* des tonnes d'idées subversives, que l'on appréciera mieux en 1983 qu'il y a dix ans, se baladent dans ce livre plein d'émotion et de drôlerie. (*L'Enfant tombé des étoiles*, de Robert Heinlein, Presses Pocket, 256 p., 16 F. Traduit de l'américain par Régine Vivier.)

● G. MORRIS s'est fait connaître par un grand prix de littérature policière voici une trentaine d'années. Il a publié, au Fleuve noir, sous le pseudonyme de Vic Saint-Val, de nombreux romans d'espionnage et de politique-fiction, souvent assez proches de la science-fiction. Le processus s'est inversé dans ses œuvres récentes, qui relèvent d'une S.F. proche du récit d'actualité, de la politique-fiction ou du fantastique moderne. Grand professionnel, G. Morris sait mieux que personne intégrer à une action trépidante la réflexion sociale, politique, voire métaphysique.

Ses romans sont en général groupés en trilogies, les plus intéressantes étant celle des *Sectes* et celle de *Chris-le-Prez*, à laquelle appartient son dernier livre : *Evolution Crash*. Le récit se situe dans une Amérique du proche futur, « balkanisée » et en *proie à la guerre civile. Mais c'est bien sur notre époque et sur nos* problèmes que l'auteur s'interroge. Ses personnages ont aussi une réelle épaisseur. (*Evolution Crash*, de G. Morris, Fleuve noir, 188 p., 15 F.)

● LES « ENQUÊTES DE LORD DARCY » dans l'univers des Plantagenêt se poursuivent avec bonheur. Cette série de Randall Garrett me paraît, au milieu de l'abondance générale, une des plus originales et des plus fascinantes. Le premier volume, *Tous des magiciens !*, était un roman. Voici un recueil de nouvelles. *C'est dans les yeux* s'ouvre sur une des plus belles phrases de toute la science-fiction : « *Sir Pierre Morlaix, chevalier de l'Empire Angevin, chevalier de l'ordre du Léopard d'or et secrétaire privé de Milord le Comte d'Evreux, repoussa sa manchette de dentelle pour jeter un coup d'œil à sa montre-bracelet...* »

Le plaisir de l'uchronie s'ajoute à celui de la détection, la S.F. au policier, dans un univers parallèle où l'Empire franco-anglais domine la planète et où les magiciens tiennent le haut du pavé. La psychologie est fouillée, les personnages très « franco-anglais » sont aussi riches que le décor. Un divertissement de grande qualité. (*C'est dans les yeux*, de Randall Garrett, Temps futurs, 240 p., 55 F. Traduit de l'anglais par C. et L. Meistermann.)

MICHEL JEURY.

édition

LE LIVRE A FRANCFORT

Une foire «sérieuse»

« *MOINS de folie que d'habitude* », « *une foire sérieuse* » : telles sont les constatations des éditeurs à propos de la 35ᵉ Foire du livre de Francfort qui vient de fermer ses portes. La plus grande exposition de livres du monde où se pressent près de 5 900 éditeurs en provenance de 79 pays, où viennent 180 000 visiteurs, aura été, somme toute, fort sage. Un seul incident politique – cette fois, ce fut la dévastation du stand iranien par des antikhomeinistes – troubla la gigantesque cérémonie des affaires et des idées. Les pacifistes et les écologistes ont présenté... pacifiquement leurs publications à l'extérieur de la Foire ; la Pologne et le Salvador ont figuré parmi les animations des éditeurs et Amnesty International a rappelé les noms des 152 écrivains, éditeurs et journalistes de 31 pays internés, assassinés ou enlevés pour avoir exercé leur droit d'expression.

Sauf du côté des stands allemands, les écrivains étaient moins nombreux ; il est vrai que le cours du mark et le coût des hôtels ont de quoi faire reculer même un éditeur heureux. Manès Sperber lui-même, prix de la Paix des libraires allemands, n'avait pu se déplacer, étant souffrant (*le Monde* du 18 octobre). En revanche, on a beaucoup vu Umberto Eco, l'auteur du *Nom de la rose*, vendu en France à 150 000 exemplaires par Grasset, numéro deux de la liste des best-sellers aux États-Unis et en Allemagne. Il fut fêté par ses quatorze éditeurs dont l'italien Bompiani qui eut la chance de le publier le premier. Le succès que ce livre a rencontré auprès des lecteurs anglo-saxons pourtant réputés allergiques au roman « latin » étonne encore. Avec discernement aussi, les organisateurs de Francfort avaient invité le jeune Congolais Sony Labou-Tansi, auteur de *l'Anté-peuple* (Le Seuil) et l'un des espoirs de la littérature francophone.

Pour les éditeurs français, la Foire de Francfort donne, pour les comparaisons qu'elle permet, un bilan de santé de la profession dans le monde. Cette année, ils ont constaté une reprise de l'édition américaine dont les stands furent, comme à l'accoutumée, parmi les plus visités, et surtout la vitalité de leurs confrères allemands. En revanche, ils ont pu s'inquiéter pour l'édition de l'Amérique latine et celle de l'Europe du Sud avec l'Espagne notamment (où seules les maisons catalanes semblent avoir le vent en poupe) et l'Italie à propos de laquelle les difficultés financières d'Einaudi ont fait l'objet de nombreux commentaires.

Depuis quatre ou cinq ans, la Foire de Francfort, à l'heure du télex, du téléphone et des jets, est davantage devenue un carrefour de rencontres qu'un lieu où l'on conclut fermement des affaires. (Si l'on signe, cela se passe à l'écart, dans les salons feutrés des hôtels.) Toutes ces rencontres font que, selon l'expression de Jean-Loup Chiflet (Larousse), « *le hasard est le maître des affaires* ». Et avec la crise, les éditeurs ne se précipitent plus aux enchères pour acquérir des livres à des prix déraisonnables. C'est ainsi qu'un ouvrage controversé, intitulé *l'Assassinat du pape*, n'a pas encore touvé preneur parmi les professionnels français. De même, pour les *Mémoires de Mike Jagger*, des Rolling Stone, fixés à un prix trop élevé par l'éditeur anglais Weidenfeld and Nicholson, Albin Michel a préféré se donner le temps de la réflexion. Même chose pour un conte inédit de Grimm, illustré par Sandak (40 pages) que l'éditeur américain de Marguerite Yourcenar, Farrar Straus, avait mis aux enchères : chez Gallimard, on s'est contenté d'engager des pourparlers.

Tony Cartano (Presses de la Renaissance) a enlevé de haute lutte devant six confrères et pour « *beaucoup moins cher qu'on ne le dit* », un roman inédit de Henry Miller, *Opus Pistorum*, proposé par Grove Press, l'éditeur américain de Robbe-Grillet. En fait, Tony Cartano négociait depuis le mois de juin. L'histoire de cet *Opus Pistorum* devrait passionner les fanatiques de Henry Miller. Le manuscrit, rédigé après le retour d'Europe de l'écrivain, en 1940-1941, avait été commandé par un libraire à un Henry Miller aux abois. Il s'agit d'une suite érotique qui circula sous le manteau à Hollywood avant d'être perdue et miraculeusement retrouvée.

Mais les éditeurs français ont aussi placé leurs auteurs. Gallimard a signé des accords de coédition pour sa prestigieuse collection « l'Univers des formes » et entamé des pourparlers avec des Italiens et des Allemands pour les droits des *Lettres au Castor*, de Sartre. Grasset, qui publie beaucoup de romans, laisse à ses confrères étrangers le temps de lire les œuvres de ses poulains. Des pourparlews sont entrepris avec plusieurs payw dont l'Italie pour l'essai de Henri Laborit, *la Colombe assassinée*. Claude Durand (Fayard), qui enregistre un regain d'intérêt des Américains pour les ouvrages scientifiques, y voit « *une base de coopération* ». Sa collection « le Temps des sciences » se place bien : ainsi, *l'Homme neuronal*, de Jean-Pierre Changeux, a été cédé aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en R.F.A. Des négociations sont entreprises pour *l'Atlas stratégique, géopolitique des rapports de force dans le monde*, de G. Chaliand et J.-P. Rageau, avec les Etats-Unis, l'Italie et le Japon.

La Bible en bandes dessinées

Car les Japonais se sont montrés particulièrement attentifs. Ils ont obtenu les droits, par exemple, de *Détachement* de Michel Serres (Flammarion), s'intéressant à *Roman avec cocaïne*, d'Aguéev – Belfond a déjà signé neuf contrats pour ce livre, – et ont acquis pour 150 000 dollars les huit volumes de *la Bible en bande dessinée* publiés par Larousse. Un des gros éditeurs japonais discute actuellement de l'adaptation du *Petit Larousse*. Pour la première fois, Larousse a présenté des éléments de banque de données issus de son Grand Dictionnaire encyclopédique. A la demande, l'éditeur peut sortir un listing thématique et des illustrations pour constituer un dictionnaire spécialisé (art indien, religion, oiseaux, etc.). Ce « sur-mesure » concerne en premier chef les éditeurs qui n'ont pas les moyens de réaliser des investissements lourds. Après ce ballon d'essai réussi, Larousse envisage de créer un club dans chaque pays autour de « Larousse's Bank of Knowledge ».

Les contacts ont été aussi fructueux pour les éditeurs moins « gros ». François Gèze (Maspero/La Découverte), qui a cédé l'annuaire *l'Etat du monde* à des Brésiliens et le *Proche-Orient éclaté*, de George Corm, aux Cambridge University Press, a noué des relations tous azimuts qu'il compte bien voir aboutir.

Logiques avec eux-mêmes, les organisateurs de Francfort ont décidé, alors que la science et les idées sont à l'honneur plus que jamais, de donner à la Foire de l'année prochaine un thème qui prête à réflexion : « Orwell 2000 ».

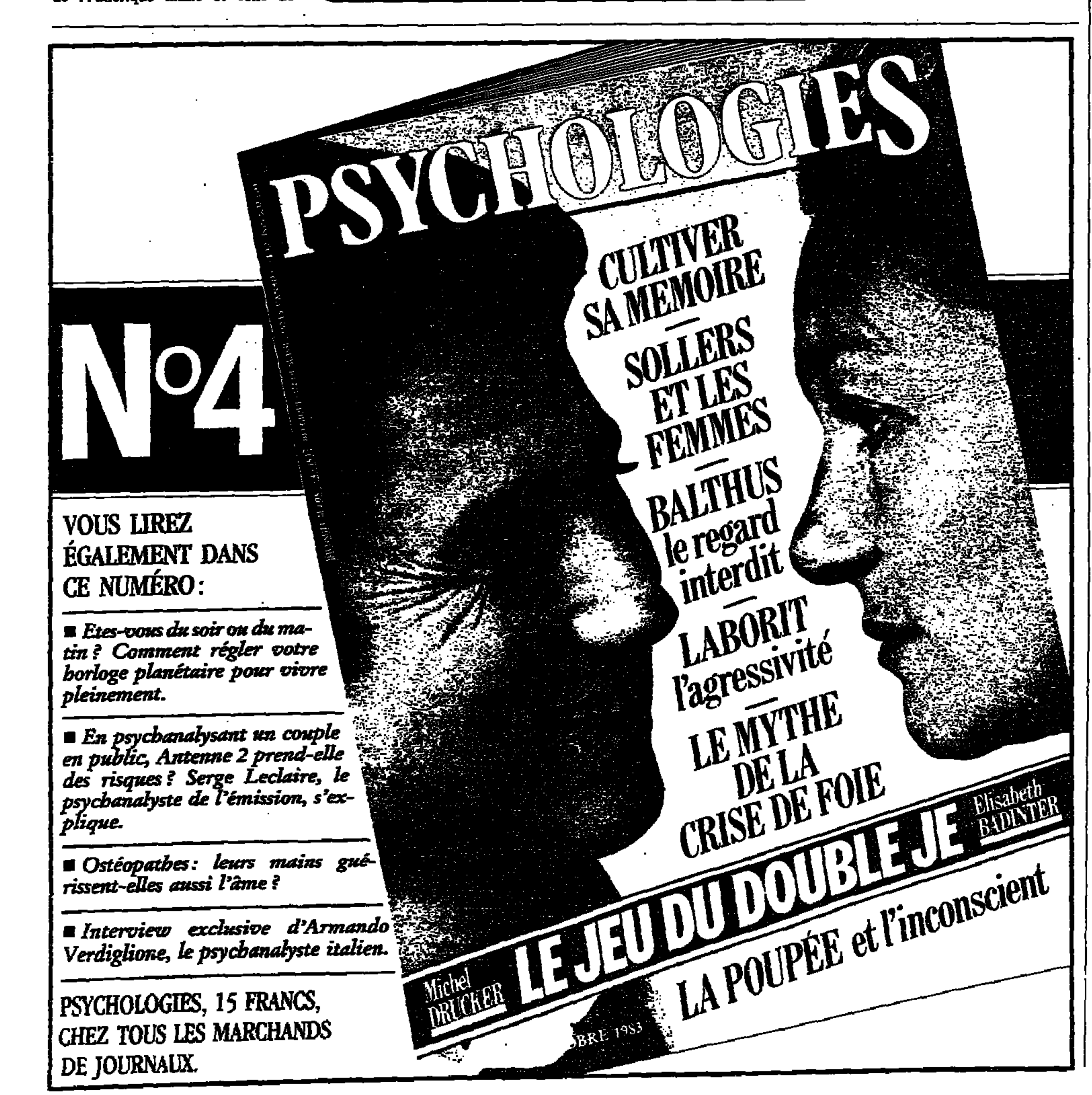
B. A.

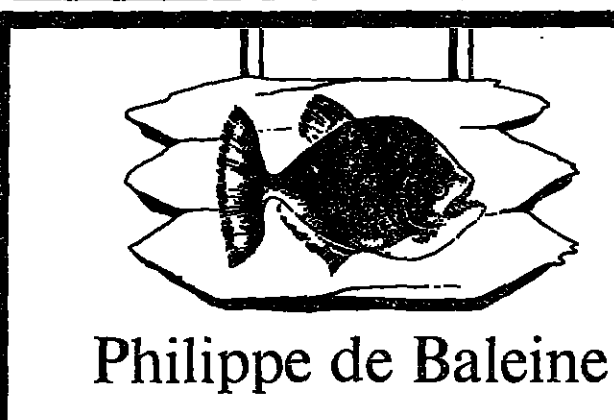
La gloire au fond du chapeau ?

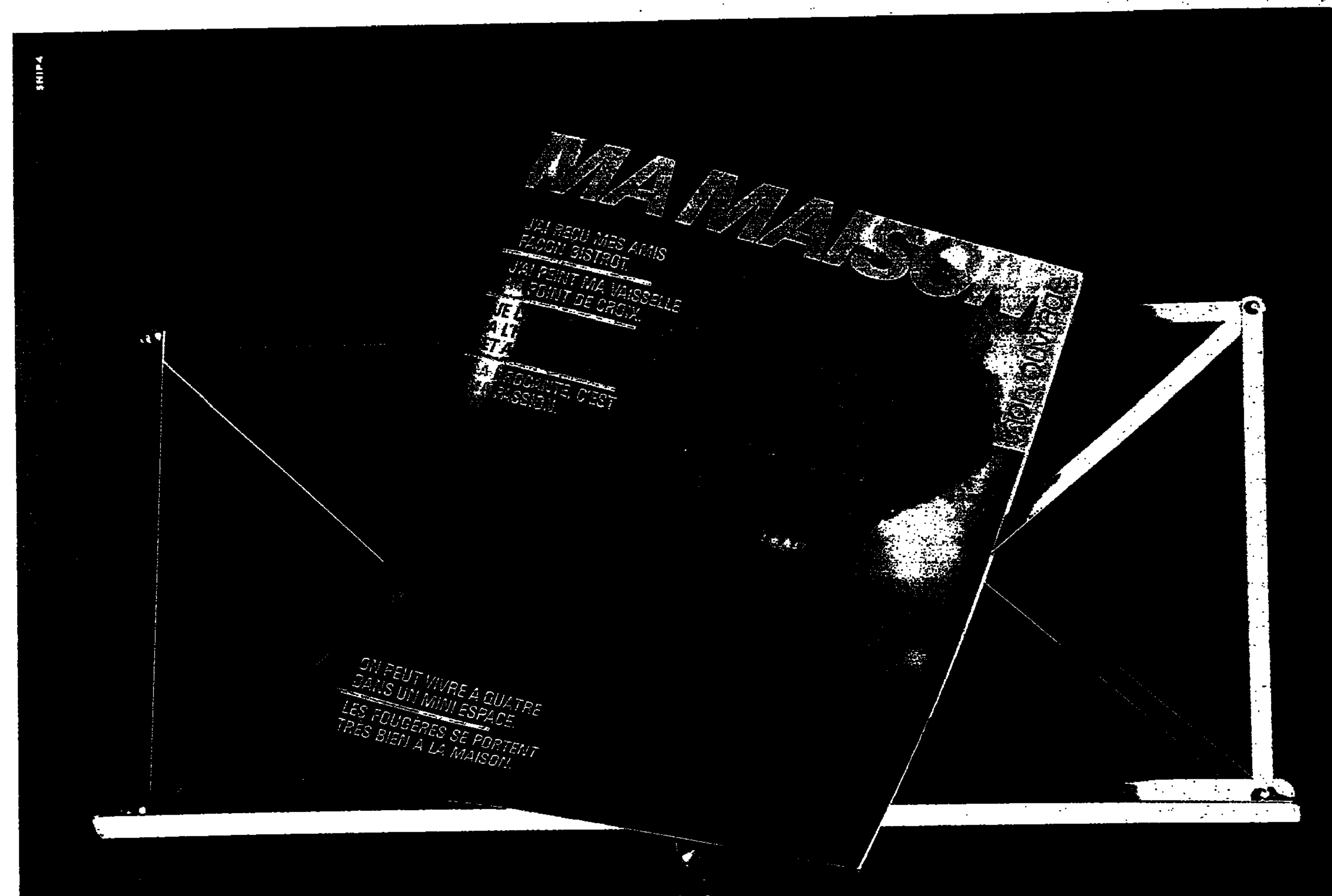
DEPUIS quelques années, l'éditeur new-yorkais Doubleday invite à déjeuner des confrères de nationalités différentes dans les salons du confortable Frankfurter Hof. Vendredi dernier, ils étaient donc neuf (américain, anglais, suédois, israélien, espagnol, italien, hollandais, allemand, français). Ils arrivent à midi avec dans la tête une idée d'édition qui pourrait être réalisée l'année suivante dans chaque pays. Mais depuis trois ans, les suggestions de ce curieux club se sont évaporées. Cela a bien failli se produire une nouvelle fois avant que quelqu'un ne propose d'inscrire les noms des éditeurs présents sur des feuillets, et d'en tirer un d'un chapeau, chaque éditeur s'engageant à publier dans son propre pays une œuvre qui tient à cœur au confrère choisi par le destin.

Sitôt dit, sitôt fait. Comme ils étaient neuf, Pierre Belfond hérita de deux livres. C'est ainsi qu'*Un été au Mexique*, de Gilbert Toulouse, sera publié aux Pays-Bas et que *Retour à Malveil*, de Claude Courchay, sera repris en Israël. En revanche, le Français traduira à son tour un roman israélien dans lequel une jeune femme originaire d'un ghetto d'Europe centrale raconte l'implantation d'un kibboutz, et l'ouvrage d'une Hollandaise à qui son éditeur prédit un grand avenir.

Samedi, tous les contrats étaient dûment signés. Les livres élus devront figurer l'année prochaine à Francfort. – B. A.






MA MAISON
J'AI REÇU MES AMIS FAÇON BISTROT
J'AI PEINT MA VAISSELLE AU POINT DE CROIX
ON PEUT VIVRE A QUATRE DANS UN MINI ESPACE
LES FOUGÈRES SE PORTENT TRÈS BIEN A LA MAISON.

CINÉMA

« L'AMIE », le nouveau film de Margarethe von Trotta

Un impossible amour

Olga a rencontré Ruth, en Provence, dans une maison de vacances où vivait une famille allemande. Elle ne savait pas qu'elle sortait d'un hôpital psychiatrique, mais elle s'est étonnée de la voir peindre en noir et blanc des reproductions de tableaux en couleurs. Et, ce soir-là, Ruth s'est enfuie avec la corde à linge, comme si elle allait se suicider. D'instinct, Olga est allée vers un souterrain où Ruth l'attendait pour qu'elle la ramène à la vie, à la lumière. Après leur retour en Allemagne, elles sont devenues amies où, plutôt, Ruth s'est imposée à Olga pour qu'elle l'aide, qu'elle l'aime.

Dans *les Sœurs ou la balance du bonheur* et *les Années de plomb*, Margarethe von Trotta avait déjà montré la relation dramatique et passionnée de deux femmes (des sœurs, en chaque cas) hantées par le suicide et le besoin d'être, chacune, l'autre. Mais, ici, il n'y a pas de lien de parenté entre Olga, la blonde (Hannah Schygulla),et Ruth, la brune (Angela Winkler). Et l'amitié possessive, amoureuse, fait, finalement, peur à celle qui en est l'objet. Elle dérange aussi Franz, le mari maladroit de Ruth, l'introvertie, et les hommes entourant Olga, l'indépendante. Filmant des regards, des gestes, des émotions, des voyages, des disputes, des crises violentes et — cela en noir et blanc — les obsessions de l'imaginaire, Margarethe von Trotta a réalisé son film le plus secret, le plus troublant par son itinéraire vacillant entre la flamme d'un sentiment exacerbé et la fascination d'un jeu avec le feu qui ne va pourtant pas jusqu'à la brûlure. L'univers masculin sent la menace, s'effraie, résiste de tout son pouvoir, parfois brutal. Il s'en faut de peu — la fuite d'Olga devant l'impossible amour — qu'il ne se révèle inutile.

J. S.

« Le côté caché de soi-même »

Par sa façon de se coiffer, de se maquiller, de se vêtir, Margarethe von Trotta est l'image d'une féminité qui ne court plus les rues. Ses yeux couleur d'aigue-marine deviennent gris lorsqu'une question inattendue traverse le tout-venant de l'entretien « classique ». Elle écoute avec attention, elle parle de ses rapports de travail avec Hannah Schygulla (elles furent comédiennes ensemble) et Angela Winkler, qu'on ne peut pas diriger de la même façon. Le scénario de *l'Amie* avait été écrit avant *les Années de plomb*. Schygulla aurait préféré jouer Ruth, mais elle la voyait mieux en Olga. Les Allemands en Provence, c'est l'embourgeoisement de sa génération qui a vécu 68 très activement en Allemagne. Oui, elle y a mis une intention critique, un tout petit peu. Pourquoi Ruth ne voit-elle pas les couleurs ?

« Quand je suis venue à Paris, à dix-huit ans, comme fille au pair, je suis souvent allée au Louvre et, chaque fois, il y avait une femme qui copiait les tableaux en noir et blanc. Ce souvenir m'est revenu en écrivant l'histoire. C'est aussi, pour Ruth, une timidité devant les couleurs, un mécanisme de défense qui se manifeste, dans les images d'autodestruction avec le mari, comme la projection du désir d'être sauvée. Mais l'Amie *est un peu une histoire de vampire. Les êtres apparemment faibles, intériorisés, se servent de leur faiblesse pour attirer les autres. Cela ne veut pas dire que cette amitié n'est pas valable. Mais il y a une volonté de s'emparer de l'autre. »*

On avance déjà sur un autre terrain. Quand on dit à Margarethe von Trotta que les hommes, dans son film, paraissent odieux, insupportables, surtout Franz avec sa jalousie, elle semble surprise, mais, tout de même...

« Franz, le mari, est complètement perdu dans la force de l'amitié entre ces deux femmes, qu'il a pourtant encouragée, croyant donner à Ruth une protection. Il aurait été aussi jaloux si Ruth avait eu un amant, mais il aurait su quoi faire. Là, il se sent exclu, il ressent une angoisse qui le rend agressif. Lorsque Ruth et Olga vont ensemble en Egypte, pour la première fois elles sont seules, elles forment un couple. Mais Olga ne peut pas rejeter complètement le monde des hommes. Elle essaie, souvent, d'échapper à Ruth. Elle ne s'est pas liée à elle par curiosité intellectuelle. C'est toujours le côté caché de soi-même qu'on cherche dans l'autre. »

Pourtant Olga ne va pas jusqu'au bout de son « côté caché ». Elle se retrouve seule, quittée par son amant. Et, dans la fin en noir et blanc, il y a un meurtre.

« Cela n'arrive pas réellement », dit Margarethe von Trotta, après une hésitation. *« Pour moi, c'est le renversement des idées de suicide de Ruth, le signe qu'elle peut lutter en tournant son agressivité vers le dehors. Un sauvetage, en somme. Mais j'avais écrit et tourné une autre fin. Ruth rentrait à l'hôpital psychiatrique et retrouvait une fille. Olga venait leur rendre visite à toutes les deux, les regardait. J'ai changé cela. Dans la fin telle qu'elle est, le spectateur peut choisir ce qui lui convient. »*

Dernière question qui brûle la langue : Margarethe von Trotta a-t-elle envisagé qu'Olga et Ruth partent ensemble définitivement ?

« Oui », dit-elle, comme si elle était contente qu'on ait obtenu cet « aveu ». *« Mais je suis trop pessimiste, ou trop triste, ou trop dépressive, pour accepter ce fanal de la libération féminine. Je n'ai pas l'impression pourtant de m'être retenue. Je pense que c'est plutôt le contraire. Je me suis laissée aller à quelque chose qui intrigue. Avoir un bon début et une bonne fin, c'est rassurant. Or, je crois de plus en plus que rien n'est sage, rien n'est logique ni bien construit dans les rapports des hommes et des femmes. Dites, cet entretien, c'était une psychanalyse ? La prochaine fois, je vous ferai parler de vous.*

Propos recueillis par
JACQUES SICLIER.

NOTES

Cinéma

Michael Klier filme en aveugle

Un jeune cinéaste allemand s'est dit *que, après tout*, les caméras vidéo que nous rencontrons dans les banques, sur les quais du métro, dans les hôpitaux, c'est aussi du cinéma. Tout devient cinéma, sous l'œil magique d'une caméra quelle qu'elle soit, contraste de lumière et d'ombre. Dernier refuge du noir et blanc, images brutes, *comme* du temps de Lumière, documentaire strict qui peut facilement repartir pour n'importe quelle fiction.

La performance, c'est donc de nous *laisser* entendre *qu'aucune* image, aucune scène de vie quotidienne, n'est gratuite, la moins prégnante constituant déjà un cinéma, sinon du cinéma. Le danger, c'est de se dissoudre dans l'infini de la perception, d'adopter sans effort le point de vue d'un Sirius très chrétien angoissé de toutes les misères, de toutes les malices, qui se perpétuent sous l'œil des caméras indifférentes. Une musique majestueuse ajoute par moments à l'équivoque, dit tout (ou plutôt *semble* donner un sens) et, en même temps, rien. Le cinéma a-t-il pour seul objet de « noyer le poisson », de tout uniformiser comme les caméras aveugles qu'on prétend stigmatiser tout en les admirant ? Il faut voir *le Géant*.

L. M.

Musique

Vivaldi sans Venise

Huit instrumentistes à cordes sur la scène du Théâtre des Champs-Elysées, debout (sauf la violoncelliste), en demi-cercle autour du clavecin de Christopher Hogwood, comme des orfèvres occupés à sertir les musiques dorées de *l'Estro armonico*. C'est l'Academy of Ancient Music, célèbre depuis 1973 par maints enregistrements (Oiseau-Lyre).

Les instruments anciens sont exquis, la *virtuosité dépassée*, la sonorité raffinée à l'extrême, l'art parfait, vif, furtif, proche de la litote, limitant au minimum la confidence. Comblé par l'excellence de l'exécution, on reste toutefois déçu par ce Vivaldi de Londres qui a quelque peu perdu dans le voyage de la *folle* prodigalité du baroque italien. Venise vue par Turner avait plus de vibration lumineuse. Et la belle voix irisée de Patrizia Kwella ne décèle guère d'émotion que dans deux *cantates* du jeune Haendel.

Ce concert était le premier d'une série de sept (réunissant, entre autres, Pierre Amoyal, Trevor Pinnock, M.J. Pires et Franz Bruggen), *organisés* cette saison par France-Musique, le Théâtre des Champs-Elysées et une association de mécènes, l'Ademma, qui participait déjà aux tournées de l'Orchestre national. La B.N.P., Elf Aquitaine, la Fondation Andersen, la régie Renault et U.T.A. sont aux premiers *rangs de ces quelque cinquante* patrons des arts.

J. L.

★ Ademma, 18, avenue Charles-Floquet, 75007 Paris.

Galeries

Braque métarmorphosé

Depuis leur première présentation au musée du Louvre en 1963, les « Bijoux de Braque » ont circulé dans de nombreux pays.

Ces joyaux nés de la rencontre de deux artistes sont de retour à Paris. Braque désirait projeter dans l'espace les formes nées de son imagination, il avait confié au maître lapidaire Heger de Loewenfeld ses poissons, ses oiseaux, ses figures peintes. L'homme de l'art, par le truchement de matériaux précieux, leur a *donné* une *nouvelle dimension*, loin de la surface plane des toiles : plus de métaphores mais des métamorphoses inspirées de la mythologie.

A VOIR ABSULUMENT. Il y a des colliers, des parures, des bagues de rubis, de topaze et de turquoise, de calcédoine et d'émeraude. Le poisson Glaucos, réalisé avec 50 kilos d'améthyste et des milliers de gouttes d'or, à la fois rugueux comme un rocher et lisse comme une algue. Des oiseaux s'assemblent et s'envolent, pour se poser un peu plus loin à l'abri de ramures en perles.

C.B.

★ Cercle républicain, 5, avenue de l'Opéra, Paris 75001. Jusqu'au 13 novembre. Tous les jours de 12 à 20 heures.

MUSIQUE

PIERRE HENRY AU FESTIVAL DE LILLE

« Paradis perdu »... et à venir

Après une année incertaine où le thème des « Bas-Pays » n'avait pas révélé toutes les richesses qu'on pouvait en attendre, le Festival de Lille s'est fortement recentré sur une dimension universelle : « Le ciel dans la tête. Liturgie Mythologies Rituels ». Le conseiller artistique, Luis de Pablo, a ratissé large, de la liturgie ambrosienne à Sun Râ, en passant par le nô, les moines tibétains, Bob Wilson, et même le Journal d'un disparu, *de Janacek, ou la création de* Sexolidad, *de Luc Ferrari comme « liturgies de la chair »...*

Nul ne contestera qu'« il existe aujourd'hui, dans certaines couches de la population, une sorte de manque, *d'absence d'une dimension* autre que celle de la réalité de tous les jours » ; mais présenter des œuvres qui offrent *« soit la sensation du vide, soit la sensation du plein »* en une juxtaposition d'un syncrétisme facile n'incitera guère à une réflexion métaphysique ou sociologique approfondie.

La création de *Paradis perdu, « spectacle chaotique et rituel »* de Pierre Henry, qui a remporté un vif succès par deux fois au Palais Rameau (grand hall « baltardien » consacré à la glorification de l'horticulture), va un peu dans le même sens. Si des œuvres telles que *le Voyage* et *l'Apocalypse* témoignaient d'une interrogation philosophique, marquée par l'obsédante présence de la mort, et *Dieu* d'un véritable souffle cosmique, le poème de Milton sur la révolte de Satan, la chute de l'homme et la promesse d'une rédemption finale ne semble lui avoir apporté que des images *commodes, propices* au déchaînement de son talent visionnaire et à un de ces spectacles futuristes qu'il adore.

La salle remplie de fumée est *transpercée* par les rayons laser bleus, rouges, jaunes, devenus très ductiles entre les mains virtuoses de Bernard Szajner ; mais ces fantasmagories géométriques dignes de la guerre des mondes ou des étoiles restent extérieures à toute métaphysique. La présence des trente saxophonistes *du groupe* Urban-Sax, habillés en cosmonautes ou en diables de l'époque atomique, balançant en cadence leurs pipes de cuivre au long de grandes séquences répétitives, introduit au contraire un élément visuel et lyrique, bon enfant, en particulier dans la belle séquence finale de « l'arbre de vie », berçant l'humanité dans la louange et l'espérance des lendemains qui chantent éternellement.

La musique de Pierre Henry n'a *rien perdu de sa richesse de matériau*, de sa formidable pulsation vitale, de sa puissance de développement qui creuse et multiplie les espaces ; mais on y découvre peu de trouvailles par rapport aux grandes fresques antérieures, ni de ces images transperçantes qui témoignent *chez lui d'une nécessité intérieure*. On admire le métier intact sans être réellement ému.

Le plus intéressant réside dans l'utilisation de fragments ou d'œuvres d'orgue *insérés dans la* trame électronique, peu reconnaissables (à part l'émergence progressive du kyrie de la *Messe en si mineur* de Bach dans la première partie), pour former un tissu complexe très neuf et souvent suggestif, de même que les transitions en fondu enchaîné de l'électronique à la musique vivante des Sax.

Paradis perdu est peut-être un dernier regard jeté sur son passé par Pierre Henry avant qu'il ne prenne en charge le studio électro-acoustique, créé pour lui par le ministère de la culture, qui va lui donner de nouveaux moyens d'expression pour des paradis à venir... *La journée que lui consacrera* France-Culture, le 9 novembre, permettra de prendre la mesure de l'œuvre immense qu'il a accumulée en trente-quatre ans de labeur solitaire, muré dans sa création.

JACQUES LONCHAMPT.

INSTITUT

L'architecte Bernard Zehrfuss est reçu à l'Académie des beaux-arts

Elu à l'Académie des beaux-arts pour occuper le siège de Noël Le Maresquier, l'architecte Bernard Zehrfuss a été reçu sous la coupole le mercredi 19 octobre.

Rapportant une boutade de Le Corbusier (*« Vous autres, les Beaux-Arts, vous dessinez trop bien ! »*), Bernard Zehrfuss a fait l'éloge de l'ancienne école du quai Malagnais *et souligné la valeur de* son enseignement et l'importance toujours actuelle des règles de composition du plan.

Regrettant la soumission des architectes aux ingénieurs et même aux entreprises et, au sein de la profession, *« le nivellement qui tend à faire disparaître toute émulation »* par la suppression des titres et des hiérarchies, il a formulé son rêve d'un *« grand corps »* des architectes dont la place était autrefois *« à la droite du pharaon »*.

[Né le 20 octobre 1911 à Angers, Bernard Zehrfuss est ancien élève de l'École des beaux-Arts de Paris. Premier Grand Prix de Rome en 1939, il est, de 1943 à 1947, architecte en chef du gouvernement tunisien et construit dans ce pays écoles, lycées, hôpitaux, ainsi que le cimetière français de Carthage. Membre du comité national de la *reconstruction en France de 1949 à* 1951 et architecte-conseil pour l'Algérie de 1950 à 1955, il est nommé architecte *en chef des bâtiments civils et* palais nationaux en 1956, puis inspecteur général de ce corps en 1965.

Après la construction des usines Renault à Flins, Bernard Zehrfuss édifie le siège de l'Unesco, place Fontenoy à Paris, avec Marcel Breuer et l'ingénieur italien Pier Luigi Nervi. Avec ce dernier et deux confrères français, Robert Camelot et Jean de Mailly, il construit ensuite le palais du CNIT, dans le quartier d'affaires de la Défense, dont l'élégante voûte triangulaire a résisté à la concurrence visuelle des tours qui l'environnent aujourd'hui.

L'ambassade du Danemark à Paris, celle de la France à Varsovie et le musée gallo-romain de Fourvière à Lyon complètent l'œuvre d'un architecte significatif de cette génération qui a dû allier classicisme et modernité, en utilisant les techniques nouvelles du bâtiment et la révolution formelle qu'elles autorisaient, dans l'esprit d'équilibre et de rigueur de la tradition Beaux-Arts.]

M. CR.

■ Un concours de la meilleure traduction ou adaptation en français d'une œuvre théâtrale écrite en italien par un auteur contemporain est organisé par la Société italienne des auteurs et éditeurs. Un prix de 25 000 francs sera décerné. Clôture des inscriptions le 30 novembre. Renseignements : SIAE, 65, rue la Boétie, 75008 Paris. Tél. : 359-58-89.

■ La Comédie-Française propose désormais des « soirées ouvertes » en remplacement de ses fameux « mardis habillés », salle Richelieu. Ainsi, quatre fois par mois, huit cents places sont mises à la disposition de ceux qui n'ont pas d'abonnement. Le Théâtre-Français publie un calendrier mensuel de ces spectacles.

M. MICHEL FLEURY QUITTE LA DIRECTION DES ANTIQUITÉS HISTORIQUES DE L'ILE-DE-FRANCE

On donne pour acquise une décision du ministère de la culture « mettant fin » aux fonctions de M. Michel Fleury, directeur des *Antiquités historiques de l'Ile-de-France* depuis 1965. On ne peut que s'interroger sur les motifs de cette éviction car Michel Fleury, président de section à l'Ecole pratique des hautes études, animateur de la commission du vieux Paris, a marqué le renouveau de l'archéologie *parisienne depuis plus de vingt-cinq* ans.

C'est à lui que l'on doit, entre autres travaux (175 chantiers dans le sol parisien), la grande crypte archéologique du parvis Notre-Dame, la fouille du cimetière gallo-romain de la rue Pierre-Nicole, la *fameuse découverte, dans la basilique* de Saint-Denis, de la sépulture d'Arégonde, femme de Clotaire-Ier, et d'innombrables sauvetages.

Michel fleury, né en 1923, ancien élève de l'Ecole nationale des chartes, a reçu en 1977, le premier Grand Prix national d'archéologie du ministère de la culture.

A. J.

● L'ouvrage de Maurice Drouzy, *Carl Th. Dreyer, né Nilsson*, auquel Jacques Siclier faisait référence dans son article « Le montreur de visages » (*le Monde des arts et des spectacles* du 6 octobre), est publié par les éditions du Cerf. Son prix est de 150 francs.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

SARAH OU LE CRI DE LA LANGOUSTE – Œuvre (874-42-52), 20 h 30.
LES EXILES – Petit-Rond-Point (256-70-80), 21 h.
LA NUIT DU 16 JANVIER – Tristan Bernard (522-08-40), 21 h.
LA CONFESSION IMPUDIQUE – Cergy-Pontoise, Théâtre des Arts (030-33-33), 21 h.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
«LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES»
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 20 octobre

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Madame Butterfly.
SALLE FAVART (296-06-11), 20 h : Concert Beethoven.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre, 18 h 30 : Hamlet.
TEP (797-96-06) : Cinéma, à 20 h : Prix de beauté/la Nuit de Varennes.
PETIT TEP (797-96-06) : Théâtre, 20 h 30 : Clair d'usine.
BEAUBOURG (277-12-33). Débats, 18 h 30 : La bibliothèque bleue ; Concerts, 18 h 30 et 20 h 30 : Nouvelle musique australienne. – Cinéma/Vidéo : de 12h à 14 h : Arthur et Corinne Cantrill ; de 12 h à 22 h : Environnement vidéo de Claude Torey « Zenon » ; à partir de 12 h 30 : Time five, for Merce ; Nouveaux films Bpi, à 13 h : Prélude pour un théâtre des Dieux; 16 h : Philippe Soupault et le surréalisme; 19 h : Toute la mémoire du monde ; à 18 h et 20 h : Studio Bela Balazs (école de jeunes cinéastes hongrois).
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Danse, à 20 h 30 : XXIe Festival international de danse de Paris, Ballet Théâtre Français de Nancy (orchestre de l'Ile-de-France).
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77), 18 h 30 : Edith Butler ; 20 h 30 : les Céphéides.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : Paco Ibanez.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : L'Amour en visites ; 18 h 30 : Comédiens cherchent public pour mourir d'amour et plus si difficultés.
ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ARC (723-61-27), 20 h 30 : Le Secret.
ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATELIER (606-49-24), 21 h : Cocteau-Marais.
ATHÉNÉE (742-67-27), 21 h : le Pélican ; 18 h 30 : Credo.
BASTILLE (357-42-14), 21 h : le Gardien de tombeau ; 19 h 30 : l'Autre côté de la Lune ; Ah Lillian Gish.
BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.
CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : Les deux fils de Pedro Nerf-de-Bœuf.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod Zod Zod...Iaque.
CARTOUCHERIE, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : la Maison de Bernarda Alba : Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Vaterland.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69) Grand Théâtre, 20 h 30 : la Parodie ; Resserre, 20 h 30 : Dommage qu'elle soit une putain ; Galerie, 20 h 30 : les Troyennes.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Chacun sa vérité.
COMEDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.
CONSTANCE (258-97-62), 20 h 45 : Appelez-moi Arthur, ou les Mystères de la Table ronde
DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.
DECHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : l'Echo du silence ; 22 h : Va ma Terre quelle belle idée.
ELDORADO (208-23-50), 20 h 45 : le Don Juan de la Creuse.
ÉDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Mademoiselle Julie.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Louise-Emma.
ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 20 h 15 : la Bonn'Femme aux camélias ; 21 h 30 : Toutes à tuer.
ESPACE-MARAIS (584-09-31), 20 h 30 : Transexpress Hôtel.
ESSAION (278-46-42), 19 h : Pas moi ; 21 h : Agatha.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (340-36-35), 21 h : Récit d'une passion envahissante.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 15 : Comment devenir une mère juive en dix leçons.
GALERIE-55 (326-63-51), 21 h : Public Eyes - A Private Ear.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon - Abracadabracula ; 22 h 45 : Cabaret Dada.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LIERRE - THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : la Colonie pénitentiaire.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : Cajamarca ou le supplice de Pizarre ; 20 h 30 : l'Entonnoir ; 22 h 30 : Bobby Lapointe ; II. 18 h 30 : Fables de La Fontaine ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : Visages de Cocteau. Petite salle, 18 h 30 : la Putain littéraire ; 19 h 45 : Mozartement vôtre ; 22 h 15 : Baudelaire du mal.
LYCÉE BUFFON (307-85-80), 20 h 30 : Shakespeare au lycée.
LYCÉE TECHNIQUE, 233, bd Raspail (307-85-80), 20 h 30 : les Attentions particulières.
LYS MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30 : Vendredi, jour de liberté.
MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : les Sales Mômes.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.
MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Marguerite et les autres ; Petite Salle, 21 h 15 : l'Astronome.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 15 : la Dernière Bande ; 21 h 15 : Restaurant de nuit.
PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K2.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.
SAINT-GEORGES (874-74-37), 20 h 45 : Ma vedette américaine.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : Cami.
STUDIO FORTUNE, 21 h : Dans un siècle ou deux.
TAI TH. D'ESSAI (278-10-79) I. 20 h 30 : Tartuffe ; II. 20 h 30 : Fando et Lys.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.
TEMPLIERS (278-91-15), 20 h 30 : Cinquante-neuf minutes d'attente.
THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 21 h : les Dames de fer ; 22 h : Y'en a marr... ez vous ?
THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 18 h 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h 30 : l'Orchestre ; 21 h 30 : Arrête de rire, ça va sauter ; 22 h 30 : le Propriétaire.
THEATRE DE MÉNILMONTANT (636-97-67), 20 h 30 : Zacharie.
THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : les Crocodiles.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Sortilèges.
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), 20 h 30 : le Dîner bourgeois.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : les Affaires sont les affaires.
THÉATRE 13 (588-16-30), 21 h : l'Emoi d'amour.
THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h 30 : Goodbye paradis cancan.
THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Bruits de peau.
TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant ; 22 h : le Bel Indifférent, l'Amour toujours.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 18 h 30 : les Mots.
UNION (246-20-83), 20 h 30, jours pairs : le Chant général ; jours impairs : l'An 2000 n'aura pas lieu.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : les Caïds ; 22 h 30 : Fouillis.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51) 19 h 30 : la Spécialité.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) 20 h 15 : Chant d'épandage ; 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I : 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour c'est comme un bateau blanc ; II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.
L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Toupie or not Toupie ; 22 h : W. Wuir, B. Starks, S. Martinn.
LES LUCIOLES (526-51-64) 20 h : Roman-photo pour bonniches en délire.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : le Ticket.
RESTOSHOW (508-00-81) 20 h 30 : Hubert Ferdi ; 22 h : G. Dahan.
SENTIER DES HALLES (236-37-27) 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Un pneu, c'est un pneu ; 22 h : les Burlingueurs.
LE TINTAMARRE (887-33-82) 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : P. Miserez ; 23 h : Chez Panique.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : On perd les pétales.
DEUX ANES (606-10-26) 21 h : l'Impôt et les Os.

La danse

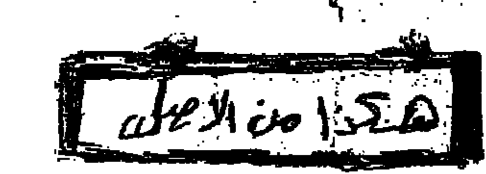
THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : Pas de deux.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Peppe E Barra.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), XXIe Festival international de danse de Paris, 20 h 30 : Ballet du Nord.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : M. Le Forestier.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : Chants croisés, H. Martin, I. et A. Parra.
CENTRE CULTUREL CANADIEN (551-35-73), 20 h 30 : D. Juster.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 22 h : M. Benin.
ESPACE CARDIN (266-17-81), 20 h 30 : J. Gréco.
FORUM (297-53-47), 21 h : Una Ramos.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : G. Bedos.
MARIGNY (256-04-41), 21 h : Thierry Le Luron.
OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : G. Bécaud.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-33), 20 h 30 : Sylvie Vartan.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 21 h : Chopelia.

Les concerts

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Ch. Spannhof, W. Kanengiser, E. Franceries, V. Blaha, M. Host.
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Cl. Helffer (Debussy, Boulez, Schumann).
SALLE BERLIOZ 20 h 30 : B. Walter, P. Dechorgnat (Bach, Takemitsu, Mozart...) L. Cabasso (Bach, Chopin, Debussy...).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm, sol : Cl. Gardon (Beethoven, Schumann).
SAINTE-CHAPELLE, 21 heures, : A.-M. Miranda, O. Tchaikovsky (Mozart).
EGLISE SAINT-GABRIEL, 21 heures, : S. Estelles, Ph. Sauvage (Purcell, Haendel, Bach...).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h 45 : D. Cornil (Schumann, Absil, Haydn, Maticic.
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES, 21 heures : Quatuor Vivace (Telemann, Leclair, Vivaldi...).
SALLE CORTOT, 20 h 30 : H.-E. Dentler (J.-S. Bach).
SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS, 21 h : Chœur chrétien de Copenhague (J.-S. Bach, Mendelssohn, C. Nielsen).



SPECTACLES

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre

Théâtre de la Bastille (357-42-14) 21 h, : le Gardien de tombeau.

Th. Fontaine (874-82-34), 22 h : le Frigo.

Gennevilliers, *Théâtre* (793-26-30), 20 h 45 : la Robe de chambre, de G. Bataille.

Saint-Denis, *Th. G.-Philipe* (243-00-59), 20 h 30 : Cervantes, intermèdes.

Théâtre de Paris (280-09-30). – Grande salle, 20 h 30 : *Peppe E Barra.* – *Petite* salle, 20 h 30 : Sortilèges.

Concerts

Centre G.-Pompidou, 18 h 30 et 20 h 30 : Musique d'Australie.

1er FESTIVAL INTERNATIONAL DE COMMEDIA DELL'ARTE DU VAL-DE-MARNE (678-98-29)

Villejuif, Th. R.-Rolland (678-98-29), 20 h 30 : Fantastica Monroe.

Fontenay-sous-Bois, salle J.-Brel (877-75-00), 20 h 30 : Arlequin poli par l'amour.

Ivry, Théâtre (670-21-55), 20 h 30 : Improvisamente la commedia.

Maisons-Alfort, Th. Cl.-Debussy (375-72-58), 20 h 45 : le Barufe Chiozzotte.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Hommage à Lilian Gish : 15 h, le Lys brisé, de D. W. Griffith ; 21 h, le Vent de la plaine, de J. Huston ; Aspects du cinéma tchécoslovaque : 19 h, l'Orgueilleuse princesse, de B. Zeman.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Arènes *sanglantes, de F. Niblo* ; 17 h, A Woman's Secret, de N. Ray ; Studio Bela Balazs (Film de fiction) ; 19 h, Toi, de I. Szabo ; Variations sur un *thème,* de I. Szabo ; Fascination, de I. B. Lauro ; Le monde est à nous, de F. Kardos ; Mardi, de M. Novak ; Elégie, de Z. Huszarik.

Les exclusivités

L'AMI DE VINCENT (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-57) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aus., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

L'ARGENT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

ATTENTION, UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55)).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, *6e (633-79-38)* ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic Entrepôt 14e (545-35-38) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f., Impérial, 2e (742-72-52) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-25-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA *BELLE CAPTIVE* (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

BENVENUTA (Fr.-Belg.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; *U.G.C. Opéra,* 2e (261-50-32) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE BOURREAU DES CŒURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42 26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; *U.G.C. Danton, 6e (329-42-62)* ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gaumont Gambetta, *20e (636-10-96).*

LES BRANCHÉS A SAINT-TROPEZ (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; *Paramount Opéra, 9e (742-56-31).*

BRULER LES PLANCHES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

CARMEN (Esp., v.o.) : *Gaumont Halles,* 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-*63-20)* ; *Hautefeuille, 6e* (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (HEAT AND DUST) (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; 14-Juillet Parnasse, 5e (326-58-00) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Escurial, 13e (707-28-04).

CHANEL SOLITAIRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CHRONOPOLIS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LA CRIME (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LE DESTIN DE JULIETTE (Fr.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES *DIEUX* SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Movies, 8e (260-43-99) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : *Français, 9e (770-33-88)* ; Montparnos, 14e (327-52-37).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-02) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : George V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

EVIL DEAD (A.) (*) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FANNY ET ALEXANDRE (Suède, v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA FIANCÉE QUI VENAIT DU FROID (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18).

LE FAUCON (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LA FEMME DE MON POTE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-94-98) ; Rialto, 19e (607-87-61).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, (236-83-93) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e *(828-20-64)* ; *Pathé Clichy, 18e* (522-46-01) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

***FRAGMENTS POUR UN DISCOURS* THÉATRAL - VITEZ - LE CONSERVATOIRE** (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

FRANCES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e *(634-25-52)* ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-20-12).

LE GÉANT (All., v.o.) : Studio 43, 9e (770-63-40) (H. sp.).

LE GUERRIER DE L'ESPACE (A., v.f.) : *Gaîté Boulevard,* 2e (233-67-06).

HANNA K. (Fr.-A.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

L'HOMME AUX DEUX CERVEAUX (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) (H. sp.).

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (325-95-94).

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

JOY (Fr.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

KOYAANISQATSI (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LIBERTY BELLE *(Fr.) : Epée de Bois, 5e* (337-57-47) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LUDWIG-VISCONTI *(It., v.o.) : Saint* André des Arts, 6e (326-48-18).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : *Saint-Ambroise, 11e (700-89-16)* (H. sp.).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE *(A., v.o.) : Quintette, 5e* (633-79-38).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis St-Germain, 6e *(222-72-80)* ; *Marignan, 8e (359-92-82)* ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) : Kinopanorama, 15e *(306-50-50).* – *V.f.* : Grand Rex, 2e (236-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Parmount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumond Sud, 14e (327-84-50) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ŒIL POUR ŒIL (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

OUTSIDERS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

PATRICIA (Aut., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

POUSSIÈRE D'EMPIRE (Franco-Vietnamien) : *U.G.C. Opéra,* 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; *St-Séverin, 5e (354-50-91)* ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-60-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

ROSI ET LA GRANDE VILLE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e, (336-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA SCARLATINE (Fr.) : *U.G.C. Opéra,* 2e, (261-50-32) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23)

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Forum, *1er* (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; *U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08)* ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) Paramount City, 8e (352-45-76) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : U.G.C Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, *14e (540-45-91)* ; *U.G.C. Convention,* 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

SUPERMAN III (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) (H. sp.) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) (H. sp.).

TONNERRE DE FEU (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (261-50-32).

LA TRAVIATA (It., v.o.) ; Vendôme, 2e (742-97-52).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-10-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : *Denfert* (H. sp.), 14e (321-41-01).

UNDERGROUND USA (A., v.o.) : Action *Christine, 6e (325-47-46).*

UNE PIERRE DANS LA BOUCHE (Fr.) : Berlitz, 2e (740-60-33).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : 7e Art *Beaubourg, 4e (278-34-15)* ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Ciné 13, 18e (254-15-12).

VIVE LA SOCIALE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

ZELIG (A.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Movies Halles, 1er (260-43-99) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, *5e (354-39-47)* ; *Studio de la* Harpe, 5e (634-25-52) (version angl. non s/titrée) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e *(705-12-15)* ; Publicis Champs Elysées, 8e (720-76-23) : Monte Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e *(742-56-31)* ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Victor *Hugo, 16e* (727-49-75).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMIE, film allemand de Margarethe Von Trotta, v.o. : *Gaumont-Halles, 1er* (297-49-70) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e *(359-36-14)* ; *Colysée,* 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

ASSIA, film inédit de Iossif Heifitz, v.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).

L'ERMITE, film soviétique de Roman Balaïan, v.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).

LE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE MORTE, film franco-italien de Luciano Tovola : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Boulevard, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 12e (357-90-81) ; *Mistral, 14e (539-52-43)* ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; *Images,* 18e (522-47-94).

RACKET (*), film américain de John Mackenzie, v.o. : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Élysées-Linlcoln, 8e (359-36-14) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Parnassiens, 8e (329-83-11) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LE RETOUR DU JEDI, film américain de John Marquand, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, *5e (633-79-38)* ; *U.G.C.-Danton,* 6e (329-42-62) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; *Paramount-Mercury,* 8e (562-45-76) ; Murat, 16e (651-99-75) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; *Paramount-Maillot,* 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

TENDER MERCIES, film américain de Bruce Beresford, v.o. : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; *Bonaparte,* 6e (326-12-12) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Images, 18e (522-47-94).

COMMUNICATION

A VOIR

Maurice, une île en français

Ceux qui sont pessimistes pour l'avenir de la langue française au-*delà des mers n'ont qu'à faire* le voyage de Maurice – ou à défaut regarder la huitième émission du magazine de Dominique Gallet, *« Espace francophone »,* consacrée à cette île. Cette île qui n'a conservé que son nom de ses découvreurs hollandais de 1598 fut française, seulement de 1715 à 1810, puis anglaise jusqu'à son indépendance en 1968, mais n'en *est pas moins aujourd'hui l'un des* points d'ancrage de la francophonie dans l'océan Indien avec les Seychelles, les Comores, la Réunion et Madagascar.

Comme le montre fort bien l'émission – qui est sans doute la meilleure de toutes celles de ce *programme créé après le 10-Mai* pour *« montrer ce qui se fait en français hors de France »* et qui est aujourd'hui diffusé par près de vingt pays – les descendants de Français ne sont plus de nos jours *qu'une infime minorité dans l'île.* Celle-ci est surtout peuplée maintenant d'hindous et de musulmans de l'Inde, d'Africains, de Chinois, etc... Toutes ces communautés, qui, réunies, atteignent à peine le million d'âmes, ont conservé leurs religions, leurs mœurs, leurs cultures, souvent même leurs idiomes d'origine, mais elles se retrouvent toutes *sans exception grâce à un fran*çais apparemment très pur, et ayant un substrat créole très vivant, comme aux Antilles. L'administration mauricienne se veut encore anglophone mais la presse, la littérature, la chanson, la pharmacopée, la cuisine, tout *ce qui touche à la vie quotidienne* et à l'identité est en français ou en créole sur cette *« terre étroite »* qui, malgré sa pauvreté et ses clivages socio-culturels, est en 1983 l'un des rares refuges de *la liberté et de la tolérance dans* le tiers-monde.

Du peintre Gaëtan de Rosnay poète musulman Hassam Wachill, d'une institutrice « chinoise » une beauté « pakistanaise », du marché à l'église, de la salle de rédaction à l'usine de canne à sucre *(mais en évitant, Dieu merci,* les sempiternelles plages à cocotiers...), Dominique Gallet nous *conduit à travers cette nation* multiraciale sans vrai métissage où le français est farouchement revendiqué par tous... sauf par le gouvernement. Comme le chante l'un des bons poètes de l'île, Edouard Maunick : *« J'habite la mer pour défendre le moi-pays. »*

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ *« Le monde dans une île ».* **Vendredi 21 octobre, 22 h 40. FR3. (26 minutes.)**

COMMUNICATION

LES MÉSAVENTURES DE RADIO-SOLIDARITÉ

La politique a bon dos

Octroyer une liberté est, à n'en pas douter, un privilège heureux. Limiter, voire retirer cette liberté ne peut être qu'une charge, lourde, et pour le moins ingrate. La Haute Autorité le sait qui, cinq mois après avoir accordé à Radio-Solidarité une autorisation d'émettre, ne peut se résoudre à la lui retirer. Certains s'apprêtaient à crier à la censure et à en appeler à la défense des libertés. Dans leurs rangs, sans doute, quelques déçus sincères ; mais pour combien d'autres ravis ? *La voici* donc, la bataille tant souhaitée et l'exemple, le symbole, attendus. Symbole de l' « intolérance » du *pouvoir socialiste,* de son « impérialisme », de la « partialité » des choix de la Haute Autorité. Les tracasseries administratives, les contrôles d'ordre technique : tout cela, depuis plusieurs mois, n'était, selon eux, qu'un prétexte. Voici qu'apparaîtrait enfin la vraie nature de l'opération : *« politique ». Politique ?* C'est trop facile !

Depuis trois mois, tout a été tenté pour ramener à la raison cette radio difficile qui, se prévalant de son pseudonyme « La voix de l'opposition », exigeait sur toutes les autres des privilèges exorbitants. Refus de regroupement quand, sur cent cinquante-trois demandes, une vingtaine de places étaient disponibles. Refus de la fréquence *quand, « rattrapée »* de justesse par la Haute Autorité, on lui alloue, avec trois autres stations (La Voix du lézard, Radio-Arlequin et Fréquence arts et spectacles), le 103,9 MHz. La fréquence, argue-t-elle, serait inaudible. Pourtant, La Voix du lézard qui s'y est installée et reçoit parfois des appels d'auditeurs du Havre (!), ne changerait pas sa place pour un empire, d'autant qu'on ne fabrique plus guère de postes auto-radio dont le spectre de fréquences irait en deçà des 104 MHz.

Pressée de toutes parts, impressionnée sans doute par le chantage à la récupération politique de l'événement, la Haute Autorité, un jour, a cru devoir fléchir : sans pouvoir conserver sa fréquence « historique » sur laquelle elle brouillait Novaivre – pourtant dans son bon droit, – Radio-Solidarité s'est vu ainsi proposer le 99,3 MHz, destiné à l'origine, à un regroupement de radios de banlieue. C'était là, de la part des « neuf sages », accepter ce qu'aucune autre radio n'aurait jamais espéré négocier. Et ce fut une erreur, car Radio-Solidarité, en criant « match nul », avait alors gagné.

Comment, après cela, oser proposer à quelque autre station ce que « La voix de l'opposition » venait de refuser ? Comment interdire aux regroupements précaires quelque arrangement ou échange auxquels Radio-Solidarité, souverainement, procédait ? L'ensemble des stations *se déclaraient choquées.* Le secrétariat d'Etat aux techniques de la communication, le Conseil national de la communication audiovisuelle, jusqu'à la commission Galabert, tout le monde, cette fois, a paru s'émouvoir. Trop, c'était trop. La Haute Autorité avait été abusée.

Ainsi, quand le dernier délai (le troisième) eut expiré, quand, dans une ultime provocation, Radio-Solidarité, refusant l'association proposée avec La Voix du lézard, diffama cette dernière sur son antenne et dans la presse et s'installa le plus tranquillement *du monde sur deux fréquences,* la Haute Autorité fut tentée de trancher... M. Poher lui-même s'empara alors de l'affaire, demanda un délai de grâce, et se fit lui-même autorité devant la directrice de Radio-Solidarité, qui, enfin, accepta de signer... Les « neuf » soupirèrent et puis se réjouirent avant de l'annoncer... Las ! c'était oublier l'avis des partenaires, et La Voix du lézard, écœurée, diffamée, et légalement installée, refuse de bouger. La partie bien sûr est loin d'être terminée. Mais il sera désormais bien difficile de parler à son propos de manœuvre « politique ».

ANNICK COJEAN.

LE GROUPE SUISSE EDIPRESSE PREND LE CONTROLE DE PAYOT-PARIS

Les Editions Payot de Lausanne ont cédé au groupe suisse Edipresse, qui contrôle les quotidiens *24 Heures* et *la Tribune de Lausanne* et appartient à la famille Lamunière, la majorité du capital des Editions Payot de Paris. Jusqu'alors, les intérêts de Payot-Lausanne et d'Edipresse étaient gérés par une holding commune. Désormais, Payot-Lausanne redevient indépendant et le capital de Payot-Paris est détenu à 70 % par Edipresse, 20 % par Payot-Lausanne, 10 % étant répartis entre des petits porteurs.

Les Editions Payot de Paris, spécialisées dans les ouvrages de philosophie, de sciences humaines, de religion et dans les documents de haut de gamme, ont inscrit plus de 1 000 titres à leur catalogue. Elles publient, notamment, une collection de poche la « Petite bibliothèque Payot », et une collection réputée, les « Sciences de l'homme », axée sur la psychanalyse, animée par Gérard Mendel. M. Jean-Luc Pidoux-Payot, ancien président du Syndicat national de l'Edition, est le P.-D.G. de la maison parisienne, qui réalise un chiffre d'affaires de 18 millions de francs pour le livre et de 18 à 20 millions dans la distribution (1). Cette maison connaissait les difficultés que rencontrent les éditions spécialisées dans les sciences humaines de haut niveau face à la baisse d'intérêt des milieux étudiants, en particulier, pour ce type d'ouvrage. On est loin aujourd'hui de l'« explosion » des sciences humaines des années 70.

Après avoir renforcé le capital de Payot-Paris, Edipresse veut ouvrir sa filiale à la production de livres illustrés et d'ouvrages de qualité destinés à un public plus large. Le groupe entend promouvoir une politique de diversification, de coédition et créer une « réelle synergie » entre les éditeurs qu'il contrôle : 24 Heures (Lausanne), *Office du livre* (Fribourg), Payot (Paris), Skira (Genève), dont Flammarion vient de lui céder la majorité, etc.

(1) Payot distribue Weber-Diffusion et assure la diffusion des éditions Imago, Marchand et Jannink.

A PROPOS DU NOUVEAU « FRANCE-DIMANCHE »

Quand le Syndicat du Livre parisien C.G.T. se met imprimeur à son compte...

L'hebdomadaire *France-Dimanche,* qui fait partie du groupe Edi 7, change de format et passe tout en couleur à partir de ce 17 octobre. Tiré à 900 000 exemplaires, avec une diffusion moyenne de 700 000, *France-Dimanche* amorce ainsi sa première transformation depuis sa création, sous l'*impulsion de M. Guy Goujon qui le* veut *« plus moderne et plus maniable ».* La direction du journal en attend une progression de la diffusion (de l'ordre de 5 %), ainsi qu'un meilleur rendement publicitaire.

Le passage en couleur de *France-Dimanche* entraîne le départ du titre des imprimeries du *Matin* et de *l'Humanité,* c'est-à-dire de la presse parisienne, au profit d'un centre technique de grande banlieue, situé à Lieusaint. Le Syndicat du Livre C.G.T. parisien – qui a pris en charge, depuis la Libération, les effectifs globaux des ouvriers d'imprimerie de la capitale et de sa « couronne » – s'était ému, en mars dernier, de la sortie d'un numéro zéro de *France-Dimanche.* Il résultait, en effet, de tractations passées entre Hachette et M. Yvan Ginioux, P.-D.G. d'Héliogravure de France et d'Avenir-Graphic, qui devait en assumer la parution grâce à son usine de Noyon (anciennement Georges Lang).

Depuis le 6 septembre – jour où une vingtaine de tonnes de publications, imprimées chez M. Ginioux, avaient été répandues par des ouvriers en colère de l'imprimerie Montsouris – on savait que les militants du Syndicat du Livre C.G.T. ne portaient pas ce patron dans leur cœur... Il convenait donc de trouver une solution.

Soucieux de garder le titre *France-Dimanche* dans le giron parisien qu'il contrôle, le comité inter du Livre faisait, en son nom propre, une offre à l'administrateur judiciaire chargé de la liquidation de l'ancienne imprimerie Victor Michel, qui possède à Lieusaint (Seine-et-Marne) une unité de production parmi les plus modernes d'Europe, inemployée depuis plus de deux ans. C'est donc une sorte de défi qu'a voulu relever le Syndicat du Livre, en quête d'emplois pour ses adhérents. Mais la remise en état des machines, amorcée cet été, n'étant pas achevée, un transfert provisoire de la fabrication se fera au bénéfice de l'usine d'Hélio-*Corbeil (ex-Néogravure), qui* appartient au groupe Hachette (Edi 7 est une filiale d'Hachette et de Filipacchi).

Après l'atelier de photocomposition Typo-Élysées à Paris, transformé récemment, à la suite d'un dépôt de bilan, en société coopérative, le Livre parisien C.G.T. est en passe de disposer ainsi d'un nouveau complexe industriel d'importance.

C. D.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 20 OCTOBRE

– *L'amiral Antoine Sanguinetti* est l'invité du « Grand Débat », sur *92-Radio (Nanterre 91,1 MHz).*

Jeudi 20 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Téléfilm : Monsieur Abel, de J. Doillon, d'après A. Demouzon. Avec Zouc et P. Dux. (Une coprod. avec la télé suisse romande.)
Des cadavres qui s'accumulent. Un vieux monsieur (Pierre Dux) et sa gouvernante (Zouc). Une folle histoire d'amour filmée en gros plans sous la lumière froide d'un automne désagréable. Un film aussi innocent que pervers, construit en spirale, à la stratégie complexe, une plongée féroce dans les obscurs objets du désir, d'une douceur inquiétante et qui s'achève sur une « apothéose » tranquille. Zouc et Pierre Dux se surpassent.

22 h 10 Documentaire. Au-delà de l'histoire : Les Gaulois, nos ancêtres, de R. Clarke, réal. J. Andoir.
Les origines, la généalogie des Gaulois : la vie quotidienne, les structures de cette société deux siècles avant Jésus-Christ, à partir d'une reconstitution archéologique.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Série : Masada
Réal. B. Sagal. Avec P. O'Toole, P. Strauss, B. Carrera...
Dernier épisode de cette épopée de l'histoire juive dans la tradition de Ben-Hur.

22 h 5 L'histoire en question : Mers-el-Kébir ou la fatalité.
Le 3 juillet 1940 devant Mers-el-Kébir, la flotte britannique ouvre le feu sur la flotte française. Un épisode tragique de la deuxième guerre mondiale raconté par Alain Decaux.

23 h 20 Journal et spécial foot.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Ciné-passion.
Emission de M.-C. Barrault.

20 h 40 Film : Histoire de Paul.
Film français de R. Féret (1974), avec P. Allio, M. Amphoux, R. Amstutz, J. Benguigui, C. Drillaud, P. Forget (N.).
Placé dans un hôpital psychiatrique à la suite d'une tentative de suicide, un jeune homme, d'abord rebelle aux règles de l'établissement, doit s'y plier peu à peu. Film-constat où l'organisation du système d'isolement et de traitement des malades mentaux est vue, de l'intérieur, d'une manière froide, rigoureuse et, par là même, impressionnante. Prix Jean Vigo 1975.

21 h 55 Journal.

22 h 15 Boîte aux lettres.
Magazine littéraire de J. Garcin.
Bachelard ou le droit de rêver : *avec Jean Lescure, écrivain* (Un été avec Bachelard) *et Jean Sabatier, poète et romancier.*

23 h 20 Prélude à la nuit.
Pièce de viole en mi mineur, *de Marais, par The Five Centuries Ensemble.*

PARIS – ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Documentaire : Himalaya, terre de sérénité. (1re partie : le lac des Yogis).
18 h Magazine du rock : Rocking chair.
18 h 30 Présence du cinéma.
18 h 55 Informations.
19 h 10 Saturnin et Cie.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 35 Feuilleton : les Mohicans de Paris.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : *Un homme chaque nuit voyage en grand secret,* de D. Tarride ; à 20 h 55, *S.T., de F. Garcia Lorca.*
21 h 40, Profession : spectateur, Guy Dumur.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert : Deux valses pour piano, de Tailleferre, deux pièces pour deux pianos, de Poulenc, *les Jeux de l'amour et du hasard,* de Sauguet, trois danses andalouses de Infante, *Suite dans le goût ancien,* de Delerue, *Interaction,* de Finzi, *Accordance,* de Brenet.
22 h, Fréquence de nuit : œuvres de Glazounov, Tartini, Ligeti.

Vendredi 21 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 Vision plus.
12 h Le rendez-vous d'Annik.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
14 h 05 Peuples du Sahel. Emission du C.N.D.P.
18 h Série : Ton amour et ma jeunesse.
18 h 20 Le village dans les nuages.
18 h 40 Variétoscope.
18 h 55 7 heures moins cinq.
19 h Météorologie.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 45 Jeu : Marions-les.
20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Formule 1.
Émission de Maritie et Gilbert Carpentier.
Autour de Michel Sardou : Jane Birkin, Sylvie Vartan, Eddy Mitchell, Thierry Le Luron...

21 h 40 Série : les Uns et les Autres,
de Claude Lelouch.
Quatrième épisode : Francis épouse Fanny et commence une carrière de chirurgien. Les destins se croisent, l'histoire des années 80 se déroule sur fond de music-hall. Quelques images superflues, un rythme enlevé et des acteurs superbes.

22 h 40 Bravos.
Magazine de J. Artur et C. Garbisu.
« Félicité », de Jean Audureau, mise en scène de J.-P. Vincent à la Comédie-Française, « Le Don Juan de la Creuse », mise en scène de D. Ceccaldi ; Interview de Michel Guy à propos du Festival d'automne ; Jean Guidoni à l'Olympia, etc.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : Les amours romantiques.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
14 h 55 Série : Timide et sans complexe.
15 h 45 Reprise : Alain Decaux, l'histoire en question.
Mers-El-Kébir (diff. le 21 oct.).
16 h 45 Itinéraires.
Inde : un espoir pour les enfants de Calcutta.
17 h 45 Récré A2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 45 Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Les Brigades du Tigre.
Les années folles : la grande-duchesse Tatiana, réal. V. Vicas, avec J.-C. Bouillon, P. Maguelon, M. Vitold.
Influences occultes en France au début du siècle. Le gouvernement français charge les Brigades du Tigre d'assurer la sécurité du général Lioubov qui prépare un débarquement en Crimée. Une sorte de « Borsalino ».

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : amoureux de l'amour ? sont invités : André Castelot (François Ier), *Julia Kristeva* (Histoires d'amour), *Jacques Lacarrière* (Marie l'Égyptienne), *Félicien Marceau* (Une insolente liberté).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club (cycle Sacha Guitry) : Désiré.
Film français de S. Guitry (1937), avec S. Guitry, J. Delubac, J. Baumer, Arletty, P. Carton, S. Fabre (N.).
Une jolie femme, entretenue par un ministre, rêve, tout haut et amoureusement, la nuit, de son valet de chambre bien stylé. Or, lui aussi, rêve d'elle. Que va-t-il arriver ? Piquante comédie de mœurs où Sacha Guitry – c'est lui, le valet, bien sûr – joue de son esprit incomparable pour sa propre conception des rapports de classes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.

19 h 50 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 D'accord pas d'accord.

20 h 35 Vendredi : La guerre des Mayas.
Magazine d'information d'A. Campana.
Un reportage de Jean-Marie Simonet et Pierre Boffety au Guatemala. La vie quotidienne de l'armée de guérilla des pauvres, avec son commandant en chef, Rolando Moran. Le maniement et la confection des armes, les combats clandestins menés contre la dictature.

21 h 35 Journal.

21 h 50 Flash 3.
Magazine de la photo de J. Bardin, P. Dhostel et J. Egner.
Au Salon de la photo à la Porte de Versailles.
Le bellinographe ; Hill et Adamson, une expérience artistique ; Charles Negre et Alphonse Poitevin.

22 h 40 Espace Francophone.
L'île Maurice, réal. J.-M. Carzou.
Les ethnies culturelles et religieuses de l'île Maurice ; l'attachement à la langue créole, son rôle dans la presse et la littérature.

22 h 10 Prélude à la nuit.
Concerto en ut mineur pour deux violons, *de Bach, par P. Doukan et R. Daugareil.*

FR3 PARIS – ILE-DE-FRANCE

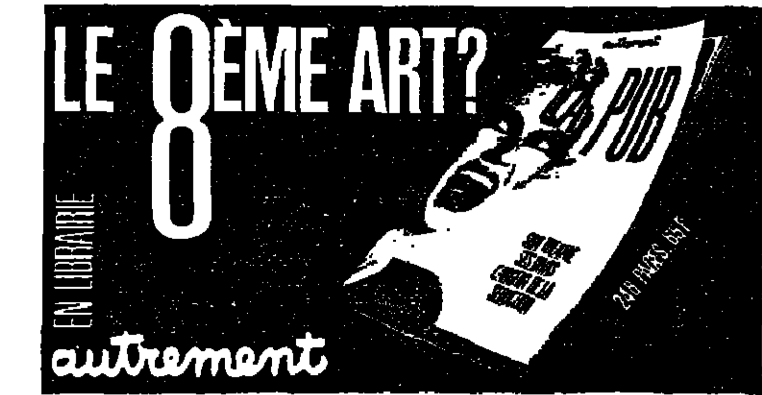
17 h 6 Feuilleton : A skis redoublés.
17 h 30 L'art et l'ordinateur.
18 h 4 Ecoutez votre siècle : Temps de pause, prod. IRCAM.
18 h 30 Le magazine du jazz.
18 h 55 Informations.
19 h 10 Série : Saturnin et Cie.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 35 Feuilleton : Les Mohicans de Paris.

FRANCE-CULTURE

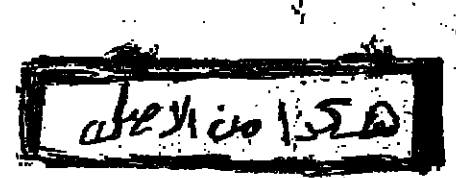
11 h 2, Musique : l'énigme des grandes symphonies de Schubert, par A. Paris, avec P.-G. Langevin (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « Le Cinquième Fils », d'Élie Wiesel.
14 h 47, Les après-midi de France-Culture : Un débat consacré à Raymond Aron, (en direct) avec E. Leroy-Ladurie, A. Kriegel, M. Duverger, R. Remond et M. Crozier.
18 h 30, Feuilleton : l'Hôtel Saint-Pol.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : la micro-informatique.
20 h, Débat : conjoncture mondiale, risques et espoir, avec R. Aron et H. Kissinger (Redif.).
21 h 30, Black and blue.
22 h 30, Nuits magnétiques arrêts fréquents.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 2, Le matin des musiciens (les musiciens franco-flamands) : œuvres de Bach, Bull Mozart, Sweelinck, Monte, Marenzio, Gesualdo, Palestrina.
12 h, Actualité lyrique.
12 h 35, Jazz, s'il vous plaît.
13 h, Avis de recherche.
13 h 30, Jeunes solistes : œuvres de Becerra par E. Valenzuela-Bejas, violoncelle.
14 h 4, Equivalences.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, D'une oreille l'autre : œuvres de Schubert, Duparc, Kodaly.
17 h 5, Repères contemporains : M. Ohana.
18 h, L'imprévu.
19 h 5, Studio-concert.
20 h, Concert (en direct de Sarrebrück) : « Benvenuto Cellini », de Berlioz, Concerto pour piano et orchestre, de Saint-Saëns, « Une barque sur l'océan », de Ravel, « Bacchus et Ariane », de Roussel, par l'orchestre radio-symphonique de Sarrebrück, dir. J. Mercier, sol. B. Engerer, piano.
22 h 15, Fréquence de nuit : Musique de chambre ; œuvres d'Ives, de Brahms, par le *Beaux-Arts Trio ; vers 23 h 10,* œuvres de Péri, Balakirev, Alkan, Reger, Mozart.







Le Monde

économie

Les élections à la Sécurité sociale donnent la majorité des suffrages à F.O., à la C.G.C. et à la C.F.T.C.

(Suite de la première page.)

La conclusion est automatique : fort recul de la C.G.T. et de la C.F.D.T., magistrale progression de F.O., de la C.G.C. et de la C.F.T.C. Cependant, on ne saurait véritablement comparer des scrutins aussi différents, les prud'hommales n'ayant concerné il y a un an, que *13,5 millions d'électeurs contre* 28,7 millions pour la maladie et 30,8 millions pour la famille, le 19 octobre.

Les syndicats ont été confronté avec un électorat beaucoup plus large que celui pour lequel ils se battent au quotidien. La consultation a donc permis de mesurer l'audience du « pouvoir syndical » au-delà des murs du monde salarial. Il est encore trop tôt pour conclure que les mauvais scores de la C.G.T. et de la C.F.D.T. révèlent un réel effritement de la base salariale qui s'était prononcée pour ces deux syndicats aux prud'homales de 1982. Mais devant l'opinion publique, l'examen de passage est manqué pour MM. Krasucki et Maire. Il est parfaitement réussi pour MM. Bergeron, Bornard et Marchelli. Non seulement F.O. talonne la C.G.T. – les deux organisations n'étant séparées que de trois points, – mais elle distance très largement, en se hissant à la seconde place, la C.F.D.T. ; 6,79 points de différence, c'est le grand écart. *Quant à la C.G.C., quatrième organisation*, elle se rapproche de la C.F.D.T. qui n'a que 2,41 points d'avance sur elle.

La seconde tentation est pour l'opposition de récupérer la victoire des *« réformistes ». Après tant* d'élections cantonales partielles perdues par la gauche, après les échecs de Dreux et d'Antony, une telle consultation vient à point pour montrer la désaffection et même le discrédit du pouvoir socialiste dans l'opinion. Mais, là encore, le succès des organisations les plus éloignées de la gauche est ambigu. Si la C.G.C. est en guerre ouverte avec le gouvernement, ni F.O. ni même la C.F.T.C. ne peuvent être classés vraiment dans l'opposition. F.O. a sûrement eu à elle seule plus d'électeurs de « gauche » que la C.G.T. et la C.F.D.T. réunies n'ont eu d'électeurs de « droite ». Il n'est pas sans signification que M. Bergeron ait reçu à la fois les soutiens de M. Le Pen et de M. Krivine. Mais on ne peut nier que les « vainqueurs » doivent leurs bons scores à l'appoint important d'électeurs motivés par leur opposition politique. *A contrario*, la C.G.T. et la C.F.D.T. paient aujourd'hui l'impopularité croissante du gouvernement et de sa politique de rigueur.

Un avertissement pour la C.G.T. et la C.F.D.T.

Ce serait donc une erreur pour le pouvoir de se borner à dire, comme M. Bérégovoy, *que le scrutin* du 19 octobre ne peut donner lieu à la moindre *« extrapolation politique »*. Un nouvel avertissement a été donné. Il est à la fois plus lucide et plus courageux de reconnaître, comme l'a fait M. Edmon Maire, que *« sa volonté de changement social, son langage de vérité se heurtent dans cette période de crise à un climat préoccupant de repli sur soi »*. Car, au vu d'une analyse détaillée des résultats, des enseignements seront à tirer tant par le gouvernement et le patronat que par chaque syndicat.

M. Krasucki manie le paradoxe en soulignant le résultat *« tout à fait remarquable »* de la C.G.T. Il est vrai qu'il croyait encore alors que son organisation, confirmée à la première place, regrouperait le tiers des suffragees. Or, elle est sensiblement en-dessous de 30 %. Certes, à en croire l'étude de l'IFOP *(voir encadré)*, la C.G.T. peut se féliciter d'avoir eu 48 % des voix des ouvriers, 35 % des chômeurs, 37 % des 25-34 ans, 30 % *des employés. Elle* peut toujours affirmer que, contrairement à la tendance dégagée en 1982, elle remonte dans les élections professionnelles en 1983. Mais elle aurait tort de minimiser un résultat qui traduit une audience très en-deça de ce que sa première place pourrait lui permettre de revendiquer. En 1962 dans les caisses maladie, la C.G.T. avait obtenu 44,3 %...

Pour une C.G.T. victime d'une érosion continue de ses effectifs le signal d'alarme du 19 octobre ressemble à un message de détresse. Pour la C.F.D.T. le verdict des urnes est également très inquiétant. En 1968, la C.F.T.C. d'alors avait recueilli 20,9 % à la maladie ; en 1983, C.F.D.T. *et C.F.T.C. totalisent pour* la maladie 30,68 %, soit 9,78 points de plus, mais c'est la centrale chrétienne qui en a tiré profit et la centrale de M. Maire qui y a perdu. La C.F.D.T. réalise ses meilleurs scores chez les chômeurs (26 %), les 25-34 ans, (24 %), les cadres moyens (24 %), les employés (23 %) mais n'a que 18 % chez les ouvriers, derrière la C.G.T. et F.O. Ce score est une dure déception pour M. Maire qui espérait retrouver son résultat des prud'homales. Il va certainement provoquer de sérieuses turbulances autour de la ligne confdérale des *« nouvelles solidarités »*. Mais il risque aussi, dans un premier temps, d'amener *cette centrale, comme* la C.G.T., à investir davantage le terrain de l'entreprise pour y faire la démonstration de leur forced et de leur représentativité dans le monde salarial. Encore fau-il que les troupes suivent et que l'activité militante, déjà bien atone en dehors des campagnes électorales, ne subisse pas les contrecoups d'un découragement post-électoral.

Pour F.O. et la C.G.C., gérer la victoire

Moins solidement implantée dAns les entreprises du secteur privé, F.O. va jouer à fond la carte de la deuxième centrale en mettant en avant la bonne image de marque de M. Bergeron. Son bon syndical opéré grâce à des soutiens politiques – non sollicités – va créere dans cette confédération politiquement *composite une situAtion difficile* à gérer. Si c'est chez les retraités (32 %), les 50-64 ans (27 %), les 65 ans et plus (34 %), les employés (25, %) qu'elle réalise ses meilleurs scores, si son langage critique se trouve conforté, elle devra se garder de tout dérapage ternissant son *image* traditionnelle de pondération et résister à la tentation du durcissement démagogique.

La C.F.T.C., pour sa part, va se trouver renforcée par un résultat qui dépasse ses espérances et ne peut que la conforter dans le rôle qu'elle s'est donnée de défenseur de la *famille* et des « libertés » (comme celles de l'enseignement). Quant à la C.G.C. (45 % chez les cadres supérieurs, 27 % chez les cadres moyens et 28 % chez les... étudiants), la voilàlégitimée comme *force de contestation*. Pour M. Marchelli c'est la voie royale vers la succession de M. Menu en 1984, c'est aussi la tentation d'amener la C.G.C. à écouter au-delà de l'encadrement. Mais jusqu'où un syndicat, encore faible en adhérents, peut-il poursuivre sans risque la politisation de son action ?

Le jeu du C.N.P.F.

Quelle que soit la façon dont les syndicats géreront leur victoire ou leur échec, les résultats des élections à la Sécurité sociale ne devrait théoriquement pas apporter de bouleversement dans la répartition des présidences des caisses. Pour la C.G.T et *la C.F.D.T. la défaite est ici très* claire. Pour la maladie (en attendant les résultats de la Guadeloupe), le C.N.P.F., s'il le souhaite, pourra reconduire dans la totalité des cent-vingt-neuf caisses primaires de métropole et dans deux caisses *d'outre-mer son alliance* avec F.O., la C.F.T.C. et la C.G.C. Dans sept départements (Ariège, Côtes-du-Nord, Finistère, Meurthe-et-moselle, Hautes-Pyrénées, Seine-maritime, La Réunion), cette majorité pourra être retrouvée de justesse, l'appoint des sept sièges d'employeurs étant indispensable. Dans six circonscriptions (dont les trois du Bas-Rhin), les réformistes ont dix *sièges d'administrateurs sur* les quinze qui représentent les assurés. Il n'y a qu'à Cayenne en Guyanne que les alliés d'hier notamment la majorité.

Pour les *« caisses d'allocations familiales »* la situation est un peu plus complexe : dans quinze caisses les *« réformistes »* ont la majorité avec le patronat mais dans cent un le soutien de ce dernier sera à lui seul *insuffisant*. F.O., la C.F.T.C. et la C.G.C. devront s'allier soit avec les travailleurs indépendants, soit avec les associations familiales, soit avec la... C.F.D.T. Dans la caisse de la navigation maritime la majorité est totalement perdue pour les *« réformistes »*. Au niveau des conseils d'administration des caisses nationales, il manquera un siège à F.O., la C.F.T.C. et la C.G.C. pour être *majoritaire aux allocations* familiales avec le seul patronat. Dans les caisses nationales d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse, les « réformistes » ont, en revanche, la possibilité de reconduire leur alliance avec le C.N.P.F. sans autr force d'appoint. Cela signifie que rien n'oblige F.O. et le patronat à faire de « cadeaux » à la C.F.D.T. pour des présidences de caisses. Le jeu est ouvert, *mais M. Maire n'a* pas beaucoup de cartes en main.

Les dirigeants du C.N.P.F. auraient cependant tort de se réjouir trop vite d'une opération aussi rondement menée et réussie. La belle médaille a son revers. Gérer les caisses de Sécurité sociale est important. Négocier, comme le souhaitent le patronat et le gouvernement, une nouvelle politique salariale est une autre affaire. Or les syndicats majoritaires aujourd'hui – un gagnant (F.O.) et un perdant (C.G.T.), snt deux qui défendent presque comme un dogme, le maintien du pouvoir d'achat. A l'heure où M. Gattaz prône *la rigueur salariale et la baisse* du pouvoir d'achat – suscitant déjà les courroux des syndicats, – ce résultat-là pourrait se retourner contre les objectifs poursuivis. Plus que jamais la C.F.D.T. est isolée, son langage de « vérité » marginalisé. La discussion sur l'assurance-chômage et les négociations salariales s'annoncent rudes, la victoire aura peut-être un goût amer.

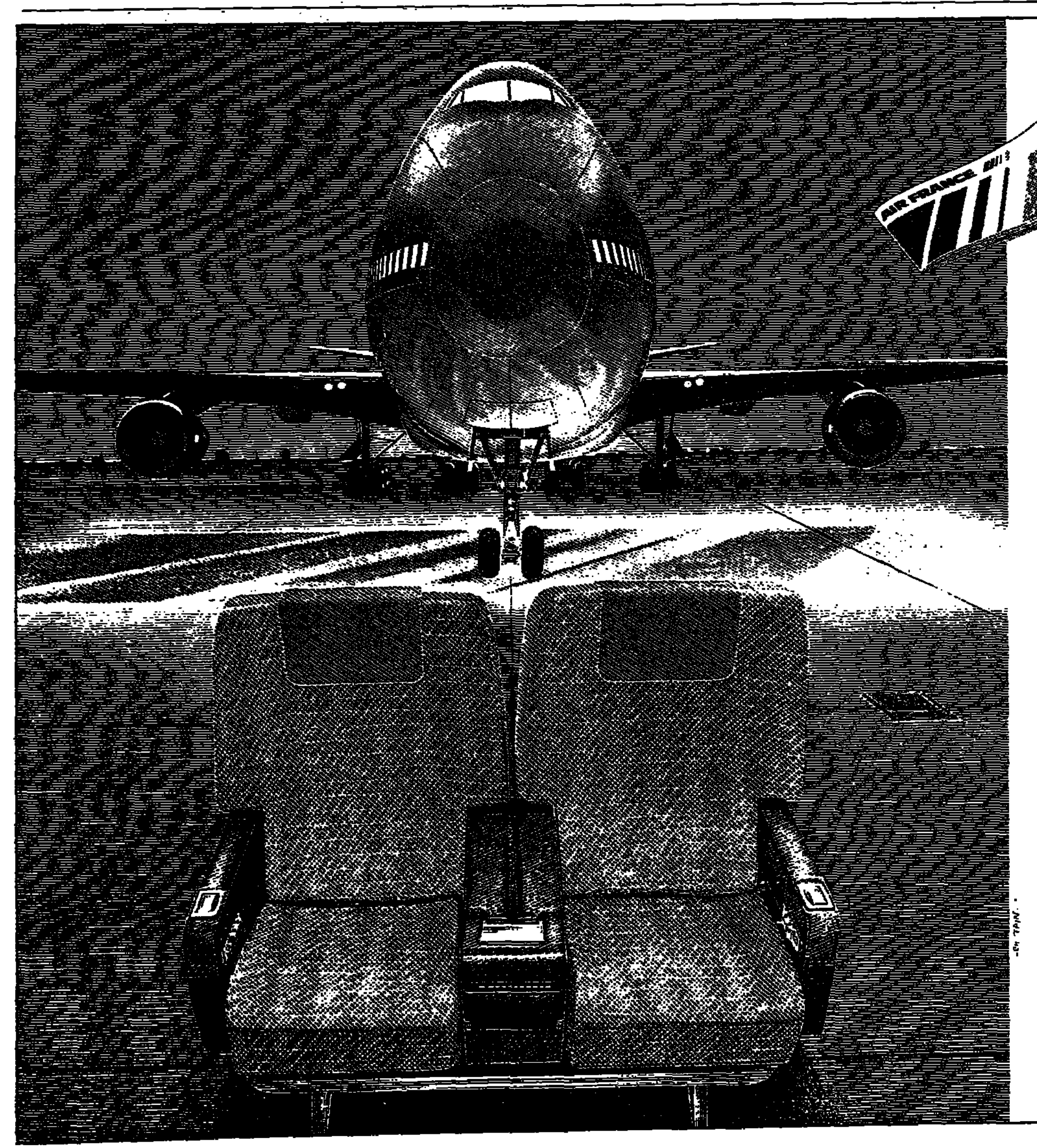
MICHEL NOBLECOURT.

« L'oubli » des commerçants des industriels et des artisans

Oubliés pendant la campagne électotale, les commerçants et industriels, les artisans et les professions libérales avaient également à voter, le 19 octobre, pour désigner leurs représentants aux conseils d'administration des caisses d'allocations familiales. Oublieux, les artisans l'ont manifestement été, avec un taux de participation très faible (33,44 %) et, plus encore, les commerçants et industriels (32,27 %). Seuls les membres de professions libérales *(58,34 % de votants) se sont* réellement prononcés, se montrant même plus attentifs que les assurés salariés.

Peut-on, dès lors, tirer des conclusions d'un scrutin qui, pour deux collèges, aura été aussi peu représentatif, à moins de considérer que la désaffection de l'électorat est en soi une indication ? Cette absence de sensibilisation affecte d'ailleurs l'image des organisations professionnelles, qui n'ont pas réussi à mobiliser et se retrouvent maintenant pénalisées par des scores médiocres. Ainsi en est-il, chez les commerçants et industriels, du CID, qui a obtenu 6,54 % des voix, de la C.G.P.M.E. (5,10 %), mais plus encore du CID-Unati (1,51 %) et du S.N.P.M.I. (1,01 %) de M. Gérard Deuil. Le même constat doit être fait chez les artisans où le CID-Unati rassemble 2,32 % des voix et le CID 1,01 %.

Dans le collège des professions *libérales, dont les résultats* sont plus probants et où on observe une forte tendance à la bipolarisation, l'UNAPL (Union *nationale des associations de professions libérales)* apparaît bien, avec 66,46 % des voix, comme la première organisation, *loin devant le C.P.L. (30,5 % des* voix). C'est un beau succès pour le mouvement que préside M. Beaupère, qui se trouvera ainsi conforté dans son action.



LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Les lecteurs trouveront ci-dessous une série de résultats et de tableaux des élections aux conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale. Nous présentons séparément les résultats concernant les caisses d'assurance-maladie (1) et ceux des caisses d'allocations familiales. En effet, le corps électoral et la composition des conseils sont différents.

• POUR L'ASSURANCE-MALADIE, le lecteur trouvera :

– Les résultats dans chaque caisse primaire (où il n'y a qu'un seul collège électoral) : d'abord le nombre d'électeurs inscrits et de suffrages exprimés (c'est-à-dire une fois blancs et nuls défalqués) et le pourcentage d'abstentions ; ensuite le pourcentage de voix, ainsi que le nombre de sièges obtenus par chaque confédération de salariés.

– D'autre part, deux tableaux :

Le premier concerne la Caisse nationale (qui est composée en fonction des résultats obtenus aux caisses primaires). Il comporte : d'abord le total d'électeurs inscrits, de votants, de suffrages exprimés et d'abstentions ; ensuite le nombre et le pourcentage de voix obtenus par chaque confédération ; enfin la composition du conseil d'administration – nombre et pourcentage de sièges – en y incluant les membres non élus (employeurs, Fédération nationale de la mutualité française, personnes désignées par le ministre des affaires sociales).

Le second donne le total des sièges obtenus par chaque confédération pour l'ensemble des caisses primaires.

• POUR LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES, nous présentons aussi :

– D'une part, pour chaque caisse, les résultats pour le seul collège des salariés et assimilés : d'abord le nombre d'inscrits, de suffrages exprimés et le pourcentage d'abstentions ; ensuite le pourcentage de voix obtenues et le nombre de sièges pour chaque confédération.

– D'autre part deux tableaux :

Le premier donne d'abord le total d'électeurs inscrits, de votants, de suffrages exprimés et d'abstentions, ensuite le nombre et la répartition des voix obtenues par les listes en présence dans chacun des quatre collèges (salariés ; commerçants et industriels ; artisans ; professions libérales) ; et enfin la composition des conseils (nombre et pourcentage de sièges, en y incluant, comme pour l'assurance-maladie, les membres non élus (employeurs, associations familiales, personne qualifiée désignée par le ministre).

Le second donne le total des sièges obtenus par chaque organisation dans chacun des collèges, pour l'ensemble des caisses.

(1) La composition de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse est semblable à celle de la Caisse nationale d'assurance-maladie à une exception près : deux représentants des organisations de retraités remplacent les représentants de la Fédération nationale de la mutualité française.

• Caisses primaires d'assurance-maladie

• PARIS

Inscr. : 1 777 133; suffr. expr. : 657 214; abs. : 61,85 %.
C.G.C. .... 28,77 % – 4 sièges
F.O. ...... 26,48 % – 4 sièges
C.G.T. .... 17,87 % – 3 sièges
C.F.D.T. .. 16,42 % – 2 sièges
C.F.T.C. .. 10,43 % – 2 sièges

• ESSONNE

EVRY

Inscr. : 556 419; suffr. expr. : 275 486; abs. : 48,18 %.
C.G.T. .... 26,96 % – 4 sièges
F.O. ...... 23,88 % – 4 sièges
C.G.C. .... 21,62 % – 3 sièges
C.F.D.T. .. 18,03 % – 3 sièges
C.F.T.C. .. 9,49 % – 1 siège

• HAUTS-DE-SEINE

NANTERRE

Inscr. : 957 779; suffr. expr. : 458 240; abs. : 50,56 %.
C.G.C. .... 25,70 % – 4 sièges
C.G.T. .... 24,77 % – 4 sièges
F.O. ...... 24,18 % – 4 sièges
C.F.D.T. .. 15,24 % – 2 sièges
C.F.T.C. .. 10,07 % – 1 siège

• SEINE-SAINT-DENIS

SAINT-DENIS

Inscr. : 828 571; suffr. expr. : 400 860; abs. ; 49,62 %.
C.G.T. .... 37,33 % - 6 sièges
F.O. .... 22,77 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,71 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 15,11 % - 2 sièges
C.F.T.C. ... 9,06 % - 1 siège

• VAL-DE-MARNE

CRÉTEIL

Inscr. : 763 836; suffr. expr. : 367 522; abs. : 49,97 %.
C.G.T. ...... 31,21 % - 5 sièges
F.O. .... 24,86 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 19,35 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 15,30 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 9,26 % - 1 siège

• VAL D'OISE

PONTOISE

Inscr. : 517 880; suffr. expr. : 258 566; abs. : 48,24 %.
C.G.T. ...... 29,16 % - 4 sièges
F.O. .... 23,98 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 21,69 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 15,82 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 9,33 % - 2 sièges

• YVELINES

VERSAILLES

Inscr. : 650 249; suffr. expr. : 321 477; abs. : 48,35 %.
C.G.C. ...... 28,66 % - 4 sièges
F.O. .... 23,04 % - 3 sièges
C.G.T. ...... 21,21 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 17,26 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 9,80 % - 2 sièges

• AIN

BOURG-EN-BRESSE

Inscr. : 191 662; suffr. expr. : 85 876; abs. : 51,89 %.
C.G.T. ...... 28,77 % - 4 sièges
F.O. .... 25,33 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,71 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,02 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 13,15 % - 2 sièges

• AISNE

LAON

Inscr. : 127 430 ; suffr. expr. : 71 884 ; abs. : 39,94 %.
C.G.T. ..... 31,98 % - 5 sièges
F.O. .... 28,27 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 16,74 % - 3 sièges
C.G.C. ..... 13,46 % - 2 sièges
C.F.T.C. ... 9,52 % - 1 siège

SAINT-QUENTIN

Inscr. : 112 340 : suffr. expr. : 67 356 ; abs. : 35,21 %.
C.G.T. ..... 35,38 % - 5 sièges
F.O. .... 26,66 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 15,31 % - 2 sièges
C.G.C. ..... 11,73 % - 2 sièges
C.F.T.C. ... 10,89 % - 2 sièges

• ALLIER

MOULINS

Inscr. : 177 820; suffr. expr. : 99 830; abs. : 40,06 %.
C.G.T. ...... 36,54 % - 5 sièges
F.O. .... 26,79 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 13,95 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,49 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,21 % - 2 sièges

• ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIGNE

Inscr. : 55 600; suffr. expr. : 28 407; abs. : 46,05 %.
C.G.T. ...... 30,28 % - 4 sièges
F.O. .... 26,79 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,19 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 13,70 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,02 % - 2 sièges

• HAUTES-ALPES

GAP

Inscr. : 47 059; suffr. expr. : 22 031; abs. : 49,76 %.
C.G.T. ...... 27,69 % - 4 sièges
F.O. .... 23,68 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 21,44 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 14,84 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,32 % - 2 sièges

• ALPES-MARITIMES

NICE

Inscr. : 533 335; suffr. expr. : 221 518; abs. : 55,25 %.
F.O. .... 26,78 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 25,39 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 24,38 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 12,96 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,46 % - 1 siège

• ARDÈCHE

ANNONAY

Inscr. ; 44 644; suffr. expr. : 26 242; abs. : 36,08 %.
C.G.T. ...... 28,17 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 24,36 % - 4 sièges
F.O. .... 19,44 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 15,97 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,03 % - 2 sièges

PRIVAS

Inscr. : 70 693; suffr. expr. : 39 405; abs. : 39,87 %.
C.G.T. ...... 32,32 % - 5 sièges
F.O. .... 21,55 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 20,09 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 15,44 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,57 % - 2 sièges

• ARDENNES

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Inscr. : 134 396; suffr. expr. : 72 021; abs. : 43,26 %.
C.G.T. ...... 32,09 % - 5 sièges
F.O. .... 25,88 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 19,02 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 11,68 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,31 % - 1 siège

• ARIÈGE

FOIX

Inscr. : 64 538; suffr. expr. : 35 950; abs. : 40,90 %.
C.G.T. ...... 44,00 % - 7 sièges
F.O. .... 23,90 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 13,75 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 9,63 % - 1 siège
C.F.T.C. .... 8,70 % - 1 siège

• AUBE

TROYES

Inscr. : 143 147; suffr. expr. : 75 492; abs. : 43,88 %.
C.G.T. ...... 30,19 % - 5 sièges
F.O. .... 27,51 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,66 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 14,93 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,69 % - 2 sièges

• AUDE

CARCASSONNE

Inscr. : 109 783; suffr. expr. : 56 466; abs. : 45,73 %.
C.G.T. ...... 33,47 % - 5 sièges
F.O. .... 26,96 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,88 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 10,36 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,31 % - 1 siège

• AVEYRON

RODEZ

Inscr. : 104 359; suffr. expr. : 57 181; abs. : 41,29 %.
C.G.T. ...... 27,12 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 24,03 % - 4 sièges
F.O. .... 23,74 % - 4 sièges
C.F.T.C. .... 15,62 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 9,46 % - 1 siège

• BOUCHES-DU-RHONE

MARSEILLE

Inscr. : 1 048 778; suffr. expr. : 462 629; abs. : 54,31 %.
C.G.T. ...... 34,92 % - 5 sièges
F.O. .... 24,54 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 16,94 % - 2 sièges
C.F.D.T. .... 12,14 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,43 % - 2 sièges

• CALVADOS

CAEN

Inscr. : 139 921; suffr. expr. : 66 759; abs. : 49,63 %.
F.O. .... 26,53 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 25,33 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 19,49 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,70 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,92 % - 2 sièges

• CANTAL

AURILLAC

Inscr. : 59 742; suffr. expr. : 30 037; abs. : 46,02 %.
C.G.T. ...... 31,39 % - 5 sièges
F.O. .... 27,16 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 19,43 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 12,05 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 9,94 % - 1 siège

• CHARENTE

ANGOULÊME

Inscr. : 154 809; suffr. expr. : 80 113; abs. : 44,16 %.
C.G.T. ...... 33,91 % - 5 sièges
F.O. .... 28,70 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,74 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,36 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 9,27 % - 2 sièges

• CHARENTE-MARITIME

LA ROCHELLE

Inscr. : 213 856; suffr. expr. : 96 047; abs. : 51,65 %.
C.G.T. ...... 30,19 % - 5 sièges
F.O. .... 30,13 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 16,08 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,50 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,08 % - 1 siège

• CHER

BOURGES

Inscr. : 156 132; suffr. expr. : 87 545; abs. : 40,32 %.
C.G.T. ...... 37,55 % - 6 sièges
F.O. .... 24,17 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,56 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,37 % - 2 sièges
C.F.T.C. ..... 9,33 % - 1 siège

• CORRÈZE

TULLE

Inscr. : 100 049; suffr. expr. : 59 179; abs. : 37,35 %.
C.G.T. ...... 40,82 % - 6 sièges
F.O. .... 25,37 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 14,05 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,84 % - 2 sièges
C.G.C. .... 8,89 % - 1 siège

• CORSE-DU-SUD

AJACCIO

Inscr. : 47 949; suffr. expr. : 17 923; abs. : 61,33 %.
C.G.T. ...... 29,75 % - 4 sièges
F.O. .... 26,98 % - 4 sièges
C.G.C. .. .. 23,19 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 14,92 % - 2 sièges
C.F.T.C. ..... 5,13 % - 1 siège

• HAUTE-CORSE

BASTIA

Inscr. : 50 288; suffr. expr. : 20 114; abs. : 58,37 %.
C.G.T. ...... 37,39 % - 6 sièges
F.O. .... 24,77 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 15,80 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,68 % - 2 sièges
C.F.D.T. .... 10,32 % - 1 siège

• COTE-D'OR

DIJON

Inscr. : 255 724; suffr. expr. : 116 733; abs. : 51,49 %.
F.O. .... 26,77 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 23,39 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 20,01 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,96 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 13,84 % - 2 sièges

• COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC

Inscr. : 227 708; suffr. expr. : 125 968; abs. : 41,46 %.
C.G.T. ...... 31,82 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 22,79 % - 4 sièges
F.O. .... 21,94 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 14,16 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 9,28 % - 1 siège

• CREUSE

GUÉRET

Inscr. : 50 928; suffr. expr. : 27 760; abs. : 41,24 %.
C.G.T. ..... 38,10 % - 6 sièges
F.O. .... 28,62 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 14,12 % - 2 sièges
C.G.C. ..... 11,47 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 7,67 % - 1 siège

• DORDOGNE

PÉRIGUEUX

Inscr. : 148 726; suffr. expr. : 84 429; abs. : 39,19 %.
C.G.T. ..... 36,13 % - 5 sièges
F.O. .... 27,35 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 14,22 % - 2 sièges
C.F.T.C. ... 11,22 % - 2 sièges
C.G.C. ..... 11,05 % - 2 sièges

• DOUBS

BESANÇON

Inscr. : 154 354; suffr. expr. : 75 871; abs. : 47,60 %.
F.O. .... 25,70 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 23,40 % - 3 sièges
C.G.T. ..... 18,48 % - 3 sièges
C.F.T.C. ... 17,37 % - 3 sièges
C.G.C. ..... 15,03 % - 2 sièges

MONTBÉLIARD

Inscr. : 92 212; suffr. expr. : 49 956; abs. : 42,98 %.
C.G.T. ..... 29,04 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 25,56 % - 4 sièges
C.G.C. ..... 18,49 % - 3 sièges
F.O. .... 17,91 % - 3 sièges
C.F.T.C. ... 8,97 % - 1 siège

• DROME

VALENCE

Inscr. : 180 672; suffr. expr. : 93 093; abs. : 45,08 %.
C.G.T. ...... 28,96 % - 4 sièges
F.O. .... 24,01 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 21,72 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 13,54 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,76 % - 2 sièges

Composition des conseils d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie et de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse

Inscrits	28 097 627			
Votants	14 792 307			
Exprimés	13 968 479			
Abstentions	13 305 320			
LISTES	VOIX	%	SIÈGES	%
C.G.T.	3 937 996	28,19	4	16,00
F.O.	3 516 504	25,17	4	16,00
C.F.D.T.	2 568 670	18,38	3	12,00
C.F.T.C.	1 719 151	12,30	2	8,00
C.G.C.	2 226 158	15,93	2	8,00
Organisations professionnelles d'employeurs			6	24,00
Fédération nationale de la mutualité française			2	8,00
Salarié désigné par le ministre			1	4,00
Employeur désigné par le ministre			1	4,00
		Total	25	100,00

France, sauf Guadeloupe.

Pour le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, la répartition des sièges est la même que pour la Caisse nationale d'assurance-maladie, à une exception près : deux administrateurs représentent les retraités à la place des deux administrateurs désignés par la Fédération nationale de la mutualité française.

• EURE

ÉVREUX

Inscr. : 250 803; suffr. expr. : 125 808; abs. : 46,28 %.
F.O. .... 30,13 % - 5 sièges
C.G.T. ...... 27,89 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 17,09 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,83 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,04 % - 1 siège

• EURE-ET-LOIR

CHARTRES

Inscr. : 177 707; suffr. expr. : 96 975; abs. : 41,07 %.
F.O. .... 31,71 % - 5 sièges
C.G.T. ...... 26,41 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,97 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 14,44 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,44 % - 2 sièges

• FINISTÈRE

BREST

Inscr. : 207 107; suffr. expr. : 107 408; abs. : 46,05 %.
C.F.D.T. .... 28,33 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 23,89 % - 4 sièges
F.O. .... 21,90 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 16,13 % - 2 sièges
C.G.C. .... 9,72 % - 2 sièges

QUIMPER

Inscr. : 155 652; suffr. expr. : 87 751; abs. : 41,59 %.
C.G.T. ...... 33,50 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 22,30 % - 4 sièges
F.O. .... 20,66 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 15,29 % - 2 sièges
C.G.C. .... 8,22 % - 1 siège

• GARD

NIMES

Inscr. : 231 522; suffr. expr. : 120 482; abs. : 45,21 %.
C.G.T. ...... 34,69 % - 5 sièges
F.O. .... 23,72 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 17,12 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 13,43 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,02 % - 2 sièges

• HAUTE-GARONNE

TOULOUSE

Inscr. : 455 315; suffr. expr. : 220 617; abs. : 48,45 %.
C.G.T. ...... 30,04 % - 5 sièges
F.O. .... 29,31 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,39 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 13,70 % - 2 sièges
C.F.T.C. ..... 8,53 % - 1 siège

• GERS

AUCH

Inscr. : 62 935; suffr. expr. : 31 953; abs. : 45,87 %.
C.G.T. ...... 29,12 % - 4 sièges
F.O. .... 28,61 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 22,04 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 10,40 % - 2 sièges
C.G.C. .... 9,82 % - 2 sièges

• GIRONDE

BORDEAUX

Inscr. : 537 704; suffr. expr. : 266 202; abs. : 48,04 %.
C.G.T. ...... 30,33 % - 5 sièges
F.O. .... 28,78 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,36 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 16,01 % - 2 sièges
C.F.T.C. ..... 8,50 % - 1 siège

• HÉRAULT

BÉZIERS

Inscr. : 99 146; suffr. expr. : 47 561; abs. : 48,56 %.
C.G.T. ...... 35,51 % - 5 sièges
F.O. .... 26,59 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 14,45 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,62 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,81 % - 2 sièges

MONTPELLIER

Inscr. : 242 688; suffr. expr. : 96 605; abs. : 57,44 %.
C.G.T. ...... 30,20 % - 5 sièges
F.O. .... 26,62 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,53 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 16,01 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,62 % - 2 sièges

• ILLE-ET-VILAINE

RENNES

Inscr. : 357 741; suffr. expr. : 178 289; abs. : 46,73 %.
F.O. .... 25,99 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 25,51 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 20,49 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 14,78 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,21 % - 2 sièges

• INDRE

CHATEAUROUX

Inscr. : 108 832; suffr. expr. : 66 585; abs. : 34,99 %.
C.G.T. ...... 34,47 % - 5 sièges
F.O. .... 29,79 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 15,46 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,83 % - 2 sièges
C.F.T.C. ..... 9,42 % - 1 siège

• INDRE-ET-LOIRE

TOURS

Inscr. : 245 882; suffr. expr. : 117 478; abs. : 48,62 %.
F.O. .... 27,72 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 26,13 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 20,23 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,12 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,77 % - 2 sièges

• ISÈRE

GRENOBLE

Inscr. : 392 467; suffr. expr. : 178 652; abs. : 51,67 %.
C.G.T. ...... 34,23 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 20,06 % - 3 sièges
F.O. .... 17,96 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,37 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 13,34 % - 2 sièges

VIENNE

Inscr. : 86 313; suffr. expr. : 46 943; abs. : 43,19 %.
C.G.T. ...... 34,77 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 21,50 % - 3 sièges
F.O. .... 18,01 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 13,74 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 11,95 % - 2 sièges

• JURA

LONS-LE-SAUNIER

Inscr. : 117 922; suffr. expr. : 64 163; abs. : 42,37 %.
F.O. .... 28,04 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 27,98 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 17,09 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 13,78 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,08 % - 2 sièges

• LANDES

MONT-DE-MARSAN

Inscr. : 113 397; suffr. expr. : 65 010; abs. : 38,51 %.
F.O. .... 30,63 % - 5 sièges
C.G.T. ...... 30,57 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 17,10 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,37 % - 2 sièges
C.F.T.C. ..... 9,31 % - 1 siège

• LOIR-ET-CHER

BLOIS

Inscr. : 141 188; suffr. expr. : 79 837; abs. : 38,47 %.
C.G.T. ...... 31,14 % - 5 sièges
F.O. .... 25,28 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,67 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,46 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 13,42 % - 2 sièges

• LOIRE

ROANNE

Inscr. : 89 898; suffr. expr. : 46 984; abs. : 44,48 %.
C.G.T. ...... 31,53 % - 5 sièges
F.O. .... 25,57 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 17,11 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,11 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,65 % - 2 sièges

SAINT-ÉTIENNE

Inscr. : 313 073; suffr. expr. : 165 086; abs. : 45,21 %.
C.G.T. ...... 30,13 % - 4 sièges
F.O. .... 24,25 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 19,12 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 13,98 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,50 % - 2 sièges

• HAUTE-LOIRE

LE PUY

Inscr. : 86 511; suffr. expr. : 47 167; abs. : 41,89 %.
F.O. .... 27,96 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 23,49 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 23,22 % - 4 sièges
C.F.T.C. .... 15,45 % - 2 sièges
C.G.C. .... 9,85 % - 1 siège

• LOIRE-ATLANTIQUE

NANTES

Inscr. : 370 624; suffr. expr. : 187 236; abs. : 46,30 %.
C.F.D.T. .... 27,71 % - 4 sièges
F.O. .... 23,11 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 20,86 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 14,80 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,49 % - 2 sièges

SAINT-NAZAIRE

Inscr. : 142 573; suffr. expr. : 79 500; abs. ; 41,87 %.
C.G.T. ...... 27,40 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 25,52 % - 4 sièges
F.O. .... 22,55 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 13,41 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 11,10 % - 2 sièges

• LOIRET

ORLÉANS

Inscr. : 280 523; suffr. expr. : 150 336; abs. : 42,60 %.
F.O. .... 29,17 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 24,90 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,65 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,09 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,16 % - 2 sièges

• LOT

CAHORS

Inscr. : 60 766; suffr. expr. : 33 313; abs. : 41,20 %.
C.G.T. ...... 30,81 % - 5 sièges
F.O. .... 27,82 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 19,60 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 11,21 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,53 % - 1 siège

• LOT-ET-GARONNE

AGEN

Inscr. : 121 422; suffr. expr. : 66 149; abs. : 41,47 %.
C.G.T. ...... 33,74 % - 5 sièges
F.O. .... 28,74 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,04 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 11,93 % - 2 sièges
C.F.T.C. ...., 9,53 % - 2 sièges

• LOZÈRE

MENDE

Inscr. : 27 485; suffr. expr. : 15 442; abs. : 40,88 %.
F.O. .... 24,76 % - 4 sièges
C.F.T.C. .... 23,42 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 22,73 % - 3 sièges
C.G.T. ...... 21,72 % - 3 sièges
C.G.C. .... 7,35 % - 1 siège

• MAINE-ET-LOIRE

ANGERS

Inscr. : 213 646; suffr. expr. : 106 527; abs. : 46,82 %.
C.F.D.T. .... 25,19 % - 4 sièges
F.O. .... 23,10 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 21,74 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 16,06 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,89 % - 2 sièges

A LA SÉCURITÉ SOCIALE

CHOLET

Inscr. : 79 399; suffr. expr. : 47405; abs. : 35,82 %.

- C.F.D.T. .... 34,71 % - 5 sièges
- F.O. .... 21,22 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 19,94 % - 3 sièges
- C.G.T. ...... 13,42 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 10,67 % - 2 sièges

● MANCHE

SAINT-LO

Inscr. : 195 572; suffr. expr. : 94 345; abs. : 47,61 %.

- F.O. .... 30,61 % - 5 sièges
- C.F.D.T. .... 22,10 % - 3 sièges
- C.G.T. ...... 21,29 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 13,99 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 11,99 % - 2 sièges

● MARNE

REIMS

Inscr. : 252920; suffr. expr. : 129968; abs. : 45,74 %.

- C.G.T. ...... 29,11 % - 4 sièges
- F.O. .... 28,46 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 16,17 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 15,64 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 10,59 % - 2 sièges

● HAUTE-MARNE

CHAUMONT

Inscr. : 93516; suffr. expr. : 49342; abs. : 42,19 %.

- C.G.T. ...... 28,58 % - 4 sièges
- F.O. .... 26,07 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 18,59 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 13,65 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 13,08 % - 2 sièges

● MAYENNE

LAVAL

Inscr. : 103611; suffr. expr. : 57871; abs. : 38,79 %.

- F.O. .... 28,04 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 23,06 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 22,36 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 17,01 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 9,51 % - 1 siège

● MEURTHE-ET-MOSELLE

LONGWY

Inscr. : 63012; suffr. expr. : 33905; abs. : 44,41 %.

- C.G.T. ...... 43,97 % - 7 sièges
- F.O. .... 17,95 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 17,16 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 13,08 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 7,81 % - 1 siège

NANCY

Inscr. : 284452; suffr. expr. : 129 560; abs. : 51,37 %.

- C.G.T. ...... 22,96 % - 4 sièges
- F.O. .... 22,68 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 21,49 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 18,12 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 14,73 % - 2 sièges

● MEUSE

BAR-LE-DUC

Inscr. : 83855; suffr. expr. : 46 603; abs. : 40,44 %.

- F.O. .... 27,58 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 27,07 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 25,79 % - 4 sièges
- C.G.C. ...... 19,54 % - 3 sièges

La C.F.T.C. n'a pas pu présenter sa liste.

● MORBIHAN

VANNES

Inscr. : 254 994; suffr. expr. : 137 109; abs. : 42,91 %.

- C.G.T. ...... 26,11 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 25,65 % - 4 sièges
- F.O. .... 21,96 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 16,77 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 9,49 % - 1 siège

● MOSELLE

METZ

Inscr. : 189683; suffr. expr. : 92407; abs. : 47,94 %.

- F.O. .... 23,45 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 23,37 % - 3 sièges
- C.G.T. ...... 19,79 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 18,11 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 15,25 % - 2 sièges

SARREGUEMINES

Inscr. : 113167; suffr. expr. : 53601; abs. : 42,55 %.

- C.F.T.C. .... 30,16 % - 4 sièges
- F.O. .... 25,51 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 19,01 % - 3 sièges
- C.G.T. ...... 14,39 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 10,91 % - 2 sièges

THIONVILLE

Inscr. : 112741; suffr. expr. : 60462; abs. : 43,71 %.

- C.G.T. ...... 28,87 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 23,64 % - 4 sièges
- F.O. .... 18,89 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 15,14 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 13,44 % - 2 sièges

● NIÈVRE

NEVERS

Inscr. : 112287; suffr. expr. : 62064; abs. : 40,75 %.

- C.G.T. ...... 35,13 % - 5 sièges
- F.O. .... 22,74 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 20,37 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 11,83 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 9,91 % - 2 sièges

● NORD

ARMENTIÈRES

Inscr. : 69618; suffr. expr. : 45355; abs. : 30,33 %.

- F.O. .... 29,69 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 23,66 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 19,21 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 16,75 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 10,67 % - 2 sièges

CAMBRAI

Inscr. : 79191; suffr. expr. : 51367; abs. : 30,38 %.

- C.G.T. ...... 34,44 % - 5 sièges
- F.O. .... 24,82 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 18,36 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 11,39 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 10,96 % - 1 siège

DOUAI

Inscr. : 92608; suffr. expr. : 53604; abs. : 39,32 %.

- C.G.T. ...... 39,68 % - 6 sièges
- F.O. .... 22,21 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 13,57 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 13,10 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 11,42 % - 2 sièges

DUNKERQUE

Inscr. : 137361; suffr. expr. : 77552; abs. : 40,43 %.

- C.G.T. ...... 30,39 % - 4 sièges
- F.O. .... 25,31 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 18,55 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 13,67 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 12,06 % - 2 sièges

LILLE

Inscr. : 321 266; suffr. expr. : 173321; abs. : 43,28 %.

- F.O. .... 28,56 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 25,47 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 16,43 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 15,99 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 13,52 % - 2 sièges

MAUBEUGE

Inscr. : 117169; suffr. expr. : 70689; abs. : 35,48 %.

- C.G.T. ...... 37,10 % - 5 sièges
- F.O. .... 21,43 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 17,76 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 12,68 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 11,01 % - 2 sièges

ROUBAIX

Inscr. 164502; suffr. expr. : 93379; abs. : 40,34 %.

- F.O. .... 26,72 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 22,43 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 20,28 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 16,01 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 14,53 % - 2 sièges

TOURCOING

Inscr. 108 361; suffr. expr. 67654; abs. : 34,56 %.

- F.O. .... 25,85 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 19,44 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 19,17 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 18,13 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 17,39 % - 2 sièges

VALENCIENNES

Inscr. 152 371; suffr. expr. 88609; abs. : 38,67 %.

- C.G.T. ...... 39,66 % - 6 sièges
- F.O. .... 21,82 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 15,23 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 11,74 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 11,53 % - 2 sièges

● OISE

BEAUVAIS

Inscr. : 194198; suffr. expr. : 109943; abs. : 39,77 %.

- C.G.T. ...... 29,81 % - 4 sièges
- F.O. .... 26,75 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 16,84 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 15,61 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 10,96 % - 2 sièges

CREIL

Inscr. : 149692; suffr. expr. : 80812; abs. : 43,34 %.

- C.G.T. ...... 30,46 % - 4 sièges
- F.O. .... 24,95 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 17,70 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 17,68 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 9,18 % - 1 siège

● ORNE

ALENÇON

Inscr. : 133320; suffr. expr. : 69550; abs. : 43,73 %.

- F.O. .... 26,46 % - 4 sièges
- C.G.T. ... 22,43 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 21,37 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 17,52 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 12,20 % - 2 sièges

● PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Inscr. : 99033; suffr. expr. : 60734; abs. : 35,59 %.

- C.G.T. ...... 31,98 % - 5 sièges
- F.O. .... 28,64 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 15,33 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 13,60 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 10,42 % - 2 sièges

BOULOGNE-SUR-MER

Inscr. : 90820; suffr. expr. : 53724; abs. : 37,88 %.

- C.G.T. ...... 31,30 % - 5 sièges
- F.O. .... 28,11 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 17,15 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 13,39 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 10,03 % - 1 siège

CALAIS

Inscr. : 120641; suffr. expr. : 73772; abs. : 34,98 %.

- F.O. .... 30,19 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 29,72 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 17,43 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 12,28 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 10,36 % - 2 sièges

LENS

Inscr. : 179728; suffr. expr. : 103785; abs. : 39,51 %.

- C.G.T. ...... 36,07 % - 5 sièges
- F.O. .... 25,49 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 16,15 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 12,45 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 9,82 % - 2 sièges

● PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND

Inscr. : 329298; suffr. expr. : 1523584; abs. : 51,13 %.

- C.G.T. ..... 29,13 % - 4 sièges
- F.O. .... 22,69 % - 4 sièges
- C.F.D.T. ... 22,26 % - 3 sièges
- C.G.C. ..... 14,43 % - 2 sièges
- C.F.T.C. ... 11,46 % - 2 sièges

● PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

BAYONNE

Inscr. : 116650; suffr. expr. : 61833; abs. : 43,97 %.

- F.O. ...... 29,22 % – 4 sièges
- C.G.T. .... 24,98 % – 4 sièges
- C.F.D.T. .. 21,42 % – 3 sièges
- C.G.C. .... 13,62 % – 2 sièges
- C.F.T.C. .. 10,74 % – 2 sièges

PAU

Inscr. : 154241; suffr. expr. : 84660; abs. : 42,89 %.

- F.O. ...... 30,83 % – 5 sièges
- C.G.T. .... 26,34 % – 4 sièges
- C.F.D.T. .. 20,17 % – 3 sièges
- C.G.C. .... 12,61 % – 2 sièges
- C.F.T.C. .. 10,01 % – 1 siège

● HAUTES-PYRÉNÉES

TARBES

Inscr. : 114820; suffr. expr. : 63416; abs. : 41,93 %.

- C.G.T. ...... 38,11 % - 6 sièges
- F.O. .... 24,67 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 18,53 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 9,54 % - 1 siège
- C.F.T.C. .... 9,13 % - 1 siège

● PYRÉNÉES-ORIENTALES

PERPIGNAN

Inscr. : 153438; suffr. expr. : 76643; abs. : 47,13 %.

- C.G.T. ...... 33,57 % - 5 sièges
- F.O. .... 28,53 % - 4 sièges
- C.G.C. ...... 14,45 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 14,03 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 9,40 % - 2 sièges

● BAS-RHIN

HAGUENAU

Inscr. : 124612; suffr. expr. : 68 650; abs. : 39,63 %.

- C.F.D.T. .... 33,58 % - 5 sièges
- C.F.T.C. .... 21,98 % - 3 sièges
- F.O. .... 21,13 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 11,99 % - 2 sièges
- C.G.T. ...... 11,29 % - 2 sièges

SÉLESTAT

Inscr. : 143352; suffr. expr. : 76666; abs. : 40,97 %.

- C.F.T.C. .... 28,60 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 21,96 % - 3 sièges
- F.O. .... 20,53 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 15,54 % - 3 sièges
- C.G.T. ...... 13,35 % - 2 sièges

STRASBOURG

Inscr. : 252965; suffr. expr. : 109 610; abs. : 53,09 %.

- C.F.T.C. .... 23,06 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 21.48 % - 3 sièges
- F.O. .... 20,46 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 19,09 % - 3 sièges
- C.G.T. ...... 15,89 % - 2 sièges

Caisses primaires d'assurance-maladie

Totalisation des sièges

	SIEGES	%
C.G.T.	568	28,90
F.O.	498	25,34
C.F.D.T.	375	19,08
C.F.T.C.	257	13,07
C.G.C.	267	13,58
Total	1965	

France, sauf Guadeloupe et Martinique.

● HAUT-RHIN

COLMAR

Inscr. : 133518; suffr. expr. : 60879; abs. : 49,64 %.

- C.F.T.C. .... 24,02 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 23,47 % - 4 sièges
- F.O. .... 22,83 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 14,99 % - 2 sièges
- C.G.T. ...... 14,66 % - 2 sièges

MULHOUSE

Inscr. : 222265; suffr. expr. : 106316; abs. : 47,51 %.

- C.F.D.T. .... 24,83 % - 4 sièges
- C.F.T.C. .... 24,48 % - 4 sièges
- F.O. .... 19,42 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 16,44 % - 2 sièges
- C.G.T. ...... 14,80 % - 2 sièges

● RHONE

LYON

Inscr. : 758 567; suffr. expr. : 329 910; abs. : 54,47 %.

- C.G.T. ...... 26,61 % - 4 sièges
- F.O. .... 23,44 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 20,56 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 17,73 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 11,63 % - 2 sièges

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Inscr. : 64115; suffr. expr. : 32176; abs. : 46 %.

- F.O. .... 26,15 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 24,94 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 18,01 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 16,11 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 14,75 % - 2 sièges

● HAUTE-SAONE

VESOUL

Inscr. : 105671; suffr. expr. : 58853; abs. : 40,20 %.

- C.G.T. ...... 26,31 % - 4 sièges
- F.O. .... 25,65 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 20,63 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 15,96 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 11,43 % - 2 sièges

● SAONE-ET-LOIRE

MACON

Inscr. : 272573; suffr. expr. : 127118; abs. : 50,27 %.

- C.G.T. ...... 32,93 % - 5 sièges
- F.O. .... 23,61 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 17,90 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 15,03 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 10,50 % - 2 sièges

● SARTHE

LE MANS

Inscr. : 210491; suffr. expr. : 118938; abs. : 39,01 %.

- C.G.T. ...... 28,51 % - 4 sièges
- F.O. .... 25,64 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 22,72 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 11,79 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 11,32 % - 2 sièges

● SAVOIE

CHAMBÉRY

Inscr. : 160224; suffr. expr. : 75266; abs. : 50,33 %.

- C.G.T. ...... 29,86 % - 4 sièges
- F.O. .... 23,65 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 20,69 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 13,45 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 12,32 % - 2 sièges

● HAUTE-SAVOIE

ANNECY

Inscr. : 251567; suffr. expr. : 111673; abs. : 53,16 %.

- C.G.T. ..... 24,02 % - 4 sièges
- C.F.D.T. ... 23,45 % - 4 sièges
- F.O. .... 21,98 % - 3 sièges
- C.G.C. ..... 15,57 % - 2 sièges
- C.F.T.C. ... 14,96 % - 2 sièges

● SEINE-MARITIME

DIEPPE

Inscr. : 98158; suffr. expr. : 55594; abs. : 38,11 %.

- C.G.T. ...... 31,91 % - 5 sièges
- F.O. .... 26,50 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 16,82 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 13,24 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 11,50 % - 2 sièges

ELBEUF

Inscr. : 33345; suffr. expr. : 18177; abs. : 43,13 %.

- C.G.T. ...... 33,95 % - 5 sièges
- C.F.D.T. .... 20,59 % - 3 sièges
- F.O. .... 19,83 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 13,84 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 11,77 % - 2 sièges

LE HAVRE

Inscr. : 220295; suffr. expr. : 112536; abs. : 46,87 %.

- C.G.T. ...... 38,27 % - 6 sièges
- F.O. .... 21,64 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 16,53 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 14,81 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 8,73 % - 1 siège

ROUEN

Inscr. : 294665; suffr. expr. : 155277; abs. : 44,72 %.

- C.G.T. ...... 32,07 % - 5 sièges
- F.O. .... 23,31 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 18,89 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 15,63 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 10,07 % - 2 sièges

● SEINE-ET-MARNE

MELUN

Inscr. : 523868; suffr. expr. : 266192; abs. : 46,35 %.

- C.G.T. ...... 26,76 % - 4 sièges
- F.O. .... 26,02 % - 4 sièges
- C.G.C. ...... 19,43 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 15,53 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 12,24 % - 2 sièges

● DEUX-SÈVRES

NIORT

Inscr. : 134653; suffr. expr. : 67659; abs. : 45,24 %.

- F.O. .... 25,94 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 25,87 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 22,89 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 15,37 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 9,91 % - 2 sièges

● SOMME

AMIENS

Inscr. : 261416; suffr. expr. : 151423; abs. : 38,12 %.

- C.G.T. ...... 33,75 % - 5 sièges
- F.O. .... 23,99 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 19,92 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 11,68 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 10,63 % - 1 siège

● TARN

ALBI

Inscr. : 154898; suffr. expr. : 85735; abs. : 40,44 %.

- C.G.T. ...... 27,65 % - 4 sièges
- F.O. .... 25,52 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 22,00 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 12,41 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 12,40 % - 2 sièges

● TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN

Inscr. : 77319; suffr. expr. : 40282; abs. : 42,71 %.

- F.O. .... 30,03 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 29,04 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 17,88 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 12,54 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 10,47 % - 2 sièges

● VAR

TOULON

Inscr. : 352499; suffr. expr. : 178295; abs. : 46,79 %.

- F.O. .... 29,51 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 27,71 % - 4 sièges
- C.G.C. ...... 18,07 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 12,61 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 12,07 % - 2 sièges

● VAUCLUSE

AVIGNON

Inscr. : 201845; suffr. expr. : 102095; abs. : 45,92 %.

- C.G.T. ...... 30,52 % - 5 sièges
- F.O. .... 27,14 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 15,35 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 14,92 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 12,04 % - 2 sièges

● VENDÉE

LA ROCHE-SUR-YON

Inscr. : 211828; suffr. expr. : 111368; abs. : 42,77 %.

- C.F.D.T. ... 26,34 % - 4 sièges
- F.O. .... 23,30 % - 3 sièges
- C.F.T.C. ... 21,83 % - 3 sièges
- C.G.T. ..... 18,12 % - 3 sièges
- C.G.C. ..... 10,40 % - 2 sièges

● VIENNE

POITIERS

Inscr. : 161062; suffr. expr. : 85323; abs. : 43,21 %.

- F.O. .... 29,97 % - 4 sièges
- C.G.T. ..... 27,76 % - 4 sièges
- C.F.D.T. ... 19,37 % - 3 sièges
- C.G.C. ..... 12,21 % - 2 sièges
- C.F.T.C. ... 10,67 % - 2 sièges

● HTE-VIENNE

LIMOGES

Inscr. : 179731; suffr. expr. : 101007; abs. : 39,41 %.

- C.G.T. ..... 38,69 % - 6 sièges
- F.O. .... 28,72 % - 4 sièges
- C.F.D.T. ... 14,53 % - 2 sièges
- C.G.C. ..... 10,62 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 7,41 % - 1 siège

● VOSGES

EPINAL

Inscr. : 189944; suffr. expr. : 99733; abs. : 42,74 %.

- F.O. .... 25,59 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 24,27 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 20,88 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 15,59 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 13,65 % - 2 sièges

● YONNE

AUXERRE

Inscr. : 151335; suffr. expr. : 77922; abs. : 44,44 %.

- F.O. .... 31,48 % - 5 sièges
- C.G.T. ...... 27,15 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 15,33 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 13,98 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 12,03 % - 2 sièges

● TERRITOIRE DE BELFORT

BELFORT

Inscr. : 74164; suffr. expr. : 39775; abs. : 42,80 %.

- C.G.T. ...... 27,83 % - 4 sièges
- F.O. .... 23,38 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 21,87 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 16,11 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 10,79 % - 2 sièges

BATELLERIE

Inscr. : 3359; suffr. expr. : 1137; abs. : 62,13 %.

- F.O. .... 42,39 % - 6 sièges
- C.G.T. ...... 37,11 % - 6 sièges
- C.F.D.T. .... 20,49 % - 3 sièges

D.O.M.

● GUYANE

CAYENNE

Inscr. : 19982; suffr. expr. : 5164; abs. : 71,66 %.

- C.G.T. ...... 40,29 % - 6 sièges
- C.F.D.T. .... 25,21 % - 4 sièges
- F.O. .... 23,62 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 10,86 % - 2 sièges

● RÉUNION

SAINT-DENIS

Inscr. : 181809; suffr. expr. : 89532; abs. : 48,24 %.

- C.G.T. ...... 38 % - 6 sièges
- C.F.T.C. .... 25,47 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 19,66 % - 3 sièges
- F.O. .... 9,07 % - 1 siège
- C.G.C. ...... 7,77 % - 1 siège

● Caisses d'allocations familiales

● PARIS

PARIS
ESSONNE
HAUTS-DE-SEINE
SEINE-SAINT-DENIS
VAL-DE-MARNE
VAL-D'OISE
YVELINES

Inscr. : 6078927; suffr. expr. : 2705593; abs. : 53,54 %.

- C.G.T. .... 25,92 % – 4 sièges
- F.O. ...... 24,08 % – 4 sièges
- C.G.C. .... 23,61 % – 4 sièges
- C.F.D.T. .. 16,36 % – 2 sièges
- C.F.T.C. .. 10,00 % – 1 siège

● AIN

BOURG-EN-BRESSE

Inscr. : 196753; suffr. expr. : 87908; abs. : 52,37 %.

- C.G.T. .... 28,88 % – 4 sièges
- F.O. ...... 24,93 % – 4 sièges
- C.F.D.T. .. 19,04 % – 3 sièges
- C.G.C. .... 13,68 % – 2 sièges
- C.F.T.C. .. 13,45 % – 2 sièges

● AISNE

SAINT-QUENTIN

Inscr. : 117409; suffr. expr. : 69022; abs. : 36,15 %.

- C.G.T. ...... 35,55 % - 5 sièges
- F.O. .... 25,95 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 15,54 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 12,04 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 10,90 % - 2 sièges

SOISSONS

Inscr. : 130149; suffr. expr. : 73514; abs. : 40,14 %.

- C.G.T. ...... 32,24 % - 5 sièges
- F.O. .... 27,55 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 16,88 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 13,51 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 9,79 % - 1 siège

● ALLIER

MOULINS

Inscr. : 183862; suffr. expr. : 102290; abs. : 40,92 %.

- C.G.T. ...... 36,70 % - 5 sièges
- F.O. .... 26,24 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 14,22 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 12,47 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 10,35 % - 2 sièges

● ALPES-DE-HTE-PROVENCE

DIGNE

Inscr. : 56228; suffr. expr. : 28548; abs. : 46,42 %.

- C.G.T. ...... 30,77 % - 4 sièges
- F.O. .... 26,53 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 18,09 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 13,75 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 10,83 % - 2 sièges

● HAUTES-ALPES

GAP

Inscr. : 48383; suffr. expr. : 22755; abs. : 49,73 %.

- C.G.T. ...... 28,25 % - 4 sièges
- F.O. .... 23,24 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 20,76 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 15,26 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 12,46 % - 2 sièges

● ALPES-MARITIMES

NICE

Inscr. : 544154; suffr. expr. : 223933; abs. : 55,52 %.

- F.O. .... 26,55 % - 4 sièges
- C.G.T. ...... 25,52 % - 4 sièges
- C.G.C. ...... 24,37 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 12,94 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 10,60 % - 1 siège

● ARDÈCHE

ANNONAY

Inscr. : 45528; suffr. expr. : 26644; abs. : 37,20 %.

- C.G.T. ...... 27,94 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 24,22 % - 4 sièges
- F.O. .... 19,25 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 16,43 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 12,13 % - 2 sièges

AUBENAS

Inscr. : 71783; suffr. expr. : 40001; abs. : 40,22 %.

- C.G.T. ...... 32,17 % - 5 sièges
- F.O. .... 21,15 % - 3 sièges
- C.F.D.T. .... 20,28 % - 3 sièges
- C.F.T.C. .... 15,74 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 10,63 % - 2 sièges

● ARDENNES

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Inscr. : 140020; suffr. expr. : 74632; abs. : 43,77 %.

- C.G.T. ...... 32,21 % - 5 sièges
- F.O. .... 25,40 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 18,88 % - 3 sièges
- C.G.C. ...... 11,95 % - 2 sièges
- C.F.T.C. .... 11,53 % - 1 siège

● ARIÈGE

FOIX

Inscr. : 65159; suffr. expr. : 36059; abs. : 41.55 %.

- C.G.T. ...... 43,68 % - 7 sièges
- F.O. .... 23,45 % - 4 sièges
- C.F.D.T. .... 14,01 % - 2 sièges
- C.G.C. ...... 9,74 % - 1 siège
- C.F.T.C. .... 9,10 % - 1 siège

(Lire la suite page 36.)

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

(Suite de la page 35.)

• AUBE

TROYES

Inscr. : 147482; suffr. expr. : 76537; abs. : 44,80 %.
C.G.T. ...... 30,25 % - 5 sièges
F.O. .... 27,28 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,65 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 14,99 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,80 % - 2 sièges

• AUDE

CARCASSONNE

Inscr. : 118673; suffr. expr. : 58246; abs. : 48,41 %.
C.G.T. ...... 34,12 % - 5 sièges
F.O. .... 26,58 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,73 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 10,42 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,12 % - 1 siège

• AVEYRON

RODEZ

Inscr. : 106733; suffr. expr. : 58022; abs. : 42,11 %.
C.G.T. ...... 27,36 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 23,89 % - 4 sièges
F.O. .... 23,53 % - 4 sièges
C.F.T.C. .... 15,59 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 9,60 % - 1 siège

• BOUCHES-DU-RHONE

MARSEILLE

Inscr. : 1 068 298; suffr. expr. : 468404; abs. : 54,58 %.
C.G.T. ...... 35,05 % - 5 sièges
F.O. .... 24,27 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 16,95 % - 2 sièges
C.F.D.T. .... 12,22 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,48 % - 2 sièges

• CALVADOS

CAEN

Inscr. : 138894; suffr. expr. : 66221; abs. : 49,41 %.
F.O. .... 26,13 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 25,02 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 19,86 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,90 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 13,07 % - 2 sièges

• CANTAL

AURILLAC

Inscr. : 61215; suffr. expr. : 30583; abs. : 46,47 %.
C.G.T. ...... 31,45 % - 5 sièges
F.O. .... 26,84 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 19,48 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 12,05 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,16 % - 1 siège

• CHARENTE

ANGOULEME

Inscr. : 157317; suffr. expr. : 81019; abs. : 44,72 %.
C.G.T. ...... 34,00 % - 5 sièges
F.O. .... 28,45 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,68 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,24 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 9,60 % - 2 sièges

• CHARENTE-MARITIME

LA ROCHELLE

Inscr. : 226018; suffr. expr. : 99387; abs. : 52,80 %.
C.G.T. ...... 30,78 % - 5 sièges
F.O. .... 29,12 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,03 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,70 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,34 % - 2 sièges

• CHER

BOURGES

Inscr. : 160154; suffr. expr. : 88666; abs. : 41,26 %.
C.G.T. ...... 37,51 % - 6 sièges
F.O. .... 23,93 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,80 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,10 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 9,63 % - 1 siège

• CORRÈZE

BRIVE

Inscr. : 105721; suffr. expr. : 62014; abs. : 38,12 %.
C.G.T. ...... 41,32 % - 6 sièges
F.O. .... 24,63 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 14,08 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,03 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 8,91 % - 1 siège

• CORSE-DU-SUD

AJACCIO

Inscr. : 48409; suffr. expr. : 18108; abs. : 61,34 %.
C.G.T. ...... 29,97 % - 4 sièges
F.O. .... 25,80 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 24,51 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 14,76 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 4,94 % - 1 siège

• HAUTE-CORSE

BASTIA

Inscr. : 50598; suffr. expr. : 20191; abs. : 58,62 %.
C.G.T. ...... 36,35 % - 5 sièges
F.O. .... 24,82 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 16,06 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,25 % - 2 sièges
C.F.D.T. .... 10,50 % - 2 sièges

• COTE-D'OR

DIJON

Inscr. : 266873; suffr. expr. : 121439; abs. : 51,68 %.
F.O. .... 26,03 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 23,86 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 20,23 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,88 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 13,97 % - 2 sièges

• COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC

Inscr. : 231844; suffr. expr. : 127469; abs. : 41,94 %.
C.G.T. ...... 32,00 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 22,57 % - 3 sièges
F.O. .... 21,59 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 14,34 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 9,47 % - 2 sièges

• CREUSE

GUÉRET

Inscr. : 51865; suffr. expr. : 28144; abs. : 41,99 %.
C.G.T. ...... 37,82 % - 6 sièges
F.O. .... 28,46 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 14,44 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 11,31 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 7,95 % - 1 siège

• DORDOGNE

PÉRIGUEUX

Inscr. : 155748; suffr. expr. : 87347; abs. : 40,15 %.
C.G.T. ...... 36,62 % - 5 sièges
F.O. .... 26,88 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 14,27 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,32 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,87 % - 2 sièges

• DOUBS

BESANÇON

Inscr. : 156697; suffr. expr. : 76892; abs. : 47,94 %.
F.O. .... 25,36 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 23,33 % - 3 sièges
C.G.T. ...... 18,52 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 17,47 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,29 % - 2 sièges

MONTBÉLIARD

Inscr. : 91970; suffr. expr. : 49819; abs. : 42,98 %.
C.G.T. ...... 28,61 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 25,51 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 18,69 % - 3 sièges
F.O. .... 17,94 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 9,22 % - 1 siège

QUIMPER

Inscr. : 159733; suffr. expr. : 88530; abs. : 38,22 %.
C.G.T. ...... 33,49 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 22,35 % - 4 sièges
F.O. .... 20,35 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 15,51 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 8,28 % - 1 siège

• GARD

NIMES

Inscr. : 243788; suffr. expr. : 124788; abs. : 46,34 %.
C.G.T. ..... 35,27 % - 5 sièges
F.O. .... 23,25 % - 3 sièges
C.F.D.T. ... 16,87 % - 3 sièges
C.G.C. ..... 13,29 % - 2 sièges
C.F.T.C. ... 11,29 % - 2 sièges

• HAUTE-GARONNE

TOULOUSE

Inscr. : 463852; suffr. expr. : 224187; abs. : 43,29 %.
C.G.T. ..... 30,11 % - 5 sièges
F.O. .... 29,07 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 18,40 % - 3 sièges
C.G.C. ..... 13,67 % - 2 sièges
C.F.T.C. ... 8,73 % - 1 siège

• GERS

AUCH

Inscr. : 63553; suffr. expr. : 32156; abs. : 46,20 %.
C.G.T. ..... 28,97 % - 4 sièges
F.O. .... 28,28 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 21,97 % - 3 sièges
C.F.T.C. ... 10,72 % - 2 sièges
C.G.C. ..... 10,04 % - 2 sièges

• GIRONDE

BORDEAUX

Inscr. : 569990; suffr. expr. : 273743; abs. : 49,55 %.
C.G.T. ...... 30,80 % - 5 sièges
F.O. .... 28,35 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,53 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,83 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 8,47 % - 1 siège

• INDRE-ET-LOIRE

TOURS

Inscr. : 260068; suffr. expr. : 121993; abs. : 49,97 %.
F.O. .... 27,05 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 26,55 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 20,37 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,01 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,99 % - 2 sièges

• ISÈRE

GRENOBLE

Inscr. : 393839; suffr. expr. : 177827; abs. : 52,02 %.
C.G.T. ...... 34,19 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 19,93 % - 3 sièges
F.O. .... 17,72 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,46 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 13,68 % - 2 sièges

VIENNE

Inscr. : 91189; suffr. expr. : 46726; abs. : 46,58 %.
C.G.T. ...... 34,56 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 21,56 % - 3 sièges
F.O. .... 17,94 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 13,59 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,32 % - 2 sièges

• JURA

SAINT-CLAUDE

Inscr. : 120879; suffr. expr. : 65242; abs. : 42,80 %.
C.G.T. ...... 28,20 % - 4 sièges
F.O. .... 27,69 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 17,25 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 13,93 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,91 % - 2 sièges

• LANDES

MONT-DE-MARSAN

Inscr. : 116058; suffr. expr. : 66484; abs. : 39,01 %.
C.G.T. ...... 30,85 % - 5 sièges
F.O. .... 30,21 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 17,02 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 12,38 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 9,51 % - 1 siège

Composition du conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales

			VOIX	POURCENT.	SIÈGES	POURCENT.
ASSURÉS						
Inscrits	28 683 997	C.G.T.	3 996 361	28,29	4	14,28
Votants	14 980 953	F.O.	3 516 095	24,89	4	14,28
Exprimés	14 124 121	C.F.D.T.	2 601 164	18,41	3	10,71
Abstentions	13 703 044	C.F.T.C.	1 760 631	12,46	2	7,14
		C.G.C.	2 249 870	15,92	2	7,14
COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS						
Inscrits	641 284	C.G.P.M.E.	9 605	5,10		
Votants	206 917	CID	12 323	6,54		
Exprimés	188 250	CID-UNATI	2 849	1,51	1	3,57
Abstentions	434 357	S.N.P.M.I.	1 915	1,01		
		O.R.G.	115 695	61,45	1	3,57
		Div.	45 863	24,36	1	3,57
ARTISANS						
Inscrits	560 447	CID	1 675	1,01		
Votants	187 461	CID-UNATI	3 828	2,32		
Exprimés	164 538	UPA	107 601	65,39	1	3,57
Abstentions	372 986	O.R.G.	21 790	13,24		
		Div.	29 644	18,01		
PROFESSIONS LIBÉRALES						
Inscrits	312 576	UNA	116 387	66,46		
Votants	182 361	C.P.L.	52 902	30,20	1	3,57
Exprimés	175 118	Div.	5 829	3,32		
Abstentions	130 215					
Organisations professionnelles d'employeurs					6	21,42
Membres d'associations familiales					3	10,71
Personne désignée par le ministre					1	3,57
				Total	28	100,00

* France, sauf Guadeloupe.

Caisses d'allocations familiales. Totalisation des sièges

Salariés		%	Commerçants		%	Artisans		%	Prof. libérales		%
C.G.T.	517	29,57	C.G.P.M.E.	6	6,12	CID			U.N.A.P.L.	79	70,53
F.O.	440	25,17	CID	3	3,06	CID-UNATI	2	1,92	C.P.L.	30	26,78
C.F.D.T.	336	19,22	CID-UNATI	2	2,04	U.P.A.	71	68,26	Div.	3	2,67
C.F.T.C.	226	12,92	S.N.P.M.I.			O.R.G.	17	16,34			
C.G.C.	229	13,10	O.R.G.	58	59,18	Div.	14	13,46			
			Div.	29	29,59						
Total	1748		Total	98		Total	104		Total	112	

* France sauf Guadeloupe et Martinique.

• DROME

VALENCE

Inscr. : 186531; suffr. expr. : 94909; abs. : 45,47 %.
C.G.T. ...... 29,26 % - 4 sièges
F.O. .... 23,56 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 21,67 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 13,37 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,11 % - 2 sièges

• EURE

EVREUX

Inscr. : 252406; suffr. expr. : 125380; abs. : 46,98 %.
F.O. .... 30,05 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 27,66 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 17,19 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,93 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,14 % - 2 sièges

• EURE-ET-LOIR

CHARTRES

Inscr. : 180983; suffr. expr. : 97329; abs. : 42,03 %.
F.O. .... 31,39 % - 5 sièges
C.G.T. ...... 26,25 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 17,15 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 14,53 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,66 % - 2 sièges

• FINISTÈRE

BREST

Inscr. : 210067; suffr. expr. : 108006; abs. : 46,73 %.
C.F.D.T. .... 28,21 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 24,07 % - 4 sièges
F.O. .... 21,76 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 16,14 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 9,79 % - 2 sièges

• HÉRAULT

BÉZIERS

Inscr. : 103857; suffr. expr. : 50040; abs. : 48,44 %.
C.G.T. ...... 36,44 % - 5 sièges
F.O. .... 25,79 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 14,46 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,50 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,78 % - 2 sièges

MONTPELLIER

Inscr. : 247299; suffr. expr. : 98094; abs. : 57,54 %.
C.G.T. ...... 30,29 % - 5 sièges
F.O. .... 26,34 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,59 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 16,09 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,68 % - 2 sièges

• ILLE-ET-VILAINE

RENNES

Inscr. : 366624; suffr. expr. : 181921; abs. : 47,31 %.
C.F.D.T. .... 25,31 % - 4 sièges
F.O. .... 25,29 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 21,16 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 14,99 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,22 % - 2 sièges

• INDRE

CHATEAUROUX

Inscr. : 111629; suffr. expr. : 67324; abs. : 34,89 %.
C.G.T. ...... 34,37 % - 5 sièges
F.O. .... 29,29 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,76 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,87 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 9,69 % - 2 sièges

• LOIR-ET-CHER

BLOIS

Inscr. : 142963; suffr. expr. : 80453; abs. : 38,86 %.
C.G.T. ...... 30,98 % - 5 sièges
F.O. .... 24,64 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,99 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,82 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 13,55 % - 2 sièges

• LOIRE

ROANNE

Inscr. : 91556; suffr. expr. : 47256; abs. : 45,41 %.
C.G.T. ...... 31,26 % - 5 sièges
F.O. .... 25,27 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 17,25 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,31 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,88 % - 2 sièges

SAINT-ETIENNE

Inscr. : 317368; suffr. expr. : 164534; abs. : 46,01 %.
C.G.T. ...... 29,96 % - 4 sièges
F.O. .... 23,90 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 19,35 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,07 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,70 % - 2 sièges

• HAUTE-LOIRE

LE PUY

Inscr. : 88344; suffr. expr. : 47889; abs. : 42,39 %.
F.O. .... 27,56 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 23,73 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 22,98 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 15,40 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,30 % - 2 sièges

• LOIRE-ATLANTIQUE

NANTES

Inscr. : 522236; suffr. expr. : 270216; abs. : 45,61 %.
C.F.D.T. .... 26,81 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 23,08 % - 4 sièges
F.O. .... 22,63 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 14,71 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,74 % - 2 sièges

• LOIRET

ORLÉANS

Inscr. : 286977; suffr. expr. : 152913; abs. : 42,79 %.
F.O. .... 28,72 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 25,25 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,69 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,98 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,33 % - 2 sièges

• LOT

CAHORS

Inscr. : 63040; suffr. expr. : 34738; abs. : 41,16 %.
C.G.T. ...... 31,28 % - 5 sièges
F.O. .... 27,50 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 19,39 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 11,38 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,43 % - 1 siège

• LOT-ET-GARONNE

AGEN

Inscr. : 124216; suffr. expr. : 67588; abs. : 41,88 %.
C.G.T. ...... 33,20 % - 5 sièges
F.O. .... 28,42 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,36 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,18 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 9,81 % - 2 sièges

• LOZÈRE

MENDE

Inscr. : 28208; suffr. expr. : 15763; abs. : 41,39 %.
F.O. .... 24,72 % - 4 sièges
C.F.T.C. .... 22,92 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 22,76 % - 3 sièges
C.G.T. ...... 22,03 % - 3 sièges
C.G.C. ..... 7,54 % - 1 siège

• MAINE-ET-LOIRE

ANGERS

Inscr. : 216441; suffr. expr. : 107611; abs. : 46,84 %.
C.F.D.T. .... 25,31 % - 4 sièges
F.O. .... 22,84 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 21,83 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 15,97 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 14,03 % - 2 sièges

CHOLET

Inscr. : 79559; suffr. expr. : 47588; abs. : 36,33 %.
C.F.D.T. .... 34,23 % - 5 sièges
F.O. .... 21,12 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 20,13 % - 3 sièges
C.G.T. ...... 13,32 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 11,17 % - 2 sièges

• MANCHE

AVRANCHES

Inscr. : 191142; suffr. expr. : 95601; abs. : 46,26 %.
F.O. .... 29,73 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 21,99 % - 3 sièges
C.G.T. ...... 21,26 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 14,16 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,84 % - 2 sièges

• MARNE

REIMS

Inscr. : 261443; suffr. expr. : 132611; abs. : 46,84 %.
C.G.T. ...... 29,28 % - 4 sièges
F.O. .... 27,87 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,49 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,62 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,72 % - 2 sièges

• HAUTE-MARNE

CHAUMONT

Inscr. : 98166; suffr. expr. : 51202; abs. : 42,48 %.
C.G.T. ...... 28,89 % - 4 sièges
F.O. .... 25,66 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,66 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 13,79 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,97 % - 2 sièges

• MAYENNE

LAVAL

Inscr. : 105480; suffr. expr. : 58967; abs. : 39,38 %.
F.O. .... 27,54 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 23,32 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 22,08 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 17,46 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 9,57 % - 1 siège

• MEURTHE-ET-MOSELLE

NANCY

Inscr. : 368633; suffr. expr. : 171425; abs. : 50,20 %.
C.G.T. .... 27,79 % — 4 sièges
F.O. ...... 21,32 % — 3 sièges
C.F.D.T. .. 20,69 % — 3 sièges
C.G.C. .... 16,97 % — 3 sièges
C.F.T.C. .. 13,21 % — 2 sièges

• MEUSE

BAR-LE-DUC

Inscr. : 86441; suffr. expr. : 47888; abs. : 41,01 %.
C.G.T. .... 27,68 % — 4 sièges
F.O. ...... 27,12 % — 4 sièges
C.F.D.T. .. 25,78 % — 4 sièges
C.G.C. .... 19,39 % — 3 sièges

La C.F.T.C. n'a pas pu présenter de liste.

• MORBIHAN

VANNES

Inscr. : 260014; suffr. expr. : 138224; abs. : 43,82 %.
C.G.T. ..... 26,02 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 25,54 % - 4 sièges
F.O. .... 21,81 % - 3 sièges
C.F.T.C. ... 17,09 % - 3 sièges
C.G.C. ..... 9,52 % - 1 siège

• MOSELLE

METZ

Inscr. : 429299; suffr. expr. : 211332; abs. : 47,54 %.
F.O. .... 22,55 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 22,53 % - 3 sièges
C.F.T.C. ... 20,69 % - 3 sièges
C.G.T. ..... 20,65 % - 3 sièges
C.G.C. ..... 13,55 % - 2 sièges

• NIÈVRE

NEVERS

Inscr. : 117686; suffr. expr. : 65030; abs. : 40,99 %.
C.G.T. ..... 34,98 % - 5 sièges
F.O. .... 22,39 % - 3 sièges
C.F.D.T. ... 20,86 % - 3 sièges
C.G.C. ..... 11,99 % - 2 sièges
C.F.T.C. ... 9,75 % - 2 sièges

• NORD

ARMENTIÈRES

Inscr. : 70749; suffr. expr. : 45849; abs. : 30,84 %.
F.O. .... 29,31 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 23,64 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 19,20 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 16,97 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,85 % - 2 sièges

CAMBRAI

Inscr. : 81032; suffr. expr. : 51917; abs. : 31,46 %.
C.G.T. ...... 34,49 % - 5 sièges
F.O. .... 24,60 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,28 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 11,64 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,97 % - 1 siège

DOUAI

Inscr. : 96485; suffr. expr. : 55173; abs. : 40,24 %.
C.G.T. ...... 39,93 % - 6 sièges
F.O. .... 21,89 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 13,72 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,99 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 11,45 % - 2 sièges

DUNKERQUE

Inscr. : 139707; suffr. expr. : 78521; abs. : 40,59 %.
C.G.T. ...... 30,22 % - 4 sièges
F.O. .... 24,99 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,53 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 13,99 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,24 % - 2 sièges

LILLE

Inscr. : 328588; suffr. expr. : 174148; abs. : 44,26 %.
F.O. .... 28,11 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 25,68 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,47 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,98 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 13,72 % - 2 sièges

MAUBEUGE

Inscr. : 120174; suffr. expr. : 71931; abs. : 36,04 %.
C.G.T. ...... 37,05 % - 5 sièges
F.O. .... 21,09 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 17,55 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 12,93 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 11,35 % - 2 sièges

ROUBAIX

Inscr. : 275769; suffr. expr. : 160178; abs. : 38,82 %.
F.O. .... 26,08 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 21,13 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 18,93 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 17,45 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 16,38 % - 2 sièges

VALENCIENNES

Inscr. : 155037; suffr. expr. : 89207; abs. : 39,35 %.
C.G.T. ...... 39,41 % - 6 sièges
F.O. .... 21,70 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 15,18 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,86 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 11,82 % - 2 sièges

• OISE

BEAUVAIS

Inscr. : 196698; suffr. expr. : 111372; abs. : 39,92 %.
C.G.T. ...... 29,59 % - 4 sièges
F.O. .... 26,55 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,82 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,98 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,03 % - 2 sièges

CREIL

Inscr. : 146051; suffr. expr. : 79391; abs. : 42,96 %.
C.G.T. ...... 30,25 % - 4 sièges
F.O. .... 25,50 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 17,88 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 17,36 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 8,98 % - 1 siège

• ORNE

ALENÇON

Inscr. : 135720; suffr. expr. : 70032; abs. : 44,34 %.
F.O. .... 26,16 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 22,43 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 21,14 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 17,58 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 12,66 % - 2 sièges

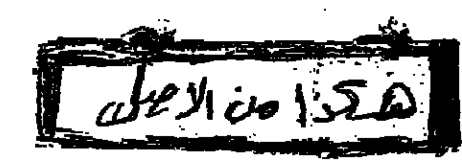
• PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Inscr. : 285436; suffr. expr. : 167553; abs. : 38,65 %.
C.G.T. ...... 34,82 % - 5 sièges
F.O. .... 26,03 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,57 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 13,30 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,26 % - 2 sièges

CALAIS

Inscr. : 215918; suffr. expr. : 129060; abs. : 36,92 %.
C.G.T. ...... 30,48 % - 4 sièges
F.O. .... 28,61 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 17,33 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 12,86 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,69 % - 2 sièges



A LA SÉCURITÉ SOCIALE

• PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND

Inscr. : 313804; suffr. expr. : 154734; abs. : 48,14 %.

C.G.T. ...... 29,29 % - 5 sièges
F.O. .... 22,46 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 22,19 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,23 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,80 % - 2 sièges

• PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

BAYONNE

Inscr. : 117717; suffr. expr. : 62812; abs. : 43,66 %.

F.O. .... 28,69 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 25,43 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 21,24 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 13,63 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,98 % - 2 sièges

PAU

Inscr. : 156425; suffr. expr. : 85139; abs. : 43,18 %.

F.O. .... 30,34 % - 5 sièges
C.G.T. ...... 26,52 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 20,06 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 12,78 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,27 % - 1 siège

• HAUTES-PYRÉNÉES

TARBES

Inscr. : 116810; suffr. expr. : 64718; abs. : 42,07 %.

C.G.T. ...... 38,43 % - 6 sièges
F.O. .... 24,02 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,55 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 9,64 % - 1 siège
C.F.T.C. .... 9,33 % - 1 siège

• PYRÉNÉES-ORIENTALES

PERPIGNAN

Inscr. : 159210; suffr. expr. : 79068; abs. : 47,75 %.

C.G.T. ...... 33,41 % - 5 sièges
F.O. .... 28,21 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 14,73 % - 2 sièges
C.F.D.T. .... 14,05 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 9,58 % - 2 sièges

• BAS-RHIN

STRASBOURG

Inscr. : 533926; suffr. expr. : 257779; abs. : 47,52 %.

C.F.T.C. .... 27,34 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 21,75 % - 3 sièges
F.O. .... 20,76 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,96 % - 3 sièges
C.G.T. ...... 14,17 % - 2 sièges

• HAUT-RHIN

MULHOUSE

Inscr. : 361599; suffr. expr. : 166641; abs. : 49,48 %.

C.F.D.T. .... 24,75 % - 4 sièges
C.F.T.C. .... 23,89 % - 4 sièges
F.O. .... 20,59 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 16,23 % - 2 sièges
C.G.T. ...... 14,51 % - 2 sièges

• RHONE

LYON

Inscr. : 774078; suffr. expr. : 331916; abs. : 55,01 %.

C.G.T. ...... 26,65 % - 4 sièges
F.O. .... 23,10 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 20,40 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 17,83 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 11,99 % - 2 sièges

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Inscr. : 64745; suffr. expr. : 32155; abs. : 46,53 %.

F.O. .... 25,27 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 24,57 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 18,32 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 16,52 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 15,29 % - 2 sièges

• HAUTE-SAONE

VESOUL

Inscr. : 108042; suffr. expr. : 59670; abs. : 40,96 %.

C.G.T. ...... 26,33 % - 4 sièges
F.O. .... 25,20 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 20,64 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 16,52 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 11,28 % - 2 sièges

• SAONE-ET-LOIRE

MACON

Inscr. : 253852; suffr. expr. : 128986; abs. : 45,82 %.

C.G.T. ...... 33,12 % - 5 sièges
F.O. .... 23,22 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 17,72 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,06 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,86 % - 2 sièges

• SARTHE

LE MANS

Inscr. : 218013; suffr. expr. : 122809; abs. : 39,16 %.

C.G.T. ...... 29,19 % - 4 sièges
F.O. .... 25,16 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 22,50 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 11,64 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,48 % - 2 sièges

• SAVOIE

CHAMBÉRY

Inscr. : 165697; suffr. expr. : 76669; abs. : 51,01 %.

C.G.T. ...... 29,88 % - 4 sièges
F.O. .... 23,26 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 20,81 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 13,68 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 12,35 % - 2 sièges

• HAUTE-SAVOIE

ANNECY

Inscr. : 245910; suffr. expr. : 110892; abs. : 54,09 %.

C.G.T. ...... 23,80 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 23,58 % - 4 sièges
F.O. .... 21,68 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,56 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 15,35 % - 2 sièges

• SEINE-MARITIME

DIEPPE

Inscr. : 100204; suffr. expr. : 56132; abs. : 39,34 %.

C.G.T. ...... 32,01 % - 5 sièges
F.O. .... 26,22 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,83 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,36 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,55 % - 2 sièges

ELBEUF

Inscr. : 33740; suffr. expr. : 8410; abs. : 42,62 %.

C.G.T. ...... 33,51 % - 5 sièges
C.F.D.T. .... 21,05 % - 3 sièges
F.O. .... 19,50 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 13,95 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,96 % - 2 sièges

LE HAVRE

Inscr. : 222816; suffr. expr. : 114033; abs. : 46,58 %.

C.G.T. ...... 38,14 % - 6 sièges
F.O. .... 21,37 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 16,70 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 14,85 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 8,90 % - 1 siège

ROUEN

Inscr. : 303113; suffr. expr. : 157886; abs. : 45,28 %.

C.G.T. ...... 32,20 % - 5 sièges
F.O. .... 22,98 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 18,97 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 15,67 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,14 % - 2 sièges

• SEINE-ET-MARNE

MELUN

Inscr. : 537719; suffr. expr. : 267691; abs. : 47,46 %.

F.O. .... 26,76 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 26,26 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 19,98 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 16,03 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,96 % - 2 sièges

• DEUX-SÈVRES

NIORT

Inscr. : 137868; suffr. expr. : 69109; abs. : 45,59 %.

C.F.D.T. .... 25,69 % - 4 sièges
F.O. .... 25,30 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 23,52 % - 4 sièges
C.F.T.C. .... 15,59 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 9,87 % - 1 siège

• SOMME

AMIENS

Inscr. : 271031; suffr. expr. : 156402; abs. : 38,66 %.

C.G.T. ...... 33,89 % - 5 sièges
F.O. .... 27,41 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 16,03 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 11,89 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,75 % - 2 sièges

• TARN

ALBI

Inscr. : 156977; suffr. expr. : 85470; abs. : 41,11 %.

C.G.T. ...... 27,70 % - 4 sièges
F.O. .... 25,22 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 21,80 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 12,64 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,61 % - 2 sièges

• TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN

Inscr. : 78498; suffr. expr. : 41230; abs. : 42,78 %.

C.G.T. ...... 29,50 % - 4 sièges
F.O. .... 29,50 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 17,69 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 12,64 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 10,64 % - 2 sièges

• VAR

TOULON

Inscr. : 358337; suffr. expr. : 180178; abs. : 47,19 %.

F.O. .... 29,24 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 27,65 % - 4 sièges
C.G.C. ...... 18,29 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 12,62 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 12,17 % - 2 sièges

• VAUCLUSE

AVIGNON

Inscr. : 206951; suffr. expr. : 104083; abs. : 46,22 %.

C.G.T. ...... 30,85 % - 5 sièges
F.O. .... 26,90 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,52 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 14,84 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11.87 % - 2 sièges

• VENDÉE

LA ROCHE-SUR-YON

Inscr. : 214674; suffr. expr. : 112741; abs. : 43,22 %.

C.F.D.T. .... 26,26 % - 4 sièges
F.O. .... 22,76 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 22,17 % - 3 sièges
C.G.T. ...... 18,08 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 10,70 % - 2 sièges

• VIENNE

POITIERS

Inscr. : 164457; suffr. expr. : 87046; abs. : 43,73 %.

F.O. .... 29,52 % - 4 sièges
C.G.T. ...... 27,97 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 19,12 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 12,25 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,11 % - 2 sièges

• HAUTE-VIENNE

LIMOGES

Inscr. : 186334; suffr. expr. : 103016; abs. : 40,59 %.

C.G.T. ...... 39,03 % - 6 sièges
F.O. .... 27,88 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 14,75 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 10,53 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 7,79 % - 1 siège

• VOSGES

EPINAL

Inscr. : 193187; suffr. expr. : 100474; abs. : 43,25 %.

F.O. .... 25,52 % - 4 sièges
C.G.T. .... 24 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 20,95 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 15,84 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,67 % - 2 sièges

• YONNE

AUXERRE

Inscr. : 155778; suffr. expr. : 79931; abs. : 44,72 %.

F.O. .... 30,88 % - 5 sièges
C.G.T. ...... 27,52 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 15,81 % - 2 sièges
C.G.C. ...... 13,79 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,97 % - 2 sièges

• TERRITOIRE-DE-BELFORT

BELFORT

Inscr. : 75880; suffr. expr. : 40328; abs. : 43,63 %.

C.G.T. ...... 27,38 % - 4 sièges
F.O. .... 23,04 % - 4 sièges
C.F.D.T. .... 22,19 % - 3 sièges
C.G.C. ...... 16,19 % - 2 sièges
C.F.T.C. .... 11,18 % - 2 sièges

• CAISSES NATIONALES DE LA NAVIGATION

INTÉRIEURE

Inscr. : 3359; suffr. expr. : 1168; abs. : 62,84 %.

F.O. .... 42,72 % - 6 sièges
C.G.T. ...... 36,98 % - 6 sièges
C.F.D.T. .... 20,29 % - 3 sièges

MARITIME

Inscr. : 8820; suffr. expr. : 1745; abs. : 79,19 %.

C.G.T. ...... 38,68 % - 3 sièges
C.F.D.T. .... 32,32 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 28,99 % - 2 sièges

MARINS DU COMMERCE

Inscr. : 51767; suffr. expr. : 16134; abs. : 67,58 %.

C.G.T. ...... 41,45 % - 6 sièges
C.F.D.T. .... 24,73 % - 4 sièges
F.O. .... 20,52 % - 3 sièges
C.F.T.C. .... 13,27 % - 2 sièges

D.O.M.

• GUYANE

CAYENNE

Inscr. : 21403; suffr. expr. : 5594; abs. : 70,82 %.

C.G.T. ..... 36,03 % - 5 sièges
C.F.D.T. ... 27,97 % - 4 sièges
F.O. .... 23,70 % - 4 sièges
C.G.C. ..... 12,28 % - 2 sièges

• RÉUNION

SAINT-DENIS

Inscr. : 181720; suffr. expr. : 90235; abs. : 48,07 %.

C.G.T. ..... 37,91 % - 6 sièges
C.F.T.C. ... 29,39 % - 4 sièges
C.F.D.T. ... 19,26 % - 3 sièges
F.O. .... 8,90 % - 1 siège
C.G.C. ..... 7,54 % - 1 siège

TÉMOIGNAGES

Voter à Asnières...

Comme des milliers d'électeurs, sans doute, je me suis trouvé le bec dans l'eau en voulant aller voter à Asnières (Hauts-de-Seine). *Je n'étais pas inscrit* sur les listes électorales comme j'aurais dû l'être. Comme des *centaines d'autres électeurs, j'ai* résolu de ne pas me décourager et d'entamer le marathon du droit au vote. D'abord, faire constater l'absence de mon nom *sur la liste. Puis me rendre au bu*reau des élections de la mairie. Nous nous y entassons nom*breux. Il s'agit, son tour venu,* d'obtenir un imprimé qui atteste de notre disparition des listes, et de préparer une lettre pour le juge d'instance. Il faut y ajouter une photocopie de sa carte d'immatriculation à la Sécurité sociale. Ceux qui ne l'ont pas ou*bliée cherchent une* photocopieuse...

Le juge est dans un autre bâtiment. *Nous ne le verrons pas.* Des employés se saisissent des dossiers et nous prient de repas*ser dans la demi-heure. Une* demi-heure après, le magistrat, toujours invisible, nous a signé un jugement en double exemplaire ordonnant notre inscription immédiate. Mais il faut retourner au bureau des élections, à la mai*rie, pour l'apposition d'un ca*chet.

Les gens se croisent et s'encouragent quand ils se reconnaissent. A la mairie, on trouve encore plus de monde que la première fois. *Les employées font* face avec une gentillesse désarmante. Elles s'empressent pour *faire activer les formalités.* Il n'est encore que 15 heures. Vont-elles tenir aussi souriantes *jusqu'au soir ?*

Nous, en tout cas, au bout d'une heure, nous tenons notre *droit de vote, et nous votons.* Mais le temps nous a manqué pour venir en aide aux paumés *des arcanes administratives, les* émigrés principalement, pour qui toutes ces démarches parais*saient remplies d'embûches.* De devoir aller d'un bureau à l'autre n'arrangeait pas les choses. De *s'adresser à un juge encore* moins. Pourtant la plupart s'obstinaient. – F. S.

... Et à Arles

Tout citoyen avait le droit de voter. Pour cela, il fallait être inscrit sur les listes, sinon une belle *journée vous attendait. Jugez-en.*

Arles, 13 heures, je vais à mon bureau de vote habituel.

Fonctionnaire, je cotise à la Sécurité sociale depuis 1962, mais je découvre que la M.G.E.M., mon organisme de sécurité sociale, m'ignore et que je ne suis pas inscrite sur les listes (nous sommes beaucoup dans ce *cas sur Arles !*). Alors, commence une véritable odyssée. Renvoyée de bureau en bureau, *je finis par obtenir, à l'arraché,* une attestation de la mairie. Munie de cette pièce, me voici main*tenant* au tribunal où, après avoir crié mon droit – le mot n'est pas trop fort, – j'obtiens une nouvelle attestation prouvant que pour des raisons matérielles je n'ai pas pu voter. Mais, l'on me précise que je ne pourrai pas voter, et l'on garde ma première attestation, (celle de *la mairie*) pour le dossier cher à toute administration française.

Je ne peux voter ? Tiens, ce *n'est pas ce que j'ai entendu aux* informations. Obstinée, je retourne à la mairie, je redemande une attestation, je retourne au *bureau de vote et je finis par* pouvoir voter. Il est 16 h 30.

Ouf ! pour une fois, le droit l'a *emporté, je commençais à croire* que j'évoluais dans un univers kafkaïen.

Tout va bien ? Non ! Non, et je ne décolère pas car je pense à tous les gens que j'ai vus faire la *queue pendant des heures – une* vieille dame revenait pour la troisième fois – devant des guichets où on leur signifiait une fin de non-recevoir. De guerre lasse, beaucoup d'entre eux ont abandonné, renoncé à leur droit, au profit de qui ? Les autres, très *sagement, ont cru ce qu'on leur* a dit et, en conséquence, n'ont pu prétendre à l'exercice de leur *droit.*

Croyez-moi, pour voter aujourd'hui, il fallait le vouloir et avoir une belle santé. Peut-on, dans ces conditions, considérer que ces élections ont une valeur quelconque ? Pourquoi une telle inorganisation ? Simpliste, j'en *déduis que certains ont peut-être* quelque avantage à tirer de cette situation et qu'une telle pagaille *explique peut-être en partie* les problèmes de la Sécurité sociale. Qui sait ?

F. B.
(Professeur de lycée.)

UN SONDAGE « IFOP »

Qui a voté pour qui ?

L'IFOP, sur demande du ministère des affaires sociales, a réalisé un sondage *« à la sortie des urnes » pendant* la journée du 19 octobre pour préciser le comportement des électeurs selon leur catégorie socio-professionnelle et d'autres critères sociologiques. Près de sept mille personnes ont été interviewées, sur leur « vote déclaré ».

Chez les ouvriers, 48 % auraient voté pour la C.G.T. ; 21 % pour F.O. ; 18 % pour la C.F.D.T. ; 10 % pour la C.F.T.C. et 3 % pour la C.G.C.. Chez les employés, ces scores deviennent respectivement 30 %, 25 %, 23 %, 12 % et 10 %. *Pour les cadres moyens,* 16 %, 22 %, 24 %, 11 % et 27 %. Pour les cadres supérieurs, 11 %, 18 %, 14 %, 12 % et 45 %. Chez les retraités, 18 %, 32 %, 14 %, 14 % et 22 %. Chez les étudiants, 14 %, 22 %, 21 %, 15 % et 28 %. Enfin, pour les chômeurs, 35 % (en faveur de la C.G.T.), 19 % (F.O.), 26 % (C.F.D.T.), 13 % (C.F.T.C.) et 7 % pour la C.G.C..

Pour une même catégorie socio-professionnelle, les femmes, selon l'IFOP, ne déclarent pas le même vote que les hommes. Ainsi, les chômeuses et *les étudiantes sont plus cégé*tistes et plus cédétistes que leurs homologues masculins, alors que *les ouvrières sont moins cégé*tistes mais plus cédétistes que les ouvriers.

En outre, à l'intérieur d'une même catégorie socio-*professionnelle, l'âge modifie le* vote. D'une façon générale, plus on vieillit, moins on vote C.G.T., *que ce soit chez les ouvriers* – 51 % de cégétistes en dessous de 35 ans mais 46 % au-dessus de 50 ans – ou chez les employés et les cadres moyens. *A l'inverse, la C.G.C. recueille* d'autant plus de suffrages que l'on gagne en âge – par exemple *chez les cadres moyens* ; 22 % en dessous de 35 ans mais 33 % au-dessus de 50 ans.

L'IFOP *donne* également quelques éclairages sur le « vote déclaré » selon le secteur d'acti*vité, selon le sexe (toutes caté*gories réunies) et enfin en fonction de l'âge.

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES RÉACTIONS

M. Bérégovoy : Tirer de ces élections des enseignements politiques serait abusif

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a fait dans la nuit de mercredi à jeudi la déclaration suivante :

« C'est la première fois depuis 1982 que se sont déroulées dans notre pays des élections au suffrage direct pour la désignation des représentants des assurés dans les caisses de Sécurité sociale, caisses d'assurance-maladie et caisses d'allocations familiales.

» Ces élections marquent un retour aux principes de 1945 qui ont fondé la Sécurité sociale.

» A l'heure où je m'exprime, la participation au scrutin est d'environ 50 %. C'est le témoignage de l'importance que les Français accordent à la gestion de leurs régimes sociaux, c'est aussi la preuve de leur attachement à une procédure démocratique supprimée par les ordonnances de 1967.

» L'organisation d'une élection sans précédent depuis plus de vingt ans a naturellement posé un certain nombre de problèmes matériels. Contrairement aux élections politiques, dont les listes électorales existent depuis longtemps et font seulement l'objet d'une révision annuelle, il a fallu établir des listes à partir de plusieurs centaines de fichiers disparates. Cela a demandé beaucoup d'efforts de la part de tous les services, et en particulier des maires et des personnels municipaux, grâce auxquels bien des difficultés ont pu être surmontées. Dans l'ensemble, ces élections se sont déroulées normalement et dans de bonnes conditions de régularité : j'adresse mes remerciements à toutes celles et à tout ceux qui ont contribué à ce succès.

» Je le rappelle, le gouvernement a refusé de s'immiscer dans la campagne électorale. Il s'agissait d'élections sociales et non d'élections politiques.

» Il serait donc abusif d'en tirer des enseignements politiques contraires à la tradition du syndicalisme français.

» Les masses financières en jeu soulignent l'importance de la tâche qui attend les nouveaux administrateurs. Je souhaite qu'ils puissent l'accomplir en assumant pleinement leurs responsabilités. »

M. Bergeron (F.O.) : « La deuxième place de F.O. est confirmée »

M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, s'est déclaré mercredi soir *« extrêmement satisfait »* du résultat des élections qui *« confirment la deuxième place de F.O. »* parmi les syndicats.

« Nous affirmions depuis longtemps que nous étions en réalité en deuxième position. Les résultats de ce soir en sont une confirmation », a ajouté M. Bergeron. *« Je suis extrêmement satisfait de constater la progression générale de F.O. dans de nombreux départements et dans certaines localités de bonne dimension, où nous devançons même la C.G.T.*

» Pour la première fois depuis la scission de 1947, nous enregistrons une aussi grande progression. C'est un événement qui va marquer la vie syndicale.

» Les gens ont approuvé notre politique. Il ne faut jamais perdre de vue que le bon sens populaire est une réalité incontestable. Nous avons en effet mené, depuis les ordonnances de 1967, une politique raisonnable avec un seul souci : défendre la Sécurité sociale et protéger les intérêts des assurés sociaux. »

M. Menu (C.G.C.) : « Le sérieux de notre campagne est récompensé »

M. Menu, président de la Confédération générales des cadres (C.G.C.) s'est déclaré *« très satisfait »* du résultat obtenu par son organisation.

« Notre objectif était de dépasser notre score de 10 % réalisé aux dernières élections prud'homales. Il est largement atteint.

» Mais nous somme encore plus satisfaits de constater que les trois syndicats dits « réformistes » (F.O., C.F.T.C. et C.G.C.) devraient dépasser les 50 %. Pour nous, cela représenterait un événement très important pour le syndicalisme français.

» Nous attribuons notre score au sérieux de notre campagne, qui avait mis l'accent sur la gestion, les économies à réaliser, la maîtrise des dépenses, la réforme hospitalière et la politique de prévention. »

M. Bornard (C.F.T.C) : « Le refus de la politisation du syndicalisme »

M. Jean Bornard, président de la C.F.T.C., considère que le résultat des élections à la sécurité sociale est celui « du syndicalisme authentique qui a toujours refusé la politisation ». A ses yeux, la *« très nette poussée de la C.F.T.C. »* signifie que *« les électeurs ont trouvé dans la C.F.T.C. une nouvelle dimension du syndicalisme qui ne se paie pas de mots, a de longue date refusé la politisation, et a été attaché aux libertés et qui a présenté, dans cette campagne, des propositions très concrètes pour l'avenir de la Sécurité sociale.*

» C'est le prolongement d'une action sérieuse en dehors de toute politisation. » Cela *« conforte la C.F.T.C. dans la ligne syndicale qu'elle a voulu suivre »*.

M. Krasucki (C.G.T.) : « Un résultat tout à fait remarquable »

Le résultat obtenu par la C.G.T. est *« tout à fait remarquable »* compte tenu de la composition du corps électoral, a déclaré, mercredi en début de soirée, M. Krasucki, secrétaire général de la C.G.T.

Le bureau confédéral a, par ailleurs, fait la déclaration suivante :

« La C.G.T. est bien la première centrale syndicale française : tel est le fait principal à l'issue des élections de la Sécurité sociale.

» Son résultat est d'autant plus remarquable qu'il intervient dans un scrutin qui ne peut se comparer à aucun autre.

» La participation pour la première fois de plusieurs millions d'électeurs qui ne sont pas des salariés : chefs d'entreprise, commerçants, artisans, certaines professions libérales notamment.

» Les modalités du vote au lieu du domicile et non de l'entreprise.

» La campagne outrancière des milieux les plus réactionnaires, qui espéraient bien profiter de ces circonstances particulières pour fausser la représentativité des organisations syndicales, visait surtout à porter un coup décisif à la C.G.T.

» Obtenir dans de telles conditions environ le tiers des suffrages et être placé nettement en tête par un corps électoral aussi inhabituel confirme le poids de la C.G.T. dans l'ensemble de la population du pays.

» Ce poids est évidemment plus grand dans les élections directement professionnelles où ne participent que des travailleurs salariés actifs ou retraités.

» A cet égard, l'aspect d'ensemble des résultats de cette élection, s'il amène à des réflexions pour chacune des organisations concernées et s'il conduit à certaines considérations politiques générales, ne peut être substitué aux critères qui situent les organisations syndicales dans le milieu permanent de leur activité : les entreprises et les diverses élections professionnelles.

» Ce qui importe maintenant, c'est ce que va être le comportement de chaque organisation syndicale et de ses élus dans les conseils d'administration.

» Pour la C.G.T., il s'agit de gérer la Sécurité sociale, comme elle s'y est engagée, dans un esprit unitaire avec tous les représentants des assurés qui seront résolus à maintenir, à perfectionner la Sécurité sociale et les services qu'elle rend, en s'opposant fermement à la volonté affirmée par le patronat et les milieux réactionnaires d'amputer la protection sociale.

» Il faut espérer qu'il se trouvera suffisamment d'élus d'autres organisations syndicales pour constituer des majorités permettant une telle gestion.

» Les travailleurs en activité et les retraités ont un grand rôle à tenir pour qu'il en soit ainsi. Après avoir voté, beaucoup dépend maintenant de leur vigilance. »

M. Maire (C.F.D.T.) : « Il faut savoir faire face à l'adversité »

« Il y a des moments dans la vie syndicale, où il faut faire face à l'adversité. C'est le cas ce soir pour la C.F.D.T. », a déclaré le secrétaire général de cette organisation syndicale, qui explique *« les mauvais résultats obtenus »* par trois raisons :

« La première que les élections prud'homales avaient mis en lumière, mais qui se trouve confirmée ce soir : la C.F.D.T. est nettement plus représentative sur les lieux de travail que parmi les assurés sociaux hors de l'entreprise. La semaine dernière, le ministère des affaires sociales publiait les résultats au C.E. pour 1982. La C.F.D.T. progressait de 1,5 % et représentait le double de F.O. (22,8 % contre 11,7 %). Mais, déjà aux prud'hommes où votent les salariés d'entreprises où il n'y a pas de syndicats, la C.F.D.T. ne précédait plus F.O. que de 5,7 %. Et sur l'électorat plus large de la S.S. où votent retraités, étudiants, etc, elle semble bien, d'après les premières estimations, être en troisième position.

» La campagne politique de la droite et des forces conservatrices, menée avec de gros moyens, a été décisive sur l'électorat. La politisation a pris le pas sur les problèmes de fond. La C.F.D.T., seule à n'avoir le soutien d'aucun parti, a été attaquée comme syndicat « collectiviste », « marxiste », « inféodé au pouvoir », etc. Notre respect pour les opinions philosophiques de nos adhérents, notre volonté de liberté, notre aspiration à l'autogestion, notre refus de l'étatisme ont été masqués par cette campagne calomnieuse. En même temps, cette intervention partisane dans l'élection a entraîné bon nombre d'électeur à s'abstenir.

» L'ambition de la C.F.D.T., sa volonté de changement social, son langage de vérité se heurtent dans cette période de crise à un climat préoccupant de repli sur soi, de corporatisme et d'appel incessant à l'Etat.

» Pour la C.F.D.T. et ses militants, une conclusion s'impose : seules les sections syndicales C.F.D.T., nombreuses, vivantes et dynamiques, porteuses des propositions C.F.D.T., peuvent permettre au projet C.F.D.T. d'être compris et de mobiliser. C'est la voie que nous choisissons pour combattre la résignation et rendre l'espoir aux salariés. »

A 9 heures du matin, M. Edmond Maire répétait cette argumentation au cours d'une nouvelle conférence de presse, rue Cadet. Invoquant une fois de plus l' « offensive des partis de droite et des milieux conservateurs » *et l'* « absence de soutien », *il constatait, visiblement las :* « Nous n'avions personne pour coller nos affiches. »

Zones de force et de faiblesse des cinq confédérations

L'examen des résultats obtenus par les syndicats sur le plan local (caisses primaires d'assurance-maladie, caisses d'allocations familiales) et régional fait apparaître différentes zones de force et de faiblesse pour les cinq confédérations.

● **La C.G.T.** reste en tête dans une soixantaine de départements, et n'est devancée que dans deux caisses régionales. Elle obtient ses meilleurs résultats dans le Sud-Ouest, le Midi languedocien et certains départements du Massif Central, notamment l'Ariège (44 % des voix) pour la caisse d'assurance-maladie, la Corrèze (40,82 %), la Haute-Vienne, les Hautes-Pyrénées, le Cher, son bastion traditionnel de la Seine-Saint-Denis, la Dordogne, la Nièvre, les Bouches-du-Rhône. Elle conserve aussi des positions solides dans plusieurs circonscriptions du Nord (Valenciennes, Maubeuge, Cambrai) et du Pas-de-Calais (Lens notamment).

En revanche, la C.G.T. recueille ses plus faibles scores dans certains départements de l'Ouest, en particulier le Maine-et-Loire (13,42 %), et à un moindre degré de la région parisienne (Paris et les Yvelines).

● **Force ouvrière** arrive en tête dans vingt départements, notamment en Normandie (Calvados, Eure, Manche, Mayenne, Orne) ; mais aussi en Bourgogne (Côte-d'Or et Yonne), et dans deux départements de la Côte d'Azur : le Var et les Alpes-Maritimes. Dans ce dernier département, le président sortant du conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance-maladie, M. Mai, qui conduisait la liste F.O., avait été accusé d'irrégularités financières et inculpé : l'affaire ne semble donc pas avoir eu d'effets sur les votes. D'autre part, F.O. devance la C.G.T. dans plusieurs circonscriptions du Nord - Pas-de-Calais, notamment Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières et Calais.

Les scores obtenus par F.O. sont assez homogènes sur l'ensemble du territoire, ce qui confirme l'hypothèse de l'image « nationale » de cette confédération. Toutefois, F.O. dépasse les 30 % de suffrages pour quelques caisses primaires d'assurance-maladie : l'Eure-et-Loir, l'Eure, la Manche, la Charente-Maritime, la Haute-Garonne, l'Yonne, le Loiret, les Landes, le Tarn-et-Garonne.

● **La C.F.D.T.** n'arrive en tête que dans quatre départements, ses bastions traditionnels : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée d'une part, Haut-Rhin de l'autre (mais dans ce dernier, elle ne devance la C.F.T.C. que dans la circonscription de la caisse d'assurance-maladie de Mulhouse). C'est aussi dans l'Ouest (Pays de la Loire, Bretagne, Basse-Normandie) et dans l'Est (Alsace, Meuse), qu'elle obtient encore les pourcentages de voix les plus élevés (les plus faibles se situant en Haute-Corse et dans les Bouches-du-Rhône), sans retrouver toutefois une audience comparable à celle qu'elle avait obtenue parmi les électeurs du secteur privé pour les élections prud'homales de 1982.

● **La C.G.C.** fait une percée spectaculaire dans la région parisienne. Elle arrive en tête à Paris (avec 28,77 % des suffrages pour la caisse primaire d'assurance-maladie) et dans les Hauts-de-Seine (25,70 %). Si elle n'arrive qu'en troisième position (après la C.G.T. et F.O.) dans l'Essonne, le Val-de-Marne, le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne, elle y approche ou y dépasse les 20 % des voix. Elle a aussi recueilli des pourcentages comparables de voix dans les Alpes-Maritimes, à Lyon. Résultats sans surprise, vu le nombre important de cadres résidant dans ces régions. Mais la C.G.C. n'a pas obtenu le même succès dans d'autres grandes villes, comme Marseille ou Bordeaux.

● **La C.F.T.C.** aussi obtient des succès dans des régions très localisées, particulièrement en Alsace et en Moselle, où elle devance la C.F.D.T. et recueille près d'un quart des suffrages (un tiers pour la caisse primaire d'assurance-maladie à Haguenau), en Lozère et en Vendée. En revanche, son audience reste limitée dans la région parisienne et en Aquitaine.

AU SIÈGE DES CENTRALES

Joies et déceptions contenues

« C'est le tiomphe des syndicats réformistes ! », s'exclamait, dans la nuit de mercredi à jeudi, M. Marchelli, délégué général de la Confédération française de l'encadrement C.G.C., ainsi qu'il convient d'appeler la centrale de la rue de Gramont. Triomphe que M. Jean Menu, pipe en bataille et oeil matois, son président, exprimait plus discrètement en inscrivant lui-même, au marqueur, sur des grandes feuilles volantes, les résultats de chacune des confédérations.

Calme apparent et sérénité, chez F.O., avenue du Maine, où les vieux militants en cravate, agglomérés devant un téléviseur, écoutaient M. André Bergeron commenter avec prudence et componction la poussée de Force ouvrière, qui semblait placer F.O. au deuxième rang des organisations syndicales françaises, devant la C.F.D.T.

Satisfaction discrète, également, dans les locaux vétustes de la C.F.T.C., rue des Ecluses-Saint-Martin, où régnait quasiment le même silence que lors des élections prud'homales. *« Nous avons fait un bon score »*, déclarait-on simplement, en l'absence de M. Jean Bornard, président, retenu lui aussi à Antenne 2.

A la C.F.D.T., l'atmosphère bon enfant du début de soirée se refroidit nettement au fur et à mesure qu'arrivaient les résultats. Ce n'était certes pas l'accablement, mais à divers signes, on percevait un certain découragement. Si M. Bono conservait son sourire, M. Kaspar ne masquait pas sa déception.

M. Edmond Maire, pour sa part, avait préféré reporter à 1 heure du matin la conférence de presse prévue pour 21 heures rue Cadet. Le groupe des journalistes présents s'était rapidement amenuisé — malheur aux perdants — et il ne resta bientôt plus autour du buffet que quelques militants qui attaquèrent philosophiquement le pâté en croûte, avant d'aller s'asseoir devant la « télé-couleur » pour regarder le match de Coupe d'Europe.

Pour sa part, M. Henri Krasucki arborait, au siège de la C.G.T., un sourire quelque peu contraint. Dans l'ensemble ultramoderne, tout en verre et béton, de la porte de Montreuil — la salle de presse était ornée d'une grande affiche au style populaire : *« La Sécu, c'est pas du luxe, c'est un droit. »*

M. Krasucki, le regard toujours vif, en chemise rose et cravate lie de vin, se bornait à lire le communiqué du bureau confédéral, affirmant que la C.G.T. était bien *« la première centrale syndicale française »*, et que tel était *« le fait principal »* à l'issue de ces élections.

Mais on se gardait d'attaquer trop vivement les adversaires, ou de dauber sur le concurrent également malchanceux. Au petit bar du fond de la salle, un militant costaud, très classique, murmurait gentiment : *« C'est quand même dommage pour la C.F.D.T. de se voir damer le pion par F.O. »*

Bref, tout allait presque bien.

J. B.

CONJONCTURE

AFFAIRES

LES FRUITS DE LA RIGUEUR

Le retour à l'équilibre commercial permettra à la France de moins emprunter à l'étranger

souligne M. Jacques Delors

Le commerce extérieur appartient-il au domaine *réservé* ? Le 15 septembre, lors de son entretien télévisé, M. François Mitterrand révélait le faible déficit enregistré en août ; le 19 octobre, au terme du conseil des ministres, M. Max Gallo dévoilait un excédent pour le mois de septembre. Dans les deux cas, les résultats, pour sacrifier à une volonté d'annonce, n'ont pas été mis en situation, ce qui a court-circuité les ministères intéressés et apparaît regrettable pour le développement d'une saine information économique.

Les deux chiffres peuvent, il est vrai, justifier la rigueur adoptée en juin 1982 et renforcée en mars dernier, sans oublier toutefois les conséquences des trois dévaluations du franc (qui, même de façon atténuée par rapport à l'avant-crise pétrolière, favorisent des exportateurs), l'effet dissuasif du coût du dollar, qui a sans doute découragé des importateurs, et aussi le contrecoup d'une certaine – ou incertaine – reprise à l'étranger. Tout compte fait, la balance commerciale a enregistré, *en septembre – après correction des variations saisonnières,* – un excédent de 323 millions de francs contre un déficit de 389 millions en août et de 10 997 millions en septembre 1982.

Le phénomène s'est traduit par une diminution de 4,9 % d'un mois à l'autre et de 3,3 % en un an des importations, qui se sont situées à *61 739 millions de francs.* Pour leur part, les exportations ont, elles aussi, fléchi, de 3,8 % par rapport à août tout en progressant de 17,4 % par rapport à septembre 1982, s'établissant à 62 062 millions de francs. Le taux de couverture s'est situé à 100,5 % contre respectivement 99,4 % et 82,8 %. Ce taux s'est inscrit à 98,4 % calculé en moyenne mobile sur trois mois et à 92 % sur douze mois.

En chiffres bruts, toutefois, les échanges extérieurs ont été déficitaires de 2 304 millions de francs au lieu de *381 millions de francs* en août et 13 312 millions de francs en septembre 1982. Les importations ont atteint 62 294 millions de francs (+ 12,2 % en un mois; – 0,2 % en un an), et les exportations 59 990 millions de francs (+ 25,1 % par rapport à août ; + 19,1 % par rapport à septembre 1982). Le taux de couverture s'est établi à 96,3 % contre respectivement 93,6 % et 79,1 %.

D'une manière logique, mais plus rapidement que prévu, la balance commerciale se rétablit. Elle a *retrouvé un excédent pour la première fois depuis avril 1979* (+ 173 millions), le mois d'août 1981 (+ 471 millions) n'apparaissant pas significatif, du fait de la vente d'Airbus. De janvier à avril 1981, les échanges extérieurs avaient été excédentaires, ce qui faisait suite à une année 1978 positive de 5,4 milliards de francs (– 11,7 milliards en 1977), grâce notamment à l'action de M. Barre.

Pour les neuf premiers mois de 1983, le déficit commercial « *corrigé* » a représenté 39 765 millions *de francs (42 576 millions en chiffres bruts)*, contre 72 155 millions de janvier à septembre 1982 (93,3 milliards pour toute l'année dernière). Ainsi, l'objectif gouvernemental révisé (il s'agissait au départ de réduire de moitié le déficit) de *revenir à un solde négatif de 60 milliards en 1983* semble, sauf accident peu vraisemblable, à portée de statistique. Le deuxième objectif, à savoir ramener le déficit à 45 milliards d'avril 1983 à avril 1984, pourrait même être atteint dès cette année.

La « mobilisation » des P.M.E.

Commentant ces résultats, Mme Edith Cresson, qui visitait, le 19 octobre, à Toulouse, le Salon international des techniques et énergies du futur (SITEF), s'en est à l'évidence félicitée. Selon elle, le surplus de septembre est « *la preuve que les firmes françaises, notamment les moyennes et surtout les petites entreprises, se sont mobilisées à l'extrême pour l'exportation* ». Le ministre du commerce extérieur a salué « *l'originalité du phénomène qui vient de s'amorcer et qui résulte de la vente par la France de biens de consommation à des pays développés* ».

« *La France s'est bien engagée*, a-t-elle souligné, *dans un processus favorable* ». Mme Cresson a ajouté qu'il fallait veiller à ce que « *la compétitivité des entreprises françaises ne soit pas atteinte. Il ne faut surtout pas enregistrer de dérapages. C'est le combat de tout le monde : des patrons comme des employés, mais aussi des fonctionnaires* ».

De son côté, M. Jacques Delors a indiqué, le 19 octobre dans les couloirs de l'Assemblée nationale, que « *l'assainissement était sur la bonne voie* ». Le ministre de l'économie et des finances a aussi annoncé que la balance des paiements courants avait été positive au troisième trimestre de 1983.

L'excédent, du fait surtout du tourisme (les grands contrats fléchissent), a représenté selon des estimations provisoires, 0,9 milliard de francs (en données brutes) contre un déficit de 2,9 milliards au deuxième trimestre et de 30,2 milliards de janvier à mars. En termes de balance des paiements, les *échanges commerciaux ont été déficitaires* de 10,1 milliards et les transferts de 7,7 milliards, alors que les services dégageaient un surplus de 28,7 milliards de francs.

Pour M. Delors, ces résultats vont conduire à moins emprunter à l'étranger et expliquent en partie la bonne tenue du franc. Le ministre, tout en confirmant ses objectifs en matière d'inflation pour 1984 – « *même si le rétablissement est plus lent* », – a précisé qu'il ne modifierait pas le dispositif de retour à une économie ouverte. « *La querelle du protectionnisme est dépassée,* a-t-il dit. *Ce n'est pas de ma part un choix idéologique, mais un acte de confiance dans l'économie française, ses entreprises et ses travailleurs.* »

Dans le domaine du commerce extérieur, le rétablissement des équilibres peut, comme la chute, être rapide. Compte tenu de la conjoncture internationale et des politiques nationales, un effet de ciseaux intervient, l'environnement jouant à la fois sur les importations et sur les exportations. Il n'en reste pas moins que les résultats sont fragiles et qu'il faut éviter un équilibre de récession. Aussi la vigilance demeure-t-elle de mise, d'autant que, pour rembourser sa lourde dette, la France devrait dégager un excédent commercial ou *du moins un excédent courant structurel.*

MICHEL BOYER.

« L'effet pétrole »

Le secteur pétrolier, une fois n'est pas coutume, a largement contribué, en septembre, au *redressement du commerce* extérieur de la France. L'allégement de la facture pétrolière n'est pas un fait nouveau. La baisse continue de la demande de produit poussant les compagnies à limiter leurs importations *de brut* (– 17,2 % de janvier à juillet), jointe à la réduction des prix internationaux avait déjà, depuis le début de l'année, en dépit du renchérissement du dollar, *sensiblement atténué* son poids.

En septembre, le phénomène s'est nettement accentué. Ce n'est pas l'effet du seul hasard. *A ces tendances « lourdes » se* sont ajoutées un faisceau de raisons beaucoup plus ponctuelles, découlant pour une bonne part des décisions gouvernementales prises à la fin du mois d'août.

Un : les pourvoirs publics ont *supprimé à partir de septembre* l'obligation faite aux compagnies de surstocker, en prévision de l'hiver, des quantités importantes de fuel et de gazole. *S'ajoutant à la suppression*, annoncée au printemps, des surstocks stratégiques, dits « *stocks Giraud* » – lesquels représentaient environ 9 % des réserves, – cette décision, inattendue, alors que les compagnies *avaient déjà largement constitué* lesdits stocks saisonniers, a déclenché un déstockage massif de produits.

Deux : le gouvernement, dans *le même temps, a modifié* la formule de fixation « automatique » des prix des produits pétroliers, en bloquant l'un de ses principaux paramètres, le cours du dollar, à 7,70 F (alors qu'il valait 8,04 F). Perdant de l'argent à *chaque tonne vendue*, les compagnies ont donc limité leurs ventes – et en conséquence leur production et leurs achats de brut – au strict minimum prévu par les contrats passés avec leurs fournisseurs. Ces difficultés *financières énormes les ont également* incitées à réduire leurs stocks *au plus vite pour alléger* leurs frais financiers.

Trois : la pratique accentuée *de rabais divers,* jointe au fait que les prix des produits sur le marché libre de Rotterdam étaient supérieurs aux prix français autorisés, ont dissuadé les compagnies – qui réalisaient des marges moins importantes à la vente – et les distributeurs indépendants – qui trouvaient des *tarifs plus intéressants en France* – d'importer des produits finis.

Ajoutons enfin qu'en septembre l'évolution relativement stable des cours du dollar n'a pas, *comme les mois précédents*, gommé une bonne part des gains réalisés en volume d'importation.

Résultat : une chute marquée des importations en volume et en valeur. Les achats de brut ont été dans la plupart des cas limités au strict minimum nécessaire *pour faire tourner les craqueurs*, et aux quantités prévues par les contrats, à moyen ou long terme, passés avec les pays producteurs. Pour la première fois depuis longtemps, les achats en « spot », sur le marché libre, ont été quasiment *nuls. Le déstockage*, qui s'était fort ralenti après une pointe en début d'année – liée à une anticipation de baisse des prix – a repris de *plus belle. Aux 3 à 4 millions de* tonnes déstockées depuis le *début de l'année* – essentiellement au cours du premier trimestre – devraient s'ajouter, de *septembre à décembre,* quelque 2 à 3 millions de tonnes supplé*mentaires. Au total*, pour l'année, les stocks devraient avoir diminué de 6 à 7 millions de tonnes, ce qui, au prix moyen de la tonne importée représente *de 10 à 12 milliards de francs.* Sur un mois, l'économie réalisée peut être grossièrement évaluée à un milliard de francs.

Les mêmes causes produisant *les mêmes effets et la situation* n'ayant guère changé – sauf en ce qui concerne les prix des produits sur le marché libre, en baisse à Rotterdam depuis quel*ques semaines,* – l' « *effet* pétrole » devrait continuer de jouer en octobre et probablement au moins jusqu'en décembre. Le déstockage devrait ensuite se ralentir : les compagnies ayant ajusté leurs réserves au mini*mum, devraient reprendre un* « rythme de croisière » pour leurs achats à l'importation et le blocage de la « formule des prix » devrait théoriquement prendre *fin au début de l'an prochain.*

Seule ombre à ce tableau presque trop beau pour être vrai : la réduction massive des stocks et la détermination des compa*gnies à ne livrer à leurs clients* que le strict minimum risque, en cas d'hiver rigoureux, ou pire, de blocage, même partiel du golfe Persique, de mettre la France dans une situation délicate. La pénurie, dans ce dernier cas iné*vitable, serait le revers de la* médaille...

VÉRONIQUE MAURUS.

D'APRÈS LA BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

La croissance de l'activité bancaire internationale a été la plus faible qu'on ait constatée depuis vingt ans

Dans son dernier rapport trimestriel, la Banque des règlements internationaux (B.R.I.), note : « *Pour la première fois depuis 1963, les statistique relatives au deuxième trimestre ne font ressortir qu'une très légère croissance de l'activité interbancaire internationale. Si l'on exclut l'incidence des variations de change, on constate que les avoirs extérieurs bruts des banques déclarantes se sont accrus de moins d'un demi-point de pourcentage et que, en dollars courants, ils font même apparaître un faible fléchissement.* »

L'évolution du deuxième trimestre a notamment été caractérisée par « *la persistance d'une faible croissance des prêts internationaux finals accordés par les banques* ». Le fait dominant est peut-être la réduction de 4 milliards de dollars (contre une progression de 14 milliards du premier trimestre) des « créances interbancaires ». C'est sur le marché interbancaire que les banques se procurent les ressources nécessaires à leur activité de prêt.

Le phénomène tient à des causes que la B.R.I. s'explique mal (le dénouement de certaines opérations comptables japonaises a *joué* un rôle), mais le fait demeure. En dépit de cette évolution, le volume des prêts internationaux a augmenté d'un trimestre à l'autre, passant de *0,5 milliard* à 6,5 milliards de dollars. Là quasi-stagnation a fait place à un accroissement, qui est toutefois « *bien au-dessous du niveau qu'ils atteignaient un an auparavant* ».

La B.R.I. fait la distinction entre les prêts « *spontanés* » accordés aux pays emprunteurs et les prêts « *involontaires* » ou « *forcés* » consentis à des pays comme le Mexique ou le Brésil (sous la forte pression du Fonds monétaire).

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Les sous-traitants de Dunlop seront aidés.** – La Rue de Rivoli a donné des instructions aux comités départementaux chargés d'examiner les problèmes de financement des entreprises (CODEFI) pour concourir à leur *soutien* en cas de difficultés de trésorerie. Ce concours pourrait prendre la forme de délais de paiement des cotisations fiscales et sociales.

● **Motos B.F.G. : l'avenir immédiat est assuré.** – *Les pouvoirs publics* ont accordé au seul fabricant français de motos de grosse cylindrée le prêt de 2 millions de francs dont il avait besoin pour maintenir son activité. Il s'agirait d'un prêt participatif sur dix ans, assimilable à des *fonds propres*, porteur d'un taux d'intérêt variable inférieur à 9,5 %.

Ce concours devrait permettre à B.F.G. de satisfaire les commandes passées en 1983 par le ministère de l'intérieur et les douanes. Si l'avenir *immédiat est assuré, la relance de* l'entreprise nécessiterait, selon son président, 30 millions de francs pour produire trois mille motos par an d'ici à 1986 ou 1988.

Sidérurgie

● **Aciers spéciaux : accords de contingentement entre les États-Unis et cinq pays.** – Une série d'accords contingentant d'une manière ordonnée les livraisons au marché américain d'aciers *spéciaux* par le Japon, le Canada, la Pologne, l'Argentine et l'Espagne, ont été conclus mercredi 19 octobre. Ces accords couvrent environ 66 % des importations américaines d'aciers spéciaux et s'inscrivent à la suite de deux accords similaires déjà conclus avec la Suède et l'Autriche.

Le représentant spécial américain pour le commerce, M. William Brock, a exprimé par ailleurs son regret que les États-unis « *n'aient pas été en mesure de parvenir à des accords analogues avec la C.E.E., le Brésil et la Corée* ». – *(A.F.P.)*

● ***Sidérurgie* : 27 sociétés mises à l'amende par la C.E.E.** – La commission européenne a infligé pour 1,25 millions d'écus (8,8 millions de francs) d'amende à 27 sociétés sidérurgiques pour infraction aux règles de concurrence, a annoncé mercredi *19 octobre la commission. Il est re*proché à ces sociétés fabriquant des cylindres en fonte et en acier utilisés pour le laminage, de s'être concertées pour la fixation des prix et de s'être partagé le marché en France et en Sarre pendant la période 1968-1980.

L'amende est répartie entre les sociétés – dix allemandes, cinq françaises, quatre italiennes, trois belges et trois anglaises, une suédoise et une autrichienne – en fonction de leur chiffre d'affaires et de leur participation à l'infraction.

Presse

● **Le bureau de l'Association des journalistes professionnels de la mer.** – L'Association des journalistes professionnels de la mer (A.J.Mer), réunie en assemblée générale, le 7 octobre à Paris, a élu son bureau, qui est ainsi composé : président : Alain-Yves Perrot *(Ouest-France)* ; vice-présidents : Jean-Pierre Cressard *(le Figaro)*, Anita Rudman (A.C.P.) ; secrétaire général : Jacqueline Martin-Bagnaudez *(Nouvelle revue maritime)* ; trésorier : François Grosrichard *(le Monde)*.

L'Union de diamantaires est reprise en location-gérance par un groupe américain

Mise en règlement judiciaire au mois de juillet dernier avec nomina*tion d'un administrateur provisoire* en la personne de M. Hubert Lafont, l'Union de diamantaires (U.D.D.) vient d'être reprise comme prévu (*le Monde* du 30 août dernier) en location-gérance par une nouvelle société, baptisée U.D.D. – Diamantaires de France. – American Company et directement liée à des intérêts américains.

Cette S.A.R.L., dont le capital a été fixé à 250 000 F, passera, dès que les autorisations juridiques auront été obtenues, dans la giron de l'American European Holding Company. Cette société, *dont le siège est* à New York, regroupe de très importants *diamantaires américains*, parmi lesquels la société Hazenfeld Stein, qui était l'un des principaux créanciers de l'ancienne U.D.D. et qui a activement participé au sauvetage de l'entreprise.

Au total, deux à trois millions de dollars devraient être mis à la disposition de l'U.D.D.-Diamantaires de France-American Company sous la forme de comptes courants d'asso*ciés et de cautions diverses, la prési*dence de cette société de location-gérance étant confiée à M. Robert Gossiaux, un diamantaire parisien qui entretenait déjà d'étroites relations avec ce groupe de professionnels new-yorkais.

Toutefois, seules sont reprises en location-gérance les activités de diamant exercées auparavant par l'Union de diamantaires (U.D.D.) et les Diamantaires de France (D.D.F.), *ainsi que le secteur des* montures de bijoux et de joaillerie (*ex-société* Roland), *ce qui exclut* toutes les autres formes de placements (forêts, construction d'immeubles, activités de loisirs...), récemment développées par l'U.D.D.-D.D.F.

Pour l'essentiel, le réseau des quelque trois cents conseillers chargés de vendre du diamant à domicile sera conservé, tout au moins pendant une période probatoire de six mois avant de transformer éventuellement ces vendeurs en concessionnaires de façon à mieux contrôler leurs activités. Enfin, pour ce qui concerne les clients, en nombre très restreint jusqu'à présent, qui souhai*teraient revendre leurs pierres*, les diamants seront remis dans le circuit pour être proposés à un acheteur avec l'espoir de leur donner satisfaction « *dans les meilleurs délais* », étant entendu que tout placement en diamants doit être envisagé comme un investissement à long terme.
S.M.

● **Boehringer-Ingelheim dépose un recours devant le Conseil d'État.** – Sanctionné pour abus de position *dominante sur le marché national* et entrave à son fonctionnement normal en vue de maintenir artificiellement le niveau des prix de vente de deux de ses spécialités cardiovasculaires *après l'échéance du brevet* (*le Monde* du 30 août), le groupe pharmaceutique allemand a déposé un recours devant le Conseil d'État. Une amende de 2,5 millions avait été infligée à ses trois laboratoires français obligés de surcroît, d'abaisser le prix de leurs médicaments de 5 %.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	7,9200	7,9230	+ 185	+ 215	+ 380	+ 420	+ 1070	+ 1180
$ can.	6,4310	6,4360	+ 160	+ 205	+ 330	+ 380	+ 920	+ 1035
Yen (100)	3,3965	3,4000	+ 165	+ 185	+ 345	+ 370	+ 1000	+ 1060
DM	3,0560	3,0580	+ 175	+ 195	+ 360	+ 380	+ 990	+ 1050
Florin	2,7190	2,7215	+ 145	+ 160	+ 295	+ 320	+ 845	+ 900
F.B. (100)	14,9700	14,9780	+ 420	+ 520	+ 770	+ 910	+ 1870	+ 2210
F.S.	3,7580	3,7615	+ 270	+ 300	+ 555	+ 585	+ 1495	+ 1570
L (1 000)	5,0200	5,0245	– 250	– 210	– 500	– 450	– 1435	– 1320
£	11,8630	11,8730	+ 305	+ 370	+ 630	+ 725	+ 1770	+ 1980

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/4	9 5/8	9 1/4	9 5/8	9 1/4	9 5/8	9 1/2	9 7/8
DM	5 1/16	5 7/16	5 1/4	5 5/8	5 5/16	5 11/16	5 5/8	6
Florin	5 1/2	6 1/4	5 1/2	6 1/8	5 9/16	6 3/16	5 3/4	6 3/8
F.B. (100)	7 1/4	8 1/4	8 1/2	9 1/2	8 3/4	9 3/4	9 1/4	10 1/4
F.S.	2 1/8	2 7/8	3 1/2	3 7/8	3 1/2	3 7/8	4 3/16	4 9/16
L (1 000)	15 3/4	17 1/4	17 1/8	18 1/8	17 1/4	18 1/4	18	19
£	8 5/8	9 3/8	8 7/8	9 1/2	9	9 1/2	9 1/8	9 3/4
F. franç.	11 3/4	12 1/2	12	12 3/4	12 5/8	13 3/8	15 1/8	15 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

Que va-t-il advenir de la participation française dans le capital d'Olivetti ?

« *Un joli sac d'embrouilles.* » Pour peu châtié qu'il soit et inhabituel chez un haut fonctionnaire, ce commentaire illustre bien les dernières péripéties qui entourent le sort de la participation française dans la société italienne Olivetti.

La France vendra-t-elle tout ou partie des intérêts (plus de 30 % du capital) qu'elle possède dans le groupe dirigé par M. Carlo de Benedetti ? Celui-ci signera-t-il le projet d'accord technique et commercial élaboré voilà *quatre mois* par la Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) ? Le géant américain A.T.T. entrera-t-il dans le capital de la firme d'Ivrea ?

Autant de questions qui restent pendantes tant le jeu des multiples acteurs est complexe et parfois déroutant.

Tout commence en fait le lendemain du 10 mai 1981 avec la nationalisation de Saint-Gobain et la volonté du gouvernement socialiste de voir ce groupe abandonner sa diversification dans l'électronique, qui l'avait conduit en 1977 à prendre le contrôle de CII-Honeywell-Bull et environ 33 % du capital d'Olivetti. Le changement de cap décidé après mai 1981 allait poser le problème du devenir de cette participation. D'abord parce que M. de Benedetti a estimé que ces événements mettaient fin à ses accords avec Saint-Gobain. Ensuite, parce que, du fait de la restructuration intervenue en France en 1982, la *participation* d'Olivetti est désormais détenue par Bull (24,9 %) et par Saint-Gobain (8,3 %), qui sont vendeurs. Le premier, en effet, n'a plus d'intérêts dans ce secteur, et le second estime que toute coopération d'ensemble avec la firme italienne est désormais écartée. Ni l'un ni l'autre ne souhaite donc en ces temps d'argent rare « geler » respectivement 350 millions de francs pour Saint-Gobain et 1 milliard de francs pour Bull. « *Vendons vite, pendant que l'action Olivetti est au plus haut*, disaient-ils voilà un an. *Vendons en bloc pour en tirer un parti encore meilleur. Si M. de Benedetti tient absolument à récupérer ce paquet d'actions, il sera alors obligé de payer le prix fort.* » D'accord sur le principe de cette cession par les deux groupes, les pouvoirs publics hésitaient cependant à se défausser purement et simplement d'une telle carte dans une entreprise de la taille d'Olivetti. Il y avait là une dimension stratégique à ne pas négliger. Ne pouvait-on pas transférer cette participation dans un autre groupe français, la C.G.E. par exemple, avec lequel Olivetti nouerait alors des liens étroits ? N'était-ce pas là le moyen d'avoir une production en France de machines à écrire électroniques et de créer ainsi quelques centaines d'emploi ? Il fut donc demandé à la C.G.E. de négocier avec M. de Benedetti les conditions d'un accord.

La C.G.E., de son côté, avait un grave problème avec son réseau commercial bureautique (Ronéo et Fridden), qui manque de produits. Ceux d'Olivetti pouvaient lui permettre de combler les trous de son catalogue. En outre, fidèle à son habitude, elle menait à l'époque plusieurs négociations de front : avec Thomson sur les télécommunications, Creusot-Loire sur le nucléaire. Préparer un accord avec Olivetti lui convenait... à condition que cela ne lui coûte rien.

M. de Benedetti avait pour sa part changé son fusil d'épaule depuis mai 1981. Son accord avec Saint-Gobain étant caduc, il cherchait un autre partenaire qui lui apporte tout à la fois de l'argent frais, de la technologie, notamment dans les télécommunications et les systèmes informatiques, et lui ouvre de nouveaux marchés. Ajoutons que ce partenaire devrait entrer chez Olivetti par la petite porte (pas plus de 20 % du capital), laisser le pouvoir encore quelques années à son P.-D.G. et être bien évidemment une société privée – M. de Benedetti n'aime pas travailler avec les nationalisés – d'envergure internationale. Cet oiseau rare, M. de Benedetti pense alors l'avoir trouvé en la personne d'A.T.T. Le groupe américain, engagé dans une vaste bataille contre I.B.M., cherche à élargir ses compétences à l'ensemble de l'électronique et à pénétrer le marché européen. L'idée serait donc de lui céder 20 % d'Olivetti à l'occasion d'une augmentation de capital qui lui serait réservée. Mais, pour ce faire, M. de Benedetti souhaite régler avant le problème de la participation française afin d'avoir les mains libres. Reste que, le marché français étant particulièrement important pour la firme italienne, celle-ci ne souhaite pas entrer en guerre ouverte contre Paris.

Une date butoir : le 31 octobre

Aussi M. de Benedetti va-t-il accepter à la fin de l'hiver de négocier avec la C.G.E. Non pas pour faire de ce groupe le remplaçant de Saint-Gobain. Ni l'un ni l'autre n'y tiennent. Mais plutôt parce qu'il voit là le moyen de se sortir de la position délicate qui est la sienne en France. Fort habilement, il va lier le volet industriel et commercial du projet d'accord avec le volet financier. Le premier prévoit des mises réciproques au catalogue des deux sociétés de certains produits, des échanges technologiques et l'implantation en France d'une usine de machines à écrire électroniques. *Dans le second*, M. de *Benedetti* propose de laisser en France, à la C.G.E. ou à d'autres, 10 % du capital d'Olivetti, étant entendu que les autres 20 % lui seraient revendus. Quitte à lui, ensuite, de replacer ses actions comme bon lui semble.

« *Pour Olivetti, cet accord était « à prendre ou à laisser »*, explique-t-on à la C.G.E. *Pour ce qui nous concerne, nous avons négocié ce qui était de notre ressort, c'est-à-dire la partie industrielle et commerciale.* » Sous-entendu, le reste relevait de l'Etat. Toutefois, la C.G.E. va imaginer un montage financier pour les 10 % qui doivent rester en France. Peu disposée à débourser 400 millions de francs, elle envisage de faire « *porter* » ces actions par des établissements financiers publics comme la Caisse des dépôts. Le projet d'accord conclu fin mai comporte une date butoir : le 31 octobre. Passé cette date, il serait considéré par Olivetti comme nul et non avenu, et on retournerait à la case départ.

La C.G.E. s'était-elle trop avancée ? On ne sait. Toujours est-il que les pouvoirs publics viennent, à l'issue d'un comité interministériel qui s'est tenu à la fin de la semaine dernière, à l'hôtel Matignon, de faire connaître leur position. Ils ne voient aucune objection à l'accord C.G.E.-Olivetti... à condition que le groupe français assume toutes ses responsabilités et règle lui-même le problème de la participation de 10 %. L'Etat et les établissements comme la Caisse des dépôts n'ayant pas à se substituer à un industriel dans une affaire qui relève de sa gestion courante. D'autant que la C.G.E. demande par ailleurs l'aide de l'Etat pour son opération avec Thomson dans le téléphone.

Bref, on renvoie la balle dans le camp de la C.G.E., qui a encore dix jours pour trouver une solution : soit payer sur ses deniers les 400 millions ; soit trouver des financiers qui acceptent de faire le portage en laissant à la C.G.E. les pouvoirs attachés à ce bloc de 10 % (l'Etat tient, semble-t-il, à ce que le groupe français exerce ses droits et devoirs d'actionnaire d'Olivetti) ; soit renoncer à l'accord avec la firme italienne.

Cruel dilemme pour la C.G.E., qui a l'impression, une fois n'est pas coutume, d'être piégée. Un piège dans lequel elle s'est peut-être placée elle-même. Mais sans doute ne se serait-il pas refermé aussi habilement et brutalement si la récente opération de la C.G.E. avec Thomson n'avait pas dans sa forme et ses *modalités irrité autant de gens* dans l'administration et le monde industriel. Un piège qui n'aurait pas eu de raison d'être si l'Etat, au lieu de chercher à régler dans le secret des cabinets entre quelques hommes et au coup par coup les problèmes des grands groupes nationalisés de l'électronique, avait au contraire globalisé son approche de concert avec tous les acteurs.

J.-M. QUATREPOINT.

CORRESPONDANCE

A PROPOS DE L'ACCORD DE 1980 SUR L'IMMIGRATION

Une lettre de M. Stoléru

Après notre commentaire sur les déclarations de M. Giscard d'Estaing, relatives à l'accord de 1980 sur l'immigration (le Monde *du 11 octobre), M. Lionel Stoléru, ancien secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, nous écrit :*

La présentation par Jean Benoît de la politique de coopération-retour que j'ai conduite est scandaleusement fausse.

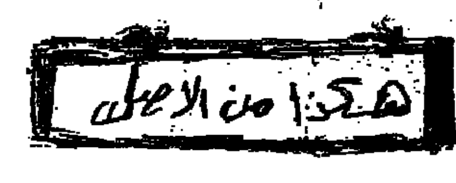
Il est faux de dire que l'aide au retour n'a pas eu de succès, car c'est grâce à elle que, pour la première fois depuis vingt-cinq ans, la population étrangère en France a commencé à diminuer en 1979-1981. Il est faux de parler de dispositif « *à grands frais* », car l'aide au retour de 10 000 F, pour libérer un emploi, coûte infiniment moins cher que la mise à la retraite par M. Mauroy d'un travailleur à cinquante-cinq ans. Il est faux de dire que les bénéficiaires de cette aide perdaient tous leurs avantages sociaux (et notamment les droits à la retraite).

L'absence d'objectivité apparaît de manière caricaturale dans la conclusion, digne du sapeur Camembert : « *L'échec de l'aide au retour fut si patent que le gouvernement de gauche a été obligé de la supprimer.* » Quelle démonstration convaincante ! Et est-ce pour cela que M. Mitterrand refuse aussi d'appliquer l'accord franco-algérien sur le retour, accord dont M. Cheysson a osé nier l'existence, au mépris des faits ?

Pour s'en tenir aux faits, je me bornerai à citer le sondage du *Point* du 10 octobre : une nette majorité des immigrés considèrent que leur situation était meilleure avant mai 1981 qu'aujourd'hui. Ce résultat se passe de commentaires.

[M. Stoléru affirme que c'est grâce à l'aide au retour que la population étrangère a commencé à diminuer en 1979-1981. Rappelons les chiffres : au 31 décembre 1981, selon le ministère de l'intérieur, la population étrangère comptait 4 223 928 personnes contre 4 167 928 en 1980, 4 124 317 en 1979 et 4 173 000 environ au 31 décembre 1978. De 1978 à 1979, la population étrangère n'avait *donc* diminué que de quelque 50 000 personnes et elle a augmenté ensuite jusqu'au 31 décembre 1981 d'environ 100 000 personnes. Certes, il faut tenir compte de l'accroissement actuel de la population étrangère et de l'incidence éventuelle de *la régularisation de 130 000 clandestins*, opération qui ne s'est achevée qu'en 1982. Mais le chiffre officiel des bénéficiaires de l'aide au retour n'a pas excédé, selon M. Giscard d'Estaing lui-même, 100 000 personnes en trois ans. En fait, 59 956 travailleurs et leurs familles, de fin 1977 au 30 juin 1981, selon le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Quant au coût de cette aide au retour, il ne s'élevait pas à 10 000 F par emploi libéré, mais à 13 000 F en moyenne par départ volontaire, à quoi devait s'ajouter le coût socio-économique du dispositif mis en place : entre autres, effectivement, les frais de retraite – seul avantage social, pratiquement, conservé par le bénéficiaire – et les dépenses minimales de formation-réinsertion. Rappelons aussi que le coût global du projet d'accord franco-algérien mis au point lors de l'échange de lettres du 18 septembre 1980 a été estimé par les propres services de M. Stoléru à 700 millions de francs. En ce qui concerne l'allocation-retour, spécifiquement destinée aux Algériens, elle n'a concerné, selon le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, que 14 806 bénéficiaires sur 16 520 dossiers déposés de septembre 1980 à septembre 1981. – J. B.]



INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

COLLECTIONS DE PRINTEMPS

Une bombe : du Chanel dans de la toile de Nîmes

Le marathon de la mode de printemps des couturiers et créateurs, qui s'achève sous les chapiteaux de la cour Carrée du Louvre, aura vu défiler quelque quatre à cinq mille modèles. Il s'agit des modèles mis en vente à partir de janvier 1984.

Première constatation : la mode paraît plus occidentale, ayant absorbé le choc des excès japonais. Coloris vifs claquant comme des drapeaux, parfois réunis dans le même ensemble. Mais il n'y a pas de printemps parisien sans marine ou noir et blanc. De même le lin apporte-t-il sa note fraîche, à côté des fines gabardines de laine, du coton et de la soie.

Trois styles reviennent et se croisent : celui d'Yves Saint-Laurent, qui ressuscite la robe-chemise des années 60 de Balenciaga ; celui de Gérard Penneroux, qui signe la collection Christian Dior, nette et structurée, et celui de Karl Lagerfeld. Notons l'excellente collection Chanel, où les tenues de tennis, équitation, polo et golf, en passant par les survêtements de jogg', témoignent de l'importance du sport, même au niveau du grand luxe.

Paradoxalement, la mode de printemps est longue pour le jour, courte le soir, mais avec de nombreuses variantes. Les carrures restent épaulées et surtaillées, les bustes importants en volume sur des jupes droites, ceinturées ou drapées aux hanches.

Comme chaque fois que les femmes hésitent sur la longueur des ourlets, les pantalons prennent la relève. Les plus modernes sont coupés sous le mollet chez Claude Montana, qui offre une version amusante du style officier de l'armée des Indes, à turban, sahariennes ceinturées, avec des effets de panneaux plissés en jupe sur les côtés. Pour le soir, chez Yves Saint-Laurent, les combinaisons à taille coulissée sont parfois taillées en étoffes précieuses. Elles sont largement présentes chez Lanvin.

La grande gagnante des formes du printemps, c'est la robe-chemisier. Jean-Louis Scherrer la présente en lin ; Hermès la croise en robe de chambre, nouée à la taille ; Patou l'aime en soie marine à grands parements blancs et jupe à plis ; Torrente avec le col dans le dos, largement décolletée ; Saint-Laurent, Ungaro et Guy Laroche les travaillent en popeline de coton ainsi qu'en ravissants modèles en cache-cœur.

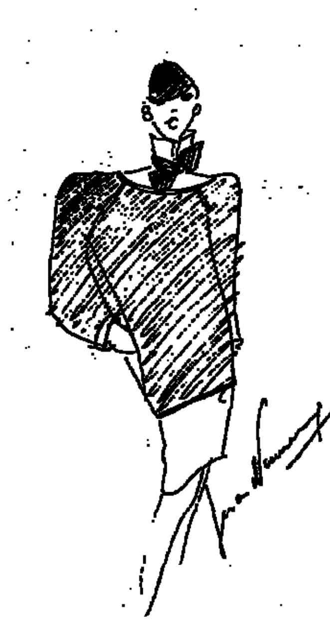
Angelo Tarlazzi sculpte ses jerseys et les enroule autour du corps avec esprit. Dorothée Bis étire ses cardigans, alternant l'étroit et l'ample.

Les lignes structurées courtes ressortent en robes et tailleurs chez Christian Dior à encolure dégageant le cou. Valentino travaille dans la même optique en robes sans manches épaulées, à grand empiècement de taille. Per Spook pose ses blazers de jour sur des bustiers dorés et jupes droites. Mais le choc de la saison, c'est le jean de Chanel, notre bonne toile de Nîmes surpiquée de rouge, en tailleurs ras-du-cou, robes, ensembles à pantalon et robes du soir d'une remarquable simplicité. Anne-Marie Beretta, très en verve, adoucit de grands sombreros et de manteaux de gauchos ses ensembles safari.

Pour le soir, Givenchy découvre la cheville en robes à danser, pailletées, brodées ou plissées. Montana habille de gigantesques glissières de strass une série de hauts surtaillés noirs sur bouts de jupe ou pantalons. Ungaro appuie ses robes de dentelle noire drapée à jupettes volantées. Enfin, Yves Saint-Laurent lance des robes-maillots deux pièces à grands nœuds bas dans le dos et jupettes drapées en genre Minnie Mouse.

Côté accessoires, tous les mannequins portent des gants, blancs ou noirs, et la plupart des chapeaux. Les pas s'allongeant avec les chaussures à petits talons.

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Dessin de G. PENNEROUX)

CHRISTIAN DIOR : jeu de superpositions de Gérard Penneroux dans cet ensemble de printemps à tunique de shantung de soie marine, dégageant l'encolure de la blouse de crêpe de Chine blanc à cravate rayée sur un bout de jupe blanche. Le petit chapeau pointu est typique de la collection.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

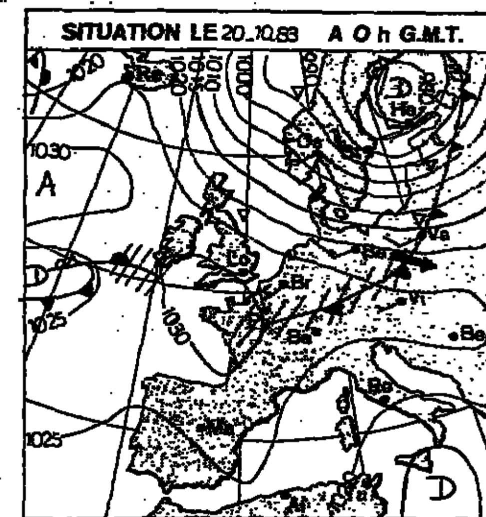
TRANCHE D'OCTOBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
1	41	tous signes	200 F.
	3 911	balance	10 000
		autres signes	1 000
2	962	tous signes	400
	7 072	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	2 262	bélier	15 200
		autres signes	1 500
	06 112	gémeaux	150 000
		autres signes	15 000
	18 812	cancer	150 000
		autres signes	15 000
3	3	tous signes	100
	293	tous signes	500
	6 443	taureau	15 100
		autres signes	1 600
	8 453	capricorne	15 100
		autres signes	1 600
	8 673	vierge	15 100
		autres signes	1 600
	60 103	sagittaire	150 100
		autres signes	15 100
4	14	tous signes	200
	814	tous signes	600
	0 724	lion	10 000
		autres signes	1 000
	9 124	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	4 094	balance	15 000
		autres signes	1 500
	02 224	verseau	150 000
		autres signes	15 000
	27 914	capricorne	150 200
		autres signes	15 200
5	205	tous signes	400
	6 025	[illegible]	15 000
		autres signes	1 500
6	5 096	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	0 406	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	8 406	verseau	10 000
		autres signes	1 000
6	6 486	lion	15 000 F.
		autres signes	1 500
	33 406	bélier	150 000
		autres signes	15 000
7	7	tous signes	100
	97	tous signes	300
	5 007	sagittaire	10 100
		autres signes	1 100
	9 687	cancer	10 100
		autres signes	1 100
	2 627	scorpion	15 100
		autres signes	1 600
	6 107	gémeaux	15 100
		autres signes	1 600
	8 137	sagittaire	15 100
		autres signes	1 600
	06 937	lion	150 100
		autres signes	15 100
	27 647	taureau	150 100
		autres signes	15 100
	38 447	poissons	150 100
		autres signes	15 100
	36 927	lion	4 000 100
		autres signes	150 100
8	698	tous signes	400
9	19	tous signes	200
	349	tous signes	400
	2 529	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	5 499	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	29 099	scorpion	150 000
		autres signes	15 000
0	1 240	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	6 330	cancer	15 000
		autres signes	1 500
	7 920	poissons	15 000
		autres signes	1 500
	02 760	vierge	150 000
		autres signes	15 000
	34 590	balance	150 000
		autres signes	15 000

PROCHAINS TIRAGES LE 26 OCTOBRE 1983

LOTO : 5 8 11 25 44 47 – NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 34

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 21.10.83 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard – Verglas dans la région

Évolution probable du temps en France entre le jeudi 20 octobre à 0 heure et le vendredi 21 octobre à minuit.

Les hautes pressions s'étalant de l'Atlantique nord à l'Angleterre, l'air chaud de la perturbation océanique du proche Océan réussira à s'infiltrer sur la France par la face sud de ces hautes pressions.

Vendredi matin, nuages et petites pluies recouvriront progressivement le quart nord-ouest du pays. Sur les autres régions, temps très brumeux avec bancs de brouillards denses. Il fera 3 degrés sur l'Est, 6 à 8 degrés sur l'Ouest et 10 degrés dans le Midi.

A la mi-journée, au nord d'une ligne Bordeaux-Reims, ciel plus variable avec quelques éclaircies. Les nuages et les pluies gagneront presque toutes les autres régions, le littoral de la Méditerranée sera le seul coin épargné.

Dans l'après-midi, la moitié nord bénéficiera d'un temps plus variable, les éclaircies deviendront plus belles. Le reste du pays restant sous un ciel gris et bas donnant de faibles ondées locales. Les températures de 12 à 14 degrés sur la moitié nord ne dépasseront pas 16 à 18 degrés sur la moitié sud.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, à Paris, le jeudi 20 octobre 1983, était, à 7 heures, de 1 029,6 millibars, soit 772,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 19 octobre au 20 octobre) : Ajaccio, 21 et 9 degrés ; Biarritz, 19 et 8 ; Bordeaux, 18 et 13 ; Bourges, 15 et 12 ; Brest, 16 et 8 ; Caen, 17 et 8 ; Cherbourg, 14 et 7 ; Clermont-Ferrand, 15 et 11 ; Dijon, 15 et 11 ; Grenoble, 17 et 10 ; Lille, 15 et 4 ; Lyon, 14 et 12 ; Marseille-Marignane, 22 et 8 ; Nancy, 16 et 9 ; Nantes, 17 et 11 ; Nice-Côte d'Azur, 22 et 14 ; Paris-Le Bourget, 18 et 4 ; Pau, 18 et 6 ; Perpignan, 27 et 18 ; Rennes, 19 et 6 ; Strasbourg, 16 et 11 ; Tours, 16 et 11 ; Toulouse, 15 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 14 degrés ; Amsterdam, 14 et 8 ; Athènes, 21 et 17 ; Berlin, 16 et 7 ; Bonn, 16 et 4 ; Bruxelles, 13 et 7 ; Le Caire, 29 et 19 ; îles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 14 et 6 ; Dakar, 31 et 24 ; Djerba, 23 et 19 ; Genève, 15 et 7 ; Jérusalem, 25 et 12 ; Lisbonne, 28 et 13 ; Londres, 15 et 3 ; Luxembourg, 13 et 3 ; Madrid, 26 et 7 ; Moscou, 10 et 8 ; Nairobi, 28 et 14 ; New-York, 14 et 10 ; Palma-de-Majorque, 26 et 9 ; Rome, 25 et 10 ; Stockholm, 12 et 6 ; Tozeur, 25 et 16 ; Tunis, 21 et 17.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du jeudi 20 octobre :

UN DÉCRET

● Portant publication de l'échange de notes franco-tunisien en date des 20 juillet et 4 novembre 1982 relatif à une modification des dispositions prévues à l'article premier de l'annexe 1 à la convention de coopération culturelle, scientifique et technique entre la France et la Tunisie du 3 mars 1973.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 22 OCTOBRE

« Hôtel de Sully », 8 h, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mlle Garnier-Ahlberg.

« Saint-Etienne-du-Mont », 15 h, devant l'église, Mme Senant.

« Le palais du Luxembourg présenté aux jeunes », 15 h, 15, rue de Vaugirard, Mme Vermeersch.

« Les abbayes cisterrciennes », 16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, M. Lépany (Caisse nationale des monuments historiques).

« Notre-Dame », 15 h, devant le portail central (Arcus).

« L'hôtel Potocki », 15 h, 27, avenue de Friedland (Arts et curiosités de Paris).

« Exposition Turner », 11 h 15, Grand Palais (M. Bouchard).

« Du canal Saint-Martin à l'hôpital Saint-Louis », 15 h, métro Jacques-Bonsergent (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les Halles », 15 h, 1, rue de Turbigo (M. Czarny).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (les Flâneries).

« La Seine », 10 h, place du Châtelet (Paris autrefois).

« Le cimetière du Père-Lachaise », 15 h, entrée principale (P.-Y. Jaslet).

« Hôtel de Lassay », 15 h, 2, place du Palais-Bourbon (Paris et son histoire).

« Rues du Cherche-Midi et du Dragon », 15 h, métro Vaneau (Résurrection du passé).

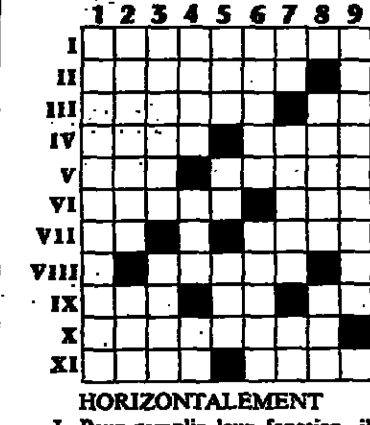
CONFÉRENCES

15 heures : 36, rue des Mathurins, MM. R. Ikor : « La tête du poisson » ; A. Delcombre : « Faut-il vraiment renoncer à l'Expo 89 ? ; M. G. Mesmin : « Faut-il dissoudre l'Assemblée nationale ? » (le Nouveau Faubourg)

15 h 30 : 21 bis, rue Notre-Dame-des-Victoires, M. Yves Dauge : « Circulation des énergies entre humain et divin » (Atlantis).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3563



HORIZONTALEMENT

I. Pour remplir leur fonction, il leur faut au moins le bac. – II. Où des bavardes s'emploient souvent à noircir ceux qu'elles ont pour mission de blanchir. – III. Se soustraire pour échapper à une retenue. Condamne à l'acquittement. – IV. Nerf optique germanique. Un monarque s'y assimilait. – V. Masque le Soleil ou découvre la Lune. Domaine de l'« ave » avant celui des « olé ! ». – VI. Les poitrines qu'elles soutiennent sont manifestement pendantes. Affermit le chagrin. – VII. Personnel. Contrée. – VIII. Son port se situe sur la manche. – IX. Attachante figure de la Bible. On le frappe, mais c'est lui qui nous met knock-out. Auteur de pièces très cotées. – X. Leurs rameaux offrent l'ombre de la paix. – XI. A Paris, il paraît logique que son avenue aboutisse à l'Arc de triomphe. Se rebiffer chez un sujet qu'on étrille.

VERTICALEMENT

1. Thème électoral. – 2. Purificatrice des combinaisons louches. Terre de relégation. – 3. Classe des bouquins. Satisfait la faim des uns et la soif des autres. – 4. Informateur à la page. Grecque. Part. – 5. Général qui servit deux monarques. Chasseur de médailles. Peut être, à la fois, frère et fils unique. – 6. Se comporter comme un paumé. Utiliser l'eau dans une intention destructive ou dans un louable souci de sobriété. – 7. Ornières. Fraise pour la gourmandise de l'amour. Cours inférieur. – 8. Héroïne d'une histoire de hallebardes qui finirent par Persée. Sucre non hydrolysable. – 9. N'attend pas l'année de la femme pour la faire défiler dans la rue.

Solution du problème n° 3562

Horizontalement

I. Mimétisme. – II. Opérateur. – III. Néri. Fa. – IV. TC. Simili. – V. Aa. Ts. Gel. – VI. Bison (ruminant). – VII. Narquoise. – VIII. Avoue. Tom. – IX. Roue. Cité. – X. Due. Groin. – XI. Set. Minet.

Verticalement

1. Montagnards. – 2. Ipéca. Avoue. – 3. Mer. Brouet. – 4. Eristique. – 5. Ta. Issue. GM. – 6. Item. Oo. Cri. – 7. Se. Ignition. – 8. Mufle. Sotie. – 9. Eraillement.

GUY BROUTY.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Vous l'êtes déjà :

Vous exercez dans une Entreprise ou un Cabinet et vous souhaitez élargir vos horizons.
Vous pouvez nous rejoindre immédiatement.

Vous souhaitez le Devenir :

Vous avez 30 ans et déjà 5 ans d'expérience dans une fonction où dominent les contacts.
Une volonté personnelle claire, une capacité de travail supérieure à la moyenne et une aisance relationnelle évidente.
Vous pouvez devenir rapidement un de nos Consultants.

Nous vous offrons notre assise, une structure internationale et un développement éloquent : C.A. décuplé en 6 ans. Les postes de Consultants sont disponibles à :

Paris
- Ingénieur spécialiste des technologies nouvelles. *M/EPA 10 T.*
- Expert des problèmes commerciaux. M/EPA 10 C
- Spécialiste des prestations de service en Informatique M/EPA 10 F

Nantes et Toulouse
- Des généralistes parfaitement intégrés au milieu économique local. *M/NT 10*

Strasbourg
- Un entrepreneur pour créer notre quatrième Direction Régionale. M/ST 10

Nous avons également des possibilités à l'étranger mais pour des nationaux Italie, Espagne, RFA, Royaume-Uni, Canada.
Nous souhaiterions avoir une première information sur vos réalisations et vos objectifs personnels.
Nous vous remercions de vous adresser à Christian Laué ou à François Sanchez. La confidentialité la plus stricte est naturellement garantie.

EGOR S.A.
8, rue de Berri 75008 Paris.

egor
PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DÜSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL

média-system

◆ INFORMATIQUE ◆

la passion et la raison

Impliquant, passionnant, captivant : tous ces adjectifs sont fréquemment utilisés par les informaticiens lorsqu'ils parlent de leur métier.
Mais cette passion survivra-t-elle aux mutations qui se font jour dans l'industrie informatique ?

Métier d'avenir intégré aux réalités actuelles, où la position de demandeur d'emploi est souvent confortable, le choix d'une carrière informatique est d'abord un choix de raison : rémunérations élevées, offres très nombreuses.
Mais quel sera l'impact de l'évolution des techniques sur les besoins des entreprises ?

L'informatique : métier du temps présent, métier du futur ?
Une étude réalisée par Régie-Presse le Monde, apporte sans doute un éclairage nouveau sur l'informatique.
Destinée aux Informaticiens, Responsables d'entreprises, Responsables du personnel et de recrutement, elle fait le point sur ce métier : les Informaticiens en France aujourd'hui, la mobilité de l'emploi, le recrutement, les annonces, leur lecture, l'informatisation des P.M.E....

Pour recevoir ce dossier, nous vous remercions de nous adresser votre carte de visite de préférence professionnelle accompagnée d'un chèque de 50 Francs, à l'ordre de Régie-Presse INFO 85 bis, rue Réaumur 75002 PARIS.

Organisme important — rech. :
FUTURS CADRES COMMERCIAUX
— dynamiques et ambitieux
— goût du contact haut niveau
— très bonne présentation
— Sens des responsabilités.
Téléphone : 500-24-03, p. 41.

GROUPE VICTOIRE ABEILLE PAIX VIE
recherche
ANIMATEURS DE FORMATION COMMERCIALE
EN ASSURANCES DE PERSONNES
— Niveau bac minimum
— connaissances juridiques et fiscales appréciées
— expérience requise de la pédagogie et de l'animation des groupes
— *Résidence Paris (Déplacements en province à prévoir)*
Envoyer C.V., manuscrit détaillé à ABEILLE PAIX VIE
Direction commerciale
69, rue de la Victoire, Paris 9e.

Sté quartier St-Lazare, cherche
COMPTABLE
QUALIFIÉ(E) BTS exigé
Ecrire avec C.V. et prétentions à SOCIMAT, 21, r. de Madrid, 8e.

Société de commercialisation
recherche
Pour compléter son équipe de vente (Immobilier, Loisirs, Mer, Montagne, Copropriété, Placement financier, Multipropriété).
collaborateurs (trices) commerciaux
de haut niveau
— Appui publicitaire important.
— Rémunération stimulante.
— Avance sur commission de 10 à 20 000 F mensuelle selon capacité professionnelle.
— Plan de carrière assuré.
— *Voiture indispensable.*
— Déplacements fréquents.
— Régions Nord, Est, Rhône, Provence, Aquitaine, Paris.
Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo.
Ecr. s/nº 6.549 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Organisme international de voyages
recherche
pour contrat de 6 mois à partir du 1er/11/83
COMPTABLE 1er ECHELON
Adresser C.V. + prétentions à TRANSALPINO, B.P. 68.709 75425 PARIS Cedex 09.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

PUBLICITAIRE ET PROMOTEUR DES VENTES dans le domaine des biens d'équipement de haute technologie, industrie de pointe, mécanique et nucléaire — 35 ans — Bac D — École supérieure de commerce et stage ADETEM. Français, anglais, américain et espagnol courants.

RECHERCHE : poste en fonction à Paris ou de préférence U.S.A. — Libre de suite. (Section BCO/JCB 416.)

DIRECTION GÉNÉRALE FILIALES/RÉSEAU INTERNATIONAL — Spécialiste développement étranger (Afrique, Bassin Méditerranéen) — pour assurer coordination concessionnaire et direction filiales, dans entreprise ayant réelle politique d'expansion — Français, 46 ans — Sciences Po. — Anglais courant, espagnol + 2. (Section BCO/JV 417.)

CADRE TECHNIQUE III — 41 ans — ingénieur INSA + ESSA — *15 ans expérinece* constructions soudées — Appareils pression — codes nationaux, internationaux et pétrole — Traitements techniques A.S. — Matériels soudage — Qualifications procédés et soudeurs — Laboratoire d'essais — Assurance qualité soudure.

RECHERCHE : poste à responsabilités domaines soudure parasoudure (fabrication, production contrôle, suivi technique) — Déplacements possibles — Zones Sud de ligne le Havre — Dijon

ÉTUDIE : toutes propositions. (Section BCO/ JCB 418).

ANPE

ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

JEUNE DIPLOMÉE DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION, *expérience, nbreux stages de le prêt-à-porter*, cher. poste dans service commercial, marketing d'une sté de confection.
Ecrire sous le nº 6.547
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Hollandaise, cherche une place au pair à Paris.
Ecrire à Anne-Eke Wierema, 243, Ruysdaelkade 1072 AX Amsterdam
Tél. : 19-31-20. 736820.

Ingénieur électricien, 35 ans, très bonne connaissance automatisation, procefs animateur d'équipe efficace, de retour des U.S.A., importante exp. internationale — rech. position en France ou Etranger.
Ecrire sous le nº T 042.760 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Jeune homme, doctorats sciences politiques (relations internationales), ethnologie et psycho-pathologie, trilingue (dont arabe). Etudierait toute proposition. Tél. 587-38-73.

CHEF DE FABRICATION, édition (550 pts), 49 ans, libre suite à licenciement économique. Expérience de l'édition de luxe au roman. Formation typo, mise au point manuscrits, mise en pages, relations avec fournisseurs (pouvant se déplacer), contrôle travaux, devis, prix de revient, recherche poste approchant.
Tél. au 255-43-89 ou écrire à R. KASTNER, 8, rue des *Portes-Blanches (18e)*.

J. F., excellente dactylo, cherche travaux dac., exéc. rapide. Tél. 11 h-19 h. 296-51-48.

BLOIS ou environs — Jne fille bil. (anglais, français) diplômée ch. emploi dans secrétariat Téléphone : 16 (54) 70-76-08.

automobiles — ventes

de 5 à 7 C.V.

VDS FIAT 126 rouge, janv. 82, 11 000 km — Prix : 16 000 F. Tél. bur. 825-24-20, poste 59 domicile : 721-36-19.

R 5 automatique 1979, gris mét., 60 000 km entièrement revisée, freins et amort. neufs Radio K7 — 23 000 F
Tél. : 720-88-30 (heur. bur).

Part. vd 305 Peugeot GR bleu métal., année 1979, 1re main, 75 000 km - 23 000 F à débattre. Tél. 387-62-30, M. Gallois, heure de bureau.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt

MARAIS Liv. dble. Poutres + chbre, cuis., bains, refait neuf. 495.000 F. 280-26-23.

ILE SAINT-LOUIS
QUAI DE BOURBON
Appt de gde classe, 165 m². Excep. réceptions, 2 chbres, 2 bains, gar. serv.
DORESSAY 624-93-33.

5e arrdt

GOBELINS imm. pierre de t., studio à rénover poss. tt cft, à saisir. *Tél. : 634-13-18.*

RUE DES ÉCOLES 140 m²
Séjour + 5 chambres, 2 bains, 4e étage, imm. p. de taille, asc. GARBI. 567-22-88.

---

3 P., PLEIN CIEL
Censier, asc. 354-95-10.

NEUF IMMEUBLE TRÈS GRAND LUXE
RESTE 9 APPARTS de 3, 4, et 5 PCES et un DUPLEX-TERRASSES
Livraison immédiate
JARDIN PLANTES
1 et 3, RUE POLIVEAU
A partir de 15.000 F le m²
Ferme et définitif
APPARTEMENT TÉMOIN
Tous les jours 14 h à 19 h
Sauf mercredi et dimanche
A.W.I. *Tél. : 267-37-37.*

GOBELINS P. de t., vaste studio tt cft, calme. 392.000 F. 325-97-16.

Mº MAUBERT, beau 2 pces de caractère, tt cft, 1er ét. rue, asc., très clair, imm. rénové. 485.000 F.
LERMS 535-14-40.

6e arrdt

SAINT-SULPICE
Bel imm. XVIIIe s., splendide appart. 4 P., 100 m², 3e étage, parfait état. 1.460.000 F.
Tél. : (16-4) 457-15-57.

PROX. ST-SULPICE
Belle rénovation de qualité
GRANDS STUDIOS
Refaits neufs, entièrement équipés. Faibles charges
ARAXON. 321-66-55.

9e arrdt

NOTRE-DAME-LORETTE
STUDIO bains, refait nf. 170.000 F. 280-26-23.

15, rue N.-D. LORETTE, 4e ét., 2/3 pces, 61 m², raffiné, soleil. Vendredi 15/17 h ou 280-45-14 matin.

10e arrdt

RÉPUBLIQUE
Vue sur le Quai de Valmy beau 3/4 P., 72 m², 2e ét., 540 000 F. SIMRA 355-08-40.

12e arrdt

DAUMESNIL, 3 pièces, entrée, cuisine, bains, refait neuf. Immeuble ravalé. RARE. 345.000 F. 526-54-61.

DAUMESNIL
Près place bon imm., 2 P., cuis., bains, w.-c., chff-cent. 335000. MICOT. 344-43-87.

DIDEROT, imm. récent, studio, loggia possib., parking. 224.000. Cogéfim. 347-57-07.

BD PICPUS, à saisir, beau 2 P., calme, soleil, bel imm., briques. 220.000. 347-57-07.

14e arrdt

3/4 PCES MAIRIE
Imm. récent, 6e ét., balcon, park., impec. 950.000 F.
Téléphone : 545-34-28.

15e arrdt

GARE MONTPARNASSE
Vd direct. appt. 2 P., 47 m², imm. briques 3e ét., 440.000 F. Tous les jours de 9 à 12 h. Tél. : 533-65-58.

AV. DE BRETEUIL
Dans imm. rénové, pptaire vd stud., 30 m² occupé. 500-54-00.

SUFFREN BRETEUIL
Imm. gd stand., appart. d'angle, 1er ét. SUD, double-récept., 4 ch. Travaux à prév. SANTANDREA. 260-67-36.

CECOGI CONSTRUIT
329, RUE LECOURBE
IMMEUBLE GD STANDING
STUDIO : 2, 3, 4 P.
UN STUDIO 444 800 F
2 P. .... 688 400 F
3 P. .... 934 300 F
Livraison nov. 83.
Bureau de vente ouvert
— Mardi au vendredi de 14 à 19 heures.
— Samedi 11 à 18 h. ou tél. 575-62-78.

16e arrdt

EXELMANS
Imm. gd stand. 3 P., 78 m² + serv. Box possib., calme, soleil. Tél. matin ou soir. 504-02-52.

17e arrdt

EXCEPTIONNEL
BEL IMMEUBLE RAVALÉ
2 P., 229.000 F
ENTIÈREMENT REFAITS
3 P., 349.000 F
URGENT. 294-11-33.

---

4 PIÈCES, 85 m²
Mº Brochant, tt cft. 525.000 F. Immo Marcadet. 252-01-82.

18e arrdt

Rue Marcadet, à rénover 2 pces cuis., w.-c. 175.000 F. 3 pces cuis., w.-c. 259.000 F. Immo Marcadet. 252-01-82.

PROPRIÉTAIRES VOUS DÉSIREZ VENDRE
un logement avec ou sans cft
Adressez-vous à un spécialiste
IMMO MARCADET
88, rue Marcadet, 75018 Paris.
Estimation gratuite, publicité à nos frais, réalisation rapide
252-01-82.

CECOGI CONSTRUIT
Résidence « MAIRIE du 18e »
53, RUE DU SIMPLON
23 APPTS DE STANDING
STUD., 2, 3 P., Park.
Studio à partir de ... 319 000
2 P. à partir de 448 000
3 P. à partir de 682 000
Pour ts Renseig. : 575-62-78.

Sortie Mº Marcadet 2 pièces, tout cft, urgent 199.000 F. Immo Marcadet 252-01-82

A rénover, rue Marcadet pt 3 p. cuis. W.-C. 259.000 F. Immo Marcadet 252-01-82.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
A proxim. 2/3 p., tt cft s/rue, imm. ravalé. 267.000.
LERMS. 355-58-88.

VUE TRÈS DÉGAGÉE, 3 pces, stand. plein sud, balcon, park., ascenseur. 580.000 F
LERMS. 355-58-88.

15, R. DE ROMAINVILLE
NEUF, luxueux 3 P. de 505.000 à 605.000 F, park. compris, prêt convent. s/pl. du jeudi au samedi 14 h 30 à 18 h 30. Tél. : 245-24-55.

20e arrdt

PRÈS NATION, dans imm. récent, gd 2 p., tt cft, vue balcon. A saisir. Tél : 634-13-18.

PRÈS NATION
Petit studio, tt cft, ref. nf. 78.000 F. Tél : 634-13-18.

Mº PYRÉNÉES
Dans imm. entièr. ravalé extér. *intér.* 3e ét., pl. sud, 3 P., 50 m² s/parc et jardin.
A saisir 330 000 F.
SIMRA 355-08-40.

78-Yvelines

LE PECQ Près du R.E.R. Appt 3 p. 71 m² s/jardin, cuis. équipée, s. de *bains, cave et box.* Px 680.000 F. Tél. : 525-63-44.

Particulier vend PARLY-2
APPARTEMENT TYPE 2.
2e et dernier étage.
2-3 pièces, loggia vitrée, porte blindée, cave, parking extérieur Prix 490.000 F. Parfait état.
Tél. : 951-34-13

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE OUEST
Maison 90 m², terrasse, Etat except. Px justifié. 296-63-33.

COURBEVOIE vds F1 30 m². *200 m gare Becon,* 7 mn St-Lazare. Cuis. équipée, w.-c., s. de b. 3e ét. asc., chauf. immeuble. Agence de la Gare, 87, rue de Bezons. Courbevoie. Tél. : 16 (1) 333-35-06.

94 Val-de-Marne

FACE BOIS DE VINCENNES R. Louis Besquel — Maison de ville, luxueux 7 P. 3 bains 2 000 000 F — T. 343-32-30.

Province

NICE Résid. Negresco, appt caractère, 70 m², dern. ét., vue calme Px : 850 000 F — (93) 82-02-82.

CANNES Dans imm. av. piscine. 3 P., r-de-ch., jard. priv., gar., cave, Px 650.000 F - (93) 99-50-94

NIMES GARD CENT. VILLE DS CADRE VERDURE
Tr. bx appart. disp. imméd. jard. privat. gde logg. Poss. prêt conventionné — Téléphone : (66) 62-14-18 ou (67) 56-00-08.

AVIGNON — magnifique 6 P. intramuros, 111 m² neuf. Disponibilité immédiate — 725 000 F. Téléphone H.B. (67) 56-00-08.

Houlgate, 300 m mer, séj. + chbre de résidence. 220.000 F. Téléphoner jusqu'au 27 au (20) 57-23-32 et visite du 28/10 au 3/11.

immobilier information

ANCIENS NEUFS
DU STUDIO AU 8 PIÈCES
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR.
Appeler ou écrire :
Centre d'information
FNAIM de Paris, Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, avenue de Villiers.
75017 PARIS — 227-44-44.

appartements achats

EMBASSY - SERVICE
8, av. Messine, 75008 PARIS
rech. URGENT APPART.
180 à 220 m²
ACHAT ou LOCATION
16e-8e ou 7e — T. 562-16-40.

SAINT-PIERRE
RECHERCHE
TRÈS BEAUX APPARTS CENTRE et OUEST PARIS
563-11-88
28, RUE WASHINGTON, 8e.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet 15e — 566-00-75
Paie comptant 15e-7e arrdts
APPARTEMENTS grandes surfaces et IMMEUBLES.

locations non meublées offres

Paris

9e — 3/4 P. 85 m², dble living + 2 chbres 4 800 F mensuel + charges 300 F. Libre de suite — visite sur place jeudi 20 octobre, 18 à 20 h. — Rue Lamartine, nº 18-20, 1er étage.

Les PARTICULIERS ont des LOGEMENTS A LOUER
Nombreuses LOCATIONS garanties disponibles
OFFICE DES LOCATAIRES
296-58-46.

---

4 R. de LANNEAU, Studio caractère, cft — 2 000 F + ch. s/pl. VENDREDI 13-13 h 30.

locations non meublées demandes

Paris

Nous recherchons en location auprès Pptaires particuliers des appts ttes catégories et villas Paris, proche banlieue. Ceux-ci étant destinés à loger des cadres supérieurs et employés d'UNE IMPORTANTE ADMINISTRATION — 504-01-34 p. 12.

Couple Enseignants cherche quartier
Mairie Buttes-Chaumont (19e)
APPART. à louer 4/5 Pces même à rénover.
Tél. : 202-20-69, à partir 18 h.

Région parisienne

Etude — cherche pour CADRES villas, pav. ttes banl. Loyer garanti 10 000 F - 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P.
LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades, 285-11-08.

maisons individuelles

13e BUTTE-AUX-CAILLES, 155 m², maison originale et confortable sur 3 niveaux : entrée, cuis., triple séjour 60 m², 3 chbres, 3 w.-c., 2 salles de bains, cave, chauf. centr. gaz. possi. parking. 1.500.000 F.
Téléphone : 357-41-13.

pavillons

YPORT (76)
Entre Fécamp et Étretat à 500 m de la mer
VENDS MAISON :
Salle à manger, cuisine, 2 chbres au 1er, salle d'eau, 1 chbre mansardée, grenier aménagé, cellier + gde cave, possibilité rentrer 5 voitures,550 m² de terrain.
Tél. : 996-38-29 à partir de 19 h

Part. à part. BRUNOY 91. Beau pav. Excel. état sur 600 m² Terrain arboré. 2 niveaux, 135 *m²* total. 5 p. + gde cuis., cheminée rustique, 2 bns, 2 w.-c. + débar. s/sol. Total ter. 25 m². Garage indép. Grenier aménag. Px : 900.000 F. Tél. : 046-87-43 heures repas.

CHELLES (77) vds pavillons sur 600 m². Jardin *planté*, 2 ch., séjour double, w.-c., s. de bns couleur, cuis. aménag., chauf.gaz, s/sol : bureau, cellier, gar. Px 660.000 F. Tél. : 020-21-54 ou 782-39-19.

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire
Centre d'information
FNAIM de Paris - Ile-de-France,
LA MAISON DE L'IMMOBILIER,
27 bis, avenue de Villiers,
75017 PARIS. T. 227-44-44.

terrains

LE VÉSINET 1 660 m²
Ultra résidentiel, 1 370 000 F.
BARTHEL S.A. 976-15-00.

immeubles

A vendre immeuble 5 logements salles de bains, w.-c., garage, 1 hectare terre à Castres (Tarn). Les Salvages. Prix 1 000 000 F. Ecrire à M. Roques, 7, rue des Oliviers. 55470 Sainte-Marie-la-Mer ou tél. 16 (68) 73-00-25.

propriétés

CHANTILLY/LYS EXCEPTIONNEL
Belle ppté style Louisiane dans parc boisé 3.200 m² comprenant : très vaste séjour, 3 chbres, bains, cuis. aménagée, dépendances aménageables, piscine parfait état général, *beaucoup d'allure. A saisir.* 1.040.000 F.
DEVIO Conseil 2, Place de la Gare, 60500 CHANTILLY. Tél. : 16 (4) 457-15-57.

ORNE, 7 km de l'AIGLE, 135 km de PARIS, mais. caractère (silex), gd séjour + 2 chbres, cft, chf. centr., jard. clos. 2.000 m². URGENT. Tél. (1) 261-08-95, heures bureau.

SUD PERPIGNAN
proche mer, belle propriété grand standing, 10 pièces, 5 salles de bains + 2 appartements de fonction, 500 m² habitables, très gd garage, joli parc décoré 8.500 m². Nombreuses poss. ccia1es (auberge de classe, siège social, etc.) vendue sous valeur : 2.500.000 F.
Agence Côte vermeille
B.P. 21 - 66700 Argelès plage
Téléphone : (68) 81-10-17.

LA VARENNE près Bac, R.E.R. Construct. récente. S/jardin, 800 *m²*, 11 p. ppiea. 7 sanit., *s/sol habitable.*
Gar. 4 voit., atelier, serre.
FRANCE-CONTI. 348-63-09.

maisons de campagne

Part. vend maison à CHISSEAUX (I.-&-L.), 1 km château de *CHENONCEAUX* tous commerçants — Rez-de-chaussée : 2 gdes pièces, cheminée, cuisine, salle de bains, w.-c. — Étage : 2 gdes chambres, cbt de toilette, cave voutée, tout à l'égout, chauf. gaz, grand jardin — 5 mn du Cher — Prix : 300 000 F. Tél. : 16-47 29-91-21.

fermettes

LA CLOSERIE
85 km Paris direct autoroute Sud Nemours. Splendide corps de ferme en fer à cheval entièrement aménagée. Cachet rare, habitable de suite. Pierres apparentes, tuiles pays. Cuisine *rustique 30 m², four à pain,* grand séj. 60 m² cheminée, 3 chbres cathédrale, bain, wc, chauffage central, cave voutée. En retour magnifique grange 200 m² ancien préau.
AFFAIRE RECOMMANDÉE
Px total 529.000 F. lg crédit Caisse d'Epargne.
LES PEUPLIERS DORDIVES
tél. 16 (38) 92-70-01 et après 20 h 16 (38) 96-22-29.

chalets

A SAISIR
magnifique chalet Vosges près Gérardmer, tout confort terrain. 420.000 F.
Téléphone : 339-44-94.

viagers

NEUILLY 2 p. ou gd séjour + tout confort, 3e ét., calme. 18.000 F. + 1.650 F. Occupé fme 72 ans. Viagers Cruz. Tél. : 266-19-00.

EN CONSTRUCTION
pour investisseurs avisés prix achat 1.000.000 F vendu occupé 2 têtes, 77 et 85 ans 385.000 F. + 4.500 F.
LAPOUS 554-28-66.

Libre de suite studio, tt cft. R.-de-ch., très clair Mº Brochant. Px 76.000 F + 1.300 F. Couple 76/77 ans. Cruz, 8, r. La Boétie. 266-19-00.

bureaux

Locations

EMBASSY-SERVICE
562-62-14
RECH. 3 A 6 BUREAUX
Excellentes adresses ccia1es

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitution de Stés et tous services. Tél : 355-17-50.

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris-8e, 9e ou 15e
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex, secrétariat, tous services
CONSTITUTIONS STÉS
prix compétitifs, délais rapides
ASPAC 293.60.50+

locaux commerciaux

Ventes

PLACEMENT EXCEPTIONNEL
PANTHÉON
Ds imm. récent local ccial, 270 m² libre accès voit. vitrine *s/rue à saisir.*
Téléphone : 634-13-18.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 octobre

Assez vif repli

La résistance de la Bourse de Paris aux ventes bénéficiaires de fin de mois a très nettement faibli mercredi.

Réamorcé dès l'ouverture de la séance, le mouvement de repli s'est amplifié au fil des cotations et, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une baisse de 1 % environ après avoir un moment perdu 1,12 %. Les pétroles ont particulièrement souffert (Elf, Elf Gabon, B.P., C.F.R., C.F.P.).

Cette séance était consacrée à la réponse des primes. Les divers indices se trouvant non loin de leurs plus hauts niveaux de l'année, nombre de ces primes furent levées et les actions acquises immédiatement revendues. Mais ces dégagements ne furent pas seuls à peser sur les cours. D'autres ventes, favorisées pour partie par le brutal renversement de tendance observé à Wall Street mardi, se produisirent aussi.

Faut-il voir dans ce recul un changement de climat au palais Brongniart ? Les professionnels ne le pensaient pas. « La Bourse, après ses récentes performances, peut encore baisser », *disait l'un d'entre eux. De fait, malgré les pertes enregistrées ce jour, la liquidation générale, qui aura lieu jeudi, est encore gagnante pour la neuvième fois d'environ 1,8 %. Après, l'on verra. Pour l'instant, tout le monde se bornait à constater le phénomène.*

Encore assez ferme ces derniers jours, la devise-titre, malgré la légère reprise du dollar, s'est très nettement détendue et s'est échangée entre 10,60 F et 10,65 F, quand la veille son prix oscillait de 10,64 F à 10,77 F.

L'or s'est replié à Londres : 393,60 dollars l'once contre 397,25 dollars.

A Paris, le lingot a encore perdu 400 F pour revenir à 100950 F. Le napoléon a une fois encore reproduit son cours précédent de 671 F, après avoir initialement perdu 1 F.

NEW-YORK

Nouvelle baisse

Pour la seconde journée consécutive, les cours ont baissé, mercredi, à Wall Street. Pourtant, le marché avait réussi en cours de séance à reprendre le dessus. Initialement très lourd encore, il avait regagné par la suite tout le terrain perdu et même au-delà, le Dow Jones, tombé à 1 229,37, s'étant hissé jusqu'à 1 255,28.

Mais l'annonce par A.T.T., première entreprise nationale mais aussi mondiale en terme de chiffre d'affaires, d'une baisse de 28 % de son bénéfice pour le troisième trimestre a cassé la reprise, et, en clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 246,75, soit à 4,06 points en dessous de son niveau précédent.

Le bilan de la journée a été plus éloquent encore. Sur 2 002 valeurs traitées, 1 139 ont fléchi, 508 seulement ont monté et 355 n'ont pas varié.

Plus inquiétant, cette baisse a été accompagnée, cette fois, par une forte activité : 107,8 millions de titres échangés, contre 91,1 millions la veille.

Cependant, autour du « Big Board », le sentiment n'était pas mauvais. Quelques-unes n'excluaient pas une possible reprise, faisant valoir que le cours de l'action A.T.T. avait moins baissé qu'on ne l'avait redouté. Il reste qu'à deux reprises les nerfs de Wall Street ont été mis à dure épreuve et qu'il faudra du temps au marché pour retrouver une certaine sérénité. C'est l'opinion que l'on recueillait dans les travées.

VALEURS	Cours du 18 oct.	Cours du 19 oct.
Alcoa	43 7/8	44
A.T.T.	64 1/4	63
Boeing	38 1/2	38
Chase Manhattan Bank	47 1/4	47
Du Pont de Nemours	51 1/2	51 3/4
Eastman Kodak	70 1/2	69 1/2
Exxon	39 1/4	39
Ford	67 5/8	65 7/8
General Electric	52 3/4	53 3/8
General Foods	49 3/4	50 3/8
General Motors	77 3/8	76 5/8
Goodyear	31 5/8	31 1/8
I.B.M.	129	130 3/8
I.T.T.	42 1/8	41 5/8
Mobil Oil	31 3/8	31 1/8
Pfizer	41 5/8	41 1/8
Schlumberger	53 3/8	54 1/8
Texaco	37 1/4	37 3/8
U.A.L. Inc.	29 1/4	29 1/8
Union Carbide	65 1/8	64 3/8
U.S. Steel	28 3/4	28 1/4
Westinghouse	48 3/4	48 5/8
Xerox Corp.	48 1/8	47 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

SANOFI. – Le groupe, filiale d'Elf Aquitaine, va augmenter son capital de 402 millions en émettant 1,34 million d'actions nouvelles (1 pour 6) au prix de 300 F. L'opération sera lancée le 2 novembre prochain. Son produit servira à renforcer les fonds propres de l'entreprise et à financer les intérêts détenus dans Choay (45,7 % actuellement), dont Sanofi se propose de prendre le contrôle en lançant une O.P.E.

FORGES DE GUEUGNON. – Premier producteur français de tôles d'acier inoxydables, cette société devrait prochainement rentrer dans l'orbite du groupe sidérurgique Sacilor, par le biais de sa filiale Ugine Aciers. En effet, le comité d'établissement devrait être saisi, vendredi 21 octobre, d'un projet en ce sens, l'opération consistant à créer une nouvelle société, qui sera détenue majoritairement par Ugine Aciers (filiale à 78,5 % de Sacilor) et qui sera spécialisée dans les produits plats inoxydables.

Cette nouvelle société reprendra le nom d'Ugine Gueugnon, qui était jusqu'ici celui d'une filiale détenue à 50-50 par Ugine Aciers et par les Forges de Gueugnon, dont les activités étaient uniquement commerciales. Toutefois, celle-ci sera ultérieurement modifiée, car elle sera désormais dotée d'actifs industriels : Ugine Aciers lui apportera son usine de L'Ardoise (Gard, mille cent salariés) et elle englobera également l'usine de Gueugnon (Saône-et-Loire) des Forges de Gueugnon.

Ce projet d'accord doit encore être entériné par le conseil d'administration de Sacilor.

LYONNAISE DES EAUX. – Au cours du premier semestre 1983, le bénéfice net comptable de la société a progressé de 14,5 % pour atteindre 48,1 millions de francs, tandis que le chiffre d'affaires (T.T.C. et hors produits financiers) s'accroissait de 12,05 %, à 1,20 milliard de francs.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	18 oct.	19 oct.
Valeurs françaises	144,3	142,6
Valeurs étrangères	154,7	152,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	18 oct.	19 oct.
Indice général	141,4	140

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 20 oct. .... 12 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 oct.	20 oct.
1 dollar (en yens)	232,80	233,70

BOURSE DE PARIS Comptant 19 OCTOBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	29 50	0 156
5 %	39 50	3 576
3 % amort. 45-54	....	0 658
Emp. 7 % 1973	9590	..
Emp. 8,80 % 77	113 70	3 607
9,80 % 78/93	88 80	2 678
8,80 % 78/86	89 90	7 522
10,80 % 79/94	91	1 357
13,25 % 80/90	100 01	5 032
13,80 % 80/87	101 48	0 151
13,80 % 81/99	100 76	10 511
16,75 % 81/87	110 30	1 831
16,20 % 82/90	110 20	12 427
16 % juin 82	110	5 814
E.D.F. 7,8 % 61	137 10	11 381
E.D.F. 14,5 % 80-92	100 10	5 134
Ch. France 3 %	139	..
CNB Bques janv. 82	102	4 221
CNB Paribas	101 95	4 221
CNB Suez	101 95	4 221
CNI janv. 82	101 75	4 221
B.S.N. 10,50% 77	2550	250
Carrefour 6,75% 75	302 50	30 300
Interbail (obl. conv.)	221	22 200
Lafarge 6 % 72	305	30 600
Martell 8,75 % 77	1129	..
Michelin 5,50% 70	608	60 900
Moët-Henness. 8%77	1577	157
Pétr. (Fse) 7,50% 79	202 50	20 250
Peugeot 6 % 70-75	369	..
Sanofi 10,25 % 77	660	66
SCREG 9,75 % 78	157	15 800
Télém. 7 % 74	166 60	16 010
Thom.-CSF 8,9% 77	235 50	23 550

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	46 80	....
A.G.F. (St Cent.)	335	335
A.G.P. Vie	3415	....
Agr. Inc. Madag.	88	....
Alfred Herlicq	72	72 10
Allobroge	361	360 50
André Roudière	101	105 d
Applic. Hydraul.	281	283
Arbel	49 50	48 50
Artois	360	374 40
At. Ch. Loire	18	17 30
Aussedat-Rey	21 70	18 95 o
Bain C. Monaco	84 60	88
Banania	401	402
Banque Hypoth. Eur.	334	....
Blanzy-Ouest	304	292 o
B.N.P. Intercontin.	120 10	121
Bénédictine	1375	1375
Bon-Marché	89 90	86 30
Borie	340	350
Bras. Glac. Int.	583	606
Calif	346	345
Cambodge	183	183
C.A.M.E.	100	100
Campenon Bern.	196	195
Caout. Padang	223	223
Carbone-Lorraine	58 50	56 80
Carnaud S.A.	104 90	100 70
Caves Roquefort	779	779
C.E.G.Frig.	175	174
C.E.M.	29	29
Centen. Blanzy	830	813
Centrest (Ny)	103	....
Cerabati	57 20	57
C.F.F. Ferrailles	110	110
C.F.S.	613	618
C.G.I.B.	310 20	322 60
C.G.V.	90	90
Chambon (M.)	350	....
Chambourcy (M.)	1259	1259
Champex (Ny)	104	104
Chim. Gde Paroisse	55 30	55 30
C.I. Maritime	340	338 10
Ciments Vicat	185	187
Citram (B)	111 70	115
Clause	335	337
Cl. MA (Fr.-Bail)	350	350
CMM-Mar Madag.	4 80	....
Cochery	51 50	54
Cofradel (Ly)	400	400
Cogifi	213	213
Comindus	458	454
Comiphos	151	150 10
Comp. Lyon-Alem.	181 50	188 70
Concorde (La)	245	246
C.M.P.	15	14 o
Conte S.A. (Li)	15 80	18 85 d
Crédit (C.F.B.)	190	198
Créd. Gén. Ind.	384	386
Crédit Univers.	415	415
Créditel	115	115
C. Sabl. Seine	118	....
Darblay S.A.	173 60	180 50
De Dietrich	313	311
Degremont	154	153
Delalande S.A.	234	236

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Delmas-Vieljeux	550	552
Dév. Rég. P.d.C (Li)	112 30	112
Didot-Bottin	300	298
Dist. Indochine	355	347
Drag. Trav. Pub.	185	190
Duc-Lamothe	273 60	220 90
Dunlop	6 70	5 55 o
Eaux Bass. Vichy	902	904
Eaux Vittel	800	800
Ecco	2320	2255
Economats Centre	420	420
Electro-Banque	217	220
Electro-Financ.	494	495
Elf-Antargaz	146 20	145
E.L.M. Leblanc	625	625
Entrepôts Paris	250	240
Epargne (B)	1130	....
Epargne de France	318	319
Epeda-BF	1330	1290
Escaut-Meuse	332	334
Eurocom	570	575
Europ. Accumul.	36 20	37 60
Eternit	256	258
Félix Potin	1197	1151
Ferm. Vichy (Ly)	125 90	125 50
Finalens	88	88 90
FIPP	84	....
Fnac	199	199
Focep (Chât. eau)	1200	1200
Foncière (Cie)	177 20	184 60
Fonc. Agache-W.	69	68
Fonc. Lyonnaise	1320	1315
Foncina	142 30	143
Forges Gueugnon	26 80	22 70 o
Forges Strasbourg	141 80	141 70
Forinter	1270	1295
Fougerolle	124 10	123
France I.A.R.D.	94	93
France (La)	529	525
Frankel	191	219 90
Fromageries Bel	780	775
From. Paul Renard	420 50	436 d
GAN	642	651
Gaumont	580	580
Gaz et Eaux	1250	1266
Genvrain	110	....
Gér. Arm. Hold.	26	....
Gerland (Ly)	570	580
Gévelot	128	128 80
Gr. Fin. Constr.	179	178 50
Gds Moul. Corbeil	85	88
Gds Moul. Paris	251	263
Groupe Victoire	469	470
G. Transp. Ind.	146 70	148 80
Huard-U.C.F.	38	37 20
Hutchinson	35 50	34 10
Hydro-Energie	115	....
Hydroc. St-Denis	50 30	50
Immindo S.A.	185 10	180 10
Imminvest	124 50	128
Immobail	286	278 80
Immobanque	405	400
Immob. Marseille	1514	1539
Immofice	381	391
Industrielle Cie	650	640
Interbail (act.)	320	322
Invest. (Sté Cent.)	691	....
Jaeger	59 60	57 20
Lafitte-Bail	270	270
Lambert Frères	82	83 40
Lampes	115 50	115 60
La Brosse-Dupont	75 10	75
Lebon Cie	740	741
Lille-Bonnières	240	245
Locabail Immob.	443	444
Loca-Expansion	141 50	142
Locafinancière	207	207
Locatel	328 80	320
Lordex (Ny)	109 50	....
Louvre	311	320
Luchaire S.A.	210	206
Machines Bull	39 10	39 10
Magasins Uniprix	56 10	56
Magnant S.A.	49 50	....
Maritimes Part.	144	150
Marocaine Cie	34 70	34 80
Métal Déployé	296 40	290
M. H.	43	43 50
Mic	218 50	....
Mors	450	443
Nadella S.A.	119	127 80
Naval Worms	135 90	135 90
Navig. (Nat. de)	62	60
Nicolas	318 70	325 50
Nodet-Gougis	69 60	70
OPB Paribas	121	122
Optorg	112 50	110
Origny-Desvroise	125 20	126
Palais Nouveauté	298	298
Paris France	105 70	105
Paris-Orléans	154 80	150
Part. Fin. Gest. Im.	240	....
Pathé-Cinéma	282	....
Pathé-Marconi	149	149
Piles Wonder	87 50	84
Piper-Heidsieck	390	389 60
P.L.M.	120	121 20

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Porcher	160	164 80
Profils Tubes Est	6 60	....
Prouvost ex-Lain.R.	35	35 50
Providence S.A.	369	365
Publicis	978	970
Raff. Souf. R.	151 60	155
Ressorts Indust.	93	93 50
Révillon	482	480
Ricqlès-Zan	130	125 20
Ripolin	55	50 20 o
Rochefortaise S.A.	67 60	64 90
Rochette-Cenpa	16 25	16 25
Rosario (Fin.)	115	120
Rougier et Fils	64	62
Rousselot S.A.	320	320
Sacer	39 85	38 25
Sacilor	3 10	3 20
SAFAA	74 80	74 80
Safic-Alcan	195	194 20
SAFT	215 60	211
Saunier Duval	27 20	....
Saint-Raphaël	79	79
Salins du Midi	238	235
Santa-Fé	184	183
Satam	60 50	58 10
Savoisienne (M)	88	87
SCAC	206	206
Sellier-Leblanc	266	265
Senelle Maubeuge	145	145 10
S.E.P. (M)	81	....
Serv. Equip. Véh.	41 60	42
Sicli	44 80	44 90
Scotel	227	230
Sintra-Alcatel	650	639
Sinvim	117	118 50
Siph (Plant. Hévéas)	170	170 10
Siminco	430	440
SMAC Acieroïd	153	154 70
Sofal financière	337	330
Soffo	168	170
Soficomi	382	380
S.O.F.I.P. (M)	103	100 o
Sofragi	765	760
Sogepal	214 70	215
Soudure Autog.	81	80
S.P.E.G.	120	124 80
Speichim	180	....
S.P.I.	251	248
Spie Batignolles	140 50	140
Stemi	243	240
Synthelabo	280	284
Taittinger	661	661
Testut-Aequitas	87 60	91
Thann et Mulh.	49 30	49 20
Tissmétal	27 60	27 60
Tour Eiffel	300	288
Ufiner S.M.D.	167 80	166
Ugimo	197 50	195
Unibail	468	468
Unidel	143 80	133 90 o
U.A.P.	645	546
Union Brasseries	59 30	....
Union Habit.	262	257
Un. Imm. France	269	266
Un. Ind. Crédit	295	283 20
Usinor	1 28	1 25
U.T.A.	169	....
Vincey Bourget (Ny)	8 65	....
Virax	47	48 90
Waterman S.A.	288 60	282 20 c
Brass. du Maroc	142	141
Brass. Ouest-Afr.	19 90	19 70

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	340	330
Akzo	293	286
Alcan Alum	420	400
Algemeine Bank	1354	1367
Am. Petrofina	600	....
Arbed	230	....
Asturienne Mines	112	....
Banco Central	88	87
Bco Pop Espanol	79	79
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	35800	35600
Barlow Rand	115	....
Blyvoor	149 20	....
Bowater	31 10	....
British Petroleum	68	68
Br. Lambert	495	....
Caland Holdings	124	115
Canadian-Pacific	425 10	415 10
Cockerill-Ougre	29 50	....
Cominco	519	515
Commerzbank	719	722
Courtaulds	15	....
Dart. and Kraft	778	765
De Beers (port.)	80	82 20
Dow Chemical	399 50	384
Dresdner Bank	757	749
Entrep. Bell Canada	263 50	260
Femmes d'Auj.	76 20	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Finextremer	280	....
Finsider	0 45	....
Gén. Belgique	347	340
Gevaert	443	441
Glaxo	125	117
Goodyear	335	....
Grace and Co	485	465
Grand Metropolitan	50	50
Gulf Oil Canada	160	160
Hartebeest	720	700
Honeywell Inc.	1400	....
Hoogovens	119 50	....
I. C. Industries	503	....
Int. Min. Chem	476	....
Johannesburg	1340	....
Kubota	13 50	14
Latonia	259 20	256 50
Mannesmann	588	560
Marks-Spencer	34	33 50
Midland Bank Plc	75	72
Mineral-Ressourc.	105	102 90
Nat. Nederlanden	650	650
Noranda	215 10	208 50
Olivetti	20 20	20 15
Pakhoed Holding	219	....
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	460	450
Phoenix Assuranc.	47 50	....
Pirelli	11	....
Procter Gamble	649	630
Ricoh Cy Ltd	43	40 20
Rolinco	1155	1122
Robeco	1205	1177
Shell fr. (port.)	90	....
S.K.F. Aktiebolag	208	199
Sperry Rand	485	470
Steel Cy of Can.	242	....
Stilfontein	177 50	....
Sud. Allumettes	315	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Tenneco	432	....
Thorn EMI	99 90	....
Thyssen c. 1 000	257	....
Toray indust. inc	19 70	19 25
Vieille Montagne	550	531
Wagons-Lits	380	335
West Rand	85	83

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	995	....
Dafsa	315	320
Far East Hotels	1 07	1 06
Merlin Immobilier	1870	1875
Métallurg. Minière	134 70	134 80
M.M.B	285	282
Novotel S.I.E.H.	1310	1305
Petit Bateau	350	350
Petrofigaz	485	476
Sodexho	2230	2205
Sofibus	221	229
Rodamco	475	473 50

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Air-Industrie	9 20	8 50 o
Alser	170	....
Cellulose du Pin	32	....
C.G.Maritime	8	....
Coparex	458 80	450
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Files Fourmies	2 10	....
Imp. G.-Lang	1 84	....
La Mure	61 10	61 10
Maurel et Prom	....	....
Pronuptia	135	....
Rorento N.V.	722	725
Sabl. Morillon Corv.	129	129 d
S.K.F.(Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	104	104
Total C.F.N.	60	59
Ulimex	225	....

SICAV 19/10

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	211 16	201 58	Laffitte-Expansion	627 04	598 61
Actions-Investiss.	267 55	255 42	Laffitte-France	185 01	176 60
Actions sélectives	313 44	299 23	Laffitte-Oblig.	137 69	131 45
Aedificandi	335 63	320 41	Laffitte-Rend.	204 03	194 78
A.G.F. 5000	231 29	220 80	Laffitte-Tokyo	833 78	795 97
Agfimo	353 79	337 75	Lion-Associations	10862 58	10862 58
A.G.F. Interfonds	375 74	358 70	Livret portefeuille	479 76	458
Altefi	229 79	219 37	Mondiale Investissem.	337 37	322 07
A.L.T.O.	184 44	176 08	Monecic	53362 88	53362 88
Amérique Gestion	523 36	499 63	Multi-Obligations	467 49	446 29
Associc	21139 56	21139 56	Natio.-Assoc.	22045 38	22001 38
Bourse-Investiss.	270 46	258 20	Natio.-Epargne	11957 69	11839 30
Capital Plus	1204 79	1204 79	Natio.-Inter.	933 62	891 28
C.I.P.	809 54	772 83	Natio.-Placements	58989 61	58989 61
Convertimmo	286 62	273 53	Natio.-Valeurs	482 02	460 16
Cortexa	1012 62	966 70	Oblisem	162 23	154 87
Credinter	383 92	366 51	Pacifique St-Honoré	396 69	378 70
Croiss. Immobil.	355 31	339 20	Paribas Epargne	11559 68	11513 63
Démeter	62543 88	62356 82	Paribas Gestion	534 97	510 71
Drouot-France	287 77	274 72	Patrimoine-Retraite	1103	1081 37
Drouot-Investiss.	696 50	664 92	Phénix Placements	230 70	229 55
Drouot-Sécurité	191 83	183 13	Pierre Investiss.	413 06	394 33
Energie	241 47	230 52	Placement crt-terme	50613 97	50613 97
Epercourt Sicav	6001 02	5971 16	Province Investiss.	267 11	255
Epargne Associations	23284 90	23215 25	Rendem. St-Honoré	11547 52	11490 07
Epargne-Croiss.	1341 46	1280 63	Sécur. Mobilière	399 23	381 13
Epargne-Industr.	414 88	396 07	Sélecourt terme	11584 38	11498 14
Epargne-Inter	672 09	641 61	Sélec. Mobil. Div.	332 64	317 58
Epargne-Oblig.	174 16	166 26	Sélection-Rendem.	169 19	161 52
Epargne-Unie	865 40	826 16	Sélect. Val. Franç.	189 87	181 26
Epargne-Valeur	338 64	323 28	Sicav-Associations	1036 43	1033 36
Eparoblig	1055 17	1053 06	S.F.I. fr. et étr.	442 98	422 87
Eurocic	8711 90	8316 85	Sicavimmo	461 37	440 45
Euro-Croissance	397 27	379 26	Sicav 5000	200 30	191 22
Foncier Investiss.	624 03	595 73	Slivafrance	305 63	291 77
France-Garantie	275 10	269 71	Slivam	311 82	297 68
France-Investiss.	416 79	396 94	Slivarente	191 14	182 47
Fr.-Obl. (nouv.)	397 47	379 45	Slivinter	357 88	341 66
Francic	227 78	217 43	S.I.-Est	948 19	905 19
Fructidor	230 32	219 88	S.I.G.	797 87	760 63
Fructifrance	404 55	386 21	S.N.I.	1030 13	983 42
Fructivar	57778 16	57634 07	Sofinvest	433 15	413 51
Gestion Associations	108 24	105 60	Sogeparge	303 63	289 86
Gestion Mobilière	563 67	538 11	Sogevar	844 90	805 59
Gest. Rendement	486 47	464 41	Sogiinter	1106 01	1056 66
Gest. Sél. France	358 81	342 54	Soleil Investiss.	456 62	435 91
Haussmann Oblig.	1207 90	1153 13	U.A.P. Investiss.	345 13	329 48
Horizon	607 27	579 73	Unifrance	246 04	234 88
I.M.S.I.	355 47	339 36	Unifoncier	655 11	625 40
Indo-Suez Valeurs	631 41	602 78	Unigestion	622 52	594 29
Ind. française	11254 29	11033 62	Uni-Japon	1031 02	984 27
Interoblig.	10234 67	9770 57	Unirente	1731 33	1674 40
Intersélect France	266 80	254 70	Univer	12752 72	12752 72
Intervaleurs Indust.	388 16	370 55	Valorem	383 88	366 47
Invest. net	10096 68	10076 53	Valorg	10709 54	10656 26
Invest. Obligataire	12139 64	12115 41	Valrex	117414 93	117297 63
Invest. St-Honoré	667 03	636 78	Worms Investiss.	697 44	665 81
Laffitte-crt-terme	114974 79	114974 79			

● : prix précédent.

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1953	4,5 % 1973	1948	1935	1925	1930
3028	C.N.E. 3 %	3040	3031	3031	3020
178	Accor	179	178 10	178 10	180
780	Agence Havas	840	820	820	820
460	Air Liquide	500	489	487 10	489
335	Als. Superm.	416	415	415	415
76	A.L.S.P.I.	75 10	73 10	73	74 60
153	Alsthom-Atl.	155 70	153	153	156
1000	Amrep	895	895	895	895
330	Applic. gaz	351	380	358	353
265	Arjom. Prioux	352 10	350	351	343
990	Aux. Entrepr.	1028	1011	1011	990
450	Av. Dass.-Br.	450	450	449	441
220	Bail-Equipem.	226	224	225	224
490	Bail-Investiss.	498	515	515	515
320	Cie Bancaire	359	354	354	359 90
108	Bazar H.-V.	108 80	109	109	110
305	Béghin-Say	284	280	278	275 10
645	Bic	659	645	644	632
235	B.I.S.	286	279 50	278	279 50
1350	Biscuit (Géné.)	1498	1480	1490	1480
1460	Bongrain S.A.	1590	1570	1575	1575
700	Bouygues	714	696	695	700
1970	B.S.N.-G.D.	2377	2355	2355	2355
1370	Carrefour	1315	1330	1331	1311
980	Casino	935	915	916	905
555	Cedis	530	525	525	525
220	Cetelem	290	280	281	280
570	C.F.A.O.	634	525	524	525
73	C.F.D.E.	72 80	72 50	72 50	72 60
10	Ch. France Dunk.	7 95	7 85	7 86	7 85
240	Charg. Réunis	264	280 10	280 10	280
20	Chiers-Châtill.	19 10	18	18	18
182	Ciments franç.	186 10	185	185	185
1290	C.I.T. Alcatel	1385	1385	1378	1385
685	Club Méditerr.	635	626	626	634
103	Codetel	106	103 80	103 80	103 80
178	Cofimeg	179 90	179 90	179 90	177 10
210	Colas	200	195	195	195
117	Compt. Entrepr.	120	115 10	117	115 10
280	Compt. Mod.	246	244 50	244 50	249 40
485	Créd. Foncier	541	512	530	522
189	Crédit F. Imm.	210	206	206	206
376	Crédit Nat.	399 50	399 90	398	399
84	Creusot-Loire	46 10	46 10	46 20	47
127	Crouzet	125	124 40	124 10	122
285	C.S. Saupiquet	432	432	432	432
1050	Damart-Servip	1102	1152	1148	1130
660	Darty	677	670	670	670
585	Docks France	551	545	545	550
75	D.M.C.	80	77 50	77 90	77
900	Dumez	840	818	815	800
380	Eaux (Gén.)	395 10	404 20	404	401
180	Elf-Aquitaine	169 90	166 60	167 50	166 80
164	– (certific.)	157	150	151	148
1580	Essilor	1960	1910	1910	1910
340	Esso S.A.F.	334	330	328	325
510	Euréfrance	897	897	687	690
720	Euromarché	720	710	710	720
570	Europe n° 1	571	570	568	574
865	Facom	741	735	739	730
940	Fichet-bauche	770	770	770	765
156	Finextel	157 10	157	157	157
173	Fives-Lille	174 80	170 30	171	170 30
38	Fonderie (Gén.)	35	34 05	34 05	34 60
86	Fraissinet	85	85	85	84
410	Francarep	418	416	416	424
155	Gal. Lafayette	148 30	148	148	148
1090	Gén. Géophys.	980	980	980	980
356	GTM-Entrepose	370	362	368 70	365 90
320	Guyenne-Gasc.	334	329	329	335
1180	Hachette	1265	1230	1235	1230
270	Hénin (La)	273	272	272	275
89	Imétal	68 90	68	67 80	67 50
230	Imm. Plaine-M.	228	233	233	233
345	Ind. et Particip.	355	355	359	355
840	Inst. Mérieux	800	771	771	771
1300	Intertechnique	1245	1234	1230	1230
164	J. Lefebvre	149 90	149 90	149 90	148
163	Jeumont Ind.	145	145	145	142 10
380	Lab. Bellon	441	439	438 90	445
290	Lafarge-Coppée	254	262	253	252
1890	Legrand	1800	1863	1878	1884
1170	Lesieur	1260	1247	1247	1239
225	Locafrance	229 50	228	228	231 90
530	Locindus	603	610	608	622
710	Lyonn. Eaux	780	758	758	760
400	Mais. Phénix	365	350	347	350
865	Majorette (Ly)	850	832	832	839
94	Manurhin	84	83	84 90	84 70
72	Mar. Wendel	72 10	71 10	71 10	72 50
1090	Martell	1159	1164	1164	1141
880	Merlin-Gerin	850	941	940	922
1030	Matra	985	1016	1016	1001
820	Michelin	790	780	780	764
1030	Midi (Cie)	1158	1148	1145	1150
156	Midland Bk S.A.	168	184	165	164
112	Mines Kali (Sté)	115	114	114	112
48	M.M. Penarroya	45 05	45	45	45 90
1200	Moët-Hennessy	1331	1320	1320	1320
495	Mot. Leroy-S.	549	536	535	535
92	Moulinex	82 50	95 80	96 80	95 10
460	Mumm	505	496	494	494
188	Navig. Mixtes	190 80	189	188	189
9	Nobel-Bozel	9 45	9 50	9 45	9 65
58	Nord-Est	50 80	50	50 50	50
300	Nordon (Ny)	290	295 80	296 80	290
70	Nouvelles Gal.	65 05	66	66	66 10
660	Occident. (Gén.)	631	626	626	626
180	Olida-Caby	201	200	200 50	199 80
940	Omn. F. Paris	850	940	940	923
140	Opfi-Paribas	149	144 10	146	147
1890	Oréal (L')	2045	1956	1978	1955
58	Papet. Gascogne	53	52 50	52 50	52
595	Paris-Réescomp	577	568	565	558
148	Pechelbronn	167	164 10	164 10	161
445	Penhoet	456	452	452	460
760	Pernod-Ricard	927	918	915	920
155	Pétroles (Fse)	152	150 50	150 50	150 50
37	– (certific.)	37 60	37 10	37 10	37 50
73	Pétroles B.P.	68 50	65	65 10	65 05
220	Peugeot S.A.	199	198 80	199 70	198 80
80	Poclain	76 05	76	76	76 50
350	Potlet	321	319	319	313
116	Pompey	116	116	116	113 70
305	P.M. Labinal	310	309 50	308	310
1080	Presses Cité	1485	1450	1462	1450
745	Prétabail Sic.	789	785	784	790
230	Primagaz	268	255	255	250
110	Printemps	114 20	112	114 50	114 20
1120	Promodès	1148	1120	1120	1102
400	Radiotechn.	402	400	400	408
82	Raffin. (Fse)	83 50	81	81 20	81
1090	Redoute (La)	1146	1135	1137	1136
500	Roussel-Uclaf	649	628	630	628
1005	Rue Impériale	1250	1270	1270	1165
149	Sade	152	154	154	154
1320	Sagem	1395	1397	1397	1338
340	St-Louis B.	345	343 20	343 20	340
425	Sanofi	468	461	459	461
280	S.A.T.	315	315	312	315
20	Saulnes	17 20	17 20	17 20	17 20
128	Schneider	84 40	83 05	82 30	84 65
42	S.C.O.A.	44	45 20	45 30	45
140	S.C.R.E.G.	140 80	138 80	138 80	137
355	Seb	400	395	395	389 50
250	Sefimeg	242	247	246 50	242 20
685	S.F.I.M.	691	698	698	685
145	S.G.E.-S.B.	137	136	134 20	132 70
785	Sign. Ent. El.	810	782	788	726
425	Silic	434	432	432	430
290	Simco	287	286	285	284 90
124	Simnor	125	125	125	125
1100	Skis Rossignol	1240	1225	1225	1201
430	Sogerap	440	436	438	436
440	Sommer-Allib.	497	520	520	510
380	Source Perrier	382 50	390	391 50	387 10
235	Talcs Luzenac	382 10	388 90	398	388 90
1150	Tél. Elect.	1305	1280	1280	1260
186	Thomson-C.S.F.	170	166	164	165
1890	T.R.T.	1915	1900	1900	1870
200	U.F.B.	225	220	222	216
460	U.I.S.	460	456	456	456
159	U.C.B.	170	171	171	171
275	Valéo	290	285 50	284 50	281
91	Vallourec	75 20	74	73 10	72 60
1530	V. Clicquot-P.	1590	1520	1525	1550
1130	Viniprix	850	852	865	835
1200	Elf-Gabon	1100	1040	1035	1040
290	Amax Inc.	258	254 50	255	262 20
420	Amer. Express	377	362 30	364	369 30
700	Amer. Teleph.	683	682	681	682
220	Anglo Amer. C.	192	187	187 50	190
1300	Amgold	1230	1225	1225	1249
930	B. Ottomane	920	912	912	928
590	BASF (Akt)	668	654	656	684
585	Bayer	655	654	653	662
605	Buffelsfont.	524	511	515	520
40	Charter	36 70	35 95	35 90	38 65
525	Chase Manh.	505	499	501	500
345	Cie Pétr. Imp.	325	314 50	314 50	310
95	De Beers	86	84 90	85 30	85
1230	Deutsche Bank	1295	1283	1287	1266
157	Dome Mines	137	134 10	134 50	134 90
356	Driefontein Cxl	328	317 40	317	319 50
546	Du Pont-Nem.	553	540	540	540
705	Eastman Kodak	763	744	744	760
185	East Rand	158	149 90	150	150
580	Ericsson	581	567	567	577
390	Exxon Corp.	410	409	409	407 50
655	Ford Motors	739	719	719	710
475	Free State	420	405	406	410
290	Gencor	250 10	240	241	240
380	Gén. Belgique	351	338	338	340
520	Gén. Electr.	584	557	558	557
765	Gen. Motors	636	815	817	825
95	Goldfields	82 45	79 80	80 50	81
245	Harmony	214 90	209	206	208
38	Hitachi	40 40	39 70	39 70	39 95
610	Hoechst Akt.	710	704	704	712
87	Imp. Chemical	92 60	91 50	92	91 60
180	Inco. Limited	168 10	162	162	162
1290	IBM	1404	1360	1359	1355
61	Ito-Yokado	71 60	72 80	72 50	72
460	ITT	455	448	449	448
73	Matsushita	76 95	73 80	73 90	73 70
980	Merck	1110	1080	1079	1097
830	Minnesota M.	915	902	902	920
330	Mobil Corp.	332 10	327 10	327 20	326 10
19510	Nestlé	20950	20790	20790	20680
750	Norsk Hydro	795	789	789	793
1120	Petrofina	1110	1090	1082	1072
680	Philip Morris	740	729	728	730
187	Philips	169 60	167	167	166 80
480	Pres. Brand	451	441	445	450
515	Président Steyn	476	461	470	465
1120	Quilmès	1198	1180	1181	1203
1450	Randfontein	1237	1192	1200	1192
475	Royal Dutch	490	477 60	480	476 60
105	Rio Tinto Zinc	87 40	87 10	87 20	85 40
395	St Helena Co	369 10	368	360	365 20
580	Schlumberger	584	562	566	561
96	Shell transp.	91 20	90 40	90 40	89 60
1350	Siemens A.G.	1529	1538	1540	1549
156	Sony	164	163 50	164 50	162
225	T.D.K.	219 50	210 20	212	210 20
....	Unilever	870	866	866	866
720	Unit. Techn.	720	703	703	703
1260	Vaal Reefs	1130	1096	1096	1100
590	West Deep	540	524	523	524
650	West Hold.	604	481	486	481
460	Xerox Corp.	513	507	507	501
2 80	Zambia Corp.	2 58	2 51	2 50	2 55

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 902	7 923	7 680	8 060
Allemagne (100 DM)	305 900	305 750	295	315
Belgique (100 F)	14 992	14 982	14	15 100
Pays Bas (100 fl.)	272 540	272 140	260	280
Danemark (100 krd)	84 400	84 150	79	87
Norvège (100 k)	108 550	108 490	105	112
Grande-Bretagne (£ 1)	11 866	11 866	114	12 200
Grèce (100 drachmes)	8 545	8 545	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 025	5 026	4 707	5 200
Suisse (100 fr.)	377 050	376 670	366	387
Suède (100 krs)	101 900	101 940	99	106
Autriche (100 sch)	43 490	43 475	42 500	44 500
Espagne (100 pes.)	5 261	5 250	4 950	5 550
Portugal (100 esc.)	6 390	6 400	5 300	6 600
Canada ($ can 1)	6 422	6 438	6 200	6 540
Japon (100 yens)	3 404	3 392	3 280	3 440

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/10
Or fin (kilo en barre)	101350	101100
Or fin (en lingot)	101350	100950
Pièce française (20 fr)	671	671
Pièce française (10 fr)	400	.....
Pièce suisse (20 fr)	655	653
Pièce latine (20 fr)	628	634
Souverain	800	799
Pièce de 20 dollars	3860	3905
Pièce de 10 dollars	1952 50	1935
Pièce de 5 dollars	1250	.....
Pièce de 50 pesos	4200	4165
Pièce de 10 florins	682	669

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 20 octobre 1983 a été tiré à 491 913 exemplaires

A B C D F G H

Les quatre policiers espagnols arrêtés à Hendaye étaient « en mission »

De notre correspondant

Bayonne. – Mardi 18 octobre, 20 h 10, Hendaye : José-Maria Larretxea, quarante ans, réfugié basque espagnol depuis neuf ans et considéré par la police comme l'un des chefs de l'ETA politico-militaire, est renversé par une voiture. Ses occupants se jettent sur lui, le rouent de coups et tentent de l'enlever. Survient alors un fonctionnaire de la police urbaine qui, se rendant *compte qu'il a affaire, d'une part*, à quatre policiers espagnols et, d'autre part, à un militant basque connu, embarque tout le monde au commissariat (nos dernières éditions).

Mercredi soir, les autorités espagnoles ont reconnu que les quatre hommes étaient bien des policiers envoyés en France « en mission » par la direction de la sécurité de l'État pour retrouver un militaire enlevé par l'ETA – le capitaine Martin Barrios, retrouvé mort le 19 octobre, – mais que leur rencontre avec Larretxea *n*'était que le fait du hasard.

En fait, ce n'est pas la première fois que des policiers espagnols exercent, en territoire français, un droit de poursuite à l'encontre de réfugiés basques. Selon les cas, ils étaient soit raccompagnés à la frontière, soit, lorsque de la simple enquête ils étaient passés à l'action, déférés devant les tribunaux.

La dernière affaire remonte au 23 novembre 1980 avec le mitraillage d'un bar à Hendaye, où deux citoyens français avaient trouvé la mort. Les autorités espagnoles avaient alors refusé de communiquer l'identité des tueurs qui, forçant le contrôle français à la frontière toute proche, avaient été recueillis par la police espagnole. Le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Juan José Roson, interpellé aux Cortès (Parlement espagnol), avait *déclaré que le commando était* étranger à l'attentat et qu'il était composé d'informateurs appartenant à un réseau mis en place au Pays basque français.

Les quatre policiers espagnols arrêtés mardi devraient être déférés ce jeudi en fin de matinée au palais de justice de Bayonne. Coïncidence ou relation directe : deux réfugiés basques, José Antonio Lasa, 21 ans, et José Igniacio Zabala, 20 ans, ont disparu depuis samedi dernier de leur domicile bayonnais. Une plainte contre X pour arrestation et séquestration arbitraires a été déposée jeudi matin entre les mains du procureur de la République de Bayonne. Le comité des réfugiés politiques basques a, dans un communiqué, attribué cette disparition aux policiers espagnols arrêtés à Hendaye.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

ARRÊTÉS, EMPRISONNÉS, « BLANCHIS »

Les Irlandais de Vincennes sont jugés indésirables en France

Les trois Irlandais de Vincennes sont indésirables en France. Cela ne leur a pas été signifié officiellement, mais les autorités semblent estimer que ces prétendus terroristes, dont nul pays ne réclame l'extradition, se retrouvent aujourd'hui dans la position de vulgaires « clandestins ».

Le 28 août 1982, dans un appartement de Vincennes (Val-de-Marne), Stephen King, Michaël Plunkett et Mary Reid, qui vivaient sous une fausse identité, avaient été arrêtés par le capitaine Barril et le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale. Arrestation rapide, « bâclée »...

Les conditions de la perquisition ont paru tellement suspectes à la justice que celle-ci a annulé la procédure visant les trois Irlandais. Auparavant, ces derniers avaient été remis en liberté.

Resté en France pendant que la justice suivait son cours, Stephen King disposait, jusqu'à ces jours derniers, d'un titre de séjour arrivé depuis à expiration. Le 24 octobre, ses deux compagnons se trouveront dans la même situation.

Ayant, sans rancune apparente, pris goût à la vie en France où ils ont été incarcérés neuf mois, les trois Irlandais veulent y rester. On leur a cependant fait comprendre, au ministère de l'intérieur, qu'il n'était pas question de renouveler leur carte de séjour. L'immigration est officiellement stoppée en France, et le récépissé dont ils disposaient jusqu'à présent ne leur a été consenti, confie l'un des fonctionnaires qui suivent cette affaire, que parce que la justice ne s'était pas encore prononcée à ce moment-là sur leur sort.

Que faire ? Solliciter le statut de réfugié politique ? Apparemment, rien de plus simple. Il suffit généralement de signaler cette requête à la préfecture compétente pour que celle-ci délivre un récépissé valant titre de séjour jusqu'à ce que la de*mande d'asile soit examinée. Or le* ministère de l'intérieur a fait comprendre à l'un des avocats des Irlandais, Me Marc Portehaut, que, dans leur cas, les préfectures avaient reçu ordre de ne pas agir ainsi.

Le point de vue des autorités françaises est le suivant : aucune charge ne pèse sur les trois Irlandais, mais ils vivaient en France sous une fausse identité, ce qui leur aurait valu, en toute hypothèse, d'être renvoyés chez eux si on les avait découverts. Sous-entendu : maintenant que la justice a mis fin à leur mésaventure, qu'ils partent d'eux-mêmes s'ils ne veulent pas être traduits devant les tribunaux comme de vulgaires « clandestins ».

C'est précisément parce qu'ils ne sont pas des « sans-papiers » ordinaires que les trois Irlandais ont saisi l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (O.F.P.R.A.) d'une demande d'asile en bonne et due forme. Mais cela ne règle rien. D'une part, il n'est pas dit que l'O.F.P.R.A. leur délivre à la place des préfectures le récépissé valant titre de séjour provisoire ; d'autre part, cette décision peut être négative parce que le statut de réfugié politique n'est accordé qu'aux personnes victimes de *« persécutions »* au sens où l'entend la convention de *Genève. Admettre que le Royaume-*Uni agit ainsi à l'égard de certains de ses ressortissants, même militants de la cause irlandaise, serait diplomatiquement embarrassant.

L'attitude très ferme des autorités françaises est une bonne manière faite à Londres. Elle vise aussi à sauver la face après la grosse bévue de Vincennes. Certes, entend-on dire ici et là, le capitaine Barril et ses hommes ont été imprudents, mais les trois Irlandais ne sont pas des petits saints. Cette conviction s'appuie sur un rapport de Scotland Yard parvenu en France après l'arrestation de Vincennes et sur certains « tuyaux » transmis obligeamment par les services de renseignement ouest-allemands. Ces « charges » paraissent si minces, cependant, qu'elles s'apparentent plutôt à des soupçons policiers. En tout cas, Londres et Bonn n'ont jamais tenté d'obtenir sur cette base l'extradition.

La conviction du gouvernement est néanmoins affirmée. Il y va d'une certaine solidarité antiterroriste. Sauf décision politique qui viendrait contredire dans les prochains jours la position du ministère de l'intérieur, le compte des trois Irlandais est bon : « clandestins » parmi d'autres, ils risquent d'être, un jour ou l'autre, reconduits à la frontière. Une tâche dont le G.I.G.N. se chargerait sans doute sans déplaisir.

BERTRAND LE GENDRE.

CREUSOT-LOIRE ET ROLLS ROYCE POURRAIENT DÉVELOPPER EN COMMUN DES TURBINES A GAZ

A l'occasion du sommet franco-britannique, réuni les 20 et 21 octobre à Londres, entre M. François Mitterrand et Mme Margaret Thatcher, la possibilité d'une coopération industrielle entre le groupe privé français Creusot-Loire et la société britannique Rolls Royce pourrait être examinée.

Les deux entreprises ont ouvert des négociations il y a plus d'un an, au moment de l'embargo américain sur les livraisons de matériels pour le gazoduc euro-sibérien. Les turbines à gaz et les compresseurs livrés aux Soviétiques par les firmes européennes utilisaient des technologies américaines. Les gouvernements français et britannique auraient alors encouragé Creusot-Loire et Rolls Royce à étudier la possibilité d'une coopération pour mettre au point des turbines à gaz et des compresseurs n'incorporant que des technologies européennes.

Les négociations continuent, mais il semble que les deux groupes, qui ont d'autres problèmes, ne se précipitent pas, d'autant que le marché des turbines à gaz n'est guère « porteur ».

STABILITÉ DU DOLLAR 7,92 F

Sur des marchés des changes extrêmement calmes, le dollar est resté stable à 7,92 F à Paris et 2,5910 DM à Francfort. L'annonce d'une balance commerciale légèrement bénéficiaire pour le mois d'octobre en France n'a eu aucune influence sur la tenue du franc, pas plus que n'en avait eu l'annonce d'une hausse des prix de 0,7 %-0,8 % à la fin de la semaine dernière. En conséquence, le cours du mark à Paris s'est maintenu à 3,05756.

LE SORT DE « COMBAT »

Une quarantaine d'anciens rédacteurs de *Combat*, dernier quotidien issu de la Résistance, qui a cessé de paraître le 30 août 1974, se déclarent *« stupéfaits »* de l'annonce de la mise en adjudication du titre, prévue pour le mercredi 26 octobre à la mise à prix de 25 000 F (*le Monde* daté 16-17 octobre). Ils invitent tous leurs anciens confrères de *Combat* à participer à une réunion, ce jeudi 20 octobre à 18 h 30, au Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (C.F.P.J.), 33, rue du Louvre, Paris-2e, pour *« examiner les moyens de veiller à la moralité d'une opération qui risque de ravaler un journal au rang d'un simple produit commercial »*.

En Pologne

UNE INFORMATION JUDICIAIRE A ÉTÉ OUVERTE CONTRE LE PÈRE JANKOWSKI

Une information judiciaire a été ouverte mardi 18 octobre contre le Père Henryk Jankowski, aumônier des chantiers navals de Gdansk et proche ami de M. Lech Walesa, pour *« abus »* dans l'exercice du culte. Le Père Jankowski encourt, en principe, une peine de dix ans de prison, mais il a été laissé en liberté.

Le président de Solidarité ainsi que l'évêque de Gdansk, Mgr Kaczmarek, qui a remis une lettre de protestation, l'ont accompagné lorsqu'il a répondu à la convocation du procureur général. Deux cents personnes s'étaient entassées dans les couloirs du bâtiment pour encourager l'ecclésiastique, tandis que cinq cents autres attendaient à l'extérieur.

Le porte-parole du gouvernement, M. Urban, a vu dans cette manifestation de soutien un signe de *« fanatisme »*. Il a confirmé qu'une procédure judiciaire du même ordre allait être ouverte contre le Père Popieluszko, curé de la paroisse Saint-Stanislas à Varsovie, où est dite chaque mois une messe *« à l'intention de la patrie »*. M. Urban a ajouté que plusieurs autres prêtres avaient fait l'objet d'enquêtes *« pour des délits moins graves »*.

Cette offensive contre des prêtres engagés aux côtés de Solidarité fait suite au récent plénum *« idéologique »* du comité central du parti. Une résolution adoptée à cette occasion présente comme *« inadmissibles le cléricalisme combattant, l'intolérance religieuse ainsi que l'abus de la soutane et des lieux de culte à des fins politiques contraires aux intérêts de la Pologne populaire, violant la législation ou troublant l'ordre public »*. – *(A.F.P., U.P.I.)*.

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A droite comme à gauche, une seule solution : « l'effort »

« Je me les sers moi-même avec assez de verve pour ne permettre pas qu'un autre me les serve ». En citant ainsi le Cyrano d'Edmond Rostand en ouverture du débat budgétaire, le mercredi 19 octobre à l'Assemblée nationale, M. Christian Pierret, député socialiste des Vosges, ne croyait pas si bien dire. Les critiques que se sont servies à eux-mêmes les représentants de la majorité auraient presque pu dispenser les porte-parole de l'opposition d'en rajouter !

Sans surprise, le parti communiste est resté fidèle à lui-même en développant à l'extrême la classique politique des minoritaires de la majorité sous la Ve République : le *« oui, mais »*. Oui, le gouvernement de gauche a déjà beaucoup fait ; oui, son budget est globalement acceptable ; mais il y a des améliorations à apporter ; mais il faut nous écouter ; que M. Mitterrand se rassure pourtant : le P.C. ne sera pas – pour l'heure – ce que le R.P.R. fut pour M. Giscard d'Estaing. Les communistes voteront donc le budget.

Les socialistes aussi. Qui aurait pu en douter ? Pourtant, derrière une volonté de façade de *« serrer les coudes »*, que de différences de tonalité dans les discours ! Que de remarques en apparence constructives qui sont en fait des critiques voilées mais profondes ! Ainsi, M. Pierret n'a pas la même conception de la planification que le président de la commission des finances, son collègue socialiste, M. Christian Goux : quand le premier insiste longuement sur les inconvénients d'une *« planification rigide »*, le second regrette que celle-ci ne s'impose pas davantage au budget. M. Goux est manifestement plus proche de M. Jean-Paul Planchou, l'un des orateurs du groupe socialiste. Tous deux réclament – à mots à peine couverts – un blocage des prix et une profonde réforme fiscale, alors que M. Pierret continue de penser que en cette matière, il faut aller à petits pas.

De même si MM. Goux et Planchou sont très influencés par les théories keynésiennes, elles ne paraissent pas, pour l'heure, avoir le soutien de M. Pierret. Pourtant MM. Pierret et Goux font partie du même courant du parti socialiste, celui qui est le plus proche du gouvernement, alors que M. Planchou, membre du CERES, est encore dans l'opposition interne. Paradoxe des débats socialistes !

Mais n'est ce pas justement à ses camarades de parti que s'adressait M. Jacques Delors quand il leur demandait de ne pas avoir *« honte »* des résultats acquis, et qu'il leur rappelait que, si le pari du redressement économique n'était pas gagné, la France perdrait son indépendance économique ? Et la gauche le pouvoir ? pourrait-on ajouter.

Pour l'opposition, « l'expérience » socialiste est déjà finie : ses résultats la condamnent. Il y a, là aussi, des nuances : M. Edmond Alphandéry, au nom de l'U.D.F., s'est montré dans ses critiques beaucoup plus brutal que M. Jacques Chirac ; le maire de Paris a reconnu que certains clignotants économiques n'étaient plus au rouge vif et que certains des handicaps actuels trouvaient leur origine avant mai 1981.

Car tout le monde est bien d'accord, majorité comme opposition, sur l'existence de deux principaux dossiers : le niveau des prélèvements obligatoires et l'avenir de la Sécurité sociale.

Quant aux solutions à leur apporter, chacun reprend sa liberté de pensée. Même si les appels au sens de l'effort et à l'esprit d'initiative lancés par M. Delors sont identiques à ceux que lancerait l'opposition si elle revenait au pouvoir. Au point que M. Alphandéry a pu dire au ministre de l'économie qu'il faisait du *« reaganisme »*. M. Delors a préféré laisser ce rôle d'émule du président américain à M. Chirac.

THIERRY BREHIER.

(Lire page 8 le compte-rendu de la séance.)